





HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.
TOME XIV.

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

CONTENANT LES PAROISSES ET TERRES du Doyenné de Lagny.

TOME QUATORZIÉME.

Avec un détail circonſtancié & le dénombrement de toutes celles qui y ſont compriſes : enſemble quelques Remarques ſur le temporel deſdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres



A PARIS;

Chez PRAULT Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

BRIE-COMTE-ROBERT.

Anciennement

BRAYE.

A Meſure que les François altererent la langue latine qu'ils avoient trouvée en uſage dans les Gaules, ils en abrégerent une infinité de noms propres, & réduiſirent à une ſimple ſyllabe ce qui dans le latin étoit composé de deux ou trois, & même de quatre. Ils firent par exemple de *Senones* Sens; de *Turoni* Tours, de *Rotomagum* Rouen, de *Rotegiacum* Rouy. C'eſt ainſi que de *Bradeia* du pays de Paris ils firent Braye. Car Fortunat, dans ſa Vie de Saint Germain de Paris, eſt un témoin aſſuré que ce que nous appellons aujourd'hui Brie-Comte-Robert, étoit appellé *Bradeia* au ſixiéme ſiécle. Il dit que ce ſaint Prélat étant arrivé dans ſes viſites *in Bradeia vico pagi Pariſiaci*, on lui préſenta après la Meſſe dans la ſacriſtie une fille paralytique de tout le corps, que l'ayant ointe avec de l'huile benite, auſſi-tôt elle fut guérie, de maniere à pouvoir faire par la ſuite une tunique à celui qui lui avoit rendu la ſanté. Dom Mabillon ne doute point qu'il ne s'agiſſe là de Brie-Comte-Robert, & il a véritablement raiſon, n'y ayant aucun autre lieu du Diocèſe de Paris auquel le nom de *Bradeia* puiſſe convenir. *Sæc. 1 Bened. p. 240.*

On eſt enſuite fort long-temps ſans trouver aucune mention de ce lieu, qui de vil-

lage étoit devenu bourg. Il reparoît au XII siécle, mais sous le nom abrégé *Braia*, & quelquefois sous celui de *Braium* & de *Braiacum*. Le premier titre où il en soit parlé est celui de la fondation ou dotation de l'Abbaye d'Hierre de l'an 1138, dans lequel il est dit qu'Eustachie, riche Dame, donna entr'autres choses, la troisiéme partie des dixmes *apud Braiam*. Il est constant par cet endroit qu'alors on disoit Braie en langage vulgaire. L'usage en a fait depuis retrancher la lettre a; & comme le nom de Brie étoit commun à plusieurs lieux, on l'a surnommé du nom du Seigneur illustre que ce lieu eut à la fin du XII siécle. M. de Valois croit que le nom de ce lieu vient de ce que le terrain en est gras & bourbeux: *Ab luto nomen accepit quod Galli nostri Braium appellavere*. Je ne sçai s'il auroit parlé si affirmativement, s'il avoit connu le passage de la vie de S. Germain, qui n'emploie pas le mot *Braïum* ni celui de *Braia*, mais celui de *Bradeia*. Peut-être aussi auroit-il dit que *Braia* n'est que l'abregé de *Bradeia*. On n'y voit qu'une seule source qui va se jetter dans l'Hierre, laquelle en est éloignée de plus de demie lieue. Le terrain est fertile, mais il n'est pas aquatique. On n'y apperçoit du bourbeux que dans le vallon de l'écoulement du ruisseau vers le midi. On verra ci-après en quel temps approchant ce bourg devint Chatellenie, & ensuite Ville.

Hist. Sanct. Marti. Camp. p. 190.

Necrol. Heder. v. Cal. Febr.

Annal. Bened. T. 6. p. 676.

Nott. Gall. p. 401. col. 1.

Cette Ville est à six lieues de Paris vers le sud-est dans le canton qu'on appelle Brie, lequel peut aussi-bien tirer son nom de ce lieu-là que des vastes forêts appellées *Brigia*, dont les unes sont au Diocèse de Meaux

comme

comme dans celui de Paris. Les environs sont presque tous en terres labourables, & il y a peu de vignes, n'y ayant presque point de coteaux, mais beaucoup de plaines. J'ai vû un Mémoire imprimé en 1731 signé *Dains Avocat*, qui marquoit que ce lieu paye au Roi, toutes impositions comprises, quatre-vingt-dix-sept mille livres. On y comptoit en 1709 deux cens trente-trois feux, suivant le dénombrement qui fut imprimé alors. Le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, y marque 1844 habitans ou communians, ce qui paroît bien fort, & qui convient mieux au nombre de feux que le dénombrement du sieur Doisy qui vient de paroître en 1745 en donne, les faisant monter à trois cens quatre-vingt-cinq feux. Elle est le siége d'une Justice Royale, d'une Chatellenie, d'un Bailliage & d'un Grenier à sel. Il y a un Marché considérable tous les Vendredis, où il se trouve souvent jusqu'à cent muids de bled. C'est même le centre des autres Marchés des environs jusqu'à Nangis, & qui leur sert de regle ordinaire pour le prix. Outre cela, il y a deux Foires par an, sçavoir le 14 Septembre & le 28 Octobre. C'est aussi un Bureau de poste, où l'on remet les Lettres pour tous les villages voisins.

De la Mare Traité de Police, T. I p. 298.

L'Eglise de Brie-Comte-Robert est sous le titre de Saint Etienne premier Martyr. C'est un vaisseau dont la plus grande partie est du XIII siécle; il est accompagné de collateraux, le tout solidement bâti, élevé, éclairé, orné de galeries délicatement travaillées. Le fond n'est pas à rond point, mais se termine en quarré : il est orné d'un grand vitrage rond en couleur rouge com-

me ceux de la Sainte-Chapelle de Paris ; & supporté par deux autres fenêtres oblongues également de même couleur. La tour est placée au bout oriental de l'Eglise à l'angle du septentrion, à peu près comme celle de Saint Victor à Paris, si-non qu'elle touche au corps de l'Eglise. Elle est aussi du XIII siécle. Le défaut de l'édifice est qu'on ne peut point tourner derriere le sanctuaire. Le bas du portail est aussi du même siécle, mais le haut ne paroît avoir que cent ans ou environ de structure, aussi-bien que quelques pilastres extérieurs des vitrages de la nef. La tradition porte qu'une Reine de France a fait faire quelques travées de la voûte de cette Eglise. On jugera par ce que je dirai ci-après, à quelle Reine ce fait peut convenir.

Il y a quelques vitrages de Chapelles du XVI siécle qui sont remarquables par leur beau coloris. Le dedans de cette Eglise a été fort embelli. Le Saint Sacrement est conservé à une suspense comme dans une Cathédrale. L'anniversaire de la Dédicace s'y célebre le Dimanche d'après *Quasimodo*.

Je n'y ai vû que deux tombes anciennes qui forment le marchepied de l'autel du Sauveur au fond de l'aile méridionale. Leurs inscriptions difficiles à lire sont en grand gothique du XIII siécle. Sur l'une est représenté un Militaire dont les armes sont placées à côté de sa tête. Ce sont trois billetes. Peut-être est-ce Guillaume de Braye Chevalier qui vivoit en 1248.

Dans les vitres d'une Chapelle du même côté méridional qui représentent les Mages, sont des armes mi-parties d'azur à la gerbe d'or & d'azur aux trois faces aussi d'or.

Dans l'aile septentrionale est l'épitaphe de Jacques de Pois, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, décédé en 1676, & dont le chœur est à Saint Laurent de Paris.

Au chœur est le buste & l'épitaphe de Thomas Becasse, Curé de Brie-Comte-Robert & Doyen du Vieux Corbeil. On y fait remarquer son amour pour les Hopitaux, & son zéle pour l'embelissement de cette Eglise. Il mourut le 3 Août 1694.

On voit encore dans cette Eglise une épitaphe d'environ l'an 1625, où la Ville est appellée Braye-Comte-Robert.

De toutes les Chapelles qui sont en cette Eglise, il y en a deux en titre de Bénéfice. La premiere est du titre de S. Jean-Baptiste. Elle a été fondée par Jean Cordier Bourgeois de Brie, & par sa femme, sur des terres & des droits tenus en fief de la Reine Jeanne de Navarre, & en arriere-fief de l'Evêque de Paris, amortis par elle en 1338, & par l'Evêque dix ans après; en sorte que dans ce temps-là ce revenu formoit onze livres de rente. Au XV siécle la présentation appartenoit au Seigneur de la Borde-Morin située au fauxbourg de Brie. Ce sont les termes des Provisions du 26 Février 1476, traduits du latin. En celles du 23 Juin 1521 elle est dite *de presentatione Nobilis Guillelmi Seulifert Domini temporalis de la Grivelle & de Quinette ad consensum Johannæ uxoris ejus, filiæ Johannis Cordier, quondam Domini de la Grivelle.* Reg. Ep. Par.

En 1539 il y eut deux présentations; l'une le 17 Août par Jacques Grenier, Seigneur en partie de la Borde & de la Grivelle aux fauxbourgs de Brie; l'autre le 2 Octobre, faite 1°. par Martin Agnaquin Docteur-Régent; *Ibid.*

en Médecine, tant en son nom à cause de Marie Chauveau sa femme, qu'en sa qualité de Tuteur de François, Charles & Isabelle Chauveau, enfans de défunt Hugues Chauveau Avocat en Parlement & Louise d'Arras sa premiere femme; 2°. par Huguette Fusé veuve du même Hugues Chauveau, tant en son nom que comme tutrice de Claudine Chauveau sa fille mineure, tous héritiers de celui qui étoit Seigneur en partie de la Borde-Morin & de la Grivelle. En 1573 elle continuoit d'être à la présentation du Seigneur de la Grivelle. En ces derniers temps la nomination a appartenu à la Dame Bachelier, veuve d'un Président des Trésoriers de France. Dans un Pouillé écrit du temps de M. de Noailles, elle est marquée avoir 60 liv. de revenu.

Ibid. 5 Jul.

La seconde Chapelle est celle de Sainte Marguerite. Elle a été fondée par Agnès, veuve de Henri le Vanier Chevalier, Dame de Bienassise, qui donna en 1326 des vignes situées à Centeny & vers Gregy pour faire prier Dieu pour son mari. Celles de Genteny avoient été amorties par Foulques de Vilaret, Grand-Maître de l'Hopital de Saint Jean de Jerusalem. Les Lettres d'amortissement du Roi Charles sont de Janvier 1326. Le Pouillé de M. de Noailles marque qu'elle a 82 liv. de revenu.

Je ne vois point pour quelle raison dans le rôle des Décimes ces deux Chapelles sont dites situées au Château de Brie, à moins que par le mot de *Château* on n'entende la Ville, qui a été autrefois une place forte. Il y a dans la même Eglise Paroissiale une troisiéme Chapelle qu'on nomme

Des Apôtres ; & la Fabrique jouit actuellement d'un lot de terres appellé *Terres des Apôtres*, ce qui fait présumer que ce revenu a été uni à cette Fabrique, ou plutôt donné à condition de bâtir la Chapelle en l'honneur des saints Apôtres.

L'Eglise d'un lieu tel que Brie, qui appartenoit à des Princes du Sang Royal, fut dotée dès le temps qu'on la bâtit. Dès l'an 1248 elle avoit été en état de prêter à Henri d'Altilly Homme d'armes une somme de 66 livres, pour laquelle il engagea envers cette Eglise deux muids de bled, dont fut caution Guillaume *de Braya* Chevalier. Outre cela, Jeanne d'Evreux Reine de France, décédée en 1370 à Brie même, lui fit par son testament divers legs dont elle jouit encore. *Magn. Pastoral.*

La Cure de ce lieu est au Pouillé du XIII siécle dans le nombre de celles du Doyenné de Moissy, dont la donation est de plein droit à l'Evêque : *Ecclesia de Braia*. Il n'y a point de changement dans les Pouillés suivans quant au nominateur ; mais on voit dès le XIV siécle qu'il y avoit deux Cures ou deux Curés à Brie-Comte-Robert, sans trouver de vestiges d'une seconde Eglise, ou au moins d'un Saint ou Sainte Titulaire de cette seconde Cure. Jeanne d'Evreux Reine de France, fondant par son testament un Service à Brie-Comte-Robert, fixe la rétribution de chacun des deux Curés qui y sont, & celles des Marguilliers des deux Cures ; & cela vers l'an 1370. Dans le Registre des Procurations dûes à l'Evêque de Paris par certains Bénéficiers de son Diocèse, dressé en 1384, il y a *Curati de Bria Comitis Roberti X lib.* *Reg. de*

Croliere in Collect. mss. Dubois.

Reg. du Parl. 15 Janv. 1563.

bras X sol. On lit dans les Regiſtres du Parlement à l'an 1563, que Pierre Dreux, Chanoine de Notre-Dame de Paris, Curé de la ſeneſtre portion de la Cure & Egliſe Paroiſſiale de Braye-Comte-Robert, y met un Vicaire idoine.

Le Pouillé manuſcrit du XVI ſiécle met *Brya Comitis Roberti......Epiſcopus nominat. Alter Curatus ejuſdem loci...... Idem.*

Dans les anciens titres de la Paroiſſe on trouve le Curé de la dextre, & le Curé de la ſeneſtre.

Le Pouillé imprimé en 1626 met *Cura de Bria Comitis Roberti, D. Archiepiſcopus.* Puis *Altera Cura....idem.* Et même encore à préſent l'article du Rôle des Décimes ſur ce lieu eſt ainſi conçu : *La Cure de Brie-Comte-Robert, pour les deux portions.*

Ce n'eſt donc que depuis l'an 1620 ou 1630 qu'il n'eſt plus parlé des deux Curés ni des deux Curés ; & apparemment que vers ce temps des deux portions on n'en fit qu'une. Il reſteroit à ſçavoir pourquoi il y avoit eu deux Curés en même temps dans une même Egliſe, l'un au côté droit, l'autre au côté gauche. D'où étoit venue cette ſingularité à Brie, vû que cela n'a jamais eu lieu dans aucune autre Egliſe du Dioceſe de Paris, ſi-non à Saint Furſy de Lagny, quoique dans pluſieurs Dioceſes de Normandie cela ne ſoit pas rare. Il y a bien à Vitry-ſur-Seine deux Egliſes Paroiſſiales fort voiſines l'une de l'autre, mais elles ont chacune leur Curé particulier.

Voyez l'art. de Vitry.

Les anciens prétendent donc avoir oüi dire à leurs ancêtres, que dans la place qui eſt au couchant devant la grande Egliſe

d'aujourd'hui, il y avoit autrefois une autre Eglise Paroissiale avec un cimetiere contigu. Ils ont vû l'un des deux pignons encore existant avec une maison attenant dite l'ancienne Ecole, abattue par le sieur de Boissy Curé de Brie. On fouilla ce cimetiere par permission de l'Archevêque : les terres avec les ossemens furent transportées dans le grand cimetiere hors la Ville. Des titres anciens de plus d'un siécle parlent de maison tenant à l'ancienne Eglise, une ruelle entre deux.

Si cette Eglise détruite étoit véritablement une Paroisse, comme il y a bien de l'apparence, la raison pour laquelle on vit deux Curés dans celle de Saint Etienne, est que le Curé titulaire de la vieille Eglise ne voulut pas consentir à l'extinction de son titre. Le Curé de Saint Etienne convint donc de le recevoir dans son Eglise en partageant le fardeau Curial, & percevant du revenu à proportion. C'est ce que l'on croit avoir été ainsi arrangé dès le regne de Charles V, temps apparemment où la vieille Eglise menaçant ruine ne fut plus fréquentée. La seule difficulté qui embarrasse dans ce sentiment, quoique très-vraisemblable, est que l'on ne se souvient pas de quel Saint cette vieille Eglise portoit le nom. L'Abbé Chastelain qui en vit des restes en 1685, marque dans le détail qu'il fait des Eglises de cette petite Ville : *Une très-ancienne Chapelle ruinée près le cimetiere qui joint la Paroisse.* Voyage manuscrit.

L'unique Curé qui est à Brie-Comte-Robert depuis six vingt ans, est gros Décimateur avec l'Abbesse d'Hierre. Le Prieuré de Saint Martin des Champs y avoit vers

Hist. S. Mart. p. 188.

l'an 1150 un droit de huitiéme dans les Offrandes de pain qui se faisoient le lendemain de Noël & dans les cens de l'*atrium*. Ces droits & ces coutumes ont changé ou sont éteintes. En 1572 Charles le Maître, qui étoit Curé de Brie, s'accorda avec Jean Heron Prieur de Marolles, qui lui contestoit une moitié de dixme du territoire de Brie, & deux portions d'une autre dixme dite la dixme des Bordes.

Reg. Ep. Par. 9 Dec.

L'HÔTEL-DIEU de Brie-Comte-Robert ne cede gueres pour l'antiquité de l'édifice à l'Eglise de Saint Etienne, au moins à en juger par ce qui en reste. La Chapelle est sous le titre de Saint Eloy. Il y avoit en effet autrefois une maladie particuliere pour laquelle on reclamoit l'intercession de ce Saint, & qu'on appelloit *le mal Saint Eloy*. Tout ce qui se trouve d'ancien sur cet Hôtel-Dieu se réduit à une Lettre qu'écrivit le Pape Innocent III, l'an dixiéme de son Pontificat, à l'Evêque de Paris : Elle porte que le Comte de Dreux fondant une Chapelle *in Domo Dei de Braia*, cet Evêque ait à y consentir, & à y fournir un Prêtre, sauf le droit Paroissial. Ce Comte étoit Robert, petit-fils du Roi Louis le Gros. Il vécut jusqu'en 1219. Les figures que l'on y voit au-dessus des quatre colonnades du portail ressentent assez ce temps-là. Elles semblent faire allusion à quelque vœu qui auroit été fait dans un naufrage, ou à quelque maladie pour laquelle le bain étoit salutaire. A chacun des chapiteaux de trois de ces colonnes est sculpté un homme nud, qui est dans l'eau jusqu'au bas du ventre. Dans le quatriéme sont figurés deux jeunes gens habillés, l'un ayant une couronne sur la tête, & l'autre

Gloss. Cangii voc. Morbus S. Eligii.

Chartul. parv. Ep. Paris. f. 73. in Bibl. Reg. & Chartul. maj. fol. 133.

l'autre non. Autrefois les biens de cette Maison-Dieu étoient administrés par les Bourgeois de Brie. Un nommé Thuillier Notaire en ce lieu, Administrateur spirituel, s'étoit fait pourvoir de la Chapelle de Saint Eloy. Les habitans s'opposerent à sa prise de possession, & en conséquence il y eut procès au Conseil qui ne fut point jugé. Long-temps après, un Archevêque de Paris en pourvût le sieur Becace Curé de Brie. Pareille opposition à la prise de possession; ensuite le Promoteur prétendit que l'Archevêque avoit été surpris en donnant les provisions, & l'Impétrant se désista. Il arriva de toutes ces contestations qu'on ne reçut plus de malades dans cet Hôtel-Dieu; de sorte que les Archevêques de Paris en donnerent les revenus à quelque Religieuse ou nouvelle convertie pour en jouir leur vie durant. Enfin le Curé de Brie a été nommé Administrateur par l'Archevêque; & les revenus sont employés au soulagement des pauvres de la Ville. Le principal revenu en 1351 étoit une redevance considérable de grain sur la grange de Herches. Le logement & la Chapelle servent à présent à des usages profanes, & le loyer est employé aux mémes fins que dessus. Le Testament de Jeanne de Chastillon, Comtesse de Blois, de l'an 1291, fait mention de cet Hôtel-Dieu & de la Maladerie, comme de choses différentes. Celui d'Isabeau de Baviere, veuve du Roi Charles VI, de l'an 1431, en parle aussi, car elle legue à l'Hôpital de Braye-Comte-Robert cinq francs.

Regist. Visit. Lepros. Dioc. Par.

Hist. de la Mais. de Chastillon. Prevocr p. 76.

Recueil de piéces sur Ch. VI par Besse, p. 368.

LA CHAPELLE DU CHATEAU, ou au moins le Chapelain, est aussi mentionné dans le

même Testament. Cette Chapelle, du titre de S. Denis, est située dans la Tour de ce Château, dite la Tour de S. Jean. On la croit à la nomination du Seigneur de Brie. Elle est marquée au Pouillé écrit sous M. le Cardinal de Noailles sur le pied de 310 liv. de revenu, & elle est imposée au Rôle des Décimes. Ses biens sont des terres données à bail emphitéotique. J'ai lu qu'il y avoit sept arpens de terre situés à Fontenet de Braye.

Reg. Ep. 12 Aug. 1533.

De cette Chapelle Saint Denis & Tour de Saint Jean releve en plein fief une grande partie de la Terre & Seigneurie de Lezigny. On a les foi & hommages rendus par les Seigneurs, & en dernier lieu par Gabrielle de Boileve, veuve de François de la Forest d'Armaillé Conseiller au Parlement de Bretagne.

LA CHAPELLE DE SAINT LAZARE, vulgairement appellée Saint Ladre, est sans doute la Maladerie de Brie-Comte-Robert, dont il est parlé dans le Testament de Jeanne de Chastillon de l'an 1291. Elle est située au bout du fauxbourg allant à Paris. Sa destination, suivant le Registre des visites des Léproseries faites l'an 1351, étoit pour Brie & Servon seulement.

Les Registres du Parlement ont un article sur cette Maison au 15 Mars 1564. Le Procureur Général s'étant plaint du mauvais gouvernement de cette Maladerie & du différend advenu à raison de Bail entre le Bailli & le Prevôt du lieu, au moyen de quoi les Terres auroient pu demeurer incultes : il fut ordonné qu'un Conseiller s'y transporteroit pour faire le Bail, & que dans la suite elle seroit administrée par les

Officiers de la Paroisse suivant l'Edit, lesquels Officiers rendroient compte de deux ans en deux ans. François Verjus, Prêtre de l'Oratoire, qui depuis est mort Evêque de Grasse, étoit pourvû de cette Chapelle en 1665. Il en fit cession vers ce temps-là au Collége des Jesuites de Paris, parmi lesquels étoit son frere le célebre Antoine Verjus, & parvint à l'y faire unir en vertu d'un Arrêt du Conseil, nonobstant l'opposition des habitans de Brie. Le sieur de Boissy (alors) Curé vint cependant à bout de les obliger par transaction de payer chaque année à perpétuité à l'Hôtel-Dieu de Brie deux cens livres, à prendre sur les biens qui sont affermés huit cens livres; & cette affaire fut finie par le consentement que l'Archevêque de Paris donna à cette union le 7 Mai 1696. L'Eglise étoit assez grande autrefois; elle est aujourd'hui réduite à un petit Oratoire. On y disoit aussi régulierement la Messe, au grand soulagement du fauxbourg; c'est une des Stations aux Rogations.

Procur. du Fr. Verjus par-dev. le Beuf & Vallon Not. au Chastel. 6 Fév. 1665.

¶ Je trouve que la Duchesse d'Orleans, Valentine de Milan, Dame de Brie-Comte-Robert, avoit fondé aussi une Chapelle un peu après l'an 1389, parce qu'il est parlé de l'amortissement qui lui fut accordé: mais il est difficile de découvrir où elle étoit située.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Je remets à la fin de cet article l'établissement des Minimes & des Filles de la Croix, parce qu'ils sont nouveaux.

¶ Il est difficile de rien avancer de certain sur les premiers Seigneurs de Brie. Il a dû y en avoir avant que cette Terre appartînt à la Maison de Dreux vers le mi-

SEIGNEURS DE BRAY.

lieu du XII siécle. Mais tout ce qu'on en trouve se réduit à un Thomas *de Braia* mentionné dans une Charte de l'an 1157, qui regarde le Prieuré de Saint Martin des Champs, & dans laquelle il est dit que les dixmes dont il jouissoit à Braye étoient chargées de dix livres envers ce Monastere. Ce Thomas de Braye eut un fils de même nom que l'on trouve enregistré dans le rôle des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil, qui, sous la fin du regne de Philippe-Auguste tenoient leur fief du Roi, & possédoient soixante livres de revenu. C'est probablement avec l'ancien Thomas *de Braia* que le Roi Louis VII traita de la Terre de Braye pour Robert son frere, connu sous la qualité de Comte de Dreux: & peut-être fut-ce la relation où ce Comte Robert se trouva avec Thomas de Braye son Co-seigneur, qui lui donna la faculté d'employer une partie des dixmes de Braye pour fonder à Paris, entre l'an 1173 & l'an 1188, les Chanoines de S. Thomas de Cantorbery. On a quelques autres exemples de la dévotion des Chevaliers de ces temps-là qui portoient le nom de Thomas, envers ce saint Evêque nouvellement canonisé. Le fait est certain quant à Robert. Agnès de Braine sa veuve fit confirmer cette donation des dixmes de Braye à ce nouveau Chapitre, par une Bulle de Clement III de l'an 1189. C'est tout ce qu'il y a de constant sur ce premier Comte de Braye par rapport à ce lieu, avec la circonstance que ce fut de lui que le lieu fut surnommé Braye Comte-Robert.

Cod. Putean. 635.

Dubreul, l. 3. p. 593.

On en sçait un peu plus sur Robert son fils, qui lui succéda dans cette Terre & au

tres. Il ne fut pas cependant le seul qui porta le nom de Braye ; on le trouva donné à Guillaume son frere en 1189. Ce *Willelmus de Braia* permit alors à Adam de Broïl de vendre à l'Abbaye de Saint Maur des prés situés à Ozoir. L'acte le désigne avec sa qualité de fils de Robert Comte, frere du Roi. Quelle que fut la raison pour laquelle Guillaume étoit surnommé de Braye, Agnès, mere de Robert, de Guillaume, connue sous le nom de Comtesse de Braine, faisoit sa résidence à Braye-Comte-Robert au mois d'Avril 1191 avant Pâques. Comme elle avoit attiré dans ce lieu plusieurs Juifs commerçans, il arriva que sur la fin du Carême ils lui firent des présens si considérables, qu'ils obtinrent d'elle qu'elle leur livrât un Chrétien à qui ils avoient imposé les crimes de vol & d'homicide. Les Juifs animés de leur ancienne haine contre le Christianisme, après l'avoir dépouillé, lui ayant attaché les mains derriere le dos, & lui ayant mis sur la tête une couronne d'épines, le conduisirent par tout le Bourg en l'accablant de coups de fouet, & après cela le pendirent. Le Roi Philippe-Auguste ayant appris cela à Saint Germain en Laye, en partit sans dire où il alloit, vint promptement à Braye, fit mettre des gardes aux portes du lieu, se saisit des Juifs, & en fit brûler plus de quatre-vingt. Guillaume le Breton, dans sa Vie poëtique du même Prince, dit que ce pauvre misérable étoit un homme à qui ils avoient prêté de l'argent, & qui n'étoit pas en état de leur rendre ; qu'ils l'attacherent véritablement à une Croix avec des cloux ; & lui percerent le côté avec une lance, & que le nombre des

Chartul. S. Mauri.

Rigord Gest. Philipp Aug. Duchêne, T. V. p. 35.

Per totam Villam.

Duchêne, *ibid.* p. 108.

Juifs qui périrent par le feu, fut de quatre-vingt-dix-neuf. On sçait par d'autres témoignages que cette nation étoit accoutumée à crucifier un enfant Chrétien dans le temps de notre Semaine sainte, lorsqu'ils pouvoient en attraper un. On connoît par ce trait historique que Brie-Comte-Robert étoit devenu un lieu considérable, puisqu'il étoit fermé de murs; les Historiens cependant n'osoient le qualifier d'*urbs* ni d'*oppidum*: mais seulement de *castrum* & de *villa*.

Hist. Univ. Paris. T. III. p. 465.

En 1198, Robert, Seigneur de Braye, changea la disposition que son pere avoit fait de la portion des dixmes de ce lieu à lui appartenantes envers les Chanoines de Saint Thomas du Louvre, & voulut, au lieu de cela, que ces Chanoines levassent sur chaque maison de Braye deux sols de censive ou cens, & vingt livres parisis sur le domaine de la Seigneurie. Ce même Robert Comte de Dreux, ayant été en difficulté avec le Chapitre de l'Eglise de Paris, lui & son épouse Iolende de Coucy passerent un accord l'an 1208. Ce Traité présuppose que Notre-Dame de Paris avoit depuis du temps des droits considérables & des hôtes en ce lieu. On ignore de qui ils lui venoient. Ce reglement portoit sur les droits du moulin bannal que le Chapitre y avoit, sur les Sauniers & les Merciers. Il y est parlé d'une redevance de poules de la part des Regrattiers & de leurs forfaits, c'est-à-dire des amendes; que le Chapitre en aura la moitié & le Seigneur de Braye l'autre. On y fait aussi mention de l'impôt sur la laine crue qui appartiendra au Chapitre, & l'impôt sur le merrein travaillé ou non. Tous les habitans de Braye générale-

Magn. Pastor. le.

ment quelconques furent déclarés tenus d'amener chaque année à leurs dépens de Villeneuve-Saint-Georges à Braye, dans le cellier du Seigneur, trente-sept muids de vin, & il fut dit que le vin marqué seroit amené depuis le commencement des vendanges jusqu'à la quinzaine d'après la Saint Denis. Que chacun des Hôtes de l'Eglise de Paris étoit tenu de livrer au Sergent du Seigneur de Braye chaque année, le lendemain de Noël un tourteau de pain, ou bien une obole. Que de tout le bois qu'on voituroit à Bray, il en étoit dû un denier par charettée au Sergent du Seigneur : mais que cependant si les Hôtes de Notre-Dame amenoient du bois de Cocigny, ils n'en devoient rien. Enfin il fut dit que l'Eglise de Paris avoit de chaque sextier de bled acheté dans le Marché du Seigneur de Braye, une Pite ou Poitevine dans le tribut dû à ce Seigneur. Pierre de Dreux, qui étoit second fils de Robert II, & qui étoit né vers l'an 1186, possédoit la Terre & Seigneurie de Braye en 1288. Peut-être n'en jouissoit-il que depuis le décès de Robert III son frere aîné, arrivé en 1233. Comme il avoit épousé en 1213 Alix, héritiere du Duché de Bretagne, il ne fut plus connu sous le nom de Dreux : les uns le qualifioient Duc de Bretagne, les autres Comte. Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, écrivant au sujet d'un de ses Officiers au Curé de Bray & à celui de Cocigny, l'appelle en latin *Petrum de Brena Comitem Britanniæ*. Simon de Cocigny Chevalier, Bailli de ce Comte, retenoit en prison un homme qu'on avoit arrêté à Braye *in terra Beatæ Mariæ Parisiensis*. Ce Bailli fut averti de le ren-

Magn. Pastorale.

dre de la part du Prélat. Ce monument prouve bien que Pierre Duc de Bretagne, dit Mauclerc, étoit devenu Seigneur de Braye; mais en même temps qu'il n'avoit pas toute la Seigneurie, & que l'Eglise de Paris y avoit un territoire Seigneurial.

Jean de Bretagne, né de Pierre & d'Alix vers l'an 1214, & marié en 1275 à Blanche de Champagne, avoit eu pour fille Alix en 1243, qui fut mariée en 1254 à Jean de Chastillon, Comte de S. Pol & de Blois, à qui elle porta la Seigneurie de Brie-Comte-Robert. On lit de lui qu'il fut maintenu en 1260 dans l'exercice de la Justice hors la Ville de Brie contre les prétentions du Procureur du Roi, qui disoit que la Ville de Braye même étoit de la Chatellenie de Corbeil. Le Bailli de Sens avoit fait l'Enquête à ce sujet.

Histoire de Chastilon, p. 05.

Après Jean de Chastillon, marié à Alix de Bretagne, sa fille Jeanne porta la Terre de Brie à Pierre de France, cinquiéme fils de S. Louis, qu'elle épousa en 1263. Ils eurent des enfans qui moururent jeunes. Ce ne fut au plutôt qu'après la mort de ce Pierre Comte d'Alençon, de Blois & de Chartres, arrivée en 1283, que la Terre de Brie revint aux collatéraux : car on trouve un acte de l'an 1282, par lequel Pierre, qualifié fils du Roi, amortit, comme Seigneur *de Braya*, une dixme donnée au Monastere de Saint Maur des Fossés par Marescallus Chevalier de Centeny.

Cartul. S. Mauri, f. 82.

Jean II du nom, Duc de Bretagne, frere d'Alix ci-dessus, épouse de Jean de Chastillon, avoit eu de Beatrix d'Angleterre fille du Roi Henri III, entr'autres enfans, Blanche, laquelle avoit été mariée en 1280 à

Philippes d'Artois, Seigneur de Conches, fils aîné de Robert II Comte d'Artois. Cette Blanche devint Dame de Brie-Comte-Robert.

Marguerite, fille aînée des susdits Philippe d'Artois & Blanche de Bretagne, épousa en 1300 Louis Comte d'Evreux, cinquiéme fils du Roi Philippe le Hardi, & lui apporta la Seigneurie de Brie-Comte-Robert. On voit dans une liste des noms des Nobles de la Vicomté de Paris, qui furent mandés par le Roi au mois des Brandons 1318, *Le Comte d'Evreux Bail de ses enfans pour Braye-Comte-Robert.*

Jeanne d'Evreux, fille de Louis Comte d'Evreux & de Marguerite d'Artois, épousant en 1326 le Roi Charles-le-Bel, dont elle fut la troisiéme femme, lui porta en dot la Seigneurie de Brie-Comte-Robert & celle de Gournay sur Marne. L'acte d'hommage qu'elle en rendit le 27 Avril 1333 à Guillaume de Chanac Evêque de Paris, est ainsi conçu : » Nous reconnoissons que » nostre Chastel & Chastellenie de Braye-» Comte-Robert est tenu à foi & hommage » de l'Evêque de Paris. Donné à Braye-» Comte-Robert 1333. « Ce fut Jean de Soisy Chevalier, Seigneur de Brunoy, qui le rendit pour elle. L'Evêque avoit fait tous ses efforts pour l'engager à rendre cet hommage en personne, lui alléguant l'exemple du Roi de Navarre son frere & de Louis fils de Philippe-le-Bel, qui en avoient fait personnellement de semblables : mais à la fin il céda par déférence, protestant que cela ne pût lui préjudicier ni à ses successeurs. Blanche, fille posthume du Roi Charles le Bel, porta cette Terre en dot

Reg. du Tresor, Histoire Montmorenci preuv. p. 140.

Ex tertio Cartulari Ep. Par. Dubois col. mss. T. 3.

Sauval, T. 2. p. 449.

à Philippe Duc d'Orleans, ſecond fils de Philippe de Valois, qu'elle épouſa en 1345. Ce dernier Roi venoit quelquefois dans la Terre de ſon fils. Ce fut là que fut paſſé le 29 Janvier 1348 (ou 1349 nouveau ſtile) ſon Contrat de mariage avec Blanche de Navarre ſa ſeconde femme.

La Reine Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, vécut encore long-temps. Il reſte d'elle une charte de Privileges accordés aux habitans de Noiſy le Grand, datée de Braye-Comte-Robert le 15 Décembre 1357. Elle mourut à Brie-Comte-Robert le 4 Mars 1370, & ſon corps fut porté aux Cordeliers de Paris. Elle avoit fondé une Meſſe à l'Abbaye de Saint Denis, ſur le revenu d'un droit à prendre en partie en ſa Chatellenie de Brie. On trouve qu'en 1372 le Roi Charles V envoya en ce lieu de Brie Philippe d'Aunoy ſon Maître-d'Hôtel pour cauſe.

Felib. Hiſt. S. Denis, p. 176.

En 1373 Jean de Chatillon, Comte de Blois notifia au Roi que la Comteſſe ſa femme avoit fait avec le Comte d'Alençon frere du Roi un accord, par lequel elle lui doit laiſſer Pontarci & Bray pour 1600 liv.

Reg. Parl.

Blanche de France étant devenue veuve en 1375, céda, un an après, & tranſporta au Roi Charles V, & à ſes ſucceſſeurs Rois, la Ville, Château & Chatellenie de Braye-Comte-Robert, s'en réſervant l'uſufruit.

Acte du 23 Sept. 1376. pardev. Pierre de Montigny & Jean Fourquault Not. au Châtelet.

Charles VI donna depuis cette Terre à Louis Duc d'Orleans ſon frere puîné, qui en gratifia ſon plus jeune fils, né en 1304, nommé Jean, lequel fut Comte d'Angoulême. Ce jeune Prince en jouiſſoit en 1416: François de l'Hopital en étoit alors Capitaine pour lui.

Le Labour. Tombeau des Homm. Illuſt.

La Ville de Paris & une partie du voisinage étant tombée ſous la domination d'Henri Roi d'Angleterre après la mort de Charles VI, ce nouveau Prince, par conſidération pour la Veuve de ce Roi, lui donna le Château & Chatellenie de Brie-Comte-Robert, pour en jouir juſqu'à ce que ſon douaire lui fût aſſigné, ou qu'il en fût autrement ordonné. Ses Lettres ſont datées de Paris le 6 Mai 1424. Elles n'eurent pas lieu ſelon les apparences, puiſque par d'autres du 22 Février 1427, le même Roi de France & d'Angleterre aſſignant à cette Reine pluſieurs lieux, marqua qu'en déduction du ſurplus il lui donnoit Brie & Crecy. La Ville de Brie avoit toujours tenu pour Charles VII; mais en 1430 le 5 Septembre, le ſieur d'Eſtaford, Connétable de France pour le Roi d'Angleterre, vint pour en faire le ſiége, & la prit d'aſſaut le ſecond jour. Le Château tint plus long-temps, & ſe rendit enfin.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Ibidem.

Journal des regn. de Ch. VI & Ch. VII p. 235.

En 1431 Brie-Comte-Robert fut élu pour les Conférences de paix qui devoient ſe tenir entre Charles VII & le Roi d'Angleterre, à cauſe qu'il étoit également voiſin de Melun, Ville qui appartenoit à Charles VII, & de Corbeil qui étoit au Roi d'Angleterre. Ce choix fait le 25 Février, fut notifié au Parlement le 16 Mars. Le Cardinal de Sainte-Croix devoit y aſſiſter & faire ſa réſidence en la même Ville de Brie.

Regiſt. du Parl.

Pendant le reſte du ſiécle, la Maiſon des Comtes d'Angoulême poſſéda cette Seigneurie. Louis XI y étant le 14 Juin 1480, y donna des Lettres concernant le Légat.

Tables de Blanchard.

Enfin François I étant parvenu à la Cou-

ronne en 1515, ne tarda pas à réunir à son Domaine cette Terre de son patrimoine ; ensorte que depuis ce temps-là les Rois en ont disposé de diverses manieres, & qu'il y a eu divers établissemens & des différends à régler.

On trouve que cette Terre fut vendue avec plusieurs autres le 22 Février 1522 au sieur Poncher, moyennant quarante mille livres : mais le Roi les reprit en 1528, & lui donna en place la Vicomté d'Orbec. Environ ce temps-là il fit don à l'Amiral de Biron du revenu de la Terre de Brie-Comte-Robert pour sa vie durant.

Reg. du Par. 7 Sept. 1528. Mem. de la Chambre des Comptes.

Il y eut en 1531 un Edit qui y établissoit une Chambre à Sel, & qui en créoit les Officiers. Il est du 28 Septembre.

Blanchard.

Le Roi François I y passa en 1541, & y donna le 12 Janvier des Lettres concernant le Ban & Arriere-ban. Il y a dans les Registres du Parlement une Lettre de ce même Prince, datée de ce lieu le 26 Janvier 1543.

Ibid.

L'année de la mort de ce Prince, cette Terre fut donnée à François d'Annivet ou d'Auveinet Duc d'Atry. En 1555 cette donation lui fut continuée & à Susanne Caracciolo sa femme pour un certain nombre d'années qui fut ensuite prorogé, & en 1560 assigné pour leur vie durant. Mais en 1564 on voit cette Terre donnée à la Dame du Perron pour la récompense du soin qu'elle avoit pris d'élever le Roi Charles IX alors régnant ; & les enfans du Duc d'Atry gratifiés de trois mille livres de pension, en considération de ce que le temps durant lequel ils auroient pû jouir de cette Terre

Mem. de la Chamb. des Compt. 1547 1555. 1560. 1563. 1564.

n'étoit pas expiré. Il paroît que cette Dame du Perron n'est autre que Marie de Pierrevive, mere de Pierre de Gondi Evêque de Paris, & qu'elle est qualifiée Dame du Perron, Armentieres & Brie-Comte-Robert dans un acte de 1574, à l'occasion de son testament. On voit ailleurs que les Italiens étoient si fort ancrés dans le Château de Brie-Comte-Robert, du temps du Duc d'Atry qui les y avoit attirés, qu'après sa mort il fut besoin que Maurice, Prevôt, Capitaine & Garde de ce Château, aussi-bien que Garde des Sceaux Royaux de ce lieu, s'adressât par requête au Parlement pour les en faire sortir. Reg. du Par. 9 Fev. 1564.

On ne trouve pour le reste du siécle que quelques propriétaires engagistes de la Terre de Brie-Comte-Robert, particulierement le sieur Villequier. Puis en 1602 le sieur Gobelin. Après lui en 1621 le sieur J. de Choisy. Il paroît que vers 1650 c'étoit M. de Verthamont. On voit dans l'Arrêt de Servon qu'au mois de Novembre 1657 le Roi l'avoit maintenu, ses hoirs & ayant cause en la Justice haute, moyenne & basse au Fief & Prevôté en la place publique du lieu, pour l'exercice de laquelle ils pourroient commettre tels Prevôts qu'ils aviseroient, nonobstant la discontinuation. Mais le Roi, par l'Arrêt du 7 Décembre 1666, voulut que le Contrat d'acquisition de ce Fief & Justice fût rapporté, & que les droits vendus fussent réunis à la Seigneurie & Bailliage de Brie-Comte-Robert. Cette Terre appartenoit en 1710 au Président de Même par engagement; & maintenant elle est à M. Chauvelin. Arrêt de Servon de 1666, p. 65. *Ibid. p.* 94. General. de Paris 1710. p. p. 83.

¶ Dès le 22 Mars 1568 le Roi Charles

IX, par Lettres Patentes, avoit éteint l'
tat de Prevôt & Juge de Brie, attendu
peu d'exercice dont on le disoit être, & l'
voit uni à celui de Bailli.

A l'égard du différend qui s'éleva sous
même regne, sçavoir si Brie-Comte-Robe
étoit de la Prevôté & Vicomté de Paris,
Parlement ordonna, le 16 Août 1564, qu
les Officiers du lieu seroient oüis. Mais c
qu'ils purent dire alors, se trouve assez cla
rement énoncé dans le Procès-verbal de
Coutume de Paris de l'an 1580.

Les Députés des trois états de ce lieu
sçavoir Joseph Nepveu Curé de Sougnolles
Pierre de Manchy, Ecuyer, Seigneur d
Grisy & des Adrets, & Jean Piloust, Pro
cureur du Roi au Bailliage & Chatellenie
déclarerent par leur Procureur n'être suje
ni justiciables du Prevôt de Paris, & qu
sans cause ils ont été appellés à la réforma
tion de la Coutume.

Coutume de 1580. Edit 1678. p. 664. Reg. du Par. 30 Avr. 1568.

¶ Le CHATEAU de Brie-Comte-Rober
paroît avoir été fort autrefois; il est situé
l'entrée de la Ville du côté de Paris, dé
fendu par un large & profond fossé. Il es
de figure quarrée, composé de huit tour
posées de maniere, que de quelque fac
qu'on le regarde on en voit trois. Cet édi
fice est de quatre ou cinq cens ans, san
aucuns ornemens. J'ai parlé ci-dessus de la
Chapelle qui y a subsisté. Les Italiens qu
y avoient demeuré sous le regne de d'Hen
ri II, François II & Charles IX avoien
laissé périr la charpente & les planchers. Les
besoins de la réparation étant exposés en
Cour, il y eut des Lettres en 1567, 1568
& 1608, qui permettoient de faire une

vente extraordinaire de haute futaye en la forêt de l'Echelle jusqu'à la somme de deux mille livres, tant pour réparer ce château que le moulin du lieu. Le Parlement avoit ordonné en outre dès 1567 qu'il seroit informé contre ceux qui avoient laissé tomber ce château en décadence. Cette Forteresse étant réparée, fut en état de résistance; mais il ne laissa pas d'être pris après qu'il eut été assiégé en 1649, aussi-bien que la Ville. Il existe un acte de notoriété passé pardevant Jean Perne, Bailli de ce lieu, le 7 Novembre 1665, par lequel plusieurs habitans déposent qu'ils ont bonne connoissance que la Ville de Brie a été assiégée le 24 Février 1649, & que les Soldats assiégeans sont entrés par la bréche.

Reg. du Par. 18 Mars 1567. 18 Apr. 1568 & 1604.

¶ Il y a à Brie-Comte-Robert deux Communautés.

Celle qui paroît la moins nouvelle dans le lieu, sont les FILLES DE LA CROIX.

En 1640 le 27 Avril, Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, permit à Marie Lhuillier, Dame de Villeneuve, de faire cet établissement, & il approuva leurs constitutions pour l'instruction des filles. On peut les voir imprimées tout au long dans Sauval. Elles obtinrent quelques années après des Lettres de confirmation, qui furent enregistrées au Parlement le 3 Septembre 1646. Les jeunes filles y sont très-bien élevées.

Antiqu. de Paris de Sauv. T. 3. p. 193.

La permission qu'ont eu les MINIMES de s'y établir, n'a été enregistrée en Parlement que le 6 Août 1647, quatre mois après que l'Archevêque l'eut donnée, quoi-

qu'on assure que leur fondation par le Maréchal de Vitry soit de l'an 1636. Le Maréchal nommé Nicolas de l'Hopital l'avoit prescrite par son Testament, en reconnoissance des faveurs qu'il avoit reçues par l'intercession de S. François de Paule, marquant que l'Eglise seroit sous le titre de la Trinité, la Sainte Vierge, Saint François de Paule, S. Nicolas, & Sainte Lucrece à cause de Lucrece Bouhier sa veuve qui en étoit l'exécutrice, qu'il y auroit douze Religieux & deux freres, & que cette maison seroit appellée le Couvent de Vitry. Mais la permission de l'Archevêque ne fait point mention des deux derniers Saints. Ils furent bâtis en 1655 au sud-est, & presque attenant les fossés, en belle exposition. Leur maison est grande, belle & commode : mais ils sont peu à cause de la modicité du revenu. Armand de Bourbon, Prince de Conti, Abbé de Saint Denis, a fondé des Messes & une lampe dans leur Eglise.

Reg. Arch Par. 5. April. 1647.

¶ Entre plusieurs Corps Ecclésiastiques qui ont possédé le principal Fief de cette Terre, ou d'autres Fiefs subalternes, il paroît que l'on doit donner le premier rang à l'Eglise de Paris. Elle pouvoit tenir le chef-lieu du territoire, de quelque Evêque qui l'avoit gouvernée avant le XII siécle ; en sorte que ce seroient les guerres arrivées en différens temps, soit celles des Normans, soit celles du X & XI siécles, qui auroient fait perdre la connoissance du donateur, & qui sont cause que l'on se souvint seulement que la Terre devoit foi & hommage à l'Evêque. On en a vû ci-dessus une exhibition solemnelle par une Reine ; & plus anciennement, sçavoir en 1208 & 1238, la mê-

me

me Eglise, représentée par le Chapitre, y avoit un territoire, des sujets & des droits Seigneuriaux, qui sont rappellés en 1657 dans l'exposé par l'Arrêt de Servon. Après le milieu du XIII siécle & avant l'an 1269, la même Eglise fut gratifiée par Raoul de Chevry Evêque d'Evreux, qui en avoit été Chanoine & Archidiacre, d'une dixme sur le territoire de Brie & des lieux circonvoisins qu'il avoit achetée, laquelle n'étoit chargée que de quelques redevances de grains aux Abbayes d'Hierre, de Footel, & au Presbytere de Braye, *Presbyterio de Braya*.

Arrêt du Conseil 1666. p. 65.

Necrol. Eccl. Paris. ad 2 April.

C'est sans doute la même Reine de France dont on vient de parler, (Jeanne d'Evreux veuve de Charles le Bel décédée en 1370) qui possédant la Seigneurie de Brie-Comte-Robert, fit part à l'Abbaye de Saint Denis d'une partie des droits Seigneuriaux de cette Terre, pour la fondation d'une Messe qu'elle y demanda. Ces droits étoient au moins dans un canton de la Ville, où les Religieux obtinrent en 1514 de faire tenir trois foires chaque année. Ceci est rendu plus clair par deux endroits de l'Arrêt de Servon; l'un où on lit que le 29 de Décembre 1651 ces Religieux firent encore un bail pour neuf ans à Jean Princet & Christophe Eve, Marchands à Brie-Comte-Robert, des Terres & Seigneuries qu'ils avoient en la Ville, consistant en droits de justice, cens, rentes, lotz, ventes, four à ban, droit de minage, mesurage, rouage, pied fourché, pied rond avec leurs languages; l'autre où le sieur de Verthamont espérant entrer dans les droits du Chapitre de Paris & dans ceux de l'Abbaye de Saint

Lettres de Nov. 1514. Hist. des Maîtres des Req. p. 234 Doubler, Hist. S. Den. p. 155. Arrêt de Servon, p. 66.

Ibid, pag. 65.

Denis, proposa de rétablir les trois foires au Fief & en la Place publique de cette Ville; la premiere le jour de la Mi-carême, la seconde le 25 Juillet, & la troisiéme le dernier Novembre. On a vû plus haut que les foires de ce lieu se tiennent maintenant en d'autres jours.

L'Abbesse d'Hierre est restée seule grosse Décimatrice à Brie avec le Curé. Ce fut Eustachie de Corbeil qui vers l'an 1132 lui donna, entr'autres biens, pour la doter le tiers des dixmes de ce lieu; ce qui fut confirmé en 1138 par Etienne de Senlis Evêque de Paris, en 1142 par Thibaud son successeur, en 1147 par une Bulle d'Eugene III. Il paroît que par un Traité passé entre le Chapitre de Notre-Dame de Paris & l'Abbesse Marguerite en 1273, à l'occasion des dixmes provenantes du don fait par Raoul de Chevry à ce Chapitre, l'Abbaye assura son droit de plus en plus. Un autre de la Maison de Chevry, nommé Evrard, Chevalier, avoit pareillement donné au même Monastere dès l'an 1228, conjointement avec Marguerite son épouse, un demi muid de bled dans la dixme *de Braya*; & Baudoin de Corbeil un autre muid de bled encore dans la même dixme. Ainsi ce que ce Couvent possede à Brie, lui vient de plusieurs Donateurs, sans oublier Jean, Seigneur du Plessis-Paté, qui a été marqué dans le Nécrologe, comme ayant légué trente sols parisis de rente tant à Braye qu'à Serecy. Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150, en faveur du Prieuré de Saint Martin des Champs, font foi que sur la dixme de Brie appartenante aux Moniales, c'est-à-dire aux Religieuses,

Annal. Bened. T. 6. p. 676. Necrol. Heder. V. Calend. Febr.

Du Breul, p. 895.

Gall. Chr. T. 7. col. 608.

Chartul. Hed.

Necrol. Heder. III. Id. Apr.

Ibid. ad V. Non. Jul. caract. XIV saculi.

Hist. S. Mart. p. 188.

il y avoit un huitiéme qui revenoit à ce Prieuré. C'étoit probablement cet Evêque qui en la confirmant aux Religieuses l'an 1142, avoit fait une réserve de cette petite portion pour le Monastere dont il avoit été Prieur; & peut-être que ce huitiéme étoit cette dixme dont jouissoit en 1157 Thomas *de Braio*, suivant une Charte du même Evêque qui lui en fit augmenter la redevance pécuniaire. *Ibid. p. 19*

Toutes ces différentes portions de dixme de Braye ou Brie servent à prouver combien fertile & vaste en étoit le territoire.

ÉCARTS.

PAMPHOU

De tout ce qui est hors la Ville de Brie-Comte-Robert, le lieu qui a été le plus digne de remarque étoit PAMPHOU ou PAMFOU, grand & magnifique Château au bout du faubourg du côté de l'orient, qui a été depuis peu entierement démoli. Il avoit été bâti par Nicolas Brulart, Marquis de Sillery, fait Garde des Sceaux en 1604, puis Chancelier de France en 1607. J'en ai trouvé mention dans les Regiſtres du Parlement, à l'occasion de l'enregiſtrement qui y fut fait le 6 Mai 1613, de la confirmation accordée par le Roi à ce Chancelier de quarante cordes de bois pour son chauffage en la Terre de Panfou, à prendre en la forêt du Parc, comme aussi de bois propre à bâtir & à réparer au même lieu. Ce Château passa ensuite à Claude de Bullion, Seigneur de Longchene, quatriéme fils de Claude Surintendant des Finances en 1632, & Président à Mortier en 1636, ou à Louis de Bullion-Marquis de Longchene, fils puîné

de Claude Seigneur de Longchene. Après lui il fut possédé par M. de Forax, Gentilhomme du Duc de Nemours, qui en jouissoit en 1697, puis par.....Baillet, Marquis de Vaugrenant près Dijon, qui laissa deux fils, l'aîné mort depuis peu, & Jean-Baptiste Gaston vivant, Seigneur en partie de la Terre de Panfou. Il est arriere-petit-neveu de S. François de Sales, dont il a le portrait original & une Lettre du 2 Mai 1617, écrite de la propre main du Saint. Il ne reste plus de ce Château que quatre tourelles aux quatre coins de l'enclos. Ce nom extraordinaire de Pamphou ne paroît dans l'antiquité qu'en un titre de l'an 1174 concernant l'Abbaye de Saint Magloire; encore n'est-ce pas de ce lieu-ci dont il s'agit, mais d'un autre Pamphou situé au Diocèse de Sens.

Perm. d'or. omest. 12 Avril 1697.

Gallia Chr. T. 7. col. 311.

VILLEMENEU est un hameau éloigné de Brie d'environ demie lieue vers le sud-ouest. Je suis plus porté à croire que ce lieu est le *Villa minor* de quelques anciens titres, que non pas Villemenon de la Paroisse de Servon. Autrefois au lieu de dire les Cordeliers, on disoit les Freres meneurs, ce qui vient de *Fratres minores*. Il y a des sources considérables de la riviere d'Hierre qui sortent de dessous le territoire de ce hameau, comme aussi de dessous le coteau de vignes de Brie, car plus haut son lit est étroit & rempli de joncs. On voit dans ce hameau une Chapelle de S. Martin, qu'on dit avoir été à la nomination des Abbés de Saint Denis en France, avant que leur Mense fût unie à la Communauté de Saint Cyr; cependant j'en ai trouvé des

Provisions du 23 Septembre 1482 & du 7 Janvier 1506, sans aucune mention de présentation. Elle sert à des particuliers pour y mettre des grains & du foin. On y voit encore un autel sur lequel les plus âgés ne se souviennent point d'avoir vû dire la Messe. Il y a des terres qui en dépendent, & qui sont affermées 80 livres à un particulier de Brie. Auprès est la Fontaine de Saint Martin fort fréquentée pour les fiévres. Au même lieu est la Fontaine Saint Jean, dont on ne dit rien. En 1648 Nicolas Brulard, premier Valet de Chambre du Duc d'Orleans, & Magdelene Censier sa femme y avoient leur résidence. La Marquise des Marets y demeuroit en 1697. Cette Terre appartient aujourd'hui à MM. Pinon. On apprend par le Catalogue des anciens Procureurs Généraux du Roi, que celui qui l'étoit en 1397 s'appelloit Guillaume de Villaminon.

Perm. d'or. domest. 1 Jan. & 27 Avril.

SANSAL ou SANSALE est situé à l'orient d'hiver de Brie. Je n'en ai connoissance que par les Cartes, & par la permission qui fut donnée en 1623 à Pierre le Jay Seigneur de ce lieu, de faire célébrer chez lui. Ce hameau est aujourd'hui à M. Chauvelin, comme Seigneur Engagiste du Domaine de Brie-Comte-Robert.

Reg. Archiep. 29 Mai 1623.

HERCES ou HERSE, un peu plus vers le couchant est une Ferme.

Le Nécrologe d'Hierre en fait mention en deux endroits : au 13 des Calendes d'Août est le décès d'un Chevalier nommé Jean & d'Odeline sa femme, qui laisserent à cette maison trois arpens de terre *apud*

Herces; & au premier Décembre celui d'un autre Chevalier nommé Gilon, qui en donna deux autres situés au même lieu. Ces legs sont d'avant l'an 1300.

LA BORDE, qui est une Ferme au nord-est de Brie, a été appellée durant quelque temps la Borde la Jeune, & auparavant la Borde-Morin; maintenant on la connoît sous celui de la Borde-Fournier. Elle appartient à Madame la Présidente Valier.

VAUDRY ou VAUDOY est un lieu situé aux fauxbourgs de Brie, connu depuis environ cent ans, par l'établissement de Chapelle domestique accordé en 1659 au sieur de Heres, & renouvellées en 1696 & depuis.

Je ne dis rien des Carmes de Paris qui ont au faubourg de Brie-Comte-Robert une Ferme qui porte leur nom, & où il leur fut permis le 22 Septembre 1711 de célébrer.

Il y avoit en 1385 à Brie-Comte-Robert deux Fiefs que tenoit Jean Tartereau, mouvans de la Vicomté de Corbeil. Gilles Mallet, Vicomte de Corbeil, la marqua alors dans le dénombrement qu'il fournit de cette Vicomté au Roi Charles VI.

Hist. de Corbeil p. 62

¶ On trouve qu'en 1264 vivoient trois Chevaliers dits Jean, Thomas & Guillaume *de Braya*; mais on ne sçait quel étoit leur fief.

Tab. Fossat in Ivette.

¶ Les Protestans ou Religionnaires tinrent autrefois quelques Assemblées à Brie-Comte-Robert. Il y en eut une en 1561, laquelle excita une sédition; pour raison de quoi Etienne Piloust, Prevôt du lieu, fut

Reg. du P. 6r 21 Avr. 1521.

ajourné en Parlement, & défenses à lui faites d'exercer.

Il y en eut encore une autre aux Fêtes de Pâques 1564, quoique cette Ville ne fût pas du nombre de celles qui leur étoient assignées. De quoi nouvelles plaintes au Parlement le 14 Avril. *Ibid.*

Enfin, l'Auteur de la Vie de Charles du *Moulin* m'apprend qu'ayant été mécontens de lui à cause qu'il les décrioit, étant assemblés dans leur Prêche à Brie-Comte-Robert le Dimanche 3 Février 1566, ils l'excommunierent & anathématiserent avec toute sa famille & tous ceux qui le fréquentoient. Vie de Dumoulin, pag. 176.

¶ La Ville de Brie-Comte-Robert a produit quelques personnages qu'on doit distinguer du commun.

Nicolas *de Braia*, dont le nom doit être traduit par Nicolas de Braye, est celui qui a écrit en vers hexametres au XIII siécle la vie & les actions de Louis VIII pere de S. Louis, qu'il dédia à son Evêque, Guillaume d'Auvergne, qui fut assis sur le Siége Episcopal de Paris en 1228. Son Ouvrage est imprimé dans le V. Tome de Duchêne.

Nicolas de Braye, différent du précédent, fut Chanoine de Chartres sous Philippe le Bel, par lequel il fut chargé de la levée de la subvention en la Sénéchaussée de Carcassonne l'an 1314. Hist. de Langued. T. IV. p. 157.

Thiery de Braye fut Doyen de la Métropolitaine de Sens sous le regne de Philippe de Valois. Son Epitahe qui est dans cette Eglise commence ainsi : *Ego Thierrycus de Braya Comitis Roberti Paris. Diæcesis.* Il mourut en 1349 Henri de la Mothe, Curé des Saints Innocens à Paris, sous le regne

Collect. d'Epitaphes en la Bibliotheque du Roi, pag. 583.

de Louis XI. Voici son épitaphe gravée sur la pierre à un pilier contre l'Eglise.

» Cy-devant contre ce pilier
» Gist avec d'autres un milier
» Henri de la Mothe jadis
» Prestre, à qui Dieu doint Paradis,
» Natif de la Ville de Braye
» Contre Robert, c'est chose vraye;
» Beneficier en l'Eglise
» Saint Benoist à Paris assise,
» Et Chapelain en cette Cure:
» Lequel fut mis en sépulture
» L'an mille quatre cent quatre-vingt,
» Le vingtiéme Octobre comprins.

Pag. 594.

L'*Index funereus* des célebres Chirurgiens de Paris fait mention à l'an 1715 de Charles Gilles, natif de Brie-Comte-Robert, qui a eu la premiere dignité de leur College, & dont l'habileté avoit été connue dans les Hôpitaux de Flandres & d'Italie.

Il y a à Brie-Comte-Robert un Bureau de la Poste.



LITTERÆ

LITTERÆ

De Ecclesiá de Brayá.

UNiversis præsentes Litteras inspecturis Magister, Procurator & Scolares Domûs Scolarum Clericorum Belvacenn. Paris. fundatoris : Salutem in Domino.

Noverint universi præsentes pariter & futuri, quòd nos nomine dicti Collegii promittimus per præsentes solvere singulis annis .... termino Beati Martini hyemalis, incipiente primá solutione in Festo Beati Martini hyemalis proximè futuro, Reverendo in Christo Patri ac Dom. Dom. Parisiensi Episcopo præsenti & successoribus suis Parisiensibus Episcopis duo sextaria frumenti............ pro suo & Ecclesiæ suæ Parisiensis ratione & causá unionis ipsi Collegio factæ auctoritate Apostolicá de portione.............Parochialis Ecclesiæ de Bray-Comitis-Roberti, Parisiensis Diœcesis, quam obtinebat dum vivebat, & decessit defunctus Natalis Cessardi Presbyter, & pro promis..............tenere præsentium nomine quo supra obligamus erga prædictum Reverendum Patrem & successores suos, omnia bona mobilia & immobilia præsentia & futura, ratione & causá unionis prædictæ ipsi Collegio quovismodo obvenientia. In cujus rei testimonium sigillum dicti Collegii præsentibus Litteris duximus apponendum. Datum Parisiis anno Domini M° CCC° octo-

gesimo nono die Martis post Dominicam quâ cantatum fuit Lætare Jherusalem.

La moitié du Sceau restant est en cire rouge. On y voit une Sainte Vierge, & à sa gauche six personnes à genoux.



FERROLES.

LE ruisseau qui prend sa source sur la Paroisse de Chevry, & qui coule d'Orient en Occident, arrose successivement trois Paroisses contigues, Chevry, Attilly, & Ferroles. Cette derniere qui est la plus occidentale est connue depuis l'XIe. siécle. M. de Valois croit que le nom de *Ferreolæ*, *Ferrolæ* & *Ferroliæ*, que lui donnent les Titres latins du XI, XII. & XIII. siécles vient d'un Seigneur des premiers temps, ou d'un Fondateur même, qui s'appelloit *Ferreolus* : ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'on ne voit aucuns vestiges qu'il y ait eu en ce lieu des Forges de fer, ni même des Mines.

Notit. Gal p. 417.

Le Village est sur un côteau ou pente, qui regarde le Septentrion & est fort couvert d'arbres & de bocages : ce qui rend le valon fort gay en Eté. Le reste est en terres labourables & Prairies. On comptoit 44. feux en ce lieu lors du dénombrement de 1709. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726. évalua ce nombre à 200. habitans ou communians. Le dernier dénombrement publié en 1745. par le sieur Doisy, y marque 39. feux & écrit Ferol; ce qui est une ortographe vitieuse. On peut compter qu'il y a communément dans ce lieu entre trente & quarante feux.

L'Eglise est sous le titre de S. Germain, Evêque d'Auxerre & elle en portoit le nom dès l'an 1090. qu'elle fut donnée à l'Abbaye de Saint-Maur : *Altare situm in Villâ Ferreo-*

Chart. parvum S. Mauri fol. 148.

lis in honore S. Germani. Autissiod. Episc. L'Edifice n'est pourtant pas de ce temps-là; mais le Chœur est du XIII. siécle, fort petit & voûté, finissant en demi cercle ou apside, & sans collateraux. La nef est moins solide & bien plus nouvelle. Il n'y a aucune inscription dans cette Eglise. Geoffroy, Evêque de Paris accordant cet Autel à Wlfer, Abbé de Saint-Maur, l'année ci-dessus dite, fait entendre qu'auparavant elle lui étoit à charge, n'étant desservie que par un Vicaire. *Altare sub Vicario quidem damnosæ reformationis hactenus habitum*; plus bas il ajoûte, que si l'Abbé après y avoir mis un Vicaire vient à l'en retirer, il ne pourra rien demander à l'Evêque pour en rétablir un autre; que le droit que cette Eglise payera au même Evêque sera de quarante sols, & à l'Archidiacre de vingt; outre la souscription de l'Evêque de Paris, on voit au bas de cet Acte celle du Doyen Foulques, du Chantre Waleran, des trois Archidiacres, Drogon, Jocelin & Rainald & celle de Vaultier, Evêque de Meaux. Dans la Bulle de confirmation des biens de l'Abbaye de Saint-Maur, donnée par Innocent II. en 1136. est comprise, *Ecclesia de Ferreolis.* Maurice de Sully, Evêque de Paris, confirmant de nouveau cette donation en 1195, du consentement de ses Archidiacres, s'exprime ainsi, *Ecclesiam de Ferrolis cum atrio, majori decima, & duæ partes in minuta.* En conséquence de tous ces Titres, le Pouillé Parisien du XIII. siécle marque la Cure de Ferroles, *de Ferrolis* à la nomination de l'Abbé de Saint-Maur. Ce qui est suivi par les autres jusqu'au temps que l'Abbaye ayant été unie à l'Evêché de Paris, le Prélat a

Hist. de Paris.

Ex autogr. Tabul. S. Mauri.

dans le droit de la conférer *pleno*

reste, le Curé est Décimateur. Le
er Curé décédé fort âgé vers l'an 1742,
é Jean le Gay, a fondé dans ce lieu
aître d'École pour les garçons.
ne sçait pas précisément en quel temps
onastere de Saint-Maur commença à
er la Seigneurie de Ferroles. Ce ne
as être au IX. siécle, parce que l'état
biens rédigé au X. & publié sous le
e *Polyptycus Monasterii Fossatensis*, *Capit. Baluz. T. 2.*
aucune mention de cette Terre. Mais
ussi au plûtard dans le XII. siécle que
onastere y eut la Seigneurie, outre
e qui lui avoit été donnée sur la fin
le précédent; il a pû entrer en jouis-
le ce bien par acquisition ou par échan-
ont les Actes ont été perdus. Robert
lly y avoit encore une partie du droit,
é Tensement, c'est-à-dire, de défense
protection, qui étoit de dix-huit sep-
e froment. Roger, Abbé de Saint- *Chartul. S. Mauri.*
fit le rachat de ce droit, pour la
e de cinquante livres, & l'Acte de la
de la part du Seigneur d'Attlily fut
lans l'Eglise même du Monastére en
ce du Roi Louis le Jeune, l'an 1168.
ès, Comtesse de Meulent & de Guy
evreuse.
1196. Thomas d'Haubert-Villiers fit *De Hauberti Villari.*
t à la même Abbaye de Saint-Maur
roit de froment qu'il percevoit, *in*
Ferreolarum: & cela du consentement
ger de Meulent, du fief duquel cette
nce relevoit. C'est ce qui nous a été
is par une Charte du Roi Philippe *Chatular S. Mauri.*
e donnée à Mante. Haubert-Villiers

est encore aujourd'hui le nom d'une Ferme de la Paroisse d'Attilly.

Il se trouve que dans le siécle suivant, l'Abbaye de Saint Victor de Paris avoit des Hôtes à Ferroles, aussi-bien que celle de Saint-Maur. Cela avoit donné occasion dès l'an 1215. à des difficultés; au sujet desquelles Jean, Abbé de Saint Victor passa un Compromis. La décision des Arbitres fut, que les Habitans de Ferroles feroient serment de fidélité aux deux Eglises, tant de Saint Victor que de Saint-Maur : cette derniere leur quitta le droit de Pacage. Il peut se faire que la Ferme que l'Abbaye de Saint Victor a à Beaurose fût ce qui avoit attiré leurs Hôtes à Ferroles. Beaurose n'en est qu'à demie lieue.

Ibidem.

En 1275. Jean Grapin, Ecuyer, Homme d'Armes, qui avoit un bien aux environs de Ferroles, reconnut la Seigneurie des Moines de Saint-Maur, & avoua qu'il n'avoit pas le droit d'arrêter le cours de l'eau du ruisseau de Ferroles. C'est de lui sans doute qu'a été surnommée la Borde Grapin, qui est voisine de ce Village & sur le territoire. Il est qualifié Chevalier dans l'Acte de la vente qu'il fit en 1288. aux Moines de Saint-Maur de quelques bois vers Tournan.

Chartul. S. Mauri.

Cursum aquæ de Ferrolis.

Le Cartulaire de Saint-Maur qui fut rédigé vers l'an 1284. fait un article spécial de cette Terre, duquel j'ai tiré ce que je viens de dire de son temporel. Il y met pour préambule, que dans ce Village & dans celui de Chevry, l'Abbaye avoit alors un Manoir & une Grange. Que chaque feu devoit par an trois œufs, qu'on appelloit les

Œufs des Croix, *Ova de Crucibus* (a), ou bien un Obole ; & que de cette redevance le Monastére en avoit les deux tiers & le Prêtre du Village l'autre tiers. Et de même pour les Pains du jour de Saint Etienne, lendemain de Noël.

L'Abbaye de Saint-Maur vendit cette Terre le 9 Juillet 1563. sans retention de foi, à Madame Jeanne-Claude, veuve de Charles de Pierrevive, Seigneur de Lesigny, Maître-d'Hôtel du Roi Charles IX. Barthelemi Tasse, Seigneur d'Espesses, Conseiller au Parlement & Simon de Pierrevive, Abbé d'Hiverneau, Tuteur des Enfans. Le Chapitre eut en contre-échange 250 livres de rente sur le Sel & sur differens Domaines du Roi, laquelle somme ne monte pas aujourd'hui à cinquante livres, par l'effet des differens changemens arrivés aux rentes de la Ville.

LA BORDE-GRAPIN & LA BARRE sont deux Terres de cette Paroisse. La premiere porte le nom générique de Borde, lequel signifioit petite Maison couverte de jonc ou de gluy, a eu le son surnom de Jean Grapin, nommé ci-dessus, qui vivoit sous Philippe le Hardi. Jacques du Moulin, Seigneur de Servon, dans l'avant dernier siécle, possedà aussi cette Seigneurie. Elle appartient à présent au même qui possede la seconde Terre, nommé la Barre. Ce dernier possesseur de la Barre l'a acquise vers l'an 1710. de Jean de Lyonne, Seigneur de

Voy. son Epitaphe, art. de Servon.

(a) Il y eut en 1319. un différend entre la Reine Clemence & l'Abbaye de Saint-Maur, au sujet des Dixmes de Ferroles. Le Roi nomma Jean la Ronche, Conseiller au Parlement pour terminer ce différend.

Regist. Ve causas Parlam.

Servon. Cette Terre de la Barre avoit appartenu en 1639. à Antoine le Fèvre, Conseiller au Parlement & à Jeanne Hureau sa femme.

Perm. d'Or. domest. 9. Sept.

Les Petites Romaines, sont dites être de la Paroisse de Ferroles, dans un Acte de 1539, qui dit qu'elles vinrent alors par succession aux héritiers de Pierre d'Apestigny, Seigneur de Chenevieres sur Marne.



ATTILLY.

LE nom d'un Romain que porte cette Paroisse, fait voir que le lieu est ancien; car *Attiliacum* ne peut venir que d'un nommé Attilius à qui il a appartenu, & qui apparemment y a bâti le premier : & soit qu'il ait été dit *Attilleium* dans les Titres, ou *Attilliacum*, cela revient au même.

Je n'ai trouvé au reste aucun Titre qui fasse mention de ce Village avant le XII. siécle, ou quelques Bulles & quelques Lettres du commencement de ce siécle en parlent à l'occasion de quelques Dixmes.

Il est situé à six lieues ou environ de Paris, vers l'orient d'hyver sur un petit ruisseau qui vient de Chevry. On n'y voit que des terres labourables. Le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709. y marquoit 17. feux, que le Dictionnaire universel de la France publié en 1726, évalua à 45. habitans ou communians. Lorsque j'y passai en 1739. on n'y comptoit plus que 12. feux. Le dernier dénombrement donné au public par le sieur Doisy en 1745. y en marque encore moins, sçavoir 6. ou 7.

L'Eglise qui est en forme de Chapelle, proportionnée au nombre d'habitans, est placée sur un côteau dont la pente est vers le Septentrion. Elle est sous le titre de S. Julien, Martyr de Brioude, dont la Fête est le 28 Août, & la Dédicace s'y célébre le Dimanche suivant. Elle a dû en effet être faite vers ce temps-là en l'année 1538, vû que la permission de faire cette cérémonie

Reg. Ep. Paris.

donnée à Jacques, Evêque de Calcedoine, à la requête de Jean Picot, Seigneur François, Picart Theologien & Pierre Baut, Curé, est datée du 16 Août. Quoique cette Eglise, ou au moins la nef, ait été reparée vers l'an 1730, & le chœur vers 1742. (a) on n'a point fait disparoître les vestiges d'antiquité du chœur, tels que les Tombes. Sur une de ces Tombes est représenté un Militaire avec ses armes & cette legende autour. *Cy git le corps de Jean Gargarin, Chevalier, qui trespass. . l'an mil trois cent . . . . après la Saint Denis. Priez pour l'ame de ly.* Sur l'autre qui est placée dans le côté méridional, on lit : *Cy-dessous gissent Louis & Françoise Dugué, enfans de feu noble-homme Jehan Dugué, vivant Conseiller du Roy nostre Pere, en son Parlement de Chamberry en Savoye, lequel est décedé en l'an 1572.*

La Cure est marquée à la collation pure & simple de l'Evêque de Paris, dans le Pouillé du XIII. siécle, sous le nom d'*Attiliacum*, Celui du XVI. siécle y est conforme, & ajoûte ensuite, *Capella ibidem optima*. Je parlerai ci-après de cette Chapelle. Tous les Pouillés subsequens 1626, 1648. & 1692. conviennent que c'est à l'Archevêque à conférer la Cure de plein droit, dout le Titulaire est gros Décimateur du lieu.

Nous ne voyons pas quel est l'Evêque de Paris qui pouvoit avoir concedé au Prieuré de Saint Martin des Champs une Dixme à Attilly; nous sçavons seulement que Calixte II. la leur confirme par sa Bulle de l'an 1119, ce qui est suivi dans celle d'Innocent

Hist. S. Martini, p. 158.

(a) Une Sentence d'environ ce temps-là, condamna le Seigneur à la reconstruction, conjointement avec le Curé.

II. de l'an 1142. & dans celle d'Eugène III. de l'an 1147. & dans la Charte de Thibaud, Evêque de Paris, d'environ l'an 1150. Avant lui Girbert, l'un de ses prédécesseurs, avoit assuré à ces mêmes Moines la jouissance de cette Dixme dès l'an 1122. André, Prêtre d'Attilly, c'est-à-dire, Curé en 1241, étoit une personne de poids : il fut choisi pour terminer le Procès qui étoit entre le Curé d'Ozoir & l'Abbé de Saint-Maur, touchant la Forest, que les uns appellerent alors *Foresta quinque solidorum*, & d'autres *Foresta S. Ceoldi.*

Ibid. p. 171. 180. & 187.

Gall. Chr. T. 7. col. 59.

Chartul. S. S. Mauri.

On ne trouve rien avant le XIII. siécle sur la Chapelle de Saint Eloy du Breuil, dont il ne subsiste que les ruines au milieu de la campagne, au midi d'Attilly, au coin du bois du Parc. Barthelemi de Chevry, Chevalier, avoit eu vers l'an 1223. la dévotion de vouloir ériger une Chapelle dans le manoir de Pierre de Bray, Chevalier, située sur la Paroisse d'Attilly. Une des clauses étoit que le Chapelain auroit charge d'ames de tous ceux de cette maison. Regnaud, Prêtre d'Attilly y ayant consenti, à condition de dédommagement, Guillaume de Seignelai, Evêque de Paris & J. . . . . Archidiacre de Brie, destinerent un nommé Simon pour en être Chapelain, ils assignerent un arpent de terre pour la construire & lui un logement, statuerent qu'il payeroit par an huit sols au Prêtre d'Attilly, & deux sols à la Fabrique au jour de Saint Julien, Martyr, qu'il rendroit les Offrandes au Curé, & qu'il ne payeroit que moitié du droit de Synode & de Visite.

Chartular. min. Ep. Par. fol. 106.

L'Auteur du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Maur, qui écrivoit vers l'an 1280. y

a marqué, en traitant l'article des revenus que ce Monastére avoit à Ferroles, quelques portions des biens de cette Chapelle. Il y dit que le Prêtre du Breuil *Presbyter de Brotto*, posſede trois arpens ſitués auprès du Marchais des Fourches. Il y dit encore que le même Prêtre cédoit la moitié de la Dixme dans trente-cinq arpens de terre de Ferroles. On ignore quels ſont les Fondateurs de cette Chapelle: peut-être y ſont-ils inhumés ſous les ruines. Chacun ſçait que *Brolium* ſignifioit autrefois un petit Bois, une eſpéce de Taillis. Il y avoit des Seigneurs qui portoient le nom du Breuil en ces quartiers-là dès le XII. ſiécle. En 1189. Adam de Broil obtint permiſſion de Guillaume *de Braia* de vendre à l'Abbaye de Saint-Maur, des prés ſitués à Ozoir. Dans la démiſſion que Jean Chauvin, Prêtre fit de cette Chapelle le 8 Décembre 1479, elle eſt dite, *S. Eligii de Brolio juxta Brayam comitis Roberti.* Des Proviſions de la même Chapelle de l'an 1571. données à Charles le Maitre, Curé de Chevry la diſent ſituée *juxta nemus de Braya comitis Roberti.* Cent ans après Nicolas Philippe, Curé de Sainte Geneviéve de Paris, en étant allé prendre poſſeſſion, la trouva ſitée au coin d'un Bois, à demie lieue d'Attilly, mais ruinée, & devenue la retraite des voleurs. Perſonne ne ſe ſouvenoit pas même d'y avoir vû célébrer. Sur les repréſentations & après la viſite, M. de Harlay, Archevêque en ordonna la démolition, déclarant que les materiaux ſeroient employés pour l'Egliſe Paroiſſiale, où les charges ſeroient acquittées, conſiſtant en douze Meſſes par an; ſçavoir, les premiers Lundis des mois, excepté les

Reg. Epiſ. Par. 24 Feb.

Reg. Archiep. 27 Jul. 1678.

ıoîs de Juin & de Décembre, que les Mes-
:s seroient dites au jour des Fêtes de S.
loy. Cette Chapelle est à la nomination
ɜ l'Archevêque. Elle valoit alors 50. livres.
'uelques uns, au lieu de Breuil prononcent
reil, & ont donné occasion à d'autres de
rononcer Bray ou Brey : mais dans le Rol-
: des Décimes & autres de l'Archevêché,
n conserve l'ancienne expression *Breuil*.
. l'occasion de S. Eloy, Patron de cette
hapelle, je croi pouvoir faire remarquer,
ıe c'est dans le Diocèse de Noyon dont
: Saint étoit Evêque, que se trouve l'uni-
ıe Village de France qui porte le nom d'At-
lly après celui dont il s'agit ici.

Le Château d'Attilly est construit environ
ans le milieu du Village sur un petit cô-
:au. Il est de figure ronde, entouré de fos-
:s & défendu de quelques Tours : ce goût
'édifice en marque l'antiquité. Il est à dé-
ouvert, & sans ombrages. Il avoit été bâ-
par l'un des Seigneurs du XV. ou XVI.
écle que je vais nommer.

Le premier des Seigneurs d'Attilly qui se
oit présenté dans mes recherches, est un
ommé *Milo de Attiliaco* : il est au rang des
ienfaiteurs du Prieuré de Longpont sous
Montlhery, pour avoir donné à cette Mai-
on vers le regne de Louis le Gros, une par-
ie de la terre de Savigny qui lui venoit de
a tante Heldeburge. Il y a apparence que
'on doit compter pour être de la même fa-
nille. Emeline d'Attilly, sœur d'Adam Li-
iard, l'un de ceux qui se croiserent pour la
Terre-Sainte vers l'an 1142 : cette Dame
Lisiard avoit sans doute épousé le Seigneur
d'Attilly.

Radulfe ou Raoul d'Attilly est mention-

Chartul. Longipont. fol. 45.

Ibid. f. 35.

Chart. Fossa. Ant. de Ferro. né au Cartulaire de Saint-Maur des Fossés, pour avoir vendu en 1168. à Roger, Abbé de ce Monastére tout ce qu'il possedoit à Ferroles ; sçavoir, une partie du droit de Tensement & dix-huit septiers de froment. Cette vente pour le prix de 50 livres fut faite publiquement dans l'Eglise de Saint-Maur, en présence du Roi Louis VII, d'Agnès, Comtesse de Méulent, & de Gui de Chevreuse.

Nous avons de Maurice de Sully, qui tint le Siége Épiscopal de Paris, depuis l'an 1160. jusqu'en 1194, trois Actes qui font mention des Seigneurs d'Attilly. Dans l'un qui est de l'an 1173. cet Evêque atteste que Guy d'Attilly a donné au Monastére d'Hierre (Chart. Hed.) 40. arpens dans son bois de Chalendray, du consentement d'André d'Ormoye *de Ulmeia*, du Fief duquel étoit ce Bois. Dans l'autre, qui est de l'an 1178, Maurice certifie que Milon d'Attilly a donné à la même Abbaye de Filles (Ibidem.) un demi muid d'avoine, à prendre dans sa grange *de Quocigny*. Le troisiéme Acte est sans datte : Robert d'Attilly n'y paroît que comme caution, dans un engagement d'une redevance de grain faite aux Freres du Mont-Estif, par Robert de Lezigny.

Il paroît dans les préliminaires du petit Cartulaire de l'Evêque de Paris, écrits vers l'an 1220, qu'il n'y avoit pas long-temps qu'il existoit un Gaucher d'Attilly, lequel auroit dû tenir de cet Evêque le fief de Noisement, situé à Moissy l'Evêque.

On voit ailleurs, qu'avant le milieu du regne de Saint Louis, étoit décédé un Pierre d'Attilly, Chevalier, qui avoit legué aux (Chart. Hed.) Dames d'Hierre douze arpens de terre situés

Attilly, lequel legs fut exécuté par Edene de Sevre, de l'agrément de Roger de evre & d'Aveline sa femme.

Henri d'Attilly dut lui succéder : il est ualifié *armiger*, Homme d'armes, dans engagement qu'il fit de deux muids de ed en 1248. à l'Eglise Paroissiale de Braye *Braya*, pour soixante livres qu'on lui êta. Roger d'Attilly, Chevalier, étoit en 62. second Seigneur de quelques Fiefs ués à Combs-la-Ville & à Moissy. Pierre oit Seigneur d'Attilly en 1273, suivant autres enseignemens.

Mag. Past. Parif. f. 145.

Chartul. mini. Ep. Par. fol. 20.

Chartul. S. Mau. in Monsterj.

Au siécle suivant, du moins sur la fin, Seigneurie d'Attilly appartenoit à la fallle, dite de Pacy. Une Marie de Pacy, mme de Jean, Seigneur de Montgermont fut Dame vers 1390. Leur fille Marguee épousa Guillaume de Culan, Homme armes de la Compagnie de Philippe, Duc Bourgogne. Étant veuve en 1428, elle ndit hommage d'Attilly au Roi le 28 Juilt, & Philippe de Culan leur fils fit homage de la Motte d'Attilly, le 6 Janvier 43. à Catherine d'Alençon, Duchesse de iviere, à cause de son Château de Coloiers.

Geneal. de Culan, Sup. Moreri.

Au XV. siécle, dans les premieres années regne de Louis XI. Guillaume de Culan, xaminateur au Châtelet, devint Seigneur Attilly, suivant un article des Reliefs & achats de l'ordinaire de Paris de l'an 1463. est spécifié dans cet article, que le Fief Attilly est mouvant de Tournan; & dans acte de la vente que de Culan en fit, il est ualifié Clerc.

Sauv. T. III. p. 368.

Clerembaud de Champanges, Notaire Secretaire du Roi, acheta de lui ce Fief

Sauval, *Ibid.* p. 432.

le 17 Mai 1475, moyennant la somme de quatre cent écus d'or, à la charge de cent sols de douaire que Marguerite de Thumery avoit droit de prendre dessus, sa vie durant, & il en fit hommage à M. le Chancelier le 24 Mai 1475. Louis XI. lui fit don du droit de la Haute-Justice en cette Terre de la Motte d'Attilly vers l'an 1480. Cependant j'ai trouvé ailleurs, que la Terre de la Motte d'Attilly avoit été donnée par ce même Prince le 7 Aoust 1478. à J. Raguier. Apparemment que cette donation n'eut pas lieu. Ce Clerembault de Champanges est qualifié Seigneur d'Attilly dans son Epitaphe qui étoit aux Blammanteaux, & Trésorier de l'Artillerie. Il mourut le 4 Novembre 1494. Il avoit épousé Damoiselle le Solmane, qui vêcut encore environ vingt ans après lui, & de laquelle les enfans ne payerent les droits de Relief qu'en 1514.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Tables de la Cham. des Com. Ogier, T. II. p. 189.

Compte de la Saint Jean 1514. Sauval, T. III. p. 562.

Jean Picot étoit Seigneur d'Attilly en 1538. dans le temps de la Dédicace de l'Eglise.

Jacquette de Champanges, issue de leur mariage, porta cette Terre à Jean le Picart qu'elle épousa, qui étoit Secretaire du Roi & Seigneur de Villeron au Diocèse de Paris. Elle décéda dès l'an 1522. son mari vêcut jusqu'en 1549.

Epitap. des Blammanteaux.

Hist. des Gr. Offi. T. VIII. p. 752.

François le Picart, fils de Jean hérita de cette Terre à la mort de son pere. C'étoit un Docteur en Théologie fort illustre. Il devint Doyen de S. Germain l'Auxerrois. Sa vie imprimée marque qu'il donna aux pauvres le revenu de cette Terre & celui de son Doyenné, qu'il posseda aussi la Seigneurie de Villeron, qu'il mourut en 1556: que

Vie de Fr. le Picart, p. 181.

frere Clerembaud le Picart qui lui
& laissa posterité fut aussi Seigneur
en partie. M. de Launoy, parlant
dit que son inhumation faite aux
iteaux fut la plus fameuse qu'on eût
à Paris. L'Auteur de sa Vie a cru
arquer qu'on lui fit pareillement un
lans ses Terres, surtout à S. Julien
en Brie. On lit dans le Procès-ver-
Coutume de Paris de l'an 1580,
un Laurent le Vaux Picard étoit
d'Attilly; mais il est presque sûr
là une faute d'impression, & que
Laurent le Vaux est celui de *Clerem-*
nsposé & défiguré. Ce Clerem-
Picard devoit être fils de Clerem-
ere de François ci-dessus nommé.
paremment le dernier des *le Picart*
derent cette Terre, puisque je la
iite entre les mains du Chancelier
qui fut revêtu de cette dignité en
mourut en 1624.

Hist. Colleg. Nava. p. 299.

Pag. 227.

Coutume, 1580. Edit, 1678, p. 638.

Histoire de Corbeil, p. 21.

dans l'Histoire des Grands Offi-
a Couronne, depuis l'an 1640. jus-
in du siécle, plusieurs du nom de
le Bullion, qualifiés successivement
d'Attilly; l'un d'entr'eux fut Sur-
t des Finances. Il y eut vers l'an
s Lettres-patentes accordées à Clau-
lion, Chevalier, Seigneur de Long-
les Grand & Petit Panfou, Attilly
lieux, lesquelles portoient conces-
aute-Justice en l'étendue du Grand
Panfou, & les unissoient à la Terre
urie d'Attilly, & érigeoient le tout
le Marquisat de Panfou, pour re-
Roi à cause du Comté de Brie-
obert. Ces Lettres furent registrées

Hist. des Gr. Off. T. 9. Art. des Chev. du S. Esprit.

Regist. du Parl.

en Parlement, Grand-Chambre & Tournelle assemblées, le 6 Mars 1670. Il décéda en 1678, il avoit épousé Perrote Meusnier, dont il a eu François de Long-Chene Bullion, marié à Catherine la Ferté Senneterre, décédée le 10 Avril 1647. âgée de 85 ans.

Mercure de France, Juin, 2. vol. 1747.

Cette Terre est possedée par Dame Marie-Catherine de Bullion, veuve de Pierre Rousselin de Montcour, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France au département de Touraine. Un Mémoire assez récent lui donne pour Seigneur M. le Marquis d'Avaugourt.

Les ECARTS de la Paroisse d'Attilly sont Forcille, la Borde Aubertvilliers & Beaurose.

FORCILLE ne s'est point trouvé dans les anciens titres que j'ai vu avant l'an 1562, auquel tems il en est fait mention dans les Registres du Parlement. On y lit au 20 Août de cette année des remontrances qui furent faites qu'il y avoit une Prêche à Forcille près Brie-Comte-Robert & qu'il y alloit des Officiers du Roy &c. surquoy la Cour ordonna qu'il en seroit informé. Le Fief noble de ce lieu releve de la Chatellenie de Corbeil & la roture releve de Servon. Il appartient à M. de la Croix ci-devant Argentier de M. de Conti, de la Roche-sur-Yon. Il lui vient du chef de sa femme qui étoit Bourdin. Il a été autrefois possedé par MM. de Marles. La BORDE qui en est voisin est aussi d'Attilly.

Regist. Parlam.

Let. du Curé de Servon.

Histoi. de Corb. p. 22.

AUBERVILLIERS n'est qu'une ferme qui appartient au Comte d'Armaillé Seigneur de Lezigny. Ce lieu a donné son nom à d'anciens seigneurs qualifiés de Chevaliers, tels

que *Johannes de Hauberto villari Miles* qui traitte vers l'an 1230 avec l'Abbaye de Livry, au sujet du Prieuré du Cormier; le même avoit donné en 1226. à l'Abbaye d'Hieres vingt arpens de bois dans la Terre d'Aubervilliers. Ce lieu ressortissoit anciennement à Corbeil.

Chartul. Livrial.

Chart. Hed.

Histoi. de Corb. p. 21.

BEAUROSE est une ferme de l'Abbaye de Saint Victor selon le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 où elle est dite Beauroy.

Attilly a produit un homme illustre au XIII siécle. Son nom est conservé dans le Nécrologe du Prieuré de Saint Eloy de Paris, membre de Saint-Maur des Fossez au 14 Septembre, en ces termes: *Obiit Guillelmus de Attiliaco Magister Medicinæ.*



CHEVRY.

Not. Gall. pag. 412. col. 1.

RIEN ne doit empêcher qu'on ne croye, comme M. de Valois le pense, que ce Village tire son nom *à Capris*, de ce qu'il y auroit eu plus de Chevres qu'ailleurs, quoiqu'il y ait égal fondement de croire que c'est le nom d'un Possesseur ou d'un Fondateur nommé *Caprius*, qui auroit servi à le dénommer *Capriacum*. Le nom de Caprius est Romain, & n'étoit pas rare. M. de Valois n'est pas si bien autorisé à penser que Chevry dont il s'agit est le *Cabrianecum*, Village du Fisc, où auroit été frappée une ancienne Monnoye de nos Rois de la premiere Race, sur laquelle on lit CABRIANECO ; il est visible que *Cabrianecum* a dû former plus naturellement Chevrigny, ou Chavrenay. Or il y a des Villages & des Hameaux assez près de Paris qui portent ces noms, ce que M. de Valois paroît avoir ignoré. Il y a aussi en France cinq ou six Paroisses du nom de Chevry outre celle-ci qui est de Brie.

Gruteri Inscript.

Vaillant, Tr. des Monnoyes, p. 67.

Sans donc donner à notre Chevry une antiquité qu'il n'a pas, il faut se contenter de dire qu'il est connu depuis le commencement du XII. siécle, & que le premier monument où il en est parlé est celui par lequel Drogo ou Dreux, Archidiacre de Paris, donna en l'an 1117. aux Moines de S. Martin des Champs tout ce qu'il possédoit à Chevry : ce qui fut occasion que l'Eglise de ce lieu leur fut accordée. Le second monument où il en est fait mention, est une Charte d'Ascelin, Abbé de Saint-Maur

Hist. S. Mar. p. 365.

d'environ l'an 1135. ou 1140. qui le nomme *Vicus Capriacus*. Il en sera parlé ci-après. *Annal. Bened. T. VI. p. 368.*

Ce Village est bâti dans une grande Plaine de labourages où l'on ne voit aucunes Vignes. Sa distance de Paris est de six lieues vers l'Orient d'Hyver, au Nord-est de Brie-Comte-Robert, dont il n'est éloigné que d'une lieue. Au Levant de ce Village est un Étang, dont les eaux forment l'un des deux ruisseaux qui constituent proche l'Abbaye d'Hiverneau, ce qu'on appelle la petite Riviere de Rouillon, suivant le dénombrement de l'Élection de Paris de l'an 1709, il y avoit alors à Chevry cent feux. Le Dictionnaire universel de la France, imprimé en 1726. y comptoit 282. habitans ou communians. On m'a dit en 1738. sur le lieu, qu'il y avoit 80. feux ou environ. Le sieur Doisy qui a publié son dénombrement nouveau en 1745. y en marque 63. Il y a des Écarts dont je parlerai.

L'Eglise est un grand vaisseau quarré, oblong, sans aîles, simplement lambrissé, supporté du côté du Septentrion par une grosse Tour qui s'apperçoit de loin, dans le bas de laquelle par le dedans il y a des piliers du XII. siécle. Le reste du bâtiment de l'Eglise ne démontre rien de fort ancien, & les plus vieilles Tombes qu'on y voit ne sont que du XVI. siécle. La Sainte Vierge est la Patrone, & la Fête est l'Assomption.

On lit sur la grosse Cloche cette inscription : *Je fus faite pour Chevry. Noble-homme Anthoine de Villeblanche, Seigneur de Chevry, l'an mil cinq cent trente-quatre.*

Au milieu du Chœur, sous le banc des Choristes, est une grande Tombe, sur la-

quelle sont gravées trois Effigies, avec ces mots sur les bords : *Cy gissent Louis de Lecthercl* ou *Bescherel, Escuyer, en son vivant, Seigneur de Chevry & de Lectherel, qui trespassa le cinq Juillet mil cinq cent deux. Jehan de Villeblanche, Escuyer, en son vivant Seigneur de*... (apparemment Chevry) *qui trespassa le quatre Juin mil cinq cent onze. Damoiselle Margueritte Deschelles, en son vivant, femme du Seigneur susdit, qui trespassa le 24 Mars 1523. Priez pour eux.*

Auprès du Sanctuaire est une autre Tombe mise de travers-côté, sur laquelle est représentée une Dame ayant les mains jointes, d'où pend un long Chapelet, la coeffure courte, un habit juste à la taille & les manches fort amples, avec cette inscription autour : *Cy gist Damoiselle Perone de Chevrel* ou *Lectherel, en son vivant veuve de feu Jean Chenu, Sr. de Monthereul, & Dame de Germenay, laquelle trespassa le deux Juillet 1530.*

A l'entrée du Chœur est la Tombe d'un Curé du lieu, nommé Nicolas Potet, Maître & Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Braye-Comte-Robert, mort en 1515 ; & de sa mere décédée en 1501. On disoit encore alors Braye & non pas Brie.

L'Eglise de ce lieu fut donnée au Prieuré de Saint Martin des Champs de Paris avant l'an 1147, mais non pas avant l'an 1142, puisqu'elle ne se trouve pas dans l'énumeration de celles que le Pape Innocent II. lui confirma cette année là. Elle est comprise dans la Bulle d'Eugêne III. de l'an 1147, en ces termes : *Ecclesiam & decimam de Chivry* ; c'est ce qui oblige d'attribuer cette donation à Thibaud, Evêque de Paris, qui

Hist. S. Mar. p. 180.

commença à siéger en 1143, & qui marqua par là son affection pour une Maison dont il avoit été Prieur. Les Lettres qu'il accorda à ce même Monastere vers l'an 1150. pour lui confirmer tous ses biens, portent en effet, *Ecclesiam de Chèvry cum decima & atrio*. Peut-être que ces Religieux n'eurent pas d'autre Titre de sa part; auquel cas il faudra placer ces Lettres entre l'an 1143. & l'an 1147. Le Pouillé de Paris écrit au siécle suivant, marque cette Eglise parmi celles qui sont à la présentation du Prieur, & le nom y est en langage vulgaire *Chevri*. Tous les Pouillés subsequens sont d'accord là dessus. Ces trois Titres Latins ayant écrit le nom de ce Village en François, il sembleroit qu'on auroit douté alors que *Capriacum* pouvoit être employé. M. de Valois dit qu'il a vû une Bulle du Pape Luce III. de l'an 1184. où il y a *Cavrilium*, pour signifier Chevry, comme pour dire *Caprilium*. *Ibid. p. 181* *Notit. Gal p. 412, vol. 2*

On a vû à Notre-Dame de Paris dans la Nef, devant la Chapelle de S. Thomas, une Tombe qui couvroit la sepulture de Guillaume Gentil, Curé de Chevry & Vicaire Général de l'Evêque de Paris; il étoit décédé le 24 Septembre 1533. Il y a apparence qu'il étoit frere d'Etienne Gentil, Prieur de Saint Martin des Champs, qui l'auroit nommé à cette Cure, & qui ne mourut qu'en 1536. *Hist. S. Martini, p. 266.*

Le Curé de Chevry est gros Décimateur avec l'Abbesse d'Hierre. Elle possede en effet le fief du Plessis les Nonnains dont il sera parlé ci-après: de plus, on lit qu'un Chevalier nommé Adam du Bois, après avoir engagé à cette Abbaye l'an 1220. la portion qu'il avoit dans la Dixme de cette *Chart. Hed.*

Paroisse, lui fit présent en 1235. de la cinquiéme partie de cette portion. On trouve aussi que le Chambrier de l'Abbaye de Saint-Maur y a eu autrefois une Dixme de bled, que Pierre de Chevry, Abbé, instituant cet Office en 1256, lui assigna, pour en jouir après le décès de Pierre de Fourches.

Gall. Christ. T. VII. In fine col.

Voici les plus anciens Seigneurs de Chevry qui se soient présentés dans mes recherches. Je ne parle point de Dreux, de Mello, Archidiacre de Paris, qui y avoit un revenu qu'il donna au Prieuré de Marolles l'an 1117. Il faut d'autres Seigneurs plus clairement marqués.

Hist. S. Mar. p. 365.

Evrard de Chevry, Chevalier, fut l'un des Seigneurs de la Châtellenie de Corbeil, qui sur la fin du régne de Philippe-Auguste, furent reconnus tenir leur Fief d'autre que du Roi & jouir de soixante livrées de Terre. Le même Evrard de Chevry, Arbitre avec Michel, Doyen de Saint Marcel de Paris, décida en 1220. une difficulté en faveur du Monastére de Saint-Maur. Le même Chevalier encore conjointement avec Marguerite son épouse, donna en 1228. aux Religieuses d'Hierre un demi muid de bled à prendre dans la Dixme de Braye, ou Brie.

Cod. Putea. 635.

Chartul. S. Mauri Gaigner, f. 27.

Chart. Hed.

Si l'on peut compter sur le contenu d'une ancienne Tombe, que M. de Gaignieres écrit avoir vûe, & sur laquelle étoient huit personnes de la maison de Chevry, qui passoient pour freres & sœurs, avec leurs épouses, ce seroit de cet Evrard de Chevry que seroient provenus six de ces personnages, qu'il faudroit ainsi ranger suivant l'ordre de la naissance.

RAOUL

RAOUL DE CHEVRY, Evêque d'Evreux.

JEAN DE CHEVRY, qui épousa une Marguerite.

AN.... Abbé d'Hiverneau.

JEAN DE CHEVRY, Grand Prieur de S. Jean de Jerusalem.

AGNE'S DE CHEVRY, Abbesse de Saint Paul.

GUILLAUME DE CHEVRY, qui épousa E...

Raoul de Chevry gravé & nommé le premier sur cette Tombe, & qui apparemment possèda la Seigneurie de son pere, mourut Evêque d'Evreux en 1269(a). Lors de la vente qui fut faite d'une partie de la Dixme de Combeaux au Prieuré du Cormier vers l'an 1230, il y consentit comme second Seigneur du Fief, en prenant la qualité de Clerc-Chanoine de Clermont; & Guillaume de Chevry l'approuvant pareillement, ne se qualifie que *d'Armiger*, homme d'Armes & premier Seigneur du même Fief; mais il étoit Chevalier en 1264, suivant un Acte du Prieuré d'Ivette. La caution en l'Acte de 1230. fut Thomas de Chevry. En 1260, Raoul de Chevry est dit Archidiacre de Paris dans le réglement qu'il fit sur la nouvelle Paroisse de S. Josse, avec le Curé de S. Laurent, dont elle fut démembrée depuis en 1263. Dans l'Acte qui fait mention de l'augmentation qu'il procura dans l'Eglise de Paris au culte de Sainte Marie Egyptienne des autres biens qu'il fit à cette

Chartu. Liv riac, f. 98.

Tab. Fossat.

Histor. S. Mart. Camp. p. 453.

Lit. Reginal di Ep. Paris. Ex Mag. Past.

(a) Le Sieur Grancolas l'appelle mal-à-propos Raoul de Chevrier. *Hist. de Paris, T. 2, p. 144.*

même Eglise, dont il avoit été Chanoine, sont spécifiés dans son ancien Nécrologe au 2 Avril. Il est marqué pareillement comme bienfacteur de l'Abbaye d'Hierre, au 9 des Calendes de Décembre. Il fut inhumé au Prieuré de Saint Eloy, près Longjumeau.

Voyez l'article de Brie-Comte-Robert.

Necrol. Hed. in Bibl. Reg.

Jean de Chevry, frere de Raoul est qualifié Prieur de l'Hôpital de S. Jean de Jerusalem en France, dans un Acte de l'an 1270.

Chartul. parvum S. Mauri.

Pierre de Chevry fut Abbé de Saint Maur des Fossés depuis l'an 1256. jusqu'en 1285. Ce fut lui qui en fit rédiger le Cartulaire qui m'a été d'une grande utilité pour cet Ouvrage. Sa mort est marquée en ces termes au Nécrologe du Prieuré de S. Eloy, de Paris aux Nones de Juin : *Obiit Petrus de Capriaco quondam Abbas Fossatensis anno M. CCLXXXV.*

Gall. Chr. T. 7 col. 297.

In Biblioth. S.S. Barnab. Parris.

Jean de Chevry qui étoit neveu de cet Abbé & de Raoul, est mentioné au Cartulaire de Saint-Maur, pour y avoir donné en 1280. des Prés situés à Montgeron. Il est sans doute le même qui eut du Roi Philippe le Bel en 1297. la terre de Torcy confisquée sur le Comte de Bar. De Sous Chantre, de Chartre & ensuite Archidiacre de Roüen, il fut fait Evêque de Carcassone en 1298.

Chartul. S. Mauri Gaign. p. 82.

Gall. Chr. T. 6. col. 892.

Marguerite de Chevry fut élûe Abbesse de Farmoutier en 1290.

Gall. Chr. T. 8. col. 705.

Un Jean de Chevry, Chevalier au XV. siécle, étoit décédé avant l'an 1464, qu'il est fait mention de Jeanne de Néele sa veuve.

Preuves de Montmorency, p. 335.

On ne trouve dans le XV. siécle que ce seul Seigneur qui pouvoit même ne plus jouir de la Terre, quoiqu'il en eût le nom

Louis de Lecherel ou de Bescherel fut seigneur de Chevry sur la fin du XV siécle & au commencement du XVI. Ensuite ce fut Jean de Ville-blanche auquel succeda Antoine de Ville-blanche qui l'étoit en 1534. L'héritiere de ces Ville-blanche nommée Marie possedoit encore sur la fin de ce même siécle six ou sept fiéfs situez à Chevry qui seront nommez ci-après. Charles Duret Président à la Chambre des Comptes, & Intendant des Finances étoit Seigneur de Chevry en 1621. Reg. Ep 29 Jul.

De la Barre écrit vers l'an 1630, qu'alors la Seigneurie de Chevry appartenoit au Duc de Chevreuse avec Justice au ressort de Corbeil. Hist. de Cor. p. 21.

Dans ces derniers tems les Seigneurs de Lezigny ont joui conjointement de la Terre de Chevry, & c'est en continuation qu'elle a été possedée par Madame d'Armaillé & aujourd'hui par son fils.



COSSIGNY.

PLusieurs lieux ayant conservé le nom de leur fondateur ou primitif possesseur, il ne faut point chercher l'origine du nom de Cossigny ailleurs que dans le nom *Cosinius*, qui étoit usité parmi les familles Romaines. Un Cosinius Romain ayant eu en ce lieu sa demeure & son bien, c'est de là qu'aura été formé le nom *Cosiniacum*, qu'on a depuis écrit avec la lettre *c*, & ensuite avec une double *ss*. Il faut regarder comme une altération encore plus grande la maniere de l'écrire Quocigny, quoiqu'elle se trouve dans un acte latin de l'an 1178, qui est le premier où j'aye rencontré le nom de cette Paroisse. Dans les autres titres du XIII siécle qui sont tous écrits en latin, il y a diversement *Cocini*, *Cociniacum*, *Cocigniacum*, *Cosigniacum*, *Cocegniacum* & *Coceigniacum*, ou enfin *Quocigny*. M. de Valois ne fait aucune mention de ce Village dans sa Notice du Diocèse de Paris. J'observerai en passant que dans tout le Royaume cette Paroisse est la seule du nom. Elle est située à la distance de six à sept lieues de Paris vers l'orient d'hiver, & à une lieue seulement de Brie-Comte-Robert. Son territoire est en plaines labourables, pour la plus grande partie, avec quelques petites pentes dont l'écoulement forme le ruisseau qui passe au bas de Grisy, & va se jetter dans l'Hiere. Ce lieu se maintient à peu près dans un nombre égal de feux. Le dénombrement de 1709 y en marquoit

Gruteri Inscript.

23. On m'a dit en 1728 qu'il y en avoit 22. Le dernier dénombrement donné au public en 1745 y en compte 21. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726, se proportionnant à ce nombre, n'y marque que 93 habitans ou communians.

L'Eglise de Cossigny tomboit de vétusté au milieu du dernier siécle, & les habitans étant appauvris par les guerres précédentes, n'étoient pas en état de la rebâtir. Le Seigneur leur accorda en 1651 d'y contribuer, pourvû qu'on changeât de place, & qu'on la rebâtit au carrefour & passage appellé Bagnedoux, proche sa Maison Seigneuriale, distant de 250 pas de l'ancienne Eglise; il promit même de donner sa ferme de Bagnedoux pour servir de Presbytere, & qu'il se feroit pour cela un échange. Mais on fut encore treize ans sans commencer le nouvel édifice. *Reg. Archi. 18 Nov. 16*

La premiere pierre fut mise en 1664 par M. de Perefixe Archevêque de Paris, qui fit présent de trois mille livres. Ses armoiries y sont aux vitrages. On voit aussi sur les mêmes vitres des inscriptions gothiques, mais elles proviennent de l'ancienne Eglise. On ne peut y distinguer que le nom de Nicolas, qui étoit celui d'un personnage qui y est représenté en robe rouge avec les marques d'hermine, comme les Docteurs en Droit.

Cette petite Eglise, en forme de Chapelle, est sous l'invocation de S. Vaast Evêque d'Arras, mort le 6 Février vers l'an 539, ainsi qu'étoit l'ancienne. On y voit l'épitaphe de Damoiselle Catherine Lallegrain, femme en premieres nôces de Jean du Pré Ecuyer, Maître des Comptes; & en

secondes nôces, de Jean le Grand, Ecuyer, Seigneur de Saint Germain-le-Grand, aussi Maître des Comptes.

Une autre épitaphe plus nouvelle, est celle de Jacques Robert de la Forest, Ecuyer & Seigneur de Cossigny & des Vignoles, mort âgé de 70 ans en 1705 au Château de Vignolles sur la Paroisse de Grez qui est contigue.

La nomination de la Cure a toujours appartenu de plein droit à l'Evêque Diocésain. Elle est sur ce pied dans le Pouillé du XIII siécle parmi celles du Doyenné de Moissy. Outre l'autorité de ce Pouillé, rédigé d'abord vers 1220, puis augmenté, l'antiquité de cette Cure se prouve par une Lettre que l'on conserve de Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, écrite en 1238 au Prêtre de Cocigny, pour donner au Seigneur du lieu un avertissement dont il sera parlé ci-après, & par un endroit du Cartulaire de Saint Maur des Fossez écrit en 1284, où il est marqué que le Prêtre de *Coceigniaco* possede un arpent de terre situé au Marchais des Fourches, & le demi-quart d'une dixme dont Simon de la Porte Chevalier avoit l'autre demi-quart. Le Curé de cette Paroisse est gros Décimateur. Je trouve dans les Régistres de l'Archevêché, *Collatio Ecclesiæ S. Vedasti* (de Cossigny) 14 *Febr.* 1558.

Magn. Past. Par.

Chartul. S. Mauri, Art. de Ferrol & Capriaco.

¶ Les Seigneurs de Cossigny peuvent avoir commencé avant qu'il y eût une Cure en ce lieu; Gautier l'étoit sous l'Episcopat de Maurice de Sully vers l'an 1180. Il est nommé *Gauterius de Cochigniaco* dans une donation faite alors à la nouvelle Abbaye de Monteti. Ansel *de Cocini* est nommé dans

Tab. Abb. Hibernal.

le rang des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil qui tenoient leur fief du Roi, & qui avoient soixante livres de revenu. Le rôle est du temps de Philippe-Auguste. Le même Ansel, dit *de Cociniaco*, paroît en qualité de plege dans un acte de l'an 1209. Il avoit la mouvance d'un Fief situé à Varennes dans la Peninsule de Saint Maur, comme il se voit par un titre de l'an 1214.

Cod. Putean. 635.

Magn. Past. Paris. f. 141.

Chart. S. Mauri. f. 25.

Charta 32.

En 1226 *Simon de Cosigniaco* comptoit parmi ses dépendances la Voyerie de Sucy. Milon de Servon & Petronille sa femme la tenoient de lui. En 1237 il fit des donations de biens à l'Abbaye de Saint Maur. Il est qualifié de Chevalier & Bailli de Pierre de Brienne Comte de Bretagne, dans une Lettre que Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris écrivit en 1238 à son Curé, pour l'avertir qu'il eût à restituer un homme qui avoit été arrêté à Braye sur la Terre de Notre-Dame de Paris. Depuis ce temps-là il ne se trouve rien sur les Seigneurs de ce lieu. Pierre du Pré l'étoit en 1510, suivant la Coutume de Paris rédigée alors. François du Pré, Conseiller au Grand-Conseil, possédoit la Terre en 1538, & présenta en 1541 à la Chapelle de Saint Jean l'Evangeliste, fondée à Saint Jacques de la Boucherie. Un de ses descendans doit avoir comparu dans celle de 1580. Au moins cette Terre étoit encore possédée vers 1630 & 1640 par un du Pré. De la Barre écrivoit alors qu'elle étoit possédée par le sieur du Pré, Correcteur en la Chambre des Comptes, ajoutant que sa Justice ressortit à Corbeil. En 1646 le Seigneur de cette Paroisse étoit Pierre du Foz, Sécretaire du Roi. M. Jacques Robert de la Forest, que l'on con-

Magn. Past. Paris.

Chartul. S. Mauri f. 29.

Magn. Past. Paris.

Tab. Ep.

Reg. Ep. Par. 27 *Oct.*

Histoire de Corb. p. 21.

Reg. Arch. 23 *Maii* 1646.

noissoit davantage sous le nom de Vignolles, étoit Seigneur de Cossigny en 1700; Silvestre de la Forest l'a été en 1721. Aujourd'hui le Seigneur de Cossigny est un Bourgeois de Paris appellé de la Mare, ancien Orfevre. En 1738 le Château étoit situé dans un bois, & montroit de l'antiquité par ses dehors.

Je ne sçai si c'est de ce bois qu'il faut entendre ce qu'on lit dans le Grand Pastoral de Paris à l'an 1208 : que si les hommes de Notre-Dame de Paris emmenoient à Braye du bois pris dans la forêt de *Quocigny*, ils ne devoient aucun droit au Seigneur de Braye, dit depuis Brie-Comte-Robert.

Magn. Pastor.

Je n'ai point trouvé d'ancien legs aux Eglises assigné sur Cossigny, si-non que Milon d'Attilly donna au XII siécle à l'Abbaye d'Hierre un demi-muid d'avoine, à prendre dans la grange de ce lieu ; ce qui fut certifié par des Lettres de Maurice de Sully Evêque de Paris en 1178.

PACY, ou Passy, est un écart de Cossigny. Il appartenoit dans l'avant-dernier siécle à une branche des du Pré Seigneurs de Cossigny. Nicolas du Pré, Seigneur de Pacy, fit en 1529 un accord avec les Administrateurs de la Léproserie de S. Lazare de Braye-Comte-Robert, sur une piéce de bois de trente-sept arpens qui étoit litigieuse. Sur la fin du siécle Jean du Moulin, Trésorier Général de France, étoit Seigneur de Pacy. Il prit en 1595 à bail emphitéotique des Religieuses d'Hierre environ une centaine d'arpens de terre & prés situés à Couchy sur la Paroisse de Cossigny. Il avoit obtenu du Nonce une permission de faire célébrer chez lui, qu'il fit viser par l'E-

Reg. Ep. Par. 30 Oct.

Ibid. 6 Jul.

vêque de Paris le 13 Août 1598. L'Historien de Corbeil qualifioit vers 1630 de belle maison celle que le Trésorier du Moulin avoit en ce lieu. A présent cette Terre appartient à J. B. Duché, Chevalier d'honneur du Bureau des Finances de la Rochelle. Mercure Nov. 1741.

Il y a eu vers l'an 1300 un Maître Pierre *de Cocigniaco*, qui étoit Chanoine d'Aire en Artois, & Trésorier du Roi de Jerusalem & de Sicile. Les Religieuses d'Hierre l'ont mis au nombre de leurs bienfaiteurs. Vraisemblablement ses ancêtres Artesiens avoient fondé l'Eglise de cette Paroisse ; & pour cette raison ils avoient choisi S. Vaast pour en être le Patron. *Necrol. Heder.*



LA GRANGE NEVELON,

Autrement

LA GRANGE-LE-ROY,

COmme le nom de Grange eſt fort général, il a été beſoin de diſtinguer celui-ci par quelque ſurnom. On diſoit au XIII ſiécle tout ſimplement la Grange, *Granchia*, car c'étoit dès-lors une Paroiſſe qui avoit été formée pour pluſieurs Laboureurs qui retiroient leurs grains en ce lieu : depuis on l'appella la Grange-Nevelon, & enfin la Grange-le-Roi. Il faut maintenant entrer dans le détail des choſes.

Pouillé du XIII ſiécle.

Le lieu eſt ſitué au ſeptentrion de Coubert, à la diſtance d'une demie-lieue ou environ, à diſtance égale de Griſy, avec leſquels villages il forme un triangle. Son éloignement de Paris eſt de ſept lieues. C'eſt depuis long-temps un pays de bois & de bocages, & qui eſt peu habité. C'eſt pour cette raiſon qu'on ne le trouve point dans les dénombremens de 1709 ni de 1745, & que dans le rôle des Tailles il eſt réuni à Griſy. En effet, il n'y a que ſix ou ſept habitans qui compoſent cette Paroiſſe, & qui ſont tous du Château, comme le Fermier, le jardinier, quelques ſcieurs de planches ou bucherons. On doit regarder comme une faute dans le Dictionnaire Univerſel de la France, d'y avoir marqué 51 habitans ou communians en 1726. L'Auteur a ſans doute voulu dire 15 communians.

Il y a néanmoins une Egliſe ou Chapelle

particuliere pour ce petit troupeau : elle est sur les bords du parc à l'exterieur vers le nord, d'une construction peu ancienne, sous le titre de S. Jacques le Majeur ; & l'on sçait qu'elle a été dédiée au mois de Février l'an 1580, par l'Archevêque de Cesarée. La Fabrique n'a aucun revenu, & n'est point imposée au rôle des Décimes. Le nom du saint Apôtre qui en est titulaire, porte à croire que c'est Jacques le Roy, Seigneur de cette Terre, qui l'aura fait construire dans l'endroit où elle est, lui faisant porter le nom de son Patron, comme il a fait porter au village celui de sa famille ; car, suivant des provisions de l'an 1543, elle étoit alors du titre de Notre-Dame. Le revenu de la Cure est de cent écus ou environ : le Curé est gros Décimateur. C'est l'Archevêque de Paris qui confere de plein droit, ainsi qu'il lui appartenoit dès le XIII siécle, suivant le Pouillé auquel sont conformes en cela les Pouillés du XVI & XVII siécle. Martin le Picard, Seigneur de cette Paroisse & de Grisy, avoit prétendu y présenter : mais l'Evêque fut maintenu dans son droit par une Sentence des Requêtes du 19 Décembre 1543.

Perm. à cet Arch. du 29 Janv. 1580.

Tab. Episc. Par. in Spir.

Pendant que ce petit village étoit simplement appellé la Grange, il eut un Seigneur nommé *Ansellus de Granchia*, qui fut compris sous le regne de Philippe-Auguste au nombre des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil tenans leur fief du Roi, & ayant soixante livres de revenu. On trouve le même *Ansellus de Granchia* servant de plege en 1211 dans la vente d'un bois des environs qui fut faite à l'Abbaye du Jard proche Melun.

Cod. Puteau. 635.

Chartul. Jard.

Dans la ſuite, ce lieu fut ſurnommé la Grange Nevelon ou Nivelon. Il ne paroît point dans l'Hiſtoire du XIV & XV ſiécle d'autre Nevelon, qu'un fameux Changeur Bourgeois de Paris, qui vivoit en 1319. *Chartul. S. Maglor.* Il eſt très-probable que ce fut lui qui acheta cette Terre, ou qui en hérita. Elle portoit certainement ſon nom en 1458. Dans un homage que Jacques de Villiers Chevalier rend cette année-là à Jean Seigneur de Montmorenci, il ſe dit Seigneur de Villiers-le-Bel, de la Grange-Nivelon & de Griſy; *Preuves de Montmor. p. 171.* & il déclare qu'il tient de lui la moitié de la Grange-Nivelon, à cauſe de ſa Seigneurie de Feuillarde. Martin Picart Elu de Paris, qui avoit épouſé Jeanne Coyvault, étoit Seigneur de la Grange-Nivelon en 1550. *Manuſcr. ſur la famille des Allegrin à Ste Geneviev. de Paris.* Il eſt qualifié Maître des Comptes dans une Hiſtoire imprimée. *Hiſt. des Préſidens, p. 508.* Je ne ſçai pourquoi dans la généalogie des de Marle on fait vivre Martin le Picart, Maître des Comptes beaucoup plutôt, en lui donnant pour femme Jeanne de Marles, fille d'Arnaud Maître des Requêtes, décédé en 1456. *Moreri, éd. 1732. au mot Marles.*

Le nom de la Grange-Nivelon ceſſa dans l'uſage civil vers la fin du XVI ſiécle, lorſque Jacques le Roy, Tréſorier de l'Epargne, fut devenu Seigneur de cette Terre. Il eſt mentionné dans le Procès-verbal de la Coutume en 1580. *Acte de l'Ab. d'Hiverneau.* Il avoit été Gouverneur de Melun au commencement du regne d'Henri IV, & non pas de Corbeil, ſuivant la remarque faite par le Maréchal de Baſſompierre contre Dupleix. Le nom de Grange-Nevelon étoit encore d'uſage en 1587, lorſqu'il fut arrêté que cette Terre releveroit deſormais de Brie-Comte-Rôbert, & non plus de Tancarvile, auſſi-bien que Ce- *Regiſt. du Domaine.*

rify. On assure qu'il vivoit encore en 1615. Cependant je trouve un Pierre Choart, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi de Navarre, qualifié Seigneur de la Grange-le-Roy en 1596. M. Brulart de Sillery Commendeur succéda; ensuite Claude de Bullion, Sur-Intendant des Finances, en 1633 : puis Pierre de Bullion, Conseiller au Parlement de Paris, & Abbé de Saint Faron de Meaux, en 1645.

Depuis ceux-là, Thomas le Lievre, Président au Grand-Conseil, posséda cette Seigneurie en 1658 ; & après lui Armand-Joseph le Lievre son fils. Cette Terre a été érigée en Marquisat. L'Auteur du Livre intitulé *la Généralité de Paris*, publié en 1710, lui donne ce titre.

Le Château a été l'un des plus beaux de la Brie : il est revêtu de quatre pavillons, entouré de doubles fossés pleins d'eau avec pont-levis. On y a vû autrefois une très-belle Chapelle voûtée, ornée de peintures & supportée par quatre colonnes de marbre. M. le Marquis le Lievre d'Arquien en est Seigneur. Un N...... de la Grange-le-Roy étoit Abbé d'Hermieres au Diocèse de Paris en 1597. *Gallia Chr. T. 7. col. 943.*

On ne connoît point encore le nom de *la Grange-le-Roy* dans les Livres & Rôles Ecclésiastiques de Paris. Les Pouillés du XVI & XVII siécle, les Rôles des Décimes & des Départemens de Vicaires Généraux employent uniquement le nom de *la Grange-Nivelon*,

COURQUETELLES, OU COURQUETENES.

SI il étoit permis d'user de conjectures en commençant cet article, je proposerois de tirer l'étymologie de ce nom bizarre & singulier de Courquetelles *à Curte* ou *Corte*. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'on s'est avisé de transposer la lettre r, & de la mettre immédiatement après le C. Un titre du XII siécle où ce village est nommé met *Corquetellis*. Mais un autre titre du même siécle l'écrit *Qurquetana*. Il est de l'an 1161 ; & dans le Pouillé de Paris, écrit vers 1450, il y a Corquetaines. Au reste, si d'un côté il y a de la facilité à trouver l'origine de la premiere syllabe dans le mot *Cors* ou *Cortis*, il n'est pas aisé de découvrir d'où peut avoir été formé le reste du mot. Seroit-ce qu'il y auroit eu en ce lieu un chenil considérable où on élevoit des chiens, pour servir à chasser dans la vaste forêt de la Brie qui en est très-voisine, ensorte qu'on eût dit primitivement *Cortis catellorum*, Cort catelles? C'est ce que je ne veux point affirmer. Toujours il est constant que Corquetelles est le premier nom françois, & que dans Croquetaines il y a quelque altération : cependant elles avoient lieu dès l'an 1477, selon des Provisions de cette année-là.

Ce Village est dans la plaine qui au-dessus

du Château de Villemain commence à Grisy, & finit aux approches d'Ozoir-le-Vougis. Il est éloigné de Paris de huit lieues, & de Brie-Comte-Robert de deux. On le laisse à la gauche en suivant la route de Provins, de Troyes, &c. C'est un pays de labourages & de prairies. Si le dénombrement de l'élection de Paris imprimé en 1709 est juste, on y comptoit alors 45 feux. Celui que le public tient du sieur Doisy, & qui est de l'an 1745, n'y en marque plus que 27. On y en comptoit une trentaine lorsque j'y ai passé en 1738. Dans le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726, où ce Village est nommé Crocquetaire, le nombre des habitans est dit être de 109.

S. Loup Evêque de Sens, autrement dit S. Leu, est Patron de l'Eglise de ce lieu, quoique dans des Provisions du 12 Novembre 1506 je la trouve nommée *Ecclesia B. Mariæ*. C'est un édifice construit nouvellement & environ la fin du siécle dernier, & lambrissé en forme de croix. On a eu l'attention en la rebâtissant de conserver les anciennes tombes.

Dans le sanctuaire se voit le reste d'une, sur laquelle on voit encore ces mots en lettres gothiques capitales, *Ici gist Monseigneu Estienne Gra.......Chevaliers noustre Seigneur*. Il y a un lion noir grimpant figuré au milieu de cette pierre.

Dans la Chapelle Seigneuriale qui est à gauche en entrant, ou du côté septentrional, est une autre tombe gravée en mêmes capitales gothiques, sur laquelle on lit : *Ici gist Monseigneur Pierre Rigaut de Courquetelles, Priez pour l'ame de lui*. Son écusson

couché sur lui est traversé d'une fasce.

A côté de cette tombe en est une seconde, sur laquelle est gravé, *Ici gist Madame Anes fame de Monseigneur Pierre Rigaut. Priez....* A l'entrée de la même Chapelle est la tombe de *Matthieu de Villiers Escuyer, Seigneur de Gravin en partie, mort le jour de la Miouft 1504.*

On voit aussi dans la même Chapelle, le Cenotaphe de Jean-Baptiste de Vigny, Lieutenant-Général d'Artillerie, décédé le
Ou 1717. 16 Février 1707, après avoir servi à gagner sept batailles, & à prendre quarante-cinq places. Il y est marqué de plus qu'il étoit Seigneur de Courquetaines, de Villepayen, Montgazon & Cersolles. On ne conserve en ce lieu que son cœur. L'inscription est accompagnée de ces deux vers :

Hostica fulminibus toties qui mœnia vertit,
In cineres factus nunc cinis ipse jacet.

Les Carmes Billetes, Seigneurs du Fief de Malassise, ont aussi une Chapelle dans cette Eglise.

La Cure de ce lieu est sous le nom de *De Corquetenis* dans le Pouillé du XIII siécle, parmi celles du Doyenné de Moissy qui sont à la pleine nomination Episcopale. Ce qui se trouve de même dans tous les suivans. Le Pelletier l'a appellée dans le sien ridiculement *Croquelaine*. Le Curé est gros Décimateur avec les Abbayes de Saint Victor de Paris & d'Hiverneau. Quelquefois,
Reg. Ep. comme en 1530, l'Abbé de Saint Victor a
Par. 7 Mart. fait au Curé du lieu un bail de sa portion dans ces dixmes : ce qui étoit ratifié par l'Evêque.

§ On peut reconnoître pour l'un des plus

anciens Seigneurs de cette Paroisse un *Arnulfus de Corquetellis*, dont il est parlé dans la charte de Louis VI de l'an 1124, touchant les biens du Prieuré de Gournay. Ce petit Monastere avoit eu de cet Arnoul de Corquetelles la terre & le bois dit *de Campo mulloso*, du consentement de Payen de Montjay dont ces biens relevoient. Parmi les Seigneurs nommés comme témoins au Contrat de mariage d'Helissende de Garlande avec Simon de Mardilly de l'an de l'an 1161, est *Petrus de Qurquetana*

Hist. S. Mart. Camp. p.

Au treiziéme siécle finissant, ou bien vers le commencement du suivant, étoit Seigneur le nommé Pierre Rigault, dit de Courquetelles sur sa tombe rapportée ci-dessus.

Etienne Gravin Chevalier a pû le suivre, s'il ne l'a pas précédé de quelque temps. C'est de lui qu'a pris le nom de Gravin une Seigneurie que possédoit Matthieu de Villiers, dont l'épitaphe est aussi plus haut.

En 1359, Charles V étant Régent du Royaume, donna à Nicolas Braque Chevalier une somme pour la défense de la forteresse de Croquetaine. En 1397 M. de Montauglant étoit Seigneur de Croquetaine.

Dhozier Regs. 3. p. 36. V. Braque.

Guillaume Sanguin, Échanson du Roi, acheta la Terre de Courquetelles vers 1420 ou 1430.

Claude Sanguin en jouit sous le regne de Louis XI, suivant les dispositions de Guillaume son ayeul.

Hist des Gr. Off. T. 8. p. 264. & T. 3. p. 244.

Denis du Mesnil en étoit Seigneur vers l'an 1550. Il avoit épousé Claude Vialart. Jean-Baptiste du Mesnil, Avocat du Roi en Parlement, mort avant le 8 Octobre 1573, avoir aussi possédé cette Terre.

Ibid. T. 2. p. 384.

Ex Tit. D. Pernot Benedi.

Isaac Chantreau, Ecuyer, est dit Seigneur

de Courquetaine vers l'an 1570. Il avoit épousé Marie de Longueil. Il est qualifié Sécretaire des Finances, Seigneur de Chateaufort & de Croquetaine dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Ce Chateaufort étoit au même lieu de Courquetaines.

Le Comte de Maugiron étoit Seigneur de ces lieux sous la fin du regne de Louis XIII. Ce Prince lui fit expédier au mois de Décembre 1641 des Lettres, par lesquelles il lui accordoit la Haute-Justice de la Terre de Chateaufort & du village de Croquetaines. Elles furent enregistrées en Parlement le 26 Juillet 1658. C'est le même qui sous le nom de Claude de Montgiron Chevalier, Comte de Montlyon, & d'Henriette du Mortier sa femme, obtint en 1646 permission de faire célébrer en sa maison de Chateaufort, Paroisse de Croquetaines.

Reg. Archip. 23 Aug.

Messieurs de Vigny qui ont eu depuis cette Terre, l'ont encore illustrée davantage. Jean-Baptiste de Vigny, Colonel d'Infanterie, Capitaine Général des Bombardiers, & Lieutenant Général d'Artillerie, obtint en 1690 des Lettres patentes, qui portoient permission de construire des fourches patibulaires à trois piliers en sa Terre & Seigneurie de Chateaufort, de Beaumont dit Croquetaines. Il est le même dont j'ai rapporté ci-dessus la substance du cenotaphe qui lui a été dressé dans l'Eglise du village.

Reg. du Parl. 9. Août 1690.

Jacques Olivier de Vigny, Maitre des Comptes, obtint en 1723 d'autres Lettres enregistrées le 20 Mars. Elles portoient union des Terres de Montgazon, Villepayen, Cervolle & de sept autres à la Terre & Seigneurie de Chateaufort de Beau-

Ibid.

mont, dite Courquetaines, pour ne faire qu'une seule Terre & Seigneurie; & érection de cette Terre en Marquisat de Courquetaines. L'enregistrement mit la condition de n'en rendre hommage qu'au Roi.

Les Ecarts de cette Paroisse sont Villepayen, Mont-gazon, Malassise.

VILLEPAYEN porte ce nom, parce que c'etoit la Terre d'un appellé Paganus, nom qui étoit fort commun dans le XI & XII siécle parmi les Chevaliers ou Nobles. On voit au Grand Pastoral de Paris qu'une Dame noble, dite Amicie de Villepayen, avoit parmi ses mouvances en troisiéme chef la dixme de Chateleines, Paroisse de Sagnoles. Le titre est de l'an 1248. Philippe, Abbé d'Hivernel, donna à cens le 21 Novembre 1471 quelques terres de son Abbaye situées à Villepayen. Au temps de la derniere rédaction de la Coutume de Paris, c'est-à-dire en 1580, les Carmes Billettes de Paris se disoient possesseurs du Fief de Villepayen, comme de celui de Malassise.

Mag. Pastor. f. 147.

Tabul. Hibern.

Procès-verb.

MONT-GAZON porte, à ce qu'il paroît, le nom d'un possesseur ancien de ce bien, car le nom *Gazo* n'étoit pas inconnu autrefois parmi la Noblesse. Cette Terre est une de celles que M. de Vigny a réuni à Courquetaines pour composer le Marquisat.

En 1580 comparut à la Coutume de Paris Michel Cordelier, Avocat, Seigneur du Fief de la Croix-Montgazon, assis au Bailliage de Brie-Comte-Robert.

Procès-verb. Edit. de 1678. in-12. p. 637.

MALASSISE. La Terre de Malassise (qui est nommée hôtel dans le Contrat de vente) est située dans la Paroisse de Courquetaines. Elle relevoit du sieur Henri

du Chatel Seigneur de Nangis, lorsque Jean de Cernay Estiver, qui l'avoit reçue en présent de Madame Jeanne de Macourne Dame d'Ailly, la vendit le 20 Janvier 1362 à Pierre Hardy Bailli de Melun pour la somme de 200 florins d'or à l'écu du coin du Roi. Cette Terre contenoit alors 114 arpens de terres labourables & 14 de prés. Demoiselle Jeanne, épouse dudit de Cernay, ratifia cette vente le 3 Février de la même année 1362, pardevant les mêmes Prevôts de Melun, c'est-à-dire Liennart, Pioche & Jean de Lhopital. Dès le 28 Janvier Pierre Hardy avoit obtenu du Seigneur de Nangis la permission de donner cette Terre aux Religieux de la Charité de Notre-Dame, établis à Paris dans la maison où Notre-Seigneur fut *boullu*. Cet acte fut scellé par Jean de Brinvilliet, Garde du Sceau de la Prevôté de Melun, le 25 Mars 1364. Le même Pierre Hardy avoit racheté une rente de deux septiers de bled dûs sur Malassise, au sieur Jean de Fonteman Curé d'Ousoir-le-Vougis, & Robert Escoubart Curé de Courquetainnes, pour la somme de six francs d'or du coin du Roi. Cet acte est du 19 Février 1363. Jean Colers, Général desdits Freres Hospitaliers, & en même temps Prieur de la Maison des Billetes, accepta, le 27 Septembre 1367, la donation de la Terre de Malassise, que fit à cette Communauté ledit Pierre Hardy, à condition que les Religieux diroient certain nombre de hautes & basses Messes tous les ans pour lui & pour les siens, pour le Roi & la Famille Royale. Il confirma cette donation par son Testament enregistré au Chatelet par Jean de Folleville, Prevôt de Pa-

ris, le 28 Mars 1376. Ce bien avoit été amorti par le Roi Charles V en 1367, & par un *vidimus* autentique du ſieur d'Eſtouteville Prevôt de Paris, le 28 Avril 1456. Pierre Hardy eſt enterré avec ſa fille Prenelle dans la Chapelle des trois Marie proche le cloître des Billetes.

Par le Traité paſſé entre les anciens Billetes & les Carmes de la Province de Touraine le 24 Juillet 1631, ces derniers ont été mis en poſſeſſion de tous les biens dudit Couvent, & notamment des fiefs de Malaſſiſe & de Villepayen; ce qui a été confirmé avec toutes les formalités requiſes par le ſieur Denis le Blanc, Chanoine-Archidiacre de Brie & Grand-Vicaire du Diocèſe, qui le mit également en poſſeſſion le 27 Juillet 1633, comme il paroît ſigné dudit ſieur le Blanc & de le Guay Notaire. Cette ferme de Malaſſiſe eſt entourée de haute futaye preſque de tous côtés.



LIVERDIS.

ON ne trouve absolument rien sur l'origine de cette Paroisse ; le plus a cien titre qui en fasse mention, est le Pou lé Parisien du XIII siécle, encore ne nomme-t'il qu'en langage vulgaire Live dies. Quelquefois, au défaut de titres c fournissent l'étymologie latine d'un lieu, recoure à celle d'un autre lieu qui porte nom semblable. Mais cela ne se peut fa à l'égard de Liverdies, qui dans toute France est le seul village de ce nom. Il en Lorraine un lieu dit Liverdun, que l' dit en latin *Liberdunum* : mais quand m me, au lieu de *Liverdiæ* que portent les tres du XIV siécle en parlant de Liverdi il y liroit *Liber liæ*, nous ne ferions guei plus avancés. Il faut se contenter de fai remarquer ici que ce nom a quelque rapp avec la qualité de *Libertus* qui étoit fc commune parmi les Romains. Auroit-dit *Libertiæ* pour signifier une Terre app tenante à un affranchi? C'est sur quoi je n' se prononcer. S'il a été un temps où le m *Libertiæ* ait été usité, il a été très-faci ensuite d'en faire *Libcrdiæ*.

Cette Paroisse est à huit lieues & dem de Paris vers l'orient, entre Tournan Chaumes, au midi de Tournan à la dista ce d'une lieue. Sa situation est dans u plaine de terres labourables avec quelqu bois & des prairies. Les dénombremens in primés de l'Election de Rosay dont elle e y marquent 72 feux tant en 1709 qu'

'20 & 1745. On m'a dit dans le pays qu'il
en avoit environ 80. Le Dictionnaire Uni-
rſel de la France, publié en 1726, y
mpte 328 habitans ou communians.

Le bâtiment de l'Egliſe de ce lieu ne
roît avoir gueres que deux cens ans. Il
ſous l'invocation de S. Etienne premier
artyr. C'eſt un édifice oblong, accompa-
é d'aîles de chaque côté, mais d'une ar-
tecture qui n'a point d'ornemens dans le
ps du milieu, c'eſt-à-dire ſans galeries
ans ouverture pour les fenêtres, & mê-
la voûte n'eſt que de plâtre. Une tour
grai le ſoutient du côté du midi. On n'y
t aucune épitaphe ni tombe qui provien-
de l'Egliſe précédente : mais il y a plu-
ırs épitaphes nouvelles dans la Chapelle
gneuriale qui eſt au fond du collateral
ridional, entr'autres celle de Jean-Bap-
e de Ribodon, Seigneur en partie de Li-
dis, décédé en 1717.

Dans le chœur à main droite eſt celle de
mien de Colandiers, où il eſt marqué
'il avoit été nommé à la Cure de ce lieu
: M. de Harlay Archevêque de Paris, &
'il eſt mort le 23 Août 1733 âgé de 81
s. On y lit encore qu'il a laiſſé beaucoup
manuſcrits ſur les uſages & cérémonies
cléſiaſtiques & ſur les Antiquités de Tour-
n dont il étoit natif, & lieux circonvoi-
s de la Seigneurie.

La nomination à la Cure a toujours ap-
rtenu de plein droit à l'Evêque de Pa-
, ainſi qu'il paroît par le Pouillé du
III ſiécle & par tous les ſuivans. On ver-
ci-après qu'en 1391 le Curé de Liverdis
oit des terres dépendantes de ſon Béné-
e. Il n'eſt gros Décimateur ſur la Paroiſ-

se que pour un tiers ; le Seigneur l'e
le reste. Guillaume Chartier, Evêc
Paris, voulant vers l'an 1450 ou 14
vorifer le Curé de Liverdis, unit à
re, pour sa vie durant, celle de Ch
ce qui fut confirmé en 1475 par l'E
Louis de Beaumont.

Reg. Episc. Par. 10 Apr. 1475.

Le Pouillé Parisien, rédigé ou é
XV siécle, met parmi les Chapela
Doyenné du Vieux Corbeil *Capellanu
Retelle.* Comme on ne trouve auc
dont le nom approche plus de celui
le hameau appellé Retal dans les Ca
Diocèse de Paris, & qu'il est situé d
Doyenné aussi-bien que toute la Pa
il y a très-grande apparence que c'est
subsistoit cette Chapelle, qui étoit à
mination de l'Evêque de Paris.

Ce que l'on trouve sur le temporel
lieu, ne remonte que jusqu'au XIV
Le premier titre est de l'an 1329,
un nommé Billouart fit l'acquisition
dix arpens de bois sur la Paroisse de
dis, relevant en fief sous le nom de
neau ou Potinel de la Terre de So
Son fils Jean Billouart Chevalier &
sa femme les donnerent depuis aux
treux de Paris, qui en appliquerent
venu pour la dot de la Chapelle du
S. Michel, appellée la Chapelle de
d'Anschin. Cet Abbé, nommé Rob
Pacy, venoit de se rendre Chartreu
don est de l'an 1354. On observe
prix de l'achat en 1329 avoit été de
vres parisis, qui équivaloient à 255
tournois.

Ex Necrol. Cartul.

Il paroît que l'Abbaye d'Hierre a

tant le XIV siécle des droits Seigneuriaux à Liverdis. Ils pouvoient lui avoir été donnés par quelque Chevalier de ce lieu, & cela depuis la réduction faite au XIII siécle du Cartulaire de cette Maison, où il n'en est aucune mention. Au moins il est sûr que ce Monastere avoit été Seigneur suzerain de Liverdis, puisque ce fut à Bureau de la Riviere, Chambellan du Roi, comme étant aux droits de l'Abbesse d'Hierre, que Jeanne de l'Hospital veuve de Jean de Mardilly, Escuyer fit hommage en 1391, de plusieurs biens situés en ce lieu de Liverdis. Il y énonça des terres situées au lieu dit le Mosnier, à Norote au Fevre, à la Haye-Viseau, tenantes au chemin du Moncel & au Curé de Liverdis, d'autres terres situéés au Forcheron & à la Pierre percée.

La Terre de Liverdis continua d'être dans la famille de l'Hospital pendant le siécle suivant. Marie de l'Hospital, fille de Jean, la porta en 1446 à Hutin Lestendart, Seigneur de Coubert : il est qualifié Maître d'Hôtel du Roi dans l'hommage que sa veuve fit le 26 Juin 1487 à la Chambre des Comptes, pour le fief de la moitié de la grande dixme de Liverdis mouvante de Tournan, qui lui étoit échue par le partage fait avec ses cohéritiers.

Comptes de Prévôté. Sauval, T. 3. p. 484.

Environ treize ans après on trouve Nicaise Sanguin, qualifié Seigneur de Liverdis, c'est-à-dire vers l'an 1490. Denis son fils lui succéda. Cependant quelques autres Mémoires assurent que Denis étoit fils de Claude Sanguin, & qu'il étoit Seigneur de Liverdis en 1542. Mais ces Sanguin n'étoient Seigneurs qu'en partie, dès-là qu'il est con-

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 285.

Mem. de M. Lancelot sur Meudon.

Inscription de tombe à Coubert.

ſtant qu'une Marie de l'Hoſpital fut Dame de Liverdis & de Conbart juſqu'en 1524, année de ſon décès.

Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, c'eſt Jean Granger Ecuyer, qui comparut comme Seigneur de Liverdis & du Relly. Après lui elle appartint à Timoleon Granger, Préſident en la Troiſiéme des Enquêtes, décédé en 1623. La même famille jouiſſoit encore de cette Terre vers l'an 1680.

Hiſt. des Préſidens, p. 424.

Il y eut un Granger de Liverdis, Ambaſſadeur vers 1650. Balthazar Granger, Abbé de S. Barthelemi de Noyon & Evêque de Treguier, mort en 1699, étoit fils de Timoleon, Seigneur de Liverdis, Préſident aux Enquêtes. Il avoit été ſacré à Saint Victor de Paris le 18 Novembre 1645.

En 1700 Jean-Baptiſte de Ribodon, Conſeiller au Parlement, étoit Seigneur de Liverdis. Maintenant cette Terre appartient à M. de Beaurepaire.

Les ÉCARTS de cette Paroiſſe ſont Monceau ou Moncel, Retal & Controuvé.

MONCEL. Cette Seigneurie appartenoit en 1467 à Pierre de la Grigne Ecuyer & Deniſe de Montenglant ſa femme; ils la vendirent alors à Macé Deſprés Ecuyer. Elle eſt mouvante de Tournan. Il eſt fait mention de ce lieu du Moncel ci-deſſus à l'an 1391.

Compte de Prev. 1487. Sauval, T. 3. p. 390.

RETAL eſt aſſis en la Chatellenie de Tournan, & appartient aux Céleſtins de Marcoucies avec Bois-de-Liſle, ainſi que témoigne le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510. Il y avoit dès l'an

Reg. Ep. Par.

1500 au moins en ce lieu une Chapelle en titre, dont j'ai vû des Provisions du 12 Juin 1501. Dans d'autres Provisions du 22 Février 1520, elle est appellée *S. Maturini de Artaliis infra limites Eccl. Par. de Liverdiis.* Il y en a aussi eu d'expédiées le premier Février 1689 sous le même titre de S. Maturin de Retal.

Je n'ai rien rencontré sur CONTROUVE'.

Pontineau est non-seulement l'ancien nom d'un Bois possédé par les Chartreux de Paris, c'est encore celui d'un moulin, au-dessous de la roue duquel il y a un gouffre où se perdent sous terre les eaux des petits étangs, & celles du ruisseau dont la source n'est éloignée que d'un quart de lieue. Le vulgaire prononce aujourd'hui Pontigneau.



CHASTRES EN BRI

LE Diocèse de Paris renfermant c
lieux de ce nom, on a été obligé d
peller celui-ci Châtres en Brie; mais
nom d'Arpajon donné nouvellement
grand Châtres de l'Archidiaconné de J
vient à prévaloir & à effacer l'ancien n
on pourra par la suite, en parlant de
lui-ci, se contenter de l'appeller simpler
Châtres. M. de Valois veut que ce nor
été donné à ces Lieux, parce que les
mains y auront eu autrefois des campem
mais la chose doit rester plus douteu
l'égard de celui-ci; parce que dans les t
du XII siècle, qui sont les premiers c
en soit parlé, il est appellé indifférer
Castrum ou *Castra*. Ainsi, quoiqu'on éc
Châtres au plurier, comme s'il venoi
Castra, il peut se faire qu'il auroit été
conforme à l'étymologie de l'écrire au
gulier *Castrum*. Peut-etre ce lieu est-
Castreium qui se trouve au nombre des te
que le Pape Adrien IV confirma au C
pitre de S. Marcel de Paris en 1158.

Hist. de Paris, T. 3. p. 13.

Cette Paroisse est située dans la pl
qui commence au-dessus de Tournan e
rant à l'Est & par conséquent à plus de
lieues de Paris vers le levant. Elle est
au levant d'hiver de Tournan, & le
cher est à une lieue de cette pétite v
Le territoire est entierement en laboura
prairies & boccages, le sol étant froid
sa nature comme celui de toutes les
roisses contigues, Ce lieu est de l'Élec

de Rozay, dont le dénombrement des feux a été donné en 1745 par le sieur Doisy dans sa description du Royaume de France, tel qu'il avoit paru imprimé en 1709 & 1720; c'est-à-dire que partout il se lit qu'il y a 36 feux, mais ce nombre étoit diminué de quelques uns dès l'an 1739, que j'y passai. Le Dictionnaire universel de la France qui fut publié en 1726, y a compté 161 habitans ou communians, dont il faut diminuer environ le tiers. L'auteur y marque que Châtres est du Diocèse de Meaux, trompé par le voisinage de Rozay chef lieu de l'Élection, qui se trouve être en effet de ce Diocèse.

Il n'y a rien à remarquer dans l'Église de ce village que l'antiquité du Chœur où l'on voit des piliers très massifs dominés par des chapiteaux à feuillages grossiers, tels qu'on les construisoit sur la fin du XII siécle ou au commencement du XIII. On y reconnoit S. Antonin Martyr de Pamiers ou d'Apamée pour patron sans en sçavoir la raison, & sans en conserver de reliques, & sans même qu'il reste aucun souvenir qu'on y en ait conservé. Il y auroit peut-être assez lieu de penser que cette Église étant sur les limites & confins du diocèse de Paris & de Meaux, où S. Denis a surement annoncé la foy, & où il a eu parmi ses disciples un Antonin, cet Antonin seroit décédé en ce lieu dans le tems de ses courses évangéliques au commencement du IV siécle, vers les premiéres années de l'empire du grand Constantin; car alors tout ce canton là étoit couvert des forêts dont on voit les restes dans les environs de Préles, Tournan, Favieres, la Houssaie, Crevecœur, Lumigny, & le paganisme du

y ſubſiſter plus long-tems, ſurtout dans les hauts lieux de Lumigny. Aureſte en faiſant cette avance, je ne prétens point reconnoître comme authentiques les actes de S. Saintin Évêques de Meaux auſſi diſciple de S. Denis, je dis non-ſeulement que la fauſſeté qui y eſt palpable, ne doit pas s'étendre juſques ſur l'exiſtence des perſonnes, ni ſur leurs noms, leſquels étant Romains ne ſont nullement recuſables. Le culte religieux que l'Égliſe de Meaux rend de tems immémorial à ce ſaint Antonin dont elle croit poſſeder les réliques, m'autoriſe à ne pas être perſuadé que celui de S. Antonin le Martyr y ait été primitivement: d'autant plus que l'Égliſe de Châtres, peut fort bien avoir été autrefois enlevée au diocèſe de Meaux dont elle n'eſt éloignée que d'un quart de lieue. On a pluſieurs exemples de pareilles variations ſur les limites des diocèſes. Il eſt encore remarquable que cette Égliſe de S. Antonin de Châtres a dépendu anciennement d'un monaſtere du diocèſe de Meaux nommé La Celle qui en eſt à trois lieues, lequel exiſtoit au moins dès le tems du Roy Robert. C'eſt par une faute d'attention que quelque fois dans les proviſions de la Cure les ſécrétaires ont mis *S. Antonii* au lieu d'*Antonini*.

Hiſt de l'Egliſe de Meaux, T. 2 p. 8.

Reg. Ep. 11. Jul. 1579.

On honore dans cette Égliſe de Châtres un ſaint Felix dont l'image le répréſente vêtu en Prêtre; il y a concours de peuple pour réclamer ſon interceſſion, ſans qu'on y en célebre la Fête.

Quelques perſonnes ont eſſayé de prouver que c'étoit de ce Châtres qu'étoit natif S. Corbinien, dont la vie écrite par un de ſes diſciples place ce *Caſtrus* dans le diſtrict

de Melun. Mais comme il faut selon cette vue qu'il y ait eu dans ce lieu de Châtres une Église de S. Germain, & que ç'eut été un pays de vigne, ce qui ne se trouve point à Châtres en Brie, l'honneur d'avoir donné la naissance au S. Apôtre de Frisinge doit être réservé à Châtres dit aujourd'hui Arpajon : Aussi y celebre-t'on sa Fête & non à Châtres en Brie.

La nomination à la Cure de Châtres en Brie étoit reconnu dès le XIII siécle appartenir au Prieur de la Celle, Ordre de S. Benoit diocèse de Meaux puis que le Pouillé de ce tems là le marque ainsi. Les Pouillés subséquens ont varié. Celui du XVI siécle la donne à ce Prieur & à l'Évêque de Paris, & d'autres purement à l'Évêque. Mais elle appartient toûjours au Prieur de la Celle dont le titre est attaché au séminaire des Missions étrangeres à Paris depuis l'an...

Le Prieuré de S. Martin des Champs a eu à Châtres une dixme, ainsi qu'il se voit par la lettre de confirmation accordée par Thibaud Évêque de Paris vers l'an 1150. Mais depuis long-tems il n'y a de gros décimateur en ce lieu, que l'Abbé d'Hermieres. *Hist. Sam Martini, 188.*

Pour ce qui est de la Seigneurie de Châtres, elle paroit avoir été possedée au XII & XIII siécle par les Sires de Garlande. Gui de Garlande le premier d'entre eux qui possedа Tournant sous le regne de Louis VII, déclarant en 1182, les biens qu'il avoit donné à l'Abbaye de S. Maur des Fossez spécifie entre autres articles, *apud Castrum quinque solidos pro anniversario Haduidis sororis meæ*. En 1223, Jean de Garlande reconnut qu'il étoit tenu de faire délivrer à ses neveux fils de Guy quarante livres *Chartul. pyr. S. Mari, fol. 51. Cod. St Miss. n. 131*

parisis de revenu en la Paroisse de Châtres. En 1260, Anseau de Garlande eut un différend touchant la justice de Châtres avec Adam le Chambellan Chevalier. Des arbitres en déciderent. Ce dernier titre peut suppléer à ce qui manque au témoignage des deux précédens.

On trouve aussi que dans le siécle suivant Enguerrand de Marigny a eu du bien à Chatres, mais il le tenoit de l'Église de Ste. Catherine de la Couture à Paris, & il en fit hommage en 1397, au Prieur Pierre Bonenfant.

Gall. Christ. ...a. Col. ...9.

La tradition du lieu est que nos Rois y ont eu une maison de plaisance au XIV siécle: Que Charles V y est venu quelquefois & qu'il y a signé des lettres; cependant je n'en ai trouvé aucune jusqu'à present où soit le nom de Châtres en Brie. Il est vrai qu'il y reste encore une Tour ronde habitée, qui peut être de ces tems là, & quelques vestiges d'autres Tours: mais cela ne suffit pas pour constater la chose.

Au tems de la rédaction de la Coutume de Paris de l'an 1580, vivoit Mederic de Donon Controlleur des bâtimens du Roy qui y comparut en qualité de seigneur de ce lieu. Il est inhumé à S. Paul de Paris. C'est le premier Seigneur de ce lieu que je connoisse.

Dans le dernier siécle Henry Binet Maître des Comptes Procureur Général de la Reine, étoit Seigneur de Châtres; il obtint des Lettres patentes qui portent union des Terres & Seigneuries du Vivier & de la Jarrie &c. avec leurs Justices à la Terre & Seigneurie du Castel avec érection du tout en Chatellenie sous le nom de Châtres. L'enregistrement est du 6 Juillet 1677. Le Vivier an-

cienne Maison Royale n'est qu'à une petite lieue de l'Église de ce village, mais dans le diocèse de Meaux. Le Marquis de Segur ayant épousé la fille unique de M. Binet devint Seigneur de Châtres. En 1700, M. de Beringhen étoit co-seigneur avec ce Marquis lequel étoit Lieutenant Général des Provinces de Champagne & de Brie, & aussi Seigneur des Boulais sur cette Paroisse. Cette Terre est toûjours restée à MM. de Beringhen comme attachée à celle d'Armainvilliers.

Merc. Juin 1737. mort.

Les Écarts, Hameaux Fermes ou Châteaux éloignez de l'Église, sont, les Boulaies, les Seigneurs ou le Bois des Seigneurs; Boitron, & l'Oribeau.

LES BOULAIES, portent un nom dérivé de l'espece d'arbres ou arbrisseaux qui y couvroit la terre. Il s'écrit aussi les Boulets, ce qui n'en change point l'étymologie. Cette Terre atoit possedée en 1546, par André Maillard conseiller au Parlement qui obtint le 12 Août de l'Évêque de Paris, à cause de l'éloignement & des eaux de faire célébrer chez lui. Charles Maillard en jouit ensuite sous le regne de Charles IX; il épousa Magdelene de Marillac. Elle appartint depuis à Pierre Tamboneau Maître d'Hôtel du Roy, lequel Sei-gneur s'y rétiroit quelque fois en 1624.

Reg. Ep. Par.

Généal. de Marillac.

Reg. Arch. 31 Jul.

Dès la fin du dernier siécle & dans le siécle présent elle a appartenu au Marquis de Segur décédé le 10 Juin 1737.

Ibid, 4 Aug. 1697.

L'ORIBEAU ou L'ORIBEL, étoit anciennement écrit en latin *Oribellum* & en françois Oribel ou Osibel. On lit qu'en l'an 1182, Anseau de Garlande Seigneur de Tournan confirma aux Religieux de l'Ab-

Chartul. pa. pyr. S. Maur. fol. 51.

baye de S. Maur les terres & les hotes qu'ils y avoient *Apud Oribellum terras & hospites.* Pierre de la Grigne Écuyer posseda ce fief du côté de sa femme Denise de Montenglant au commencement du regne de Louis XI; Maçé Després Écuyer l'acquit de lui en 1467. M. le Marquis de Breteuil Seigneur des Chapelles en Brie a possedé ce Fief de nos jours.

Compte de la Prev. de Paris, Sauv. T. III, p. 590
Affiche de 1745.

BOITRON, est situé au nord'est de Châtres sur le bord du ruisseau de Brayon qui fait en cet endroit la séparation du diocèse de Paris & de Meaux. Ce Fief mouvant de Tournan étoit en roture au commencement du XVI siécle. Guillaume Marchand Drapier & Bourgeois de Paris, le donna pour d'autres biens à Guillaume de S. Merry Ecuyer Capitaine de Lagny sur Marne qui en paya le droit de relief en 1507. Deux ans après, Jean Bouchart en est dit Seigneur dans le procès verbal de la Coûtume de Paris de 1510. dans celui de la Coûtume de 1580, c'est Étienne Bouchart Avocat, qui s'en dit possesseur. M. le Curé du lieu m'a assuré que le Roy Henry IV l'érigea en Baronie en faveur de Jean Bochard aussi Avocat & qu'à cause de cette Baronie les curés prétoient foy & hommage devant la Tour de Tournan pour des biens à eux donnés par les sieurs de Garlande. Ce Fief ayant droit de haute moyenne & basse Justice à été possedé en dernier lieu par M. le Marquis de Breteuil.

Compte de Prev. de Paris. Sauv T. III. p 547.
Voyez le payement du relief vers 1518. ibid. p. 602.
Affiche de 1745.

Je croi pouvoir placer ici un Fief dont j'ai eu connoissance par une affiche de l'an 1745, c'est le Fief appellé L'OPITAU ou l'Hopital de Châtres consistant en terres, bruyeres, genets & petits bouquets de bois.

Affiche de la Terre de Fontenay en Brie.

Le 20 Juin & 3 Janvier 1397, François

de Lospital Chambellan du Duc Dorleans donna par forme d'accensement à Jean de Trie Écuyer & à Jeanne de Craque sa femme tout ce qu'il avoit de bien, au lieu dit le *grand-menil*, assis près Châtres en Brie Châtellenie de Tournan, mouvant de M. de Montauglant à cause de son Châtel de Croquetaines en Brie, comme de Jean de la Riviere à cause de son Châtel d'Armainvilliers. Dhozier Reg. 4. p. 44. v. Braque.

Il y a sur le territoire de Châtres une Fontaine dont la châleur en hyver va jusqu'à devenir tiéde.

On y tient aussi par tradition, qu'au canton dit la Bossiniere, en tirant vers Renouilleux mais sur le territoire de la Paroisse de Châtres étoit une maison où est venu autrefois au monde un homme de sainte vie, dont on a oublié le nom.

Le nouveau Gallia Christiana fait mention d'un Thomas de Châtres, qui dans une extrême vieillesse ayant été élu Prieur du Monastere de Ste. Catherine du Val des Ecoliers à Paris, mourut la même année, sçavoir en 1363. Il peut être le S. personnage dont on a parlé ci-dessus. Gall. Chr. T. 7. col. 858.



PRESLLES.

L'Origine de ce nom ne doit pas beaucoup arrêter. M. de Valois la donnée lorsqu'il a marqué que ce mot venoit de ce que tel ou tel lieu étoit situé dans des prairies. Il est vrai que *Pratellum* est un diminutif de *Pratum*, il faudroit ne trouver auprès des lieux du nom de Prêlles que de petites prairies. Mais il suffit qu'elles ayent été telles lorsque le nom a été donné. On trouve sept ou huit Prêlles dans le Dictionnaire Universel de la France, dont il y en a un qui est écrit Praisles : Mais il faut ajoûter à tous ces lieux ceux qu'on appelle Préaux au nombre de dix ou douze l'étimologie en étant la même, aussi bien que les cinq ou six qui ont le nom de Pradelles. Les plus anciens monumens qui font mention de Prêlles du diocèse de Paris, ne sont que du XIII siècle; dans l'un il est nommé en latin *Praëlæ*, & dans l'autre *Praëriæ*.

Cette Paroisse est à huit lieues de Paris, du coté de l'orient d'hyver, & à une lieue de Tournan. Le gros des habitans est placé aux environs de l'Église sur une petite élévation & forme un bourg, mais il y a quelques écarts. On y comptoit autrefois beaucoup de fiefs, dont je ferai ci-après le détail. Le terrain du pays consiste en prairies & labourages, bois & boccages. Le dénombrement de l'Élection de Paris de l'an 1709, y marquoit 239 feux : Ensorte qu'il est certain que l'auteur du Dictionnaire Universel la France, a exagéré en 1726, lorsqu'il a

écrit qu'il y avoit 1135 habitans dans cette Paroisse. Le sieur Doisy qui a publié en 1745, un nouveau dénombrement des Paroisses du Royaume ne laisse pas de compter à Prélles 252 feux. Il sont tous en faute s'il est vrai comme on me la dit sur le lieu qu'il n'y en a que 80, & 220 communians.

La Ste. Vierge est patrone de l'Eglise de ce lieu qui est un édifice solidement construit au XIII siécle, tout vouté en pierre, accompagné d'une petite aîle vers le midi également voutée avec une grosse tour de gray, qui supporte quatre grosses cloches, & qui a été bâtie long-tems après l'Eglise. Le sanctuaire se termine en quarré & l'édifice est disposé sans galleries, mais avec des vitrages de figure oblongue & étroite, dont il reste encore des panneaux du siécle de la bâtisse au sanctuaire vers le nord, & à la sacristie.

On y voit au côté gauche du chœur une tombe quarrée dont l'inscription en gothique Capital consiste en ces termes; *Ici gît Messire Guillaume des Barres Chevalier, jadis Sire de Villegenart, qui trepassa l'an de grace M. CCC & I le mardy d'après la Feste Saint .... l'ame de li.* Sur cette pierre est figuré un ancien militaire avec un chien à ses pieds.

Au milieu est une autre tombe sur laquelle il ne reste de lisible que ces trois mots: SIRE DE VILLEGENART, aussi en gothique Capital. Ce Seigneur doit avoir vécu avant Guillaume du Barres qui fut le dernier du nom.

A la muraille du sanctuaire du côté septentrional, sont gravez les vers suivans en petit gotique.

Par Atropos à tous humains diverse;

» Repose & gît le corps à la renverse
» D'homme prudent Quentin le Charpentier,
» Prestre sçavant & très grand mênagier,
« Bon aumonier sans aucun étrangier,
« Lequel voul comme juste & entier,
« Diligenter de prendre soin & cure,
« D'entretenir les biens de Dieu & cure,
« Et tellement que sans aucun destour,
« Il ordonna ainsi faire la Tour;
« Et cela faict les cloches y fit mettre
« Par mains d'ouvriers & par d'assurés Maitres
« Pour servir Dieu, vivans, & trépassez.
« Priez pour lui vous qui par ci passez,
« Et par amour dites dessus sa lame
« Cy gît le corps, En Paradis soit l'ame.

1525. I

Ce Quentin le Charpentier y est réprésenté à genoux devant une image de la Vierge avec ces mots, *O Mater Dei memento mei*, & sur sa tombe que l'épitaphe appelle une lame, il est figuré en Chassuble tenant un calice.

Dans la nef devant le crucifix est une autre belle tombe où sont gravez un homme & une femme avec cette inscription.

Cy gît Me. Mathieu du Saussay, en son vivant Seignenr d'Auteul en Brye, qui trépassa le XV jour d'Octobre, l'an M. CCCC IIII XX & XXVIII.

Cy gît Damoiselle Marguerite Cenedon femme dudit Mathieu du Saussay laquelle trépassa le XXVI jour de Septembre l'an M. V XXIII. Priez Dieu pour eux.

Enfin dans la Chapelle de M. Bernage se lit cette Épitaphe: *Cy gît Me. Jacques d'Egremont en son vivant Seigneur du Fort*

& de Prêlles en Brie, lequel trépassa le X jour de Septembre 1631.

La nomination de la Cure est marquée appartenir de plein droit à l'Evêque de Paris, sous le nom *d'Eclesia de Praëriis* dans les Pouillez du XIII & du XIV siécle, & cette nomination est également dans les Pouillez suivans ; celuy de 1626, met *de Praëriis vel de Praeslis.* Le Curé est gros Décimateur. Celui qui l'étoit en 1228, reçut de Guillaume l'Auvergnac Évêque de Paris dès la premiére année de son épiscopat, une lettre qui lui ordonnoit de se transporter en qualité de Doyen rural *de Praëlis* au village de Sognoles pour y confirmer une vente faite en ce lieu à l'Abbaye de Livry. Apparemment que la ratification d'un Doyen tenoit lieu de celle de l'Évêque. On va voir ci-après à l'article de l'écart ou hameau appelle Auteuil, ce qui est marqué d'un traité fait entre le Curé de Prélles & les Premontrez d'Hermieres. *Chartul. Livriac. f. 22.*

Les siécles reculez ne m'ont fourni aucun Seigneur de Prêle. Dans le Procès Verbal de la Coûtme de Paris de l'an 1580, est nommé Michel Bonnault comme possesseur de cette Terre, avec Fiacre Guesdon.

Jacques d'Egremont en étoit Seigneur aussi-bien que du Fert en 1630, suivant son épitaphe en l'Église du lieu.

Le Comte de Bussy Lameth en jouissoit en 1700.

Depuis lui il y a eu Antoine Hoggue en faveur duquel le Roy accorda des Lettres Patentes qui portent union à la Terre de Prêles, de plusieurs fiéfs & dépendances, de la haute-moyenne & basse Justice du fiéf du Fort pour ne faire qu'une seule Terre & **Reg. du Parl.**

Justice, & érection de cette Terre en tit
de Baronie. L'enregistrement est du 13 Ju
1714. Dans un Factum de l'an 1715
Seigneur est qualifié Baron de Prêles,
Combreux & des hautes & basses Vignole
Conseiller au Conseil Royal de Commer
& de Navigation de Suede.

Sauval, T. 3. p. 386.

Le Bourg de Prêles essuya en 1465,
malheur du feu qui y fut mis par deux fem
mes que l'on emprisonna d'abord à Tou
nan, puis à Paris au Châtelet.

VILLEGENART.

De tous les Écarts ou Hameaux de l
Paroisse de Prêlles le plus connu est Ville
genart qui est très voisin du Bourg, & qu'o
trouve au sortir en allant à Tournan. Dè
le tems de l'Épiscopat de Maurice de Sull
qui ne finit qu'en l'an 1196. Il y eut u
Geoffroy de Villegenart *de Villa genart* qu
cautionna une vente que Pierre de Chante
lou Chevalier fit à ce Prelat. Il est clair qu
cette Seigneurie a tiré son nom d'un appell
Genart, à qui elle avoit appartenu origi
nairement. Le nom *Genardus*, se trouv
comme un nom d'homme au VIII siécl
dans les Actes de S. Salve de Valentiennes

Bolland. 26 Junii.

Dans le XIII siécle, la Seigneurie de Ville
genart étoit dans la Maison illustre de
Barres. Il en est fait mention dans un titr
de S. Maur des Fossez de l'an 1219, où o
lit que les hommes de Noble Jean des Barre
habitans en ce lieu, furent soummis à l'ex
communication à la requête des Religieu
de ce lieu, à l'occasion d'un pré qu'Eli
sabeth son épouse leur avoit légué. En 1299
Guillaume des Barres étoit Seigneur de
Villegenar

Chartul. S. Mauri. Notic. de Oratorio.

Villegenart. Il vendit à Charles Comte de Valois ses Maisons de Villegenart du Houssay, s'en retenant l'usufruit sa vie durant. Il mourut en 1301, & fut inhumé dans le chœur de Prêlles. C'étoit apparemment le premier de ceux de la Maison de Barres possesseurs de cette Terre qui y firent construire une Chapelle qui subsistoit au XIII siécle, & dont la nomination est marquée appartenir à l'Évêque de Paris au Pouillé de ce tems là sous le titre de *Capella de Villa Genart*. Il n'en est plus fait mention depuis.

Cod. Sorb. lum. 1519.

Voyez ci-dessus.

C'est par le moyen de la vente ci-dessus, qu'on vit environ trente ans après cette Terre, comprise dans le Domaine du Roy Philippes de Valois, fils de ce Comte. Elle appartint à ses successeurs Jean & Charles V, jusqu'à ce que ce dernier la donna aux Chanoines du Vivier en Brie, en place d'autres Terres, ce qui arriva vers l'an 1368. Jean de Montmorency & Marguerite d'Andresel sa femme prétendirent alors que cette Terre leur appartenoit du côté de cette Dame : Cela forma un Procès que Charles V renvoya au Parlement par lettres datées du Vivier le 23 Mars de cette même année 1368. Il paroit que les Chanoines de la Ste. Chapelle du Vivier continuerent de posseder cette Seigneurie. Elle leur appartenoit en 1580, lors de la rédaction de la Coûtume de Paris. Mais depuis les biens de cette Église ont été réunis à la Ste. Chapelle de Vincennes, sçavoir la Maison avec les Prés, le Moulin, l'Étang, le Bois & les Cens, ce qui selon une estimation imprimée en 1698, peut aller à environ deux mille livres.

Hist. de Montmorency, p. 652. & Preuves. p. 379.

Cout. de Paris, p. 622. Ed. de 1678.

C'est à ce moulin de Villegenart que se voit au-dessous de la roue un gouffre pro-

fond dans lequel se perd par dessous terre l'eau qui vient de la petite riviere de Tournan après qu'elle a fait tourner cette roue.

LE CHENE, étoit un Fief sur la Paroisse de Prêles dès l'an 1373, selon un mémoire de la Chambre des Comptes.

Compte de 1463. Sauval, T. III. p. 368.

LE FORT DE PRESLE, avoit un Fief dont le Seigneur Antoine du Saussay Écuyer reconnut vers 1463, qu'il étoit mouvant de Tournan. Vers le commencement du dernier siécle, il appartenoit à Jacques d'Egremont, décédé en 1631, ainsi que marque son épitaphe ci-dessus. Ce Fief avoit haute moyenne & basse Justice, qui fut réunie à celle de la Terre de Prêlles, pour n'en faire qu'une, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, c'est environ ce tems là que le Chateau du Fort fut détruit.

Reg. du Par. 13 Juin 1314.

JOY, est ou a été un Fief de la Paroisse de Prêlles, que possedoit en 1479, Jean Guesdon Clerc du Roy en sa Chambre des Comptes, & pour lequel il fit hommage à la Chambre le 2 May de la même année, à cause de sa mouvance de Tournan. Les Cartes marquent un lieu dit May, proche Prêlles : Seroit-ce le même ?

AUTEUIL, OU AUTEUIL, est un Fief qui comprend quelques maisons du côté de Grez. Mathieu du Saussay qui mourut en 1498, & dont l'épitaphe est ci-dessus en avoit été Seigneur. Au commencement du dernier siécle Antoine de Saine Écuyer Président au Baillage & Présidial de Melun, le possédoit du chef de Marthe de Gaussan sa

femme. Le 11 Août 1600, il rendit aveu foy & hommage aux Chanoines de N. D. du Vivier comme Seigneurs de Villegenart de deux fiéfs unis, l'un dit le Grand Hôtel d'Auteuil, & l'autre le Petit Fiéf d'Auteuil auquel Grand Hôtel il y avoit une chapelle où l'on faisoit le service Dimanches & Fêtes, à cause de quoi dit l'acte, les Religieux d'Hermieres ont la dixme de tout le territoire de Villegrand & d'Auteuil. Mais ils l'ont depuis quittée au Curé de Préles, à la charge que cette Chapelle étant bâtie, le Curé sera tenu y venir faire le service les Dimanches & Fêtes, & cependant faire célébrer à l'Église Paroissiale une seconde Messe. On assure que cette dixme vaut sept à huit cent livres, sur quoi le Curé fait cinquante livres aux Prémontrez d'Hermieres.

Acte Nota à Tournan

VILLE-PATOUR, LABORDE, MONTLHERI.

Fiacre Guesdon Avocat en Parlement, issu selon les apparences de Jean Guesdon Seigneur d'Auteuil, posseda non-seulement la Seigneurie de Prélles, mais encore ces trois Fiéfs; ainsi qu'il est marqué dans la Coutûme de Paris de l'an 1580. Il déclare, que quoique les Fiéfs de la Borde & Montlhery soyent tenus de la Seigneurie & Chastellenie de Chastel-les-Nangis au Baillage de Melun, ils sont néanmoins régis selon la Coûtume de Paris, Prévôté & Vicomté de la même Ville, & particuliere de Tournan dans le ressort de laquelle ils sont situez. Quant à Ville-Patour seul qu'il semble qu'on auroit pu appeller en latin *Villa Pastorum*. Cette Terre avoit pour Seigneur en 1648, Nicolas Langlois Conseiller du Roy: Et

Procès-ver de Coutum pag. 637, 664 Edit 16

Permiss. Chap. 25 Janvi.

sur la fin du siécle, M. Daniel Sécretaire du Roy dont la veuve dit Marthe Marchais en jouissoit en 1697. Le Chapitre du Vivier y avoit des terres qui appartiennent depuis la réunion à la Ste Chapelle de Vincennes.

Regl. impr. 1698. p. 31.

GAVIGNY, paroit n'être autre chose que le lieu marqué sous le nom de Gaigny proche Prêles dans la plupart des Cartes du Diocèse de Paris. On trouve que Charles Comte de Valois, acheta au mois d'Avril 1296, plusieurs arpens de bois & de terres labourables au territoire de Gavigny sur la Paroisse de Prêlles. Vers l'an 1470, ou 1472, Claude de Reillac fut gratifié par le Roy Louis XI, du fief de Grand Gäigny en Brie: Ce qui peut convenir à celui-ci.

Cod. Sorb. Manusc. num. 1319.

Mem. de la Chambre des Comptes.

LE QUIN, est un écart de Prêlles situé dans la Forêt qui sépare ce bourg d'avec les Paroisses de Cossigny & la Grange le Roy. Je ne vois point d'autre lieu dans tout le Diocèse auquel puisse convenir le mot de *Cuneus*, fief & hameau avec les hôtes duquel Guillaume d'Auvergne nouvellement fait Evêque de Paris traita en 1218, & ausquels il donna un pré par Bail à rente.

Gallia Chrif. T. VII. col. 95.



G. R. E. Z.

ON ne peut révoquer en doute l'antiquité de Grez au Diocèse de Paris, puis qu'on le trouve existant dès le commencement du neuviéme siécle, auquel tems il appartenoit en tout ou en grande partie à l'Abbaye de S. Denis en France. Mais l'Abbé Hilduin fit un échange de ce bien, contre d'autres biens situez à Maissy au Diocèse de Meaux, qui lui furent donnez par un nommé Theodoarius; de quoi il y eut une Charte expédiée la septiéme année de Louis le Débonnaire. Le nom de Grez n'est pas absolument rare dans le Royaume. On y compte au moins six Paroisses appellées Grez ou le Grez; sans les différens hameaux & fiéfs. Cependant l'origine de ce nom est assez incertaine, parce qu'on ne voit pas que la pierre de grez ou grai sur laquelle on pourroit établir l'étymologie, y soit plus commune qu'ailleurs, à moins qu'on ne conjecture qu'il y auroit eu en ces lieux quelque pierre de grai travaillée avec quelque soin, ou même qui auront été une de ces pierres sacrées, sur lesquelles ou proche lesquelles les payens faisoient brûler du luminaire, pratiques qui furent deffendues aux Chrétiens, selon qu'il se voit dans les Homélies de S. Eloy, & par un Canon du Concile de Leptines, & par les Capitulaires de Charlemagne. Nous voyons qu'au XIII siécle un grez se disoit *gressus*, *gressis* dans les titres latins; que dans le même siécle une Eglise & une rue de Paris étoient appellèz indifféremment *vicus de Grès*, *vicus de Gres-*

Apud Massiacum in pago Meldico. On écrit à présent Messy. *Diplomat. p. 526. in notis.*

Gloss. Cangii ex tit. anni 1237.

Liber. Censu. S. Genov. Paris. c. 1250.

Chart. Sorb. ad an. 1258. fi 42.

fis. Stus. Stephanus de Gressibus, *magi vicus Sti. Stephani de Gressibus*. Il y av aussi entre Paris & S. Denis un lieu dit Grez, par rapport à la pierre qui y désign des limites. Mais quoique le terme de Gı fut assez commun, on ne s'étoit point acc tumé au XIII siécle à le latiniser l'orsq s'agissoit du Village dont je parle; car e cepté un épitaphe de 1261, qui porte *Gressu*, tous les autres titres dressez en la ont en françois *de Grez*, ce qu'on va v s'être pratiqué dès le XII siécle. Je ne c nois que Guillaume de Nangis & l'auteur la continuation des Eglises des Evêq d'Auxerre, qui ont employé l'expression tine *Gresseium*, & *Gressium*.

Chr. Nang. ad an. 1242. Labb. T. II. Bibl. mss. p. 508 & 509.

Ce village est à plus de sept lieues de Pa vers le levant; étant fort voisin de Tourn d'où l'on en compte huit de Paris; on trouve à la sortie du bois qui port autrefois son nom, & qui a pris depuis ce d'Armainvilliers. Il est sur une petite pe ou vallée qui regarde l'orient. Les prairi labourages, & bois en font tout le bien revenu. Le dénombrement des feux de l' lection de Rosay imprimé en 1709, & 172 y marquoit 71. Le Dictionnaire Univer de la France publié en 1726, y a comp 320 habitans ou communians. (*a*) Do s'est réglé sur l'imprimé de 1720, pour co tinuer en 1745 d'y mettre 71 feux; mais n'y en a pas tant.

On n'a point de preuves qu'il y ait eu ce lieu de Paroisse avant le treiziéme siéc

(*a*) C'est un peu trop. Le même livre place G au Diocèse de Meaux, à cause qu'il est de l'Electi de Rosay.

u contraire le silence du Pouillé de ce ms là désigne qu'elle n'existoit pas. Elle y est aucunement nommée, quoique Tourn, Ozoir, Prêles & Liverdis y soyent. Aussi, ne fut-ce qu'en 1239, au mois de nvier que Guillaume l'érigea, l'acte dit e ce lieu étoit auparavant de la Paroisse : Tournan. C'est pour quoi il fut bésoin i consentement des Prêtres de Tournan & i Couvent de S. Maur. On lui attribua le rritoire de Vignoles de Champberchier de llegez. Henry Archidiacre de Blois, assia au Curé deux muids d'hivernage à endre dans ses terres proche Vilers. Le ême donna au Prieuré & au Prêtre de ournan pour les dédomager, un terrain 'il avoit à Tournan proche le clos du ieuré, & deux parts de sa dixme en ses rres près Vilers, leur faisant à chacun leur rtion. On assigna aussi au nouveau Curé Grez quinze arpens de labourage, un pens propre à la vigne, & une maison oche l'Eglise. Le droit de présentation t attribué à l'Abbé de S. Maur & au ieuré, le tout du consentement du même enry; de Hugues, Adam & Henry de rez Chevaliers, & de leurs femmes, Etienne Archidiacre de Chartes, de Radf de Verneuil Chevalier, & de Renaud lerc d'Ansel de Galande, Seigneur de ournan, qui avoit permis à ses vassaux de ire ces concessions; & enfin du consentement de l'Evêque de Paris, de qui Ansel dit tenir le fief de Tournan où sont situez us ces biens.

Ex autogr. in Tab. Ep. in Spir.

Quoique l'édifice de l'Eglise tel qu'on le ut voir aujourd'hui, ne soit point absolument de ce tems là & qu'il ait pu être ré-

paré, on y voit dans le Chœur une tomb
qui est au plus tard de la fin du regne d
Philippe le Bel, sur laquelle est répréfen
un Chevalier, ayant son bouclier traversai
où est figuré un lion grimpant & couronn
L'inscription étoit en lettres gotiques capi
tales, dont il ne reste de lisible que c
mots; *proles junior annis* ...... *Req. in Pac*

Cette Eglise est oblongue, sans aîles
sans voutes de pierre, & n'a point de dédic
ce counue. L'Archevêque de Paris nomme
la Cure de plein droit suivant les Pouill
du XVI siécle, des années 1626, & 1648
apparement comme Prieur de Tournan
& il faut croire qu'il se sera fait depu
le regne de S. Louis quelque échange
dixmes que le Prieuré de S. Martin d
Champs & l'Abbaye de Livry y avoient.

Ce fut entre les années 1142, & 1147
que le Prieuré de S. Martin, commença
posseder une dixme en ce lieu. La Bul
d'Eugene III de cette derniere année, la l
Hist. S. confirme par ces mots *Decimam de Gre*
Mart. p. 180. Thibault Evêque de Paris qui donna au
ses lettres de confirmation environ le mén
Ibid. p. 188. tems, met *Decimam de Grez & de Castri*
Il y a grande apparence que c'étoient l
Seigneurs du lieu qui jouissoient de ces di
mes auparavant: Au moins les voit-on
faire des engagemens aux Chanoines
S. Thomas du Louvre avant 1218; ensui
en 1219, on l'avoit passée partie par eng
gement, partie par donation de Barthelen
de Grez, entre les mains des Chanoin
Réguliers de l'Abbaye de Livry, de tel
Gall. Christ. maniere que le Pape Honorius III leur co
T. 7. in instr. firmant les biens qu'ils possedoient en 122
marque dans ce nombre *Decimam de Gre*

Ma

Mais le don qui en fut fait à cette Abbaye n'étoit pas sans reserves; Car les bienfaicteurs déclarerent qu'ils avoient donné en aumone sur ces dixmes quatre septiers tant bled qu'avoine à l'Abbaye d'Hermieres, deux septiers & une mine à la Léproserie de Tournan, & un septier à l'Eglise des Hermites du Cormier. Et même en 1223, l'Abbaye de Livry convint encore par un traité fait avec Radulf Abbé de S. Maur qu'elle payeroit aussi quelque chose sur ces dixmes au Prieur de Tournan. Tous faits attestez par chartes de l'Evêque de Paris, ou de l'Archidiacre, ou du Doyen rural.

Chartul. Liviac. f. 11.

Ibid.

L'Abbaye de S. Maur, eut dès le XII siécle un autre droit en ce lieu. Ce fut d'usage *in nemore de Grez*, lequel lui fut confirmé en 1182, par Gui de Garlande.

Chartul part. S. Mauri f. 51.

On ne peut faire remonter la liste des seigneurs de Grez plus haut qu'environ l'an 1210 auquel vivoit Beatrix de Grez mere du suivant.

Chartul. Liviac. f. 8.

Barthelemi de Grez Chevalier qui épousa une dame Havis ou Hawide, de laquelle il est dix enfans réprésentez avec elle sur une tombe dans le chœur de l'Eglise du Prieuré de Tournan. Il fut aussi seigneur de Nesle en Brie dit aujourd'hui Nesle la Gilleberde proche Rosay, où il reste encore une ferme ou fief du nom de Grez.

Voy. Tournan.

Cart. du Dioc. de Meaux.

Hugues de Grez, Adam & Henri, Chevaliers & Guillaume tous fils de Barthelemi & d'Havise lui succederent. Il eut un frere dit simplement Ecuyer suivant le témoignage de la tombe ci-dessus. Guillaume paroit être celui dont l'anniversaire & celui de sa femme est marqué au XIII des Calendes d'Août dans l'ancien Nécrologe de Ste.

Genevieve de Paris en ces termes; *Anniversarium Guillemi de Greſſibus Militis & Genovefæ uxoris.* Il y a même quelque fondement de croire qu'ils avoient un terrain conſidérable dans la rue voiſine de Ste. Genevieve qui a pris leur nom.

Mem. de Lancelot.

Jean de Grez Chevalier eſt mentionné avec Guillemin de Grez ſon frere en 1299, dans la vente que fit un des Barres à Charles de Valois de ſon Hôtel de Villegenart ſitué dans Tournan. Il eſt auſſi appellé Jean de Corbeil. Il fut Marechal de France.

Hiſt. des Gr. Off. T. 6. p. 657.

Hiſt. d'Auxerre, T. 1. p. 439.

Pierre de Grez Evêque d'Auxerre jouit ſur la fin de ſes jours de la ſeigneurie de Grez; mais comme il étoit redevable au Roy Charles le Bel d'une ſomme conſidérable, après ſa mort arrivée en 1325, ce Prince s'empara de la Maiſon & Hebergement de Grez avec ſes dépendances, & les vendit moyennant le prix de mille livres à ſon couſin Philippes Comte de Valois, lequel à ſon tour en fit préſent l'an 1327, à Jean d'Andreſel ſon Chambellan pour le recompenſer de ſes ſervices.

Mem. de la Chambr. des Comptes.

Jean d'Andreſel ſeigneur de Grez devint depuis Capitaine de Brie, & tomba dans la diſgrace du Roy, dont cependant il obtint pardon en 1399, mais on ne ſait ſi ſa terre lui fur rendue.

Sauval, Tom. III, p. 524.

Michel du Chaſtenez Ecuyer ſieur du Feuillet Maître d'Hôtel du Roy, en jouiſſoit ſous Charles VIII. Il vendit vers l'an 1496, Le fiéf de Grez avec Marois, Combreux, Armainvilliers & Petit-Muſſe, à Jacques de Mineray auſſi Maître d'Hôtel du Roy & Vicomte de Rouen.

Tab. Eſſat.

François de Mineray Chevalier, étoit ſeigneur de Grez en 1526, ſuivant un acte

l'arbitrage de cette année, au sujet du procès qu'il avoit contre l'Abbaye de S. Maur.

¶ Les Ecarts de la Paroisse de Grez sont Vignoles, Maison-Rouge, & la Grange l'Evêque.

Vignoles est une petite Terre dont se disoit Seigneur en 1510, un nommé Jean Blart suivant le procès-verbal de la Coûtume.

En 1614, le Seigneur de Vignoles étoit ... Bardeau Secretaire du Roy, Trésorier Général des Finances, sur la fin du même siécle ce lieu appartenoit à M. de la Forest seigneur de Cossigny. En ce siécle-ci les hautes & basses Vignoles sont de la Baronie dont M. Hoggue est Seigneur. *Reg. Ep. Par. 4 Octob. 1614. 18 Maii 1697.*

Maison-rouge étoit en 1622, un Château appartenant à Jacques Favier Maître des Requêtes. *Ibid. 23 Aug.*

¶ La Maison de Grez au Diocèse de Paris a fourni plusieurs illustres personnes à l'Eglise & à l'Etat, & c'est ce qui seul rend ce village recommendable.

Dans l'Eglise il y a eu au moins quatre Evêques de ce nom, dont quelques uns étoient nez à Grez. Guillaume Evêque de Beauvais, & Henry Evêques de Chartres tous deux Prélats de sainte vie contemporains de S. Louis. Le premier mort en 1262, ou 1266, est dit dans son épitaphe *patria Briensis*; & représenté comme un modèle des Evêques. Il en est de même de l'autre décédé en 1246. *Gall. Chr.*

Si Pierre de Grez Evêque d'Auxerre, qu'on croit avoir été Chancelier de France ne mérita pas de si pompeux éloges, l'au-

teur qui donna l'abrégé de sa vie soixante ans après sa mort, ne laissa pas de dire de lui; *Rexit sedem suam strenuè ac laudabiliter ab omnibus dilectus.* Il étoit neveu de Guillaume de Grez aussi Evêque d'Auxerre décédé en 1293.

Il faut ajoûter Jean de Grez Maréchal de France dont j'ai parlé ci-dessus.



TOURNAN.

IL n'eſt pas aiſé de ſurmonter les ténebres qui ſont répandues ſur l'origine de ce lieu. A l'égard de l'étymologie, on ne peut guerres ſe refuſer au ſentiment de M. de Valois, qui eſt que ce nom vient du mot Celtique turn ou torn dont la ſignification eſt incertaine, quoique ce mot ſoit le même que celui d'une Divinité des Gots, une des marques qu'il viendroit plûtôt des anciens Gaulois, & qu'il entre au commencement d'un grand nombre de noms de lieu comme Tournay Tournon *Tornodorum*, enſorte que le Dictionnaire Univerſel de France ſeul nous fournit trois Tournan, trois Tournay outre la célebre ville, ſix Tournon, deux Tourne, & en outre vingt-deux autres bourgs ou villages qui ont Tourne, ou Tourne au commencement de leur nom, comme Tournebu, Tournehem, Tournemire, Tourniere, Tourniſſan. M. l'abbé Chaſtelain a cru que primitivement Tournan ſe diſoit en latin *Turnihamus*, & que c'eſt plus tard qu'on a dit *Turnomium*, mais il paroit avoir été trompé par le nom d'un lieu des pays-bas, qui véritablement a été ainſi dit en latin, & l'eſt encore de même. Parmi le très grand nombre de titres que j'ai vû ſur ce lieu, les plus anciens latins le nomment *Turnoacum* & *Turnomium*, puis *Tornemium*, & quelque fois *Tornomium*; les plus vieux où il eſt déſigné en françois l'appellent Tornan, Tornen ou Tornam, ou bien Tornen, ou enfin Tournan; puis au

XIV siécle Tournant, Tournehem, mais très-rarement. Cette derniere maniere de l'écrire est celle que Duchêne a voulu mettre en vogue dans quelques-uns de ses ouvrages; il a été suivi par les Auteurs de l'Histoire des Grands Officiers, & par quelques Géographes, mais non par M. de l'Isle, ni même par l'Abbé Chastelain.

Les guerres & autres malheurs ayant fait périr une infinité d'anciens titres, il n'est plus possible de faire autrement que d'entrevoir ce qui a donné origine à Tournan. Quelques exemplaires des Chroniques Françoises de Saint Denis, d'une écriture de 400 ans, marquent que la tradition avoit été autrefois que Tournan venoit des ancêtres de Ste Fare, Abbesse au Diocèse de Meaux, de même que Champeaux enclave du Diocèse de Paris dans celui de Sens, & que cette Sainte avoit attaché cette Terre au Monastere dont elle fut la premiere Abbesse au VII siécle. Si l'on peut se fonder sur cette tradition, il n'est pas difficile de se persuader que les Abbesses de cette nombreuse Communauté s'en servirent comme d'une décharge; qu'ainsi il y demeura d'abord une petite colonie de Religieuses, de même qu'à Champeaux; mais que durant les courses des Normans qui survinrent au IX siécle, ces Religieuses quitterent ou se retirerent dans leur Monastere principal. Le Monastere de Tournan étant tombé faute d'habitans, ou ayant été détruit, fut par la suite réparé par les soins des Evêques de Paris & de quelques riches séculiers qui, conjointement avec le Prélat, retirerent les biens passés en mains étrangeres, l'Evêque principalement par le moyen de quel-

Recueil des Hist. de Fr. de Dom Bouquet, T. III. p. 279.

que échange; de sorte qu'il en devint prémier Seigneur, & disposa de ces biens pour y établir des Chanoines, de même qu'à Champeaux, à la différence que ces Chanoines n'y resterent pas si long-temps. On trouve en effet que Gui de Vitry, Seigneur de Tournan, & Hadvise sa femme vinrent trouver Wulferius Abbé de Saint Maur en 1088, & qu'ils lui donnerent & à sa Communauté l'Eglise de Saint Denis de Tournam, en mettant sur l'autel la charte de leur donation revêtue de toutes les formalités; car ils firent cette démarche à la priere des Chanoines même de ce lieu, qui pouvoient avoir été dégoûtés de l'air de Tournan. Geoffroy, alors Evêque de Paris, & Yves Archidiacre du canton, avoient consenti à la même donation. Dix-sept ans après, sçavoir en 1105, Galon Evêque de Paris & ses trois Archidiacres la confirmerent de nouveau, à condition que les Moines payeroient le droit synodique & celui de la visite. Le préambule de ce dernier acte spécifie que Guy & Hadvise jouissoient de cette Eglise par droit bénéficial, de même que plusieurs autres Seigneurs en tenoient alors des Evêques, & il ajoute qu'elle étoit sur leur domaine. Elle est appellée en cette occasion *Ecclesia Turnoacensis*.

Chartul. fyr. S. M. f. 49 & 1

Portefeu Gaigniere 128, p. 81

Ex aut. Tabul. Fol in Arch. Ep. Par.

L'antiquité de Tournan étant suffisamment prouvée par ce qui vient d'être dit, il reste à en décrire la situation. Cette petite Ville est à huit lieues de Paris du côté du levant sur une des grandes routes de la Brie & de la Champagne. Sa position est dans une vallée sur une petite riviere qu'on dit avoir le même nom, laquelle est formée par les étangs de la grande forêt qui

est au nord, & qui après avoir coulé environ une demie lieue au-dessous de cette Ville, se jette dans un gouffre où elle disparoît. Tournan est à cinq lieues de Corbeil, à cinq ou six de Melun, à trois de Brie-Comte-Robert, & autant de Rosay, dans l'Election duquel il est renfermé. Il y a une Justice Royale qui ressortit à la Prévôté & Vicomté de Paris. Le Domaine en est engagé à M. de Beringhen, premier Ecuyer du Roi. Il y a un grand marché tous les Lundis. Le territoire de cette Paroisse est fertile en grains, & trop froid pour la vigne.

Si l'on peut compter sur le dénombrement fourni par le Dictionnaire Universel de la France, Livre où l'on s'est lourdement trompé, en marquant le Tournan est du Diocèse de Meaux; il faut dire qu'il n'y a en cette petite Ville que 353 habitans.

Il y a deux Eglises en ce lieu; l'une dans le vieux Château à l'occident de la Ville, & qui porte le nom de Saint Denis, l'autre au fauxbourg du côté du levant, sous le titre de Ste Marie-Magdelene. Saint Denis est l'ancien Prieuré où ont demeuré les Moines de l'Abbaye de Saint Maur. Depuis que l'Archevêque de Paris jouit de ce Prieuré, le Curé de la Magdelene, ancienne unique Paroisse, a le pouvoir de s'en servir pour l'exercice de plusieurs de ses fonctions, comme étant plus commode pour la Bourgeoisie renfermée dans la Ville. Il n'y paroît rien dans cette Eglise qui soit du temps qu'elle étoit desservie par des Chanoines. Ce qu'il y a de plus ancien est le sanctuaire, dont l'obscurité & la grossiereté des galeries indique assez un travail de la fin du XIII sié-

cle, ou du commencement du ſuivant, c'eſt-à-dire le regne de Philippe-Auguſte. Il n'y a rien de remarquable dans le reſte, y comprenant même les collateraux. Mais on voit dans le côté droit du chœur une tombe aſſez curieuſe. Elle eſt du XII ſiécle, finiſſant. L'endroit des pieds eſt un peu plus étroit que le côté de la tête, ainſi que cela s'obſervoit alors. Au milieu de cette tombe eſt repréſenté une femme, au-deſſus de la tête de laquelle il y a gravé en capitales gothiques HIC IACET HAVIS......OMITIS, & une fleur de lys à chaque côté, avec un chien ſous ſes pieds. Dans la longueur de la tombe ſont deux bandes qui en occupent tout l'eſpace; & de même qu'on voit dans les orfrois des chappes anciennes, il y a dans l'étendue de chacune de ces bandes cinq figures de chaque côté placées les unes ſur les autres. Celles qui ſont à la gauche de la défunte ſont un peu mieux conſervées. La premiere d'en-haut repréſente un Prêtre en chaſuble antique, & au-deſſus de ſa tête on lit: STEPHANVS. La ſeconde repréſente un Moine, au-deſſus de la tête duquel il y a BARTHOLOME POR DE GCRN. La troiſiéme figure, un Chevalier tenant de la droite l'épée nue, de la gauche ſon bouclier, ſur lequel eſt gravé un lion grimpant, & ſur ſa tête VILLERMVS MILES. La quatriéme fait voir un homme en eſpece de robbe longue qui lui couvre les mains; il a un chien ſous ſes pieds, & ſur ſa tête écrit HVBERTVS ARMIGER. A la cinquiéme caſe eſt repréſentée une femme dont le nom eſt uſé.

Du côté droit de la Dame, à commencer par le haut, eſt une figure pareillement

usée. La seconde figure est celle d'un Moine, au-dessus duquel on lit VDO TVTVLUM FECIT FIERI. La troisiéme représente un Militaire ou Chevalier, dont le nom ne peut être lû. La quatriéme, un homme qui a un chien sous les pieds, dont on ne peut nonplus découvrir le nom. La cinquiéme figure est aussi absolument effacée. Enfin sous les pieds de la Dame Havise il y a écrit, HEC FVIT MATER EOR.

Tout ceci désigne une mere dont les dix enfans ont été représentés autour d'elle, par les soins d'un d'entr'eux dont le nom finissoit VDO, c'est-à-dire VDVS. Mais quelle pouvoit être cette *Havisia*, Havise ou Houise, ce nom n'étant pas rare au douziéme ni au treiziéme siécle? Il est bien vrai qu'il y a eu une Havise ou Hadvide bienfactrice de l'Abbaye de Saint Maur, & qui lui donna deux Chapelles, dont l'une érigée depuis en Paroisse proche Tournan, s'appelle la Chapelle Haoüis; mais le temps ni le nombre & la qualité des enfans représentés sur la tombe ne peut convenir à cette Haoüis de la Maison de Garlande, laquelle a vécu au commencement du XII siécle. L'Histoire de S. Martin des Champs & le titre de l'érection de la Cure de Grez proche Tournan en 1239, nous fournissent assez d'éclaircissemens pour assurer que cette Dame Havise étoit l'épouse de Barthelemi Seigneur de Grez, alors de la Paroisse de Tournan, où elle auroit été inhumée vers l'an 1230. Les actes de S. Martin donnent pour fils à Barthelemi de Grez Guillaume Chevalier, Evrard Prieur de Saint Martin même, & insinuent que Barthelemi Prieur de Gournai étoit frere d'Evrard. On

Hist. S. Mar. p. 210 & 211.

y trouve de plus deux autres freres du même Evrard, sçavoir Henri mort Evêque de Chartres, & Etienne mort Doyen de la même Eglise. Dans l'acte d'érection de la Cure de Grez sont nommés, outre Henri & Etienne Ecclésiastiques, Hugues, Adam & Henri Chevaliers : ce qui forme le nombre de huit enfans, qui ont été distribués sur la tombe dans cet ordre. A côté droit de Dame Hervise, 1°. Henri Archidiacre de Blois dans l'Eglise de Chartres, puis Evêque de la même Ville, décédé en 1246 : 2°. Evrard, Prieur de Saint Martin, qui fit graver la tombe : 3°. Un Chevalier, & sans doute Hugues de Grez, nommé le premier dans les titres : 4°. Adam de Grez, Chevalier : 5°. Henri de Grez, Chevalier. A côté gauche Etienne Archidiacre de Chartres, & depuis Doyen : 2°. Barthelemi, Prieur de Gournai. 3° Guillaume de Grez, Chevalier : 4°. Hubert Ecuyer. Les noms de ces quatre derniers sont encore lisibles. 5°. Une fille, sœur de neuf freres. Hubert & cette fille ne me sont connus que par ce monument.

On voit outre cela dans le chœur de la même Eglise une autre tombe, où l'on a voulu suivre, quant à la famille, une distribution assez semblable. Cette tombe est beaucoup plus nouvelle, puisque l'écriture est de petit gothique. On ne peut plus y lire autre chose, si-non ces mots : *Seigneur de la Grange-Gaucheron & du Bois-hardi, qui trespassa le* XXI *jour de Septembre.* Cette tombe a représenté un Chevalier armé avec sa femme. On entrevoit qu'il y a eu plusieurs petites figures dans les côtés, que tous ceux qui y étoient représentés avoient

l'habit court, & que les femmes étoient dans le bas de la tombe, comme il y en a une dans l'autre.

Je n'y ai point apperçu d'autre épitaphe remarquable, que celle de Denis Brouet, Seigneur des Rivieres, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment du Roi, décédé en 1672 à Tournan en sa maison de la Chenarderie.

Il y avoit autrefois dans cette Eglise une Chapelle de S. Eloy, vrai titre de Bénéfice, qui fut permuté le 8 Avril 1478.

Reg. Ep. Paris.

Depuis que les Abbés de Saint Maur furent maîtres de cette Eglise de Saint Denis, ils s'en firent confirmer la possession par le Pape, par quelques Evêques de Paris, & par les Seigneurs même de Tournan.

Une Bulle d'Innocent II, donnée l'an 1136, porte qu'il leur confirme entr'autres *In Castro Turnomio Prioratum S. Dionysii & Ecclesiam ejus.* Guy de Garlande, Seigneur de Tournan, à la requisition d'Isembard Prieur de S. Eloy de Paris, & de tout le Couvent des Fossez, déclara en 1182 qu'il leur confirmoit *Ecclesiam Sancti Dionysii cum tribus Capellis*, dont la premiere est dite *Capella S. Mariæ Magdalenæ quæ ultra pontem sita est*, & les deux autres Chapelles ci-dessus nommées qui provenoient de son ayeule. Entre les témoins fut Radulfe Prieur de Tournan : *Actum publicè in Ecclesia S. Dionysii.* Maurice de Sully, Evêque de Paris, mit pareillement dans le nombre des Eglises, dont il leur accorda la confirmation en 1195 : *Ecclesiam Sancti Dionysii in Turnomio, cum Capella S. Mariæ Magdalenæ, cum atriis, magna decima & minori.* Guy de Garlande, dont je viens

Hist. de Paris, T. III.

Chartul. S. Mauri papyr. fol. 51.

le parler, & Anſeau ſon petit-fils, avoient déja accordé pluſieurs graces aux Moines de ce Prieuré. Ce dernier qui étoit le troiſiéme Seigneur de Tournan du nom de Garlande, avoit reconnu en 1192 que les Moines avoient toute Juſtice dans leur Terre : que ceux qui demeuroient ſur cette même Terre ne lui devoient point de coryées, ni n'étoient tenus de moudre à ſon moulin ; qu'enfin il ne pouvoit pas y avoir aucunes Ecoles dans toute la Paroiſſe de Tournan ſans la permiſſion du Prieur. Je me doute que ce fut par reconnoiſſance d'un acte ſi avantageux, que l'Abbé de Saint Maur & ſa Communauté ordonnerent que tous les jours on diroit dans leur Prieuré de Saint Denis une Meſſe pour Gui & Anſeau de Garlande. Il en ſera encore parlé ci-après.

Labbé Alian des Chronologies, T II Melange curieux, pag 629.

Cod. mſ. Son num. 1319.

Quoique l'Egliſe de Sainte Marie-Magdelene ne fut qualifiée que de Chapelle au XII ſiécle, elle étoit cependant alors l'Egliſe Paroiſſiale de Tournan entier. L'Egliſe de Saint Denis ne ſervoit qu'aux Moines de Saint Maur pour faire l'Office Divin ; & comme la Magdelene leur étoit ſoumiſe, ils ne permettoient pas qu'on la regardât autrement que comme une Chapelle. Peut-être étoit-ce en ce lieu qu'avoit été le petit Couvent dépendant de Faremoutier. Le choix de Sainte Magdelene, qui dans le VII & VIII ſiécle n'étoit pas encore confondue dans les Gaules avec la Femme pechereſſe de l'Evangile, convenoit aſſez à une Communauté de Vierges, de même que celui de Ste Colombe dans leur petite Maiſon de Cervon. Depuis l'extinction du Prieuré de Tournan, la ſupériorité de la Magdelene eſt clairement mar-

quée dans les actes, quoique l'usage auquel celle de Saint Denis sert maintenant ait plus d'apparence. On lit dans le rôle des Départemens pour les Vicaires Généraux de l'Archevêque de Paris, sous l'article des Cures du Doyenné du Vieux Corbeil imprimé en 1729, *La Magdeleine & Saint Denis de Tournan.* Dans le rôle imprimé actuellement d'usage pour les Décimes, *La Cure de la Magdeleine & Saint Denis de Tournant son annexe*; & tout de suite, *La Fabrique de la Magdeleine. La Fabrique de Saint Denis de Tournant.* Supposé que ces expressions & cet arrangement soient exacts, comme il y a lieu de le croire, ce seront les Pouillés du XV & du XVI siécle & de 1626, qui auront eu tort de parler successivement de S. Denis de Tournan, puis de la Magdelene, comme de deux Cures à la présentation de l'Abbé de Saint Maur; & celui de 1648, aussi-bien que Pelletier dans le sien de 1692 qui s'expriment ainsi: *Saint Denis de Tournant & la Magdelene son annexe.*. Le premier des Pouillés de Paris qui fut écrit au XIII siécle, marquant les nominations de Cures qui appartiennent à l'Abbé de Saint Maur dans le Doyenné de Moissy, se contente de mettre simplement dans ce rang *Tornent*; & dans l'énumération des Prieurés, qui est d'une écriture de la fin du siécle, il ne marque point autre chose que *Prioratus de Turnomio.* Mais celui qui fut écrit vers l'an 1450, met *Curatus S. Dionysii de Tournant, Curatus S. Magdalenæ de Turnonio*; & dans les Provisions du XV & du XVI siécle, tantôt c'est la Magdelene qui est qualifiée secours ou annexe de S. Denis, & tantôt c'est S. De-

qui est qualifié secours de la Magdele-
Si au reste il manque à l'Eglise de la
gdelene d'anciennes tombes pour en prou-
la vétusté, il suffit d'y voir les trois
ds de cette Eglise, c'est-à-dire celui du
ctuaire & des deux collatéraux, qui sont
ninés en forme de calotes, pour se con-
ncre que ces parties d'édifice sont du XI
:le au plûtard. Pour ce qui est de la Tour
supporte cette Eglise du côté du nord,
: m'a paru être du douziéme. Il y a du
me côté un portail où l'Abbé Chastelain
ru appercevoir des hiéroglyphes à l'E- Voyages manuscrits.
tienne, de même qu'il y en a à un por-
l dans l'Abbaye de Chelles : mais je ne
i pas ces figures plus anciennes que de
ix ou trois siécles. Comme elles sont tail-
s sur la pierre de gray qui n'est pas facile
nettre en œuvre, elles m'ont paru être
; figures de fantaisie, especes de marmou-
:s que de mauvais ouvriers auront grossie-
nent figurés ; ce qui leur donne un air
intiquité bien reculée.

Il y eut en 1722 des Lettres patentes, *Reg. Arch.*
ur réunir le Prieuré & Hôpital de la Mag-
lene de Tournan à l'Hôtel-Dieu de la
ême Ville ; l'Archevêque consentit à leur
écution le 22 Juillet 1727, moyennant
consentement de l'ancienne Prieure Bé-
:dictine, donné au mois de Mars précé-
:nt.

A l'égard de l'Hôtel-Dieu de la même
ille de Tournan, il subsistoit dès le siécle
: S. Louis, puisqu'on lit qu'en 1269 An-
au de Garlande, Seigneur de ce lieu, des-
na cent sols de rente pour y fonder une *Cod. Sorb.*
hapelle en la Maison-Dieu. Il existoit mê- *mss. n. 1319.*
e aussi une Maladerie dès le commence-

ment de ce siécle, puisque dans l'acte de donation qui fut faite en 1219 de la dixme de Grez à l'Abbaye de Livry par Barthelemi de Grez, il est dit sauf les aumônes qui sont assises dessus, tels que deux sextiers & une mine aux Lepreux de Tornam. Cette Maladerie est encore au rôle des Décimes.

Chart. Livr. fol. 11.

¶ La Seigneurie de Tournan étoit tenue autrefois des Evêques de Paris. C'étoit le Prélat qui en investissoit le Seigneur en lui remettant un anneau droit, en considération des foi & hommage qu'il lui devoit, & de ce qu'il devoit être l'un de ceux qui portoient le nouvel Evêque à son entrée au Siége Episcopal. On en verra ci-après des exemples.

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg.

Les Religieux de l'Abbaye de Chaumes en Brie dirent autrefois à Dom Mabillon que Hugues, leur Restaurateur vers l'onziéme siécle, étoit Seigneur de Tournan: mais ce Seigneur ne paroît dans aucun titre.

Annal. Bened. T. VI. p. 367.

Le plus ancien Seigneur de Tournan qui soit venu à ma connoissance, vivoit sous le Roi Henri I & sous Philippe I son fils; son nom étoit Gui ou Guillaume de Vitry, & celui de sa femme Havise. Ce furent eux qui donnerent, comme j'ai dit, en 1088 aux Moines de Saint Maur l'Eglise de Saint Denis de Tournan, du consentement des Chanoines qui l'avoient desservie jusqu'alors. En l'an 1105 il y avoit encore des Chanoines en cette Eglise.

Manasses leur fils posséda cette Terre après eux. Il épousa Beatrix de Rochefort, apparemment en Iveline. De trois fils qu'il eut d'elle, il n'y eut que Gui son aîné qui laissa postérité. C'est elle apparemment dont l'Anniversaire est marqué dans le Nécrologe de

de l'Abbaye d'Hierre aux Ides de Septembre, en ces termes : *Obiit Beatrix de Tornan, quæ dedit XV solidos de censu.* Le mari & la femme sont nommés comme témoins présens à Crecy en Brie dans une donation que Lucienne, sœur de Hugues de Crecy fit au Prieuré de Longpont en 1140. On y remarque aussi en qualité de témoin un Gilbert *de Turnomio.* Chart. Longp. fol. 46.

Gui, fils de Manasses & de Beatrix, ayant entrepris le voyage de la Terre Sainte, ou d'être de la Croisade en 1147, vendit sa Terre de Tournan à Gui de Garlande, fils de Gilbert de Garlande & d'Eustache de Baudement.

Gui de Garlande, premier de la Maison de ce nom qui posséda la Terre de Tournan, vécut au moins jusqu'à l'an 1186, puisqu'il reste une déclaration qu'il donna cette année-là, comme il n'avoit aucune prétention au village de Jossigny. Il y est qualifié *Dominus castri Tornemii.* Il n'en est pas moins vrai que son fils Anseau ou Ansel & son petit-fils de même nom rendirent en 1175 hommage pour cette Terre à Maurice de Sully Evêque de Paris ; ce qui fut reconnu au mois de Mars 1185 par une charte de Philippe-Auguste datée de Paris, & qui servit de confirmation au même Evêque comme c'étoit de lui que relevoit la Terre de Tournan. Gui l'acquereur vivant encore alors, son fils & son petit-fils y sont dénommés. Le même Gui avoit confirmé en 1182 aux Moines du Prieuré le droit d'avoir par chaque année une Foire franche. Chartul. S. Genov. Paris. Chartul. Ep. Paris. Bibl. Reg. f. 46. Chartul. S. Mauri. Fossat. f. 51.

Anseau de Garlande, Seigneur de Possesse, aussi-bien que de Tournan. Je n'ai

point vû d'acte qu'il ait fait comme jouissant de cettte derniere Terre.

Anseau de Garlande, deuxiéme du nom, fils du précédent, reconnut en 1192, avec Sophie son épouse & Jean de Garlande son frere, que le Prieur de Tournan avoit droit de Justice sur le territoire de son Prieuré. Il reconnut pareillement qu'il n'avoit aucun droit de Justice dans l'eau du Couvent appellée la Gour, qui avoit été donnée à ce Monastere par les prédécesseurs de Gervais de Combeus, & qu'elle s'étendoit jusques & compris le moulin de *Lesiolis*; qu'enfin c'étoit au Prieur à établir le Maître d'Ecole dans toute la Paroisse de Tournan. La même année cet Anseau de Garlande & Jean son frere, conjointement avec leurs sœurs Agnès femme d'Aubert d'Andresel, & Eve femme d'Anseau de l'Isle, firent don aux mêmes Religieux de plusieurs terres. Par un autre titre qui est aussi de l'an 1192, Ansel de Garlande fonda au Prieuré de Tournan des Messes pour Dame Rance sa mere, & lui donna un cens à Connis & *campum rubrum*. On lit au nombre des Chevaliers, tenant du bien dans la Chatellenie de Montlhery d'autre que du Roi, *Ansellus de Tornen*. Anseau de Garlande confirma au mois de Septembre 1220 le don de dix sols, à prendre sur le péage de Tournan, fait par Guillaume de Garlande Chevalier à la Maison-Dieu de Provins. Il est resté une Lettre adressée à Anseau de Garlande, par laquelle Hugues, Vidame de Chartres, lui mande que Jean de Garlande (apparemment son frere) a promis lui rendre la maison de la Houssaye; sur quoi ils passerent un accord en 1228. La meme année il fit remise de

Chartul. papyr. S. Mauri

Cod. Sorb. n. 1319.

Ex autogr. in Tab. Ep. in Tournan.

Cod. Putea. 635. sub Philipp. Aug.

Cod. Sorb. mss. n. 1319.

Ibid.

quelques corvées aux habitans de Tournan, moyennant la cession de l'usage qu'ils avoient au bois de Favieres. En 1228 il fit hommage-lige du Château & Chatellenie de Tournan à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, qui lui en donna l'investiture avec anneau d'or. Il fut aussi l'un de ceux qui le porterent à son entrée solemnelle. En 1229 il engagea la dixme de Courcelles & du Mênil, Paroisse de Tournan, à l'Eglise de Saint Thomas du Louvre à Paris : ce qui fut confirmé au mois d'Août par l'Evêque de Paris, comme Seigneur féodal. En 1238 il fit avec l'Abbaye de Saint Maur l'échange de quatorze septiers de froment de rente sur un moulin situé à Tournan, contre dix-neuf arpens qu'avoit cette Abbaye dans le Bois de Favieres proche celui de Malnoüe. Enfin en 1238 au mois de Mars il vendit aux Marguilliers de Notre-Dame de Paris 24 livres de rente.

Chart. Ep. Par. Bib. Rg. fol. 106.

Cod. Sorb. mss. 1329.

Ibid.

Ibid.

Robert de Garlande est celui que les Généalogistes lui donnent pour fils & successeur en la Terre de Tournan ; mais ils ne produisent aucun acte où il soit nommé.

Hist. des Gr. Off. T. 6.

Anseau de Garlande (qu'ils disent être son fils) est connu par plusieurs titres depuis l'an 1246. Premierement par un échange qu'il fit en cette même année.

Chartul. Epi. Par. Bibl. Reg.

Secondement, par l'hommage qu'il rendit en 1249 au mois de Septembre dans l'Abbaye de Saint Victor de Paris, pour la Seigneurie de Tournan en partie, à Gautier Evêque de Paris. C'est du Livre d'où est tiré ce fait, que nous apprenons qu'il avoit un frere nommé Jean, inconnu aux aux Généalogistes, lequel quelques jours après rendit aussi son hommage au même

Ibid. 1071.

Evêque, pour la portion qu'il avoit dans cette Seigneurie de Tournan. Le Prélat voulut lui en donner l'investiture en lui mettant entre main un bâton ou un fêtu, comme c'est la coutume ordinaire des hommages, dit l'Ecrivain du temps; mais il ne se prêta aucunement à cette cérémonie, disant qu'il vouloit être mis en possession par la réception d'un anneau d'or; ce que l'Evêque refusa de faire alors. Plus, en l'an 1253 il fit un échange avec Jean des Barres, Seigneur de Villegenart, lui donnant six arpens de prés situés vers l'étang de ce lieu, pour avoir vingt-huit arpens de bois dans la forêt du même Villegenart. En 1255 il donne à l'Hôpital des pauvres Ecoliers de Saint . . . . du Louvre une dixme au territoire de Courcelles, du consentement d'Anseau & Jean ses fils.

Cod. Sorb. mss. n. 1319.

Ibid.

Anseau de Garlande, fils du précédent Anseau III du nom, est connu pour avoir été sûrement Seigneur de Tournan, au moins dès l'an 1257, puisque cette année-là lui & Haouise sa femme vendirent aux Moines de Saint Maur pour le prix de neuf cens livres cent arpens de bois proche Favieres en Brie, appellés vulgairement *Les Bois de Fossus*, mouvans en premier de l'Abbaye de Saint Maur des Fossez dont ils les tenoient.

Porte-feuille de Gaign. 128.

Ce fut aussi d'eux que les Moines de Tournan eurent la même année le pouvoir de construire un ou plusieurs fours dans le Prieuré pour y cuire librement leur pain. Haouise étoit, selon les Généalogistes, fille de Bouchard de Montmorency V du nom. En 1260 Anseau de Garlande Sire de Tounen reçut quittance d'Etienne des Preux

Ibidem.

Cod. Sorb. ms. 1319.

Chevalier, de ce qu'il pouvoit lui devoir à cause du moulin d'Escoubley. La méme année le Roi S. Louis fit mettre en prison le méme Anseau & saisir son bien, parce qu'il n'avoit pas obéi à l'ordre qu'il lui avoit donné de mettre en liberté les fils de Hugues de Preles Chevalier, qu'il tenoit en ôtage pour dettes : & il ne fut rétabli en ses biens que sous caution. En 1267, étant à Paris, il se donna par écrit pour l'un des ôtages du Chevalier Henri de Hans envers Thibaud Roi de Navarre. En 1268 il fit hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris pour son Château & Chatellenie, & il en reçut l'investiture par l'anneau d'or. il ne porta pas en personne ce Prélat à sa nouvelle entrée faite le 12 Novembre de la méme année, mais il y commit Pierre de Combreux. Jean son frere puiné rendit aussi hommage la méme année à l'Evêque de Paris pour ce qu'il possédoit. Anseau prétendit que Fontenai en Brie étoit de sa Chatellenie : mais le Parlement de la Pentecôte de l'an 1271 jugea que ce lieu, quoiqu'éloigné de Tournan de deux lieues seulement, étoit de la Chatellenie de Melun. On trouve l'hommage que le méme Anseau rendit en 1273 à l'Abbé de Saint Maur, au sujet de deux cens arpens de la Forêt de Favieres. Après quoi il ne reste plus rien où il soit fait mention de lui jusqu'à l'an 1287, qu'on lit qu'il étoit décédé, aussi-bien que sa femme Haouis, & que n'ayant pas laissé d'enfans, leur neveu Jean, dont le pere Jean de Garlande étoit mort avant Anseau, succéda à la Seigneurie de Tournan.

Jean de Garlande est connu comme Sei-

Litt. S. Lud. data Meleduni m. Dec. Chartul. min. Ep. Par. f. 26

Hist. d'Auxerre, T. II. Preu. 137. *ex libro Principum Camp.*

Chartul. Ep. Parif. Gaign. f. 116.

Gall. Chr. nova, T. 7.

Regist. Parlam.

Chartul. S. Mauri Gaign. p. 587.

gneur de Tournan, par l'accord qui fu fait en 1287 entre lui & Aalez sœur de s tante Haouis, au sujet de la répétition qu'i faisoit des biens qu'Anseau son oncle avoi acquis étant avec elle. Aalez lui céda le acquêts de leur communauté assis en la Chatellenie de Tournan, à la charge que lu ou ses héritiers asseoiroient dix livres de rente à l'Abbaye d'Hermieres pour une Chapelle dans cette Eglise où Haouis étoit inhumée, & pour son anniversaire, le tout conformément à son testament. Jean & Agnès sa femme vendirent Tournan & autres titres en 1293 au suivant.

Accord dev. le Prev. de Paris, 1 Sept. Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 121.

Pierre de Chambly Chevalier acquit au mois de . . . . 1293 de Jean de Garlande les Villes & Chatellenies de Tournan, Marle, Fontenai, Favieres & Conches, selon un acte muni des sceaux de l'Evêque de Paris, & des Abbés de Lagny & de Saint Maur. Depuis lequel temps l'on trouve beaucoup de démembremens de la Terre de Tournan, qui n'étant pas expliqués dans les actes, font que la suite des Seigneurs n'est plus si clairement apperçue.

Ce qu'on sçait, est qu'au mois de Juin 1295 Charles, fils puîné du Roi Philippe le Hardi, fit à Melun l'acquisition du mouli de l'étang de Tournan. Que le même Charles Comte de Valois acquit à Paris dans l mois de Juin 1299 le manoir de Villegenart en la ville de Tournan, de Guillaum des Barres Chevalier & d'Isabeau de Pacy s femme.

Il est ensuite fait mention de Tournan & Villegenart dans le Traité de mariage pass entre ce Comte de Valois & Damoisell Mahaud de Saint-Pol, fille de Guy de Ch

Reg. 40 du Trés. des Ch. Piece 72. con-

tillon Comte de Saint-Pol. Le mari veut que l'enfant mâle qui viendra d'eux ait la Chatellenie de Tournan, &c. qu'il avoit acquises sous son premier mariage. On voit après cela que dans l'une des trois années suivantes le Roi lui accorda que ce qu'il venoit de construire, quoique situé en partie dans la Prévôté de Melun, fût cependant censé être sa Chatellenie de Tournan. firmé par le Roi en 1308. *Cod. Colbert ms. 2274. in quo Chart. an. 1309. 1310. 1311. Chart. 73.*

Il paroît qu'il étoit resté aux anciens Seigneurs du nom de Garlande quelque droit à Tournan, ou que leurs descendans étoient rentrés dans une partie. On a la note d'une acquisition de cent sols de rente annuelle, faite en 1336 par le Receveur de Paris, de Jean de Garlande sur le péage de Tournan. L'Auteur de la note observe qu'à cette acquisition étoient attachées les Lettres du don fait en 1270 aux ancêtres de ce Jean de Garlande. *Cod. Reg. 6765.* Invent. des Chartes, 1482. fol. 93.

Quoiqu'il en soit des Garlandes, dont il n'est plus fait mention par la suite, il ne faut presque point douter que Pierre de Chambly qui avoit acquis d'eux la Terre en entier, ne l'ait transportée peu à peu au Comte de Valois ci-dessus nommé, & que de-là vient que Philippe de Valois son fils aîné, qui fut depuis Roi, continua d'en jouir, & la donna avec la Chatellenie à Jean son fils aîné Duc de Normandie, par Lettres du mois de Janvier 1343.

(La Chatellenie de Tournan est mention-

(a) Voici quelques notes sur Tournan, tirées de la Chambre des Comptes sur ce lieu, & qui sont de 1327. *Au Forestier de Tournan & Favieres 6 den. par jour. A Jean le Clerc, pour soutenir la chaussée de Tournan, 16 livres parisis par an. Au Receveur de Tournan 23 livres par an.*

née en 1350 dans d'autres Lettres
Sauv. T. II. p. 448. Jean. Ce Prince y reconnoît que Rol
Lorris son Chambellan en a fait ho
à l'Evêque de Paris. La même année
de Renti Chevalier s'obligea à gard
Invent. Cod. Reg. 6765. f. 318. le Roi le Château de Tourneham,
na sa promesse par écrit.

Vers l'an 1446 le Roi Charles VI
Mem. de la Chamb. des Compt. de la Terre de Tournan à Andry de
dit le Lombard : & en 1467 Louis X
Sauv. T. III. p. 401. Lettres du 21 Août en assigna la C
nerie & le revenu de la Terre à Cha
Buz, Ecuyer d'Ecuyrie du Roi.

Ibid. En 1529 au mois d'Avril avant P
François I donna Tournan & autres
à François d'Escars, Seigneur de l
guion, en place de terres à lui appa
tes qu'il avoit cédées pour le Roi à l'
reur Charles V par Traité du 5 Ao
cédent.

Ibid. En 1562 c'étoit Nicolas Durant de
gagnon qui jouissoit des droits & Se
rie de cette Terre & de celle de
Charles IX lui en confirma alors le c

Reg. du Domaine, f. 66. Tournan fut engagé au Comte de
en 1594, puis à Nicolas le Sueur.
Terre fut depuis vendue à Michel A
le 15 Avril 1641. Deux ans auparav
avoit été vendue le 8 Juillet 1639 à
Louis de la Valette Duc d'Epernon.

Vers le milieu du dernier siécle ce
gneurie passa à Henri de Beringhe
mier Ecuyer de Sa Majesté.

Regist. en Parl. 2 Oct. 1669. Le Roi lui accorda en 1669 des
Patentes, qui portoient l'établisse
Tournan d'un Marché toutes les se
& de deux Foires par an. Vingt ans
d'autres Lettres pour regler en la C

Arrêt du Conseil, qui portoit défenses de chasser en la Chatellenie de Tournan, à l'exception du même sieur de Beringhen, à qui il seroit permis d'y chasser & faire chasser. Ces dernieres furent enregistrées le 6 Septembre 1689, sans préjudice des droits des Hauts-Justiciers. Il sera encore parlé de Tournan ci-après, à l'occasion d'Armanvilliers.

¶ Il n'y a point de doute qu'après le Seigneur de Tournan, l'Abbaye de Saint Maur étoit la Communauté qui possédoit le plus de bien dans ce lieu & dans le voisinage. L'Abbé Pierre de Chevry établissant un Chambrier en 1256, ne lui donna cependant à prendre en cette Terre que 39 sols parisis que le Prieur de Tournan devoit lui payer par an. Ce fut cet Abbé qui acheta les cent arpens de bois que le Seigneur lui vendit en 1257.

Gall. Chr. VII. Instru. col.

V. ci-dess.

En 1362 Charles Régent, Duc de Normandie, donna à cette Abbaye un Fief à Villers près Tournan, pour d'autre bien dont elle lui fit cession. De ce fief de Villers en relevoit un au grand Limodin, & un autre au petit Limodin.

Sauv. T. I p. 266.

Tresor d. Chart. Re. 92. n. 123.

L'Abbaye d'Hiverneau près Brie-Comte-Robert, dite d'abord de Montetif, se glorifie d'avoir eu des Garlande Seigneurs de Tournan, le fief qu'elle a au fauxbourg de cette petite Ville, appellé *le Fief de la Tuselles*. Il a dû lui être donné par Anseau I du nom, dont tous les enfans sont représentés sur une tombe qui étoit dans l'Eglise.

L'Abbaye de Livry eut un petit revenu à Tournan dès le temps de son origine. Guillaume de Garlande, de l'avis de Manassez,

Chartul. Livrial. f. 37.

son frere, lui donna dix sols parisis, à prendre aux Octaves de la Purification sur son droit de péage de Tournan; dont il y eut des Lettres de Pierre Evêque de Paris en 1209.

Un Archidiacre de Vendôme dans l'Eglise de Chartres, frere de Jean de Garlande, avoit donné vers le même temps aux Religieuses de l'Abbaye de Saint Antoine de Paris, sur la portion qu'il avoit dans le péage de Tournan, la somme de seize livres; mais cela fut échangé depuis.

Col. Sorb. mss. n. 1319.

La Sainte-Chapelle du Vivier en Brie avoit eu un moulin à Tournan au XIV siécle. Il a été depuis réuni avec tous les autres biens de cette Eglise à celle de Vincennes.

De la Barre Historien de Corbeil a avancé que ce fut dès le regne de Louis le Gros, que la Prévôté de Tournan fut soumise au ressort de celle de Paris, mais cette attribution ne paroit pas devoir être si ancienne, & probablement ce n'est que depius le XIV siécle auquel la Seigneurie & Chatellenie fut possédée par Philippe de Valois. Il est néantmoins vrai que dès l'an 1260, Renaud de Corbeil Évêque de Paris, s'étoit accordé avec S. Louis sur la Justice de ce lieu. En 1495, Nicolas Piedefer, Avocat au Châtelet, étoit Prévót & Garde pour le Roy, de la Prévôté de Tournan, & en 1580 elle étoit possédée par Jean Prevôt.

Histoire de Corbeil, p. 12.

Gall. Chr. T. 7. col. 106.

Sauv. T. III. p. 512.

Cout. de 1580, p. 642.

Tournan étoit en 1270, un lieu réputé à Paris pour le charbon, aussi-bien qu'Ozoir. Le Voyer de Paris avoit alors le droit de prendre deux sacs chaque marché dans le nombre de ceux qu'on y amenoit.

Ordonn. de 1270, Brussel Traité des Fiefs, T. II. p. 741.

De tous les Écarts de la Paroisse de Tour-

nan, celui dont on trouve le premier le nom dans les titres, est

COMBREUS. Ce nom marque un lieu qui étoit autrefois en bois, dont par la suite on avoit fait un abbatis. On sçait que dans Gregoire de Tours *facere combros*, signifie abbattre des arbres & en couvrir le chemin. Dès la fin du XII siécle, on trouve un Gervais de Combreus, qui fit présent aux Moines de Tournan, d'un quartier de la riviere dit *la gour*, c'est sans doute ce qu'on appelloit ailleurs un gort. En 1268, Pierre de Combreus, fut choisi par Anseau de Garlande Seigneur de Tournan pour porter en son lieu & place Etienne Tempier Évêque de Paris à sa nouvelle entrée. J'ai lu dans les fragmens du Nécrologe de Coubert, écrit au XV siécle ces deux articles *XX Febr. obiit D. Guillelmus de Combreux, miles, qui dedit unum sextarium bladi super terram de la Bouclaie anno quolibet percipiendum.* Et plus loin *V. Maii ob Ancellus Dominus de Combreus.* Sur la fin du dernier siécle ce lieu appartenoit à Pierre Stoppa, Général des Armées du Roy, c'est-à-dire en 1694 & 1698. Ensuite à M. Toison Grand-Maître des Eaux & Forêts; puis à M. de la Filetiere.

Litt. Ansel. de Goilana in Chart. papyr. S. Mauri, an. 1192.

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg. f. 116.

Inter mss. Monast. Fiscan.

Reg. Archiep. 18 Mar. 1698. & 29 Apr. seq.

Le Château de Combreux est au midi de l'Église de la Magdelene. Cette Seigneurie releve du Seigneur d'Egrefins; Paroisse de Neufmoutier.

ARMAINVILLIES, est quelquefois écrit dans les titres Ermanvilliers, ou Hermainvilliers. Il est visible que ce nom françois vient d'*Hermani villare*; le nom Herman,

étoit autrefois assez commun. Je n'ai point trouvé de Seigneur avant Gaucher du Chastel, qui l'étoit en 1380: Puis Jean de Riviere l'étoit en 1397. Ensuite au siécle suivant Jean de Popincourt qui en possédoit sous Louis XI; la moitié qu'il vendit en 1470, à Pierre Turquant, Auditeur au Châtelet, qui jouissoit déja de l'autre moité à cause de sa femme. En 1510, le Seigneur étoit François de Mineraye, suivant le procès-verbal de la Coûtume de ce tems-là. De la Barre écrit que François I vint camper à Hermainvilliers au mois de Septembre 1544, lorsque l'Empereur Charles-Quint eut pris Château Thierry. Pierre du Halde Ecuyer, premier Valet de la Chambre du Roy, est qualifié Seigneur d'Hermainvilliers & de Beauchesne dans le Procès-Verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580.

Gall. Christ. T. VI. col. 942.

Compte de la Prev. de Paris, 1471. Sauval, T 3. p. 599.

Histoi. de Corb. p. 227.

Au commencement de ce siécle, cette Terre se trouvoit depuis du tems dans la famille de Beringhen, originaire du Duché de Gueldre, Jacques-Louis de Beringhen premier Ecuyer du Roy, obtint le 4 Juin 1704, des Lettres Patentes qui érigeoient en titre de Comté les Terres & Seigneuries d'Armainvilliers, Tournan, Châtres, Marle, Grez & autres sous le nom de Comté d'Armainvilliers. Il décéda en 1723.

Re Pr 30 Juil. 1704.

L'Evêque du Puy François Charles de Beringhen son fils, a joui du titre de Comte d'Armainvilliers jusqu'en 1742, qu'il décéda le 17 Octobre.

LA BOURGONNERIE, est un Fief mentionné en 1484, comme appartenant sous Louis XI, à Pierre de Villiers & Jeanne

Sauval, T. III. p. 474.

de Ponville sa femme, puis échu par leur décès à Louis leur fils, Seigneur de Chalemaison près Provins, qui en rendit hommage au Roy entre les mains de M. le Chancellier, le 13 Juillet 1484, comme mouvant de Tournan en même tems que les Fiéfs de Petit-Muce, & de Culevert dont j'ignore la situation.

COURCELLES & VILLERS dont j'ai parlé ci-dessus, sont aussi de la Paroisse de Tournan, aussi-bien que FERTAY, que les Cartes appellent Frettay, & la Motte.

J'aurois souhaitté en finissant marquer ici toutes les mouvances de Tournan. Je me contenterai de rapporter celles que je trouve indiquées dans Sauval, d'après un manscrit du XV siècle, & celles que les Procès-Verbaux des Coûtumes de Paris m'apprnenent.

Après tous les Fiefs de la Paroisse de Tournan, qui sont Armainvilliers, Combreux, la Bourgonnerie, Courcelles, Villers, la Motte, & Fertay, que j'ai nommé ci-dessus. Il y a dans la Paroisse de Favieres un lieu dit Mendegris. Sauval. T 3. p. 447.

Dans celle de Neumoutier, les Essergens. *Ibid.* p. 474.

Dans celle de Châtres, Boitron ou Poitron L'osibel ou L'oribeau. *Ibid.* p 547 & Cout. & p. 390.

A Liverdis la moitié de la grande dixme.

Et la Terre du Moncel ou monceau. *Ibid.* p. 484 & 390.

Grez est aussi un Fiéf de Tournan.

Ensuite les Fiéfs de Bernay & Touquin, qui sont apparemment les Paroisses de ce nom aux Diocèses de Sens & de Meaux. Sauval, T III, p. 390 & 368.

De Verneuil au Diocèse de Sens: un Fiéf au Plessis Ausould Diocèse de Meaux. *Ibid.* p. 492.

Puisceux dont la position m'est inconnue, appellez Laval. *Ibid.* p. 367

Le Vivier en Brie a été diſtrait de la Prévôté de Tournan en 1359, par le Régent Charles.

Ibid. p. 432. La Grange Gaucheron.

Pag. 474. Petit-Muce & Culevert,

Coutume 1580, p. 637. La Broſſe dont étoit Seigneur en 1580, André Cordelier Avocat ; & que je crois être de la Paroiſſe de Prêlles.

Coutume 1580, p. 664. La Borde & Montlhery.

En 1337, il y avoit près la Maiſon de la Reine une dépendance appellée la Grange Oribel.

Je trouve dans quelques Cartes un *Origny* près de Tournan.

¶ Il ne reſte plus du Château de Tournan bâti par les Garlande, que des maſures de deux tours quarrées, dont l'une qui eſt cintrée ſoutient encore au premier étage une porte, ou plûtôt la partie d'une porte qui paroit être du XII ſiécle.

¶ Je n'ai pu découvrir qu'un ſeul homme né a Tournan, qui puiſſe être mis parmi les Écrivains Éccléſiaſtiques & Hiſtoriens. C'eſt Damien de Colandiers, qui eſt décédé en 1733, agé de 82 an.s Son épitaphe qui eſt à Liverdis dont il avoit été Curé très long-tems, marque Tournan pour le lieu de ſa naiſſance. On y lit qu'il a laiſſé beaucoup d'ouvrages de ſa compoſition ſur les Uſages & Céremonies Éccléſiaſtiques: Qu'il a écrit auſſi ſur les Antiquités de Tournan, & des lieux de la Châtellenie. Cet auteur n'ayant point eu de parens connoiſſeurs, ces ouvrages ſont reſtez.

Ouvrages qui auroient été plus utiles au public qu'ils ne le ſont, ſi cet auteur avoit eu un neveu plus capable de les mettre au jour, que ne l'eſt un procureur de village.

C'est le procureur de Sognoles.

Je croy devoir en finissant donner un précis des principalles Chartes sur Tournan, qui sont aux Archives de l'Évêché de Paris, & que j'ai vû. Elles sont toutes en latin.

La plus célèbre est de l'an 1088. C'est la donation de l'Église de S. Denis de Tournan faite à Gulfere Abbé des Fossez, du consentement des Chanoines qui la desservoient, par Guy de Vitry, Seigneur de Tournan, & Advise sa femme qui y ont mis leur seing chacun par une croix. Il y a aussi le signe de seize autres Seigneurs, entr'autres *Thoma de Miliaco*, & celui de trente à quarante du Monastere, entr'autres *Petri Cluniacensis*.

Une autre qui est de l'an 1105, est la confirmation du don de cette Église à ce Monastere, accordée par Galon Évêque de Paris, & par Rainaud Archidiacre.

La troisiéme Chatre est la confirmation des droits d'Églises du Prieuré de Tournan à Isembard Prieur de S. Éloy de Paris & autres moines des Fossez entr'autres d'une Foire près l'Église de la Magdelene sise au-delà du Pont, par Guy de Garlande. Cet acte est de l'an 1182.

Chartes d'Odon Évêque de Paris sur le droit d'offrande, entre les moines de Tournan & les Lepreux du lieu. 1205.

Accord passé par devant Pierre Évêque de Paris entre les mêmes Moines ou les Prêtres dudit lieu, sur les offrandes qui se font dans les chapelles, 1217. Il y est fort parlé de la Chandelle de S. Barthelemi tant de celle de l'église de la Magdelene, que de celle de l'Église de S. Denis.

Accord de l'Abbé de Livry & des Moines

de Tournan ſur les dixmes de Grez. 1225.

Reconnoiſſance des Prêtres de Tournan comme ils n'ont pas eu le droit d'inhumer une femme noble, dans l'Égliſe de la Magdelene ſans la permiſſion du Prieur. 1226.

Anſel de Garlande donne aux Moines de S. Denis de Tournan qui jouiſſoit des deux tiers de la dixme de Roſiére, le tiers qu'il poſſedoit, à condition qu'ils feront bruler une lampe devant la ſépulture de ſon pere, *ſans datte*.



·A CHAPELLE HAOUIS.

Et nouvellement,

LA CHAPELLE BRETEUIL.

TOutes les Cartes du Diocèse & des environs de Paris que j'ai pu voir, omment ce lieu *Les Chapelles* au plurier, : aucun ne l'appelle du nom de la Chapelle Iaouis. Celle du Diocèse de Meaux graveé n 1717, est la seule qui met *Les Chapelles Breteuil*. Il faut développer la cause de ces ariétés.

Il est constant qu'une Dame nommée en .tin Hawisia ou Hawis épouse de Guil-ume de Garlande Seigneur de Garlande n Brie proche la Houssaye & de Livry, onna vers le commencement du XII siécle l'Abbaye de S. Maur des Fossez deux Chapelles, dont l'une s'appelloit la Cha-elle neuve, & l'autre la Chapelle vieille: Cela se tire de la confirmation que Guy son etit fils en donna à cette Abbaye l'an 1182, e Guy devenu Seigneur de Tournan par cquisition, dit positivement dans son acte ui confirme *alias duas Capellas quas dedit Domina Hadvidis avia mea, quarum una icitur Nova Capella; altera, vetus Ca-ellæ*. Le nom plurier des *Chapelles* est sans oute fondé sur ce qu'il en existoit autrefois eux. On ne sçait pas en quel tems l'une es deux, qui étoit apparemment la vieille, pu disparoitre : On m'a assuré qu'elle toit située au midi de celle que l'on voit

Chartul. papyr. S. Mauri fol. 51.

aujourd'hui. On ignore de quel Saint elle étoit titrée.

Il est naturel de croire que celle que Guy appelle *Nova Capella* avoit été bâtie par son ayeule Hawis ou Hawide & que c'est pour cette raison qu'elle porta son nom, qui est celui dont on s'est toûjours servi dans les Pouillés, dans le Sécrétariat de l'Évêché, & dans rolles des Décimes, jusque dans ces derniers tems, c'est-à-dire depuis cinquante ans qu'au lieu de *la Chapelle Hawis* ou *Haoüis* & en latin *Capella Helloysis* ou *Hellois*, on a commencé à écrire *la Chapelle Hoins*, puis en 1729, *la Chapelle aux Hoins*, & enfin en 1742, *la Chapelle aux Oins*; ce qui ne vient que de ce que dans une certaine espece d'écriture n'a pu faire le discernement des jambages qui formoient le nom *Hauvis* ou *Haouis*.

Pouillé de 1450. Regist. de 1477. 17 Febr. & 27. Jun. 1486.

Cette petite Paroisse est par rapport à Paris à la distance de neuf lieues, c'est-à-dire une lieue par delà Tournan. Sa situation est dans la plaine qui commence au levant de Tournan, & qui dure jusqu'au ruisseau de Brayon un quart de lieue par delà toûjours vers l'orient. Le territoire, comme tout celui du voisinage, étant froid, n'est propre qu'au labourage, pacage & bocage. Ce lieu est de l'Élection de Rozay. Le Dénombrement imprimé en 1709, & réitéré en 1720, y marque 19 feux. Le sieur Doisy les suit litteralement dans le sien publié en 1745. Cependant lorsque j'y passai en 1739, on m'assura qu'il n'y en avoit que quinze. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726, y comptoit 87 habitans ou communians, c'est-à-dire sur le pied de 19 ou 20 feux: Les communians peuvent aller à 70. Dans ce dernier ouvrage, ce

lieu est dit du Diocèse de Meaux, suivant la mauvaise coûtume, ou sont des gens de bureau de croire que tous les villages de l'Election sont du même Diocèse que la ville qui lui donne le nom.

L'Église qui est du titre de S. Vincent Martyr, selon des actes de 1522, n'a véritablement l'air que d'une Chapelle, comme le nom du lieu l'indique. Elle ne paroit pas être du tems de la fondatrice Dame Hawis, il peut se faire qu'on l'ait rébâtie il y a environ trois cens ans: Elle est sans aîles, avec une grosse tour écrasée au frontispice. Il y a néantmoins à côté du grand autel deux Chapelles voutées comme est le chœur. On voit au cul de lampes ou clefs de voute de ces deux Chapelles des armes.

Maurice de Sully confirmant ces deux Églises au Monastere de S. Maur en 1195, s'exprime ainsi: *Duas Capellas scilicet Capellam novam & Capellam veterem in Essarto sitas, annuatim Priori de Turnomio reddentes XXX solidos publica monita.* Le Pouillé Parisien du XIII siécle met dans le nombre des Eglises dont la donation appartient à l'Abbé de S. Maur dans le Doyenné de Moissy, *Capella nova* & ensuite *Capella vetus* comme deux bénéfices différents. Dans le Pouillé du XV siécle on lit *Capella.* Dans celui du XVI, il y a *De Capella Hawis Heloyssis Episcopus*, & immédiatement après *de Heloyssis, idem*; par où il paroit que la vieille chapelle subsistoit encore alors & qu'on l'avoit surnomée *la Chapelle Heloïse*, peut être du nom de quelque Dame de la Maison des Garlande. A l'égard de la nomination appartenant à l'Evéque, elle lui étoit dévolue par la réunion de l'Abbaye

S. Maur à la crosse épiscopale faite en 1536. Aussi les Pouillez de 1626 & 1648, marquent-ils comme appartenante à l'Archevéque la nomination à la Chapelle Hauis ou Hoüis, qui restoit alors la seule vacante. On tient par tradition, que lorsqu'il y avoit dans le Prieuré de Tournan une colonie de Moines détachée de l'Abbaye de S. Maur; un de ces Moines, se rendoit les jours de Fête à chacune de ces deux Chapelles pour y faire le service avec le peu d'habitans qu'il y avoit.

Quelques monumens récens assurent qu'il y a sur le territoire de cette Paroisse une Chapelle de Notre Dame en titre de bénéfice, & qu'elle est située dans le Château de Beaumarchais, qu'on écrit depuis peu Beaumarché. Si ce lieu étoit placé au midi de la Chapelle Haoüis, aussi-bien qu'elle est au septentrion, je croirois que cette Chapelle auroit succédé à l'ancienne, qui formoit le nombre des deux Chapelles soumises au XIII siécle à l'Abbé de S. Maur. On ajoûte qu'elle est à la nomination du Seigneur. La desserte s'en est faite tantôt à Neuf-Moutier, & tantôt à la Chapelle Haoüis. Elle est au rolle des décimes. Le 20 Septembre 1641, Nicolas Lambert Ecuyer Seigneur du Breuil & de Beaumarchais y présenta.

Pouillés de Noailles.

Reg. Archiep.

¶ Il est resté fort peu de lumiéres sur cette Paroisse, & l'on en connoit peu de Seigneurs. Jacques de Villers l'étoit sous Charles VII vers l'an 1440. Adam de Cuisse ayant épousé sa fille lui succéda en 1457. On disoit alors la Chapelle Haoüis

Compte de la Prev. de Paris, 1457. Sauv. T. III. p. 256.

Vers l'an 1556, cette Seigneurie étoit possédée par Clerembaud le Picart, qui avoit épousé autrefois en premiéres noces Etien-

Vie de François le Picart

:tte Paillard, & celui qui fournit ce fait, et *les Chapelles en Brie*. Dans le Procès-erbal de la Coûtume de Paris, de l'an ·80, elle est dite appartenir à Laurent le aux Picart. Mais il y a une faute, & il faut re Clerembaud le Picart : C'étoit le fils du récédent.

d'Hilarion Coste.

Edit 1678, p. 638.

Dans le dernier siécle, M. François-Vicor le Tonnelier-Breteuil, Conseiller d'Etat ntendant des Finances en est devenu Seineur, & a obtenu qu'au lieu de *la Chapelle Gaoüis* ou *les Chapelles*, simplement on dioit par la suite *les Chapelle-Breteuil*. Les ettres patentes furent enregistrées au Parement le 27 Mars 1691.

Depuis le décès de ce Seigneur Ministre e la Guerre, arrivé le 7 Janvier 1743, ette Terre a été acquise en 1745, par ...

La Carte du Diocèse par de Fer, marque ux environs des Chapelles trois écarts qu'on n'a assuré être de la Paroisse, sçavoir Beaunarché dont j'ai déja parlé à l'occasion d'une Chapelle & Menillet au septentrion, & Champrose au couchant.

Ce dernier lieu est nommé Champrouze dans l'extrait d'un titre de l'an 1254, qui se trouve à la Bibliotheque du Roy; c'est une promesse que fait en latin le Chapitre de Notre Dame de Courpalay, de ne point poursuivre les procès qu'il pourra avoir au sujet de la dixme de Champerouze devant d'autre tribunal séculier que devant celui d'Ansel de Garlande ou de ses héritiers.

Cod. Regi 675 f. 10.

LA HOUSSAYE.

DE la même maniere qu'il y a eu des lieux nommez la Chateigneraye, la Cerisaye, la Pommeraye, il y en a eu d'autres qui ont été appellez la Houssaye; ce n'est pas seulement la multitude d'arbres fruitiers tels que les Chateigniers, les Cerisiers, les Pomiers qui ont communiqué leurs noms aux lieux; les autres arbres ont aussi donné leur nom à certains territoires où ils croissoient; on a des lieux dit la Frenaye, l'Ormoye & ainsi des autres. Le Houx que l'on appelle en latin *Acrifolium* & *Aquifolium*, & qui seroit mieux dit *Oxifolium* à cause des pointes dont ses feuilles sont garnies, est ce qui a donné le nom au village dont il s'agit, car dans les vastes forêts telles que celles de la Brie, il y avoit des cantons où se trouvoient plûtôt certains arbres ou arbustes que dans d'autres lieux: On a défriché par la suite la Houssaye, c'est-à-dire le canton rempli de Houx, & le nom est néantmoins resté. C'est ce qui peut s'appliquer à quatre ou cinq Paroisses du Royaume qui sont appellées la Houssaye, & à trois autres qu'on appelle Houssay.

Le village de la Houssaye du Diocèse de Paris, est à neuf lieues & demie de Paris vers l'orient tout à l'extrémité du Diocèse, ensorte que celui de Meaux commence un quart de lieue par delà. Il a Tournan à son couchant, à la distance d'une lieue & demie, Fontenaye au midi à la distance d'une lieue, Rosay vers le sud-est à la distance de

ux lieues, & Crecy au nord éloigné d'un
u plus. Le territoire eſt comme dans les
tres qui confinent à Tournan, en plaines
ſont terres-labourables, prés, & bocges, mais le village en lui-même a quele air de bourgade. La Paroiſſe avec ſes
arts, étoit cenſée en 1709, former 68
ux, ſuivant le dénombrement de l'Eleon de Roſay imprimé alors & réimprimé
ı 1720. Le Dictionnaire Univerſel de la
rance qui vit le jour en 1726, y marquoit
)7 habitans ou communians, ajoûtant que
lieu eſt du Diocèſe de Sens. Mais réelleent depuis pluſieurs années on n'y compte
ıe deux cent quarante communians, ce
ui cependant s'accorde avec les 68 feux
ue le ſieur Doiſy reconnoit y être, dans le
énombrement qu'il a publié en 1745.

L'Egliſe eſt conſtruite en forme d'une
rande Chapelle. Le chœur qui eſt vouté eſt
'une ſtructure d'environ l'an 1300, ſous le
egne de Philippe le Bel, & ce qui reſte dans
e fond de vitrages gris annonce aſſez ce
ems. La grande nef a été ajoûtée depuis, auſi-bien que l'aîle qui eſt vers le ſeptentrion &
a Tour. On veut dans le pays que cette
Chapelle ait porté originairement le nom
le S. Blaiſe, & que ſi cette Egliſe regarde
S. Nicolas comme ſon patron, cela vient
le ce que la Dédicace qui en fut faite deouis ſon augmentation dans l'avant dernier
ſiécle, fut célébré le 9 May jour de la tranſlation du S. Evêque de Myre. Cependant
l'on apprend par la permiſſion d'en faire la
Dédicace accordée à l'Évêque de Mégare le
6 May 1536, que l'Évêque de Paris lui ordonna d'en fixer l'Anniverſaire au 20 de
May. D'ailleurs dans des proviſions du 7 *Reg. Ep. Par.*

Février 1475, cette Église est dite être d titre de S. Nicolas.

Cependant c'est une chose constante pa le Pouillé Parisien du XIII siécle, qu'i existoit au moins au commencement de ce siécle-là une Église Paroissiale, dite *Ecclesia de Hoscia*, & que c'étoit au Prieur de la Celle du Diocèse de Meaux à y nommer. Cette nomination est marquée la même dans les Pouillez du XVI & XVII siécles. J'ai vu une présentation faite en 1441, à Denis du Moulin Evéque de Paris, par un Prieur de la Celle, qui n'ayant pas son sceau, marqua qu'il empruntoit celui de l'Abbé de saint Germin des Prez. C'est actuellement le Séminaire des Missions Étrangeres à Paris, auquel le Prieuré de la Celle a été uni, qui nomme à cette Cure.

Tab. Ep. in Spir.

La branche de la famille des Garlande, qui possèda la Seigneurie de Tournan avant le milieu du XII siécle, se trouve avoir joui aussi de celle de la Houssaye. Ils ont été trois Guy de Garlande consécutivement; pere, fils, & petit fils. Le premier qui avoit fait l'acquisition de Tournan vers l'an 1140, eut pour épouse la sœur de Hugues Seigneur de Possesse en Champagne; le second épousa Hélisende Damede Chaumont; le troisiéme eut pour femme une nommée Agnès. Jean de Garlande un des collatéraux de Guy, possedoit en 1223, la Maison de la Houssaye, laquelle auroit du revenir à Anseau Seigneur de Tournan. Mais ils traitterent entre eux la même année: Jean promit de la lui rendre. Hugues Vidame de Chartres & Agnès son épouse, qui avoit épousé Guy III en premieres noces, donnerent là-dessus leurs lettres, aussi-bien que Pierre des Barres

Chevalier

Chevalier, l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris, ce dernier en 1229. Je ne voy point sur quoi on se fonde pour dire que le lieu de Garlande qui avoit donné le nom à cette famille, étoit une portion de la Terre de la Houssaye. Je trouve un vestige du nom de Garlande, plus avant dans la Brie, entre Lumigny & Pesarches, où il reste l'Etang de Garlande, mais il y a une lieue & demie d'intervalle, & d'autres Paroisses entre-deux.

Une héritiére de la Terre de la Houssaye de laquelle on ignore le nom, épousa vers l'an 1320, Bouchard de Montmorency, Grand Panetier de France, fils de Bouchard Seigneur de saint Leu, & de Dueil, Elle lui porta cette Terre en Mariage. Un de leur fils dont Duchêne n'a pas parlé, peut servir a faire connoitre cette Dame. Sa tombe de la longueur de trois pieds qui est dans l'Eglise du Prieuré de la Celle en Brie, porte ces mots : *Cy git Gautier de Montmorency : fils Monseigneur Bouchart de Monmerenci, qui trépassa l'an. M. CCC XXVI, le jour de la Magdaleine* Comme à la tête de cette petite tombe est placée celle d'une Dame figurée en habillemens de ces tems-là, on a lieu de croire que c'est la mere du jeune homme. Mais aussi comme on n'apperçoit ni nom ni gravure d'armoiries sur ce mausolée, on ne peut en conjecturer le nom, que sur ce que le peuple de ces quartiers là l'appellent *Anne*, & qu'en vertu du souvenir de la vie sainte qu'elle menoit, ils la nomment *Madame sainte Anne*. Ils ajoûtent que la Malemaison Château éloigné de là d'une lieue, & presqu'à moitié-chemin de la Houssaye, étoit un des biens qui lui appartenoient.

Son fils Bouchart de Montmorency, eut cette Terre par le décès de sa mere. Il fut fort considéré par le Roy Philippe de Valois. On lit de lui dans un Regiſtre des Jugemens du Parlement à l'an 1340. *Bouchardus de Montemorenciaco miles junior Dominus de Houſſeya in Bria, fuit in Flandria propter guerram Brebantiæ.*

Hiſt. de la M. de Montmor. p. 549 & ſuiv. Preu p. 376.

Jean fils aîné de Bouchart ſuccéda vers 1341 à ſon pere. Etant mort ſans enfans l'an 1379, la Houſſaye & autres Terres vinrent à Guillaume ſon frere : Après le décès duquel arrivé en 1385, cette Terre échut à Jean ſon fils.

Ce Jean de Montmorency n'ayant pas d'enfans, Denyſe ſa ſœur hérita de la Terre. Il eſt parlé du droit qu'elle y avoit dans un Regiſtre du Parlement de l'an 1449.

Ibid, pag. 169.

Il y a apparence que ce fut vers ces tems là, que la Terre de la Houſſaye ſortit de la Maiſon de Montmorency ; au reſte elle ne l'avoit pas poſſédée dans tout ſon entier comme on verra ci-après.

Ceux qui ſuccéderent à la portion qu'avoient eue les Montmorency, furent les Meſſieurs Bureau. On trouve que Jean Bureau, Tréſorier de France ſous le regne de Charles VII, fut ſeigneur de la Houſſaye en Brie : Son pere étoit un Bourgeois de Paris, natif de Cheminon en Champagne. D'autres ont qualifié ce Jean Bureau de Maître de l'Artillerie en 1450. Simon Bureau ſon fils Maître des Comptes en 1463, lui ſuccéda dans la Seigneurie. Il décéda en 1496. On prétend que Jean Bureau grand Archidiacre de Rheims, puis Evêque de Beziers, participa auſſi à cette Seigneurie. Il mourut en 1490.

Du Fourny, T. 2. p. 10. 65.

Hiſt. des Gr. Off. T. 8. p. 137.

Tab. Epiſc.

Ibid.

Mery Bureau, est qualifié Seigneur de la Houssaye, dans un compte de l'Ordinaire de Paris, de l'an 1505. Il étoit Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1528. On le dit mort en 1531. Sauval, T. 3. p. 5?9. Tab. Ep. Par. in vico de la Bucherie.

Antoine Bureau Référendaire de la Chancellerie, son fils lui succeda. On ignore la suite de cette branche. Hist. des Gr. Off. ibid.

Quant à l'autre branche qui a joui de la Houssaye en même tems que les Montmorency, elle étoit dans la famille des Lecoq. Jean Lecoq filleul du Roy Jean & Conseiller au Parlement de Paris en 1366, est celui par lequel elle commence. Hist. des Offic. T. p. 105.

Après une succession continuée apparemment dans cette famille durant plus d'un siécle, on trouve en 1500, Chaterine le Coq héritiére de cette Terre, marié à Jean de la Haye, Seigneur de Vaujour & d'Egray. Hist. des Prés. p. 117. Quelques années après, Gerard le Coq, Conseiller au Parlement, en est dit Seigneur. Ibid. T. II. p. 107. Ce fut lui qui demanda au Roy François I permission, d'établir à la Houssaye une Foire le 9 May, jour de S. Nicolas, & une autre le 3 Février jour de S Blaise, avec un Marché tous les vendredis, dont il obtint Lettres Patentes datées de Rouen au mois de Février 1531. Troisiéme vol. des Ban. du Chat. f. 5.

Cet établissement qui tira le lieu de la Houssaye du rang des villagés ordinaires, inspira un autre projet aux habitans; ils demanderent permission de se fermer, & ils l'obtinrent, en imposant sur les héritages & sur les habitans une certaine somme, si la plus grande partie des habitans y consentoit. Les Lettres du Roy sont du mois de Mars 1545, à Paris. Quatr. vol. des Bann. du Châtelet, fol. 06.

Je ne puis dire le tems auquel la Seigneu-

rie commença à être dans une même famille. Il est sur que vers la fin du XVI siécle, il n'étoit plus mention des Le Coq. Un Jean de Monceaux Chevalier, étoit Seigneur de la Houssaye en 1380. François de Monceaux, Chevalier des Ordres du Roy, & Jourdaine de Pellevé sa femme, obtinrent en 1623, de faire célébrer en leur Château Seigneurial. Ce Château est flanqué de pavillons avec des tourelles.

Procès-verbal de la Coutume de Par·

Reg. Archiep. 29 Apr.

C'est maintenant M. de Coetlogon qui en est Seigneur.

Les Écarts de cette Paroisse, sont Limodin, que les Cartes appellent Limousin, &c.



NEUFMOUTIER.

CHacun sçait que *moutier* vient du mot latin *Monasterium*, & peu de
ens ignorent que ce mot *Monasterium*,
'a pas toûjours signifié un Couvent de Moi-
es, mais que sans d'autres significations
l'on lui a données, on désignoit aussi par
i une Église Paroissiale. Il y en a trop d'e-
xemples pourpouvoir en douter. Ainsi Neuf-
outier est comme qui diroit, Neuve-Église.
e même donc qu'il y a des villages en Fran-
e qui sont appellez, Neuve-Église, Neuve-
apelle, de la méme maniere il y en a
ui sont dits Neuf-moutier, la nouveauté
e l'Église du lieu a donné le nom.

A l'égard de Neuf-moutier du Diocèse
e Paris, c'est une Paroisse véritablement
peu ancienne qu'elle ne se trouve pas
ans le Pouillé du XIII siécle. Mais il est
'ai aussi qu'elle ne tarda point beaucoup
être établie, puisqu'il y avoit en ce lieu
n Curé dès l'an 1300.

Cette Paroisse est à neuf lieues de Paris
ers le levant, à l'extrémité du Diocèse
ans les confins de celui de Meaux: Elle
t située à une lieue de Tournan, du côté
u nord-est dans l'Élection de Rosay. Le
ys est en plaines, le territoire consiste
labourages, boccages, buissons, prés,
angs, & bois. Il n'y a proche l'Église
e cinq ou six maisons; le reste est répan-
de côté & d'autres & forme en tout
quante feux. Ceux qui ont fait imprimer
1709, & 1720, le nombre des feux de

l'Élection de Rozay en compteren
moutier 52. Le sieur Doisy copiant
ces anciens dénombremens y met
nombre. Lorsqu'on imprima en
Dictionnaire Universel des Par
Royaume, on supputa que dans
les feux pouvoient fournir 236 ha
communians, ce qui n'est pas auj
Il ne faut point avoir égard à ce
naire lorsqu'il comprend cette Par
le Diocèse de Meaux, à cause q
dont elle dépend pour l'Élection e

S. Leu & S. Gilles sont patron
glise de ce lieu, dont le chœur &
chapelles collaterales voutées ne p
avoir guerres que deux cens an
est fort vaste, mais extremement
a fait servir de table d'autel la to
Curé du lieu, peut être le prem
fut établi. Il est réprésenté revêtu
suble, & on peut lire au tour. *Ici*
jadis Curé de Nuef-moutier, qui tre
M CCC. le Dimanche.... Cela
en Capitales gothiques.

Un autre tombe qui sert de ma
de l'autel à la Chapelle méridio
tient en lettres pareilles, l'inscrip
jacet Gilo d'Egresfin quem lapis hi
...... le reste est sous l'autel. Je
ce fut ce Seigneur qui fit choisir
pour patron. Dans le chœur se li
tombe: *Icy git... Etiennette de*
Dame de Neuf-moutier, Aigresfins,
Maisons, la Vielle-Chapelle, Chap
femme de Clarembauld le Picard
d'Attilly en Brie, laquelle trepassa

Du côté méridional du même
lit cette autre inscription.

Noble femme Etiennette de Paillard Damoiselle de Trois Maisons, Neuf-Moutier, la Chapelle, & vielle Chapelle, en son vivant femme de Clairembault le Picard Escuyer Seigneur d'Attilly, en Brie, a fondé en l'Eglise de ceans une basse messe toutes les Semaines de l'an, qui se dira le jour du vendredy à toûjours perpétuellement, a ordonné trois sols tournois pour ladite messe. Outre plus a donné vingt sols tournois estre donnez aux pauvres le jour du Vendredy Saint en son intention pour les ames de ses pere & mere, & de Maître Jehan de Paillard son grand oncle, en son vivant Archidiacre de Auxerre jadis Seigneur de ce lieu de Neuf-moutier, moyennant les terres prés & rentes que ladite Damsoielle a délaissez comme il paroit par les ecrits & lettres obligatoires de ce passées. Elle est trépassée le jour de Juin 1552.

Hic Paliarta sui jacet uxor fida mariti
Matronale decus luxque pudicitiæ.
Quod si sors malefida hominum, nisi fata vetarent
Dign........nunquam quæ moreretur, erat.
Fœminis at quidquid laudis nostra attulit ætas
Illa suum moriens abstulit in tumulum.
Hic Clarobaldi conjux Paliarta Picarti
Dormit & expectat ventura sæcula vitæ.

Dans le même chœur est la sépulture de M. Gravel Ambassadeur chez les Suisses, en Pologne, &c. Seigneur en partie de cette Paroisse, décédé dans le siécle présent au Château de Bellevue dans le Diocèse de Meaux.

Lors de l'érection de cette Cure il fut arrêté qu'elle seroit à la nomination de l'Abbé de S. Maur, parce que les hameaux ou le territoire dont elle fut composée dépendoient de Tournan ou des Chapelles, aux Cures desquels lieux cet Abbé avoit le droit de nommer. le Pouillé du XVI siécle, & celui de 1626, la donnent à l'Abbé de S. Maur, celui de 1648 à l'Archevêque qui réprésente cet Abbé. Le Curé est gros décimateur, avec les Abbayes d'Hermieres & de Faremoutier. Il a un droit de dixme sur un étang (de treize carpes l'une) pour la fondation d'un service le premier lundi de Carême à cinq grandes-messes consécutives, sçavoir une de S. Leu, une de S. Gilles, puis les trois ordinaires des obseques qui sont la messe du Saint Esprit, celle de la Ste. Vierge & celle des Morts. Une autre fondation peu commune de cette Eglise est celle d'un sermon le jour de la Toussaint après Vêpres de tous les Saints, lequel sermon doit être sur la Commémoration que l'on va faire de tous les Fideles défunts.

Sauv. T. 3. p. 356.

§ Il paroit qu'il y a eu plusieurs personnes au XV siécle qui se sont qualifiés en même tems Seigneurs de Neuf-moutier. Jacques de Villiers l'étoit immédiatement avant l'an 1457. Après lui en cette année-là, ce fut Adam de Cuisse Écuyer, à cause de sa femme sœur & héritiere de ce Jacques de Villiers. Antoine de Cuisse fils Écuyer, succeda. On le trouve nommé dans le compte des Reliefs à l'an 1478, pour le Fief de la Seigneurie de Neuf-moutier mouvant de Tournan, à lui échu par le décès de sa mere, dont il a fait hommage à la Chambre.

Ibid. p. 432.

Nonobstant

Nonobstant ces preuves qui donnent pour Seigneurs les sieurs de Cuisse, l'inscription ci-dessus rapportée, marque que la Seigneurie de Neuf-moutier avoit appartenu à Jean Paillard Archidiacre d'Auxerre qui mourut vers l'an 1454 : Ce qui montre qu'il étoit contemporain de Jacques de Villiers.

On ne peut guerres révoquer en doute que cette Seigneurie eût passé de Jean Paillard, à l'un de ses freres ou neveux, dont descendit Etiennette Paillard, qui ayant hérité de cette Terre dans les commencemens du XVI siécle, la porta en mariage à Clerembaud le Picart qui lui survécut. Il étoit frere du fameux François le Picart Doyen de saint-Germain l'Auxerrois. Son fils du même nom de Clerembaud lui succeda & jouissoit de Neuf-moutiers, & de quelques autres Terres qui venoient du côté de sa mere. Il est nommé dans la Coûtume de 1580, comme présent, mais au lieu de Laurent le Vaut Picard, il faut lire Clerembaud Picard.

Vie de Fr. le Picart.

Edit 1678. p. 638.

Dans ces derniers tems, les Seigneurs de Neuf-moutier ont été messieurs Bernard & Marquis de Gravel. Les premiers avoient leur Château au lieu dit *le Chemin* sur la même Paroisse, ainsi qu'il paroit par les permissions accordées le 13 Avril 1658, à Charles Bernard Conseiller du Roy, & renouvellées le 2 Avril 1697.

Reg. Arch.

Il y a beaucoup d'écarts à Neuf-moutier tant Fiefs, que Fermes ou Hameaux. Leurs noms sont Egressins, le Chemin, les Essergens, le Marché-Marie, la Ruelle, la Ronce, les Bossus, la Borne-blanche.

Egressins est placé vers le septentrion.

Cette Seignéurie exiſtoit ſous le même nom dès la fin du XIII ſiécle, comme il ſe voit par Gilles d'Egresfins dont la tombe eſt conſervée dans l'Egliſe. Il y a aſſez d'apparence que cette Egliſe fut bâtie ſur ſon fond; que ce fut pour cela qu'il inſinua de la dédier ſous le titre de S. Gilles ſon patron : Et l'on y aura joint S. Loup ſuivant l'uſage commun. Le Roy Jean étoit dans le Château de ce lieu le 21 Janvier 1350; ſon Ordonnance ſur les monnoyes eſt datée du Chaſtel d'Aigre-ſainte. Le Château de Becoiſeau où les Rois ſe retiroient ſouvent alors, n'en eſt qu'à une lieue. Mais c'eſt dans le Diocèſe de Meaux. Le Fief d'Egrefins produit deux livres de rente à la ſainte Chapelle de Vincennes, peut-être par donation que quelque Seigneur aura faite au Chapitre du Vivier qui lui eſt réunie. La Seigneurie de Combreux près Tournant releve de celle d'Egresfins.

Ordonn des Rois, II vol.

Tiré d'un impr. ſur le rev. de Vinc.

Les Eſſergents (ou le Sergent ſelon Sauval) eſt un Fief mouvant de Tournant. Il avoit appartenu ſous Louis IX, à Pierre de Villiers & Jeanne de Ponville. Louis de Villiers leur fils en ayant hérité en fit hommage le 13 Juillet 1484, entre les mains de M. le Chancelier en même tems que d'autres Fiefs des mêmes cantons.

Compte de la Prev. Sau. T. 3. p. 474.

La Borne-blanche qui n'eſt point ſpécifiée dans les Cartes, n'eſt venue à ma connoiſſance, que par les permiſſions données d'avoir Chapelle domeſtique à Leon de Maubuiſſon Ecuyer qui en étoit Seigneur en 1648, & renouvellée à Eliſabeth de Fontenay veuve de Nicolas Amory Seigneur des Caſſeaux le 26 Juillet 1672.

Reg. Arch 7 Nov.

FAVIERES EN BRIE,

Avec le Prieuré de SAINT OUEN, *& l'Abbaye d'*HERMIERES.

LOrſque l'uſage n'étoit pas encore venu de dire *Saint-Sulpice de Favieres* pour déſigner Favieres qui eſt à l'extremité du Diocèſe de Paris dans l'Archidiaconé de Joſas entre la route de Dourdan & celle d'Eſtampes, on étoit obligé de déſigner le Favieres dont il s'agit ici par ſa ſituation dans la Brie, & de dire *Favieres en Brie.* Maintenant on l'appelle ſimplement Favieres : car le plus ſouvent en parlant de l'autre on ſe contente de dire *Saint-Sulpice.* L'origine du nom de ce lieu & de tous les autres Favieres qui ſont en France, ſe découvre naturellement dans la dénomination latine *Fabariæ*, qui ſignifie un lieu où il croiſſoit beaucoup de feves. On trouve des preuves de l'exiſtence de ce Favieres ci en particulier dès le IX ou le X ſiécle. Il eſt mentionné dans le Catalogue des biens qu'avoit alors l'Abbaye de Saint-Pierre des Foſſez dite depuis ſaint-Maur. Quoique ce Catalogue appellé *Polypticus* ſoit imprimé, je ne puis me diſpenſer d'inſerer ici ce qu'il dit du village de Favieres parce qu'il fait voir l'ancienne nature du lieu. » L'Abbaye » des Foſſez, dit-il, poſſede à Favieres ſept » mans ou maiſons affranchies. Le Huitiéme » mans ou mas appartient à l'Egliſe du vil- » lage dédiée en l'honneur de ſaint-Martin.

» Anciennement, continue-t-il, chaque
» mans payoit cinq ſols de redevance par an.
» Dans la ſuite cela fut changé, & chaque
» maiſon donnoit trois jours de ſervice par
» mois depuis la ſaint-Jean juſqu'à Noël;
» plus une corvée de trois ſemaines en trois
» ſemaines; outre cela elle faiſoit *unum*
» *bannum in vinea, alium in meſſe*. Deux mai-
« ſons, mans ou feux devoient en outre
» amener trois charretées juſqu'au Monaſ-
» tere des Foſſez. Pour le droit de poiſſon
» chaque feu payoit douze deniers & trois
» poulets avec quinze œufs. Le neuviéme
» mans ou mas étoit celui qu'on qualifioit
» *indominicatus* c'eſt-à-dire la Maiſon Seig-
» neuriale ou l'Abbaye avoit cinq coutures
» ou labourages, un pré, des bois, des eaux
» & un moulin.

Capitular. alez. 2 Inrum.

Ce village eſt ſitué à huit lieues de Paris du côté de l'orient, dans une vallée qui n'eſt éloignée de Tournan que d'une demie lieue vers le nord. Le pays eſt fort aquatique, parce qu'il ſert de paſſage aux eaux de plu-ſieurs étangs, qui ſont encore plus éloignez de Tournan. D'où il eſt aiſé de conclure que les prairies n'y ſont pas rares. Il y a auſſi des labourages, bien des boccages; & la forêt qu'on appelle de Crecy s'étend en partie ſur cette Paroiſſe. En 1709, on y comptoit 90 habitans ſuivant le dénombrement de l'Élection de Roſay imprimé alors, & réimprimé en 1720. Le Dictionnaire Univerſel de la France imprimé en 1726, y marque 404 habitans ou communians. On m'a dit il y a dix ans que la Paroiſſe n'avoit que 83 feux; ce qui n'empêche pas le ſieur Doiſy dans ſon Royaume de France publié en 1745, d'y en ſuppoſer toûjours 90 comme il y a

trente ans. Le Dictionnaire Universel commet ici sa faute ordinaire de conclure de ce que Favieres est de l'Election de Rozay, qu'il est comme Rozay du Diocèse de Meaux.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S. Martin : elle est comme une longue chapelle le chœur en est quarré. Il y a une aîle du côté méridional. Au côté droit de l'Eglise est une tombe quarrée oblongue, sur laquelle est gravé en petite capitales gothiques du XIV siecle. *Cy gît feu Jehan de Favieres Escuyers qui trepassa l'an de grace.......* Il est réprésenté en Chevalier armé. Il a fondé des prieres que le Curé acquitte encore. Il pouvoit descendre de cet ancien Jehan de Favieres, que l'on trouve temoin dans un acte d'Agnès Comtesse de Meulant sur Jossigny, & qui est de l'an 1170.

Chartul. S. Genov. p. 17

Au côté gauche où l'on voit des vitrages du XIII siécle, est une autre tombe de la même façon que la précédente, sur laquelle on lit : *Cy gît Feu Milheit de Ma....iis qui trepassa l'an de grace...... de Janvier : Priez Dieu pour l'ame de ly.* Il a un étrier sous ses pieds. Ce peut être un Seigneur de Mandegris lieu très voisin.

On a vû ci-dessus que cette Eglise de S. Martin de Favieres, étoit dotée dès le IX siécle d'un mas, meix, ou métairie. Quoique ce soit l'ancien pouillé des revenus de S. Pierre des Fossez où cela fut marqué dans le X siécle, il ne paroît en aucune maniere que cette Abbaye possédât cette Eglise. Mais supposé qu'elle en eût joui, Maurice de Sully Évêque de Paris, l'un des principaux bienfaicteurs, & fondateur pour ainsi dire de l'Abbaye d'Hermieres qui est située sur cette

Paroisse, la retira des mains de ces M
pour en faire présent aux Chanoines d
montré, établis dans cette Maison v
commencement de son Episcopat ;
lequel tems elle est marquée appart
ces Chanoines Réguliers dans tous les
lés de Paris, à commencer par celui d
siécle. Et l'Abbé est gros Décimateur
Paroisse avec le Seigneur de Neufmo

Il est difficile d'assurer d'où étoit
l'Abbaye des Fossez ou de saint-Ma
bien considérable & Seigneurial qu'
avoit au moins dès le IX siécle. Par l
il lui fut impossible de ne pas en acc
der les Seigneurs de Tournan, qui
devenus puissans, & qui favoriserent
mement le Prieuré de ce lieu qui appa
à cette Abbaye, ensorte que cette
Abbaye n'eût plus à Favieres que de
restes de son ancien Domaine ou d
revenus que les Seigneurs de Tour
céderent : Et que l'on vit dès le XIII
une famille qui prenoit le nom de Fa
C'est de quoi il reste des vestiges d
Chartul. pa- par. S. Mauri f. 51. monumens du XII & XIII siécle. En
Guy de Garlande déclara avoir don
Monastere l'usage dans les bois de Fa
En 1223, Hugues de Chatillon d'une
Cod. Sorb. ms. & Anselme de Garlande, Pierre de F
& ses freres succéderent touchant l
de Gruerie dans les mêmes Bois. En
Gall. Chr. T. 7, col. 297. Pierre de Chevry Abbé de saint-Ma
l'acquisition d'une partie de forêt p
somme de 98 livres & 110 sols to
Durant le cours du même siécle, il
un Chevalier nommé Henry de F
Necrol. Ecc. Paris. ad 21 Januar. dont le fils appellé Dreux de Favieres
l'Anniversaire & celui de Richarde s

avec le sien, en l'Eglise de N. D. de Paris, dont il étoit Chanoine, & pour lequel il laissa 60 sols assignez sur la cinquiéme partie de sa succession, que le Prieur de Favieres qui en jouissoit, devoit payer suivant les lettres de l'Abbé & Couvent d'Hhermieres.

Les Seigneurs de Garlande sont encore mentionnez à l'an 1238, dans un acte important qui regarde Favieres. La dixme de cette Paroisse avoit été engagée aux Eglises de S. Nicolas du Chardonnet & de S. Paul de Paris; Anselme de Garlande Seigneur de Tournan, paya à ces Eglises la somme pour la quelle étoit fait l'engagement & devint par là propriétaire de cette dixme, dont on ne trouve plus rien ensuite. *Cod. ms. Sor.*

Ce ne fut qu'en 1293, au mois de May, que les Garlande cesserent d'être Seigneurs de Favieres par la vente que Jean & Agnès sa femme en firent à Pierre de Chambly Chevalier en même tems qu'ils lui rendirent Tournan, Marle, Fontenay &c. Mais nonobstant tous les changemens arrivez par le laps de tems, il y avoit encore en 1278, un Fiéf dit de Favieres possédé par l'Abbaye d'Hermieres que l'Abbé Milon reconnut être mouvant du Monastere de S. Maur. En 1257, Ansel de Garlande & G... sa femme tenoient des bois de l'Abbaye de S. Maur près Favieres. Jean de Geresines étoit Seigneur de ce lieu en 1483. *Chartul. S. Mauri, n. 48.* *Ibid. orat. n. 4.* Sauval, T. 3. p. 447.

Il y a à Favieres quelques écarts; sçavoir le Prieuré de saint-Oüen, l'Abbaye d'Hermieres, Mendegris, Puiscarré, Ville-migeon, & le Château de la Planchette.

Il y avoit aussi au XIII siécle un canton dit la Croix-Paillard suivant un titre de l'an 1274. *Chartul. S. Mauri. n. 47.*

Je remets à parler séparemment du Prieuré de saint-Oüen & de l'Abbaye d'Hermieres.

Ibid. n. 48.

MANDEGRIS. Ce que j'en aï pu apprendre est qu'en 1278, Milon Abbé d'Hermieres, reconnoît que le fiéf possédé en ce lieu par son Monastere relevoit de S. Maur des Fossez. Nonobstant quoi je lis ailleurs que la Seigneurie de Mandegris étoit mouvante de Tournan au XV siécle; & que Jean de Geresme Ecuyer, fit hommage en 1483, à M. le Chancelier comme à lui échue par la mort de Jean de Geresme son pere.

Compte de la Prév. de Paris, 1488. Sauv. T. 3. p. 447.

En 1494 & 99, Robert Surreau Ecuyer Prevôt de Corbeil én étoit Seigneur.

Tab. Foss. in Ep. ms. 10. Corb.

Cette Terre & son Château appartenoit en 1698 à M. Sanguin. Elle est aujourd'hui à M. de Moras qui demeure à Champrose, Paroisse des Chapelles.

Perm. d'or. domest.

J'ai vû affiché dans Paris Fontaine le Hongre comme hameau de Favieres en Brie; mais aucune Carte des environs de Paris n'en fait mention.

Affiche de 1744.

PUYQUARRÉ est mentionné & ainsi écrit dans les Regîtres de l'Archévêché, où l'on trouve qu'à raison de l'éloignement dont il est de Favieres, il fut permis à Noble Nicolas le Peultre Officier de la Venerie du Roy, le 24 May 1605, de faire célébrer dans la Chapelle qu'il venoit de faire construire en sa maison.

Le Chapitre du Vivier en Brie maintenant réunie à la Sainte-Chapelle de Vincennes, a pris dans le Procès-Verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, la qualité de Seigneur en partie de Favieres.

PRIEURÉ DE SAINT OUEN,

A observer l'ordre chronologique, ce Prieuré doit être placé ici avant l'Abbaye d'Hermieres parce que sa fondation est plus ancienne. Quoi qu'on n'en connoisse point les fondateurs, il est constant qu'il appartennoit à l'Abbaye de Tiron au Diocèse de Chartres avant l'an 1147, puisqu'il est du nombre de ceux que la Bulle d'Eugene III de cette même année, confirma à cette Abbaye sous le nom de *Ecclesia S. Audoëni de Turnomio*. On ne doit pas être étonné que cette Bulle l'appelle S. Oüen de Tournan quoiqu'il ne soit pas de la Paroisse de Tournan, il est aussi voisin de Tournan que de Favieres & la dénomination à l'égard des pays éloignez, se prend ordinairement du lieu considérable le plus proche. Pour ce qui est du nom de S. Oüen donné à ce Prieuré, je pense qu'il est permis de conjecturer que dans les différens transports qui furent faits du corps de S. Oüen Evêque de Rouen, à cause des guerres des Normans tant à Paris qu'aux environs de Soissons, on l'aura réfugié pendant quelque tems dans la forêt de Crecy, qui couvroit alors tous ces pays là, en quelque Château de sureté, & que le peu de reliques qu'on y aura laissé en reconnoissance du droit d'hospitalité, aura été une occasion aux Seigneurs d'y bâtir une chapelle du titre de ce saint, au service de laquelle les Moines de Tiron qui étoient en grande réputation de sainteté sous le regne de Louis le Gros auront été appellez.

Gall. Ch. T. 8. Instrum. col. 330.

Le Pieur de saint-Oüen est le troisiéme de

ceux du Doyenné de Moiſſy-l'Evêque dans l'addition au Pouillé Pariſien du XIII ſiécle faite vers l'an 1300. Pendant que tous les autres Prieurés du même Doyenné payoient en 1384, pour droit de viſite & de procuration à l'Evêque de Paris la ſomme de 10 liv. celui-là n'étoit taxé qu'à trente ſols. La même proportion eſt marquée pour le payement dans le Pouillé du XV ſiécle, où on lit : *Prior S. Audoëni per compoſitionem XXV. ſol. paris.*

Rôle du Sr de la Crolie-re, 1384.

Il n'y a rien de remarquable dans l'Egliſe de ce Prieuré qui n'eſt qu'une ſimple chapelle rebâtie pluſieurs fois ; on ne ſçait pas même pour combien de Religieux le Couvent avoit été fondé. Les veſtiges des lieux réguliers ſont diſparus.

Invent. Tit. Ep. Par.

En 1254, ce Prieuré payoit 50 ſols de procuration à l'Evêque de Paris, ce que l'Abbé de Tiron reconnoit par un acte daté de cette année.

On en connoît quelques Prieurs commendataires depuis deux cens ans.

Pierre Diſques l'étoit en 1547, & mourut alors.

Pierre Copin lui ſucceda & mourut en 1557.

Robert Sauſſy fut pourvu le 17 May 1557.

Charles de Buze reſigna en 1570 ce Prieuré à Jacques Favier Clerc Pariſien.

Jean Merle Clerc Perigourdin l'obtint en Cour de Rome le 12 Juin 1571, & dans ſon viſa il eſt dit ſitué *intra limites Parochiæ de Faveriis.*

François le Roy le poſſeda ſur la fin du ſiécle.

Pierre du Moulin l'eût par réſignation le 27 Décembre 1601.

Il est possédé actuellement par M.....le Gendre beaufrere de M. Bosc Procureur Général de la Cour des Aydes.

Le Prieur Curé de Favieres y acquitte une Messe par chaque semaine ; & le 24 Août jour de la Fête, la Paroisse y va en Procession & y chante la grande Messe.

ABBAYE D'HERMIERES.

LA réputation que s'étoit attiré Maurice de Sully Evêque de Paris, en encourageant les Seigneurs qui avoient le dessein de fonder des Monasteres, de les fonder dans son Diocêse, a engagé Rigord écrivain de la vie de Philippe Auguste, de dire à l'an 1196, que mourut cet Evêque, qu'il étoit fondateur des Abbayes d'Herivaux, d'Hermieres, Hiere, & Gif : Et Guillaume de Nangis qui écrivoit environ cent ans après a suivi cette opinion. Il est aussi facile de montrer à l'égard d'Hermieres, que c'est faussement qu'on lui a attribuée cet honneur, qu'il l'est à l'égard des trois autres. Duchêne T. 5. p. 40.

Les auteurs du nouveau Gallia Christiana ont pris le meilleur parti, qui est d'assurer que Maurice de Sully a été seulement l'un des bienfaicteurs, parce que c'est de son tems que cette Abbaye a été établie dans son Diocêse ; mais que le vrai fondateur est un nommé Regnaud *Reginaldus*, auquel on peut associer un des Thibaud Comte de Champagne, & Adele fille de l'un de ces Comtes, épouse du Roy Louis VII, laquelle lui donna en 1202, du terrain jusqu'aux bois de Bucy, sans exclure les Seigneurs du nom de Garlande, Guy, Ansel, & Robert. *Concordi Parlam.* *Gall. Chri. T. 7 Instr. 80.*

On ne peut guerres placer cette fondation avant l'année 1160, qui est celle dans laquelle Maurice de Sully entra sur le Siége Episcopal, d'autant plus que Robert qui en fut le premier Abbé vivoit encore en 1183, & que Garnier son successeur ne paroît qu'en 1192. Les premiers Religieux de cette maison qui est de l'ordre de Premontrez, furent tirez de l'Abbaye de Val-Secret proche Château-Thierry.

Elle n'est point située dans un village du nom d'Hermieres comme l'a cru M. de Valois; ce qui a trompé d'autres écrivains postérieurs. (*a*) Hermieres est une vraye solitude enfoncée dans la forêt de Crecy, au nord de Tournan à sept lieues de Paris vers l'orient d'Hyver, & à deux de Lagny. Quoique sa situation ne soit point dans un vallon, les bois qui l'environnent de tous côtés sont si remplis de mouilleres faute d'écoulemens, que les abords en sont assez difficiles, même durant l'été.

L'Eglise de cette Abbaye est consacrée sous le titre de la sainte-Vierge & de saint Nicolas. L'édifice est petit & bas; dans le gout du XIII siécle & en forme de croix; il est de plus orné de galleries vitrées, & les voutes en sont supportées par des petites colonades réunies. La nef a été racourcie.

Je ne mettrai point ici les épitaphes des Abbés qui se peuvent lire encore en partie dans cette Eglise, où quelques unes ont été rapportées du Chapitre ou du cloître: Elles sont conservées dans le Gallia Christiana où l'on peut les voir.

Gall. Chr. T. 7. col. 941. & seq.

(*a*) Piganiol, Descript. de Paris, T. 1. p. 114, va jusqu'à dire qu'Hermieres est un bourg.

Voici d'abord celles qui concernent la
mille des Garlandes.

Dans la chapelle de la croisée du côté
›tentrional est répréſentée ſur une tombe
e femme joignant les mains & ayant ſon
bit retrouſſé, avec cette inſcription en
›thique capital.

Tumulata quieſcit Haoiſis
Nobilis & clari generis meruit ſociari.
Nobilitate pari cælo queat illa beari.
Quæ obiit anno Domini M. CC. octoge-
ſimo
Sexto, die Feſto S. Martini Yemalis.
Orate pro ea.

C'eſt Havoiſe de Montmorency femme
Anſel de Garlande IV du nom & qui n'eût
›int d'enfans.

Dans la nef eſt la tombe d'un Chevalier
mé dont l'écuſſon eſt effacé de vétuſté.
ais on y voit encore ce reſte d'inſcription
ı gothique.

Nobilis Anſelmus quem continet iſte locel-
lus.
Terram Poſſeſſe poſſedit Turnomiique,
Juſius utrobique......
ui obiit anno Domini M. CC octogeſimo
otimo die Jovis poſt Paſqua. Orate pro eo.

'eſt ſans doute Anſel de Garlande III
ı nom.

On voit auſſi dans cette nef la figure de
ux Garlandes vétus d'habits longs, &
›nt l'écuſſon eſt vuide. Leur épée pend à
ur côté gauche. Le premier a un lion ſous
s pieds. Le ſecond a une couronne de ro-
s.

On croit que l'un des deux eſt un Anſel de
arlande. Ce ſont vraiſemblablement les
ux fils d'Anſel de Garlande Seigneur de

Possesse & de Tournan, dont on vient de lire l'épitaphe. Celui qui a une couronne est Ansel son aîné qui épousa Haoise marquée ci-dessus dont il n'eût point d'enfans, & l'autre est Jean son fils puîné qui mourut avant son aîné, mais en laissant postérité.

Jean Gaucher du Chatel Ecuyer, sire d'Armainvilliers par son testament du 15 Octobre 1380, avoit choisi sa sépulture dans cette Eglise. Sa tombe est disparue.

A un pilier de la nef vers le septentrion est attaché un marbre noir gravé en mémoire d'un homme de lettres qui a été assez célèbre de son tems, & qui a été inhumé en ce lieu. On y lit *Jacobus Gutherius in senatu Parisiensi Advocatus, Patricius Romanus, hic beatam spem & adventum magni Dei salvatoris nostri Jesu Christi expectat in misericordia.* Et sur sa tombe qui est auprès, il est spécifié qu'il mourut en 1638, agé de 77 ans. Son épouse lui survêquit de dix ans, & est inhumée près de lui. On apprend par son épitaphe qu'elle s'appelloit *Catharina Argentaria*; qu'elle avoit eu cinq enfans qui se firent Religieux, & qu'elle mourut agée de 80 ans. L'auteur de l'inscription ajoute ces mots; *Vicinum Brittachium Societati Jesu legavit*, puis il dit qu'il y eût une échange de ce bien; & finit en disant: *Hanc vicissim funebrem ei domum pro domo reposuere Patres Societatis Jesu anno XLIX, Obiit anno XLVIII, Septembris XVII.*

Jacques Gouthier inhumé dans cette Eglise étoit natif de Chaumont en Bassigny. L'ouvrage qu'il publia en 1612, intitulé *de veteri jure Pontifico urbis Romæ*, fut si bienreçu à Rome, que le senat accorda à l'auteur le titre de Citoyen romain pour

Suppl. de Moreri.

lui & pour sa postérité : ce qui fut confirmé par Louis XIII. Il y a encore plusieurs autres ouvrages de lui ; celui *de Jure Manium* est un des plus estimez. Il fut aussi assez bon Poëte latin ainsi qu'il paroît par son *Rupella capta* imprimé en 1628. Gouthier après avoir passé quarante ans dans le Barreau avec honneur, se retira à la campagne pour y vivre en repos & s'adonner uniquement à l'étude. Il faut croire que sa maison étoit dans le voisinage d'Hermieres, sur le territoire de Favieres, ou de Neufmoutier ou de Pontcarré, & qu'il avoit demandé à être inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye. Je n'ai pu deviner ce qu'il faut entendre par le *Brittachium* dont il est fait mention sur la tombe de Catherine l'Argentier sa femme : Je croi cependant que c'est une maison dite la Bretéche ; qui est dite voisine de l'Abbaye d'Hermieres dans la légende de Jean Poisle imprimée en 1576 ; & lui avoir appartenu en conséquence d'un procès fait à une pauvre demoiselle.

Legende de M. Jean Poisle Conf. au Parl. de Par. pag. 12.

Enfin on voit dans la même Eglise un Mémorial au sujet de Claude Regnaud Abbé, qui en a fait refaire la voute. Il répose & est dit être décédé le 19 Octobre 1641. Les Bulles de cette Abbé Commendataire étoient de l'an 1597.

Le cloître de cette maison a été rebâti de briques. Les jardins en sont spatieux.

Cette Abbaye eût au commencement du XIII siécle consécutivement deux Abbés du nom de Thomas. Du tems du premier vers l'an 1210, étant bien fourni de Religieux on confia à quelques uns d'entr'eux le gouvernement de l'Hôpital de la Trinité à Paris situé dans la rue saint-Denis. Cet Hô-

pital resta sous la direction durant trois siécles & demi pendant lesquels, quoiqu'ils exerçassent l'hospitalité envers les pauvres pelerins, ils se rendirent utiles aux maisons de l'ordre voisine de Paris, donnant azyle à ceux des Abbés qui craignoient les effets des guerres des Anglois au XV siecle. Mais la ville de Paris ayant eu besoin de cet Hôpital pour une destination plus étendue, les Premontrez en sortirent l'an 1562, & se retirerent à Hermieres. Jusques - là cet Hôpital avoit passé pour un membre de cette Abbaye.

Sous Thomas II qui étoit de la Maison de Montmorency s'il est vrai comme le dit le Nécrologe d'Hermieres qu'il fut frere d'Haoise femme d'Ansel de Garlande de laquelle on a vu ci-dessus l'épitaphe. (a) un autre Ansel Seigneur de Tournan donna à l'Abbaye d'Hermieres au mois de May 1237, une déclaration comme la Terre de cette Abbaye n'étoit point dans l'étendue de son fiéf de Tournan, & reconnut que l'Abbaye a tout droit de justice. Il amortit de plus ce qu'elle avoit dans son fiéf. Il est aussi fait mention dans les anciens Registres du Parlement d'un bien de cette maison mouvant en arriere fiéf de l'Evéque de Paris.

Second Livre vert vieil du Chastelet, f. 135.

Reg. olim 1301. Jovis post Epiph.

Le Catalogue des Abbés jusqu'à M. Fresson qui l'est aujourd'hui, ne vaque jusqu'au nombre de trente-sept : Mais outre ceux-là il y en a qui sont tombez dans l'oubli. Le

(a) Ce qui me fait douter qu'il ait été frere d'Haoise, est qu'il étoit Abbé dès l'an 1223, & qu'il mourut en 1247 ; Haoise au contraire ne mourut que trente-neuf ans après, sçavoir en 1286, suivant l'inscription de sa tombe.

dernier

dernier Régulier élu fut un nommé Jean du Sauffay, qui fut béni le Dimanche 22 Décembre 1521, par François Poncher Evêque de Paris, assisté de Guy Abbé de Montebourg, & de Charles Boucher Abbé de S. Magloire dans l'Eglise du Couvent de la Trinité à Paris, laquelle étoit encore alors occupée par l'ancienne colonie venue de l'Abbaye.

Le premier Abbé Commendataire fut Bernard de Ruthies qui jouissoit dès l'an 1535. En 1572, le Parlement rendit un Arrêt qui ordonnoit que cette Abbaye seroit réformée & il y eût un Conseiller député à ce sujet le 9 Août. Primitivement elle avoit été du nombre de celles dont l'Abbé étoit tenu de comparoître aux Synodes Diocésains. On conserve l'excuse par écrit, que l'Abbé Jean envoya, au sujet de son manquement au Synode d'après Paques de l'an 1388.

Reg. Ep. Par. 2 Sept. 1535.

Regist. du Parl.

Tab. Ep. in Spir.

En 1681, Louis XIV donna cette Abbaye à Edme Pirot, Auxerrois, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne & Professeur Royal, depuis Chancelier de l'Eglise de Paris, & auteur de quelques ouvrages. Ce fut de son tems que l'Abbaye obtint confirmation de l'échange qu'elle avoit faite avec Henri de Beringhen premier Ecuyer du Roy.

Ibid. 25 Juillet 1682.

Les ravages des guerres sont cause qu'il n'est rien parvenu jusqu'à nous des ouvrages qui pouvoient avoir été composez dans ce Couvent. Il y vivoit au commencement du XIII siécle un *Joannes de Grevia*, frere ou neveu du Chancelier de Paris Philippe *de Grevia*, duquel on a des ouvrages.

Gall. Chr. T. 7. col. 130.

OZOIR-LA-FERRIERE,

OU

LES FERRIERES.

LEs différens lieux de France qui portent le nom d'Ozoir ou Ouzoir, & qu'on a écrit quelquefois Ozouer & Ouzouer, (& même aussi d'autres fois Auzoir, mais très mal) tirent tous inconteftablement leur étymologie du mot latin *Oratorium :* Ces lieux ont commencé par une Chapelle qu'on y a bâti, auprès de laquelle, par la suite, on est venu habiter. Ce qui empêche de douter de l'origne que je donne d'Ozoir, est que primitivement on l'a écrit *Oroir* en langue vulgaire : Et si pour s'en convaincre l'on n'a pas de titres françois bien anciens pour tous les villages de ce nom qui sont répandus dans le Royaume, il suffit que l'on en ait de quelques uns. D'ailleurs les titres latins qui sont d'un tems antérieur & les Pouillez, appellent ces lieux du nom d'*Oratorium*, qui naturellement a du forme Oroir, de même que *Dormitorium* a fait dortoir, *Operatorium* Ouvroir. Ensuite par adoucissement on a changé la lettre r en z. Cequi est arrivé quelquefois en notre langue en d'autres mots. Mais comme il y a en France environ dix ou douze lieux qui portent le nom d'Ozoir ou bien d'Ouzoir, & qu'il y en avoit même un au Diocèse de Paris dans les environs de Chelle : Il a été besoin d'employer un terme

distinctif pour celui-ci ; & l'usage l'a fait tirer de la forêt dans laquelle il se trouvoit. Or cette forêt s'appelloit anciennement la forêt de Ferrieres. Imbert Evêque de Paris parlant dans une Charte de l'an 1050 d'une Eglise de ces quartiers là qui est aujourd'hui en pleine campagne, dit qu'elle étoit située *in silva Ferrariensi*. Cette forêt dont l'une des extrémités est vers la Grangele Ro y, au Diocèse de Paris, après avoir fait un circuit en forme de fer à cheval se termine dans le Diocèse de Meaux au village dit Hautefeuille. Le nom de Forêt de Ferrieres qu'elle avoit dans toute la partie qu'on appelle maintenant les Bois d'Armainvilliers, lui venoit de ce qu'elle abondoit en forges de fer, qui étoient des forges à bras. Ce qui est si vrai que lorsque l'on creuse à Ozoir, on y trouve encore beaucoup de machefer. Ce village qui en a tiré son nom avec celui qu'on nomme Ferrieres à la distance d'une lieue & demie delà, étoient les deux endroits où la fabrique de cette matiere étoit plus abondante. Car il faut toûjours présuposer une chose certaine, qui est que ces deux lieux qui se trouvent maintenant au dehors de la Forêt, étoient alors entierement dedans. Les Fabriques ou Forges de fer du Diocèse de Paris, avoient fait connoître ce canton au XII siécle, de maniere qu'un moine de S. Martin de Tournay chargé de découvrir où étoit une Abbaye du nom de Ferrieres, n'en vint about étant à Reims, que par le moyen de ces Ferrieres du Diocèse de Paris. Parce qu'apparemment il s'adressa à quelque Religieux de S. Maur des Fossez, qui étoit venu comme lui au Concile de Rheims en 1147. Aureste ce

Cartul. pa pyr S. Maui f. 147.

Narrat. Re taur. S. Ma Tornac. Spi in fil. T. p. 901.

que nous en avons de plus ancien ne passe point le IX siécle. Le premier acte nous apprend que c'étoit l'Abbaye de S. Germain des Prez qui avoit beaucoup de biens en ce lieu, & que son Abbé Hilduin en fit l'échange en l'an 856, pour d'autres biens que Rainard Abbé de S. Pierre des Fossez lui donna, & qui étoient situez à Villepreux.

Chartul. S. Lauri papyr.

In Villa perorum.

Il est constant qu'on ne disoit point alors Ozoir la Ferriere, mais l'Ozoir des Ferrieres. Guillaume Evêque de Paris met dans sa lettre de l'an 1237, *Oratòrium Ferrariarum.* Et dans une piéce du Cartulaire de S. Maur il est parlé d'une maison contigüe au au ruisseau du lieu.

Ce village est à six lieues & demie de Paris vers l'orient du milieu de l'automne au bout d'une plaine, & à l'entrée d'une autre qui commence après un petit ruisseau. Sa situation est sur un des grands chemins de la Brie qui conduisent en Champagne par Tournan, Rosay, Vaudoué &c. On n'y voit que des terres labourables avec quelques boccages & prairies, lorsqu'on est passé le village bâti sur un côteau qui regarde le nord ou est immédiatement après, on entre dans la forêt qui est aussi tout pays plat sans montagnes. Suivant le dénombrement des feux fourni en 1709, il y en avoit alors 75 en toute la Paroisse. Le Dictionnaire Universel de la France de 1726, dont l'évaluation par habitans ou communians se trouve toûjours assez proportionnée à ce dénombrement y en marque 222. Mais le sieur Doisy qui a fait imprimer en 1745, un nouveau dénombrement de feux de tout le Royaume, n'y en compte que 49.

Il falloit qu'il y eût eu une chapelle dans ce

lieu long-tems avant le regne de Charles le Chauve, puisque dans l'acte d'échange de l'an 856, ci-dessus indiqué, il est appellé simplement du nom d'Oratoire, *ad villam quæ vocatur Oratorium*. Cette chapelle érigée depuis plusieurs siécles en Paroisse, est sous le titre de S. Pierre. l'édifice n'a rien de remarquable. Il ne se voit de l'ancien du XIII siécle, que quelque reste de colonnes ou piliers du chœur tant d'un côté que d'un autre. Le grand autel fut porté au fond l'an 1724, à l'occasion d'une sacristie que l'on projetta. Dans l'aîle du côté du midi qui est unique, se voyent des épitaphes modernes de Mrs. Parfait & Amyot, dans lesquelles ce lieu est ortographié *Ausoy la Ferriere*, ce qui est contre l'étymologie dont on est assuré. Il y a dans la nef du côté septentrional proche la chaire à prêcher l'épitaphe d'un Curé en vers françois, gravée en petites lettres gothiques, & qui pourroit être curieuse; mais l'humidité qui regne de ce coté là, l'a tellement couverte de mousse, qu'on ne peut presque plus la lire.

Reg. Archi. 24 Aug.

On ignore quel fut l'Evêque de Paris qui donna cette Eglise à l'Abbaye de S. Maur : Mais on se doute que c'en fut un du XI siécle.

Innocent II confirma à l'Abbé la nomination à cette Cure par sa Bulle de l'an 1136. On y lit *Ecclesiam de Oratorio*. Maurice de Sully dit plus dans ses lettres de l'an 1191, car il y joint l'aitre, la grosse dixme, & deux parts dans la menue : *Ecclesiam de Oratorio cum atrio &c.* Guillaume d'Auvergne qui entra sur le siége de Paris en 1228; ayant pourvu une fois de lui-même à cette Cure, au bout de six mois qu'elle étoit vacante, donna acte à l'Abbaye de S. Maur, comme

Hist. de Paris, T. 3.

Ex autogr in Tab. S. Mauri.

Chartul. S. Mauri.

il n'entendoit point préjudicier au droit de ce Monastere. Il est de l'an 1237. Aussi le Pouillé de Paris qui fut rédigé au même siécle marque-t'il *de donatione Abbatis Fossatensis, Ecclesia de Oratorio*. Les Pouillez impri-dans le dernier siécle y sont conformes & marquent la dévolution du droit à l'Archevêque à cause de l'union de l'Abbaye de S. Maur; ce qui montre cependant l'inhabileté de celui qui a publié le Pouillé en 1626, est qu'il a traduit *Oratorium Ferrariæ*; par ces mots *l'Oratoire de Ferrare*.

Ibid. f. 45. Outre l'Eglise Paroissiale vrai ancien Oratoire, l'Abbé de S. Maur y en avoit un dans son Manoir seigneurial: le Pape Martin V permit vers l'an 1430, que l'on y célébrât la Messe.

La Seigneurie d'Ozoir ayant appartenu de tems immémorial à l'Abbé de S. Maur, je ne puis faire ici mention que des circonstances où cette Abbaye s'est trouvée par rapport à quelques Militaires qui y avoient du bien, ou par rapport aux habitans. Le Monastere obtint en 1208, le gain d'un cause au moyen d'une sentence arbitrale donnée au mois de Février par Guillaume Pastorel Hugues de Baston & Gile de Versailles qui lui adjugerent toute justice à Oroer sur la terre de Guillaume de Glesiere & Philippe son frere. Depuis ce tems, le même Guillaume *de Gliferia* Chevalier voulut que les hôtes qu'il avoit à Ozoir fussent soumis en cas de délit aux usages & coûtumes du pays: Son acte est de l'an 1230. Il est parlé dans autres lettres de l'an 1248, données par Odon Archidiacre d'un lieu d'Ozoir dit la Fosse-Brunon, & d'une maison que les héritiers de ce Chevalier y avoient, & l'on y

Repertoire du Châtelet, p. 1249.

Chartul. S. Mauri Gaign. n. 50.

Ibid.

spécifie une reddition de devoir, par ces mots *palmeia præstita*. Ce qui me paroît signifier l'hommage lige rendu entre les deux paumes de mains du Seigneur. En 1248, Ferric *de villa Paacla* dit Briart, Chevalier, reconnut tenir de l'Abbaye un Fiéf situé *apud Oratorium*. En 1277, Guillaume de Boneuil homme d'armes quitta au méme Monastere ce qu'il possedoit à Ozoir; moyennant la cession que l'Abbaye lui fit de ce qu'il lui appartenoit dans l'Isle de Barbiere proche le même Boneuil sur Marne. *Ibidem.* *Ibid. n. 16.* *Ibid. n. 23.*

L'ancien territoire de cette Paroisse n'est presque connu, que par les différens quartiers de Foret qui la composoient. Il en a un entr'autres qui porte un nom assez singulier, sçavoir *Foresta quinque solidorum*, quoique quelquefois on l'a appellée *Foresta sancti Ceoldi* qui est un nom de saint inconnu.

On trouve que l'Abbaye de S. Maur en fit l'abandon à ses hôtes d'Ozoir l'an 1238, en même-tems qu'il les quitta des corvées du droit appellé *Vantus succi & Baleri* des trois œufs dûs aux Rogations: Mais cet abandon ne leur fut fait qu'à condition qu'ils défricheroient cette forêt & qu'ils la mettroient en culture. Il y avoit aussi eu une contestation entre le Curé du lieu nommé Jean & l'Abbaye au sujet de la même Forêt: Les parties s'en rapporterent à des arbitres l'an 1241, & l'Evéque de Paris Guillaume d'Auvergne ratifia l'accord qui fut fait. Un autre canton de la forêt des Ferrieres étoit appellé *Jarriel*. Il est connu par un acte de l'an 1260, dans lequel Guillaume de *Bosco-Herpini* se reconnut detenteur des bois de ce nom situez en la Paroisse d'Ozoir. Par un autre acte de 1266, Pierre de Marly-la-ville *Ibid. n. 21.* *Ibidem.* *Gall. Chr. T. 7. col. 98.* *Chart. S. Mauri. n. 16.*

proche Louvres, Chevalier, & Ade sa femme reconnoissent qu'ils jouissent avec Simon
Ibid, n. 18. de Bandeville Chevalier, & Dreux de Morcent aussi Chevalier cent arpens de bois qui leur viennent du côté de leurs femmes & qu'ils disent situez *apud Oratorium la Ferriere* lieu dit Jarriel dans la censive de saint Maur. Un autre titre de l'an 1272., désigne la situation de ce lieu de Jarriel entre Ozoir & Tournan; c'est en parlant des deux cent
Ibid. n. 18. arpens de bois, que Philippe Abbesse de S.
& *Gall. Chr.* Antoine-les-Paris y avoit acheté, à l'occa-
T. 7. col. 901. sion dequoi elle étoit redevable à S. Maur d'une somme de trente sols.

Le Roy possédoit au XIV siécle dans les bois d'Ozoir, vingt-quatre arpens qui avoient appartenu à un nommé Jean Billouart; comme ils convenoient à l'Abbaye de S. Maur, Charles V les lui donna en
Reg. des Chart. 92. n. 123. 1362, pour d'autres biens. Ils n'avoient été prisés que treize livres.

Le voisinage de la forêt a été cause que de toute ancienneté il s'est fait beaucoup de charbon à Ozoir. Une Ordonnance de l'an
Traité des Fiefs, Brussel T. 2. p. 741. 1270, porte que du charbon de ce lieu qui venoit en sacs à Paris, le Voyer en avoit deux sacs.

Comme l'Archevêque de Paris, par le moyen de la réunion de l'Abbaye de saint Maur à sa mense, étoit devenu Seigneur d'Ozoir, M. de Perefixe Archevêque s'interessa dans le dernier siécle à procurer quelque avantage à ce village. Il obtint en 1668, des Lettres Patentes, qui portoient l'établissement dans ce lieu de deux Foires par an, & d'un marché par semaine. Quoiqu'elles ayent été enregistrées en Parlement le 3 Septembre de la même année, on ne voit

pas

pas qu'elles eussent leur effet. Sur l'opposition des Chanoines d'Hiverneau, le Parlement avoit réglé le 23 Juillet 1678, que les deux Foires d'Ozoir se tiendroient les deux jours du mois de Septembre qui suivroient la tenue de celle de Montetif à eux appartenante, & le lendemain de la saint Pierre Fête Patronale du village. Tiré de l'Arrêt imprimé en placard.

On m'a assuré que les Ecarts de cette Paroisse sont vers le midi la Grange-Bel-air, la Tuillerie; vers le couchant, les Agneaux, Vers le nord-ouest, & nord-est, la Boute, la Planchette, la Pointe-le-Roy.

La Grange-Bel-air appartenoit en 1643, à Etienne Quentin Chevau-leger. *Reg. Archiep.*

Les Agneaux ou plûtôt les Auneaux, étoit en 1644, une Seigneurie de Simon Chevalier, Lieutenant Général du Château du Louvre. *Ibid.*

La Pointe-le-Roy étoit en 1624 à René Pavin, Sécretaire du Roi, & à Isabelle du Haulquet sa femme. Et en 1697 elle appartenoit à M. le Comte de Montgeorge.

La Chanoinerie & la Marchaudiere ne sont pas marqués dans les Cartes. Les Archidiacres de Brie en ont quelquefois fait mention dans leur Registre de visite, à l'occasion des Chapelles domestiques qui y étoient.



LEZIGNY.

ON ne peut point douter que le nom de ce lieu ne ſoit un nom Romain défiguré. Quelques anciens titres de l'Abbaye de Saint Maur l'appellent *Liſiniacum*. L'Auteur du Pouillé de Paris, écrit au XIII ſiécle en latin, ne latiniſe point le nom de ce village; mais ſe contente de l'écrire en langage vulgaire, & il met ſimplement *Liſigni*, Ainſi la prononciation préſente de Leſigny, par laquelle on change le premier *i* en *e*, n'eſt que pour éviter les trois i ſucceſſifs, & elle ne doit point préjudicier à l'étymologie qui ſe tire naturellement de *Licinius*, nom Romain, qui a été porté par un Empereur au commencement du IV ſiécle, & par pluſieurs Romains avant lui & depuis lui. Ce qui montre encore l'origine Romaine de cette habitation, eſt de ce que ſur ſon territoire il reſte actuellement un hameau & Château appellé Romaine. Il reſte donc évident que Lezigny ou Leſigny eſt une altération du nom latin *Liciniacum*, & que s'il y a dans l'Angoumois des lieux dits Lezignac, & dans l'Anjou un Lezigné, dans le Poitou un Lezigny, tous ces lieux doivent avoir été dits primitivement *Liciniacum à quodam Licinio*.

Lezigny au Diocèſe de Paris ne ſe trouve cependant point dans les titres que depuis cinq à ſix cens ans. Mais il pouvoit être nommé dans ceux que l'Abbaye de Mont-étif a perdu. Cette Abbaye étoit ſur ſon territoire, & n'a pu conſerver aucun de ſes anciens monumens. Ce village eſt

placé au bout de la vaste plaine qui du côté de Paris commence à Sucy & à Boissy-Saint-Leger : il a du côté du midi la vûe sur un vallon très-agréablement varié de ruisseaux (*a*), prairies, arbres de toutes les especes ; ce qui fit que quelques Seigneurs y construisirent un château dont il sera parlé ci-après. Il est vrai qu'en venant du côté de Paris la plaine n'est que des bruyeres en grande partie, & c'est seulement du côté du couchant ; mais dans les autres côtés il y a de fort bons labourages & d'excellentes prairies. A l'égard de la vigne elle n'y est gueres connue. On ne doit faire aucun fond sur ce que marque le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, qui marque 70 feux à Lesigny. Il est évident qu'il y a une erreur de chiffre dans l'imprimé, puisque le Dictionnaire Universel du Royaume, publié en 1726, n'y reconnoît que 92 habitans ou communians. Le dernier Dénombrement qui a paru imprimé en 1745 sous le nom du sieur Doisy, se contente de marquer vingt feux en toute cette Paroisse. Lorsque j'y passai en 1739, on m'assura qu'il y en avoit trente ou environ. Il y a dans ce village une rue dont les maisons sont alignées, avec une porte ; ce qui fut fait par les soins des Seigneurs lorsqu'ils embellirent le Château.

Saint Ion ou Yon, Prêtre & Martyr du Diocèse de Paris, de la fin du III siécle, est Patron de l'Eglise de Lezigny. Les Reliques de ce Saint sont conservées en partie à Notre-Dame de Corbeil, & en partie à Châtres dit Arpajon. Il est hors de doute que

(*a*) Un titre de 1535 fait mention d'un grand étang qui y étoit alors, & d'un autre à Romaine en 1525.

les Evêques de Paris en ont déposé aussi en cette Eglise dans le temps de sa premiere Dédicace, & peut-être aussi dans celui de la seconde. Car l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, n'est que du regne de François I. Il est en forme de Chapelle oblongue, sans collatéraux, bien voûté en pierre, & surmonté d'une fléche couverte d'ardoise qui est apperçue de fort loin. François Poncher en fit la Dédicace le 5 Juillet 1523, suivant cet extrait d'un Registre de l'Archevêché. *Die Dominica quinta Julii an. 1523 Dominus Parisiensis Episcopus dedicavit Ecclesiam Parochialem de Lesiniaco sub invocatione S. Yonii Martyris, ac quatuor altaria in eadem existentia sub forma Ecclesiæ consueta dedicavit & consecravit, præsentibus ibidem Magistris Johannne Des Fossez Pœnitentiario, Stephano Leger, Guillelmo Chédeville Eccl. Paris. Canonicis cum pluribus aliis.* Il est étonnant que la Relique qui est conservée dans cette Eglise & renfermée dans un bras de bois doré élevé au-dessus du tableau du Grand-aûtel, ne soit pas reconnue comme de Saint Ion, & qu'on lui donne le nom de S. Leonard : comme l'autentique en est perdu, peut-être que par la confrontation avec les Reliques de Corbeil & de Châtres on reconnoîtroit qu'elle est de Saint Ion. Les guerres ont tellement affligé ce pays-là sur la fin de l'avant-dernier siécle, que l'on avoit même oublié le jour de la Dédicace. L'Abbé Chastelain avoit cru que la figure équestre de S. Martin qu'il avoit apperçu sur la porte de cette Eglise, étoit pour indiquer qu'elle avoit été dédiée le 4 Juillet, jour de la Translation de ce Saint. On voit par la date ci-dessus qu'il

Registr. ab anno 1518 ad 1525, f. 1033.

Voyages mss. de 1703.

est trompé d'un jour. C'est par inadver-
ance que dans le Registre de 1569 cette
glise est appellée *S. Dionysii de Lezignia-*
. Il reste sous la lampe du chœur une
ombe qui porte cette inscription : *Cy gist*
nerable homme Jehan Lordereau Escuyer
eur de la Roche en Forez, Capitaine pour
Roy sur les mers de Ponant & de Le-
ant, qui décéda le 15 Août 1500.

La nomination de cette Cure est dite dans
Pouillé écrit au XIII siécle, appartenir à
Abbé *de Monte-astivo*, c'est-à-dire de
ont-étif. Ainsi s'exprimoit-on vers l'an
210, l'Abbaye d'Iverneau n'ayant pas en-
ore alors succédé à celle-là. Il y a toute
pparence que ce fut par Maurice de Sully
vêque de Paris, qui se disoit Fondateur
e Mont-étif, que les Chanoines Réguliers
ırent gratifiés de cette Cure, puisque cette
bbaye de Mont-étif étoit construite sur le
rritoire même de la Paroisse de Lezigny.
om Beaunier dit dans son Pouillé, que
Autel de cette Paroisse étoit dans la nef
e l'Abbaye d'Iverneau avant sa désolation :
ais il se trompe. L'Eglise de Lezigny a
oujours été différente de celle d'Iverneau.
e qui reste d'anciennes collations, dont
ne est de l'an 1478, parle de la Cure &
u Curé de Lezigny, comme de choses sé-
arées de l'Abbaye, & durant une longue
ite d'années depuis 1503 & un peu aupa-
avant, ces Curés sont en perpétuels procès
vec les Abbés & la Communauté pour rai-
n des dixmes ; d'où l'on doit inférer qu'ils
voient leur Eglise & leur Presbytere au
llage de Lezigny. On a une Sentence de
Officialité de Paris du 4 Avril 1499, par
quelle Benoît Gerbauld, Chanoine Ré-

Pouillé d. Bénéf. Ro.

gulier d'Ivenel, & Curé, ou plutôt Vicaire perpétuel de Lesigny, est condamné de restituer à l'Abbé & aux Religieux ce qu'il avoit perçu des dixmes. Il y avoit un Curé à Lesigny dès l'an 1386. Dans les Registres de l'Officialité de Paris il est fait mention d'un nommé Thomas Fatort Curé de ce lieu. Cela sent bien un Curé qui est hors du cloître, & qui est domicilié près de son Eglise. Enfin on lit dans les Regiftres de l'Archevêché au 18 Juillet 1505 une permission donnée par l'Evêque aux Paroissiens de Lesigny, de faire bénir ou réconcilier par le premier Evêque Catholique un ancien cimetiere voisin au contigu à leur Eglise. Voilà qui prouve clairement que la Paroisse n'étoit alors ni même antérieurement dans l'Eglise de l'Abbaye. Il est constant d'un autre côté que les dixmes de la Paroisse de Lesigny appartenoient à l'Abbaye d'Iverneau. Il en reste quelques baux; mais en 1677 l'Abbé en fit cession au Curé, & il ne s'est retenu que le droit de patronage ou de présentation à ce Bénéfice.

Ex Sched. de Heran. Il y eut en 1696 une transaction entre le Curé & les Chanoines d'Iverneau. Le Curé céda à ces Religieux le droit d'administrer les Sacremens à leurs domestiques & celui de les inhumer. Mais à l'égard des pensionnaires de l'Abbaye, il fut convenu qu'à Pâques les Religieux demanderoient au Curé la permission qu'ils y fissent leurs Pâques, & que le Curé leur fourniroit les pains à consacrer suivant le nombre, & qu'à leur tour les pensionnaires présenteroient à la Paroisse par un d'entr'eux le pain à benir. Qu'à l'égard des dangers de mort, le Curé administreroit les Sacremens à ces pension-

naires, les inhumeroit, & recevroit les droits funéraires.

¶ Le plus ancien Seigneur de cette Paroisse dont j'aie eu connoissance est Robert de Lesigny, qui engagea vers l'an 1200 aux Chanoines de Mont-éti une redevance de grain. De-là il faut venir au XV siécle, à la fin duquel est Louis Poncher, Sécretaire du Roi en 1482. Il est aussi qualifié Seigneur de Mincy ou Mancy. D'autres Mémoires disent qu'il étoit Trésorier de France vers l'an 1500, qu'il avoit épousé Robine le Gendre, & qu'il fut frere d'Etienne Poncher, qui d'Evêque de Paris fut élevé à l'Archevêché de Sens. Hist. des Gr. Offi. T. VI. p. 440 & 450.

Charlotte Poncher sa fille, Dame de Lesigny, épousa Nicolas Briçonnet, Général des Finances en Bretagne. Vers l'an 1533 elle est dite veuve de Geoffroy de la Croix Baron de Plancy. Je ne sçai s'il faut lui attribuer ce que l'on trouve dans l'Histoire de Paris, qu'en 1558 la Dame de Lesigny fut l'une de celles qui furent choisies pour assister à l'Hôtel-de-Ville au festin qui fut donné au Roi le Jeudi gras. Mem. Cam. Comput. à 1532 à 1536.

Nicolas de Pierre-vive lui succéda, selon quelques uns, dans la Terre de Lesigny. Il étoit Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi. Sa fille avoit épousé en 1516 Antoine de Gondi. D'autres Mémoires portent que ce fut Anne de Pierre-vive, Chambellan de Monsieur frere du Roi, Trésorier des bâtimens de Sa Majesté, qui acquit cette Terre de l'héritiere du sieur Poncher. Il en jouissoit vers l'an 1560. (a) Ce fut lui qui bâtit Hist. des Gr. Off. T. 3. p. 893.

(a) On voit dans les Registres du Parlement au 31 Décembre 1539 & 16 Avril 1540 le Seigneur de

le Château que les Seigneurs suivans augmenterent.

Tabul. S. Albi pass. Jeanne Clausse étoit Dame de cette Terre en 1574.

R. des Gr. p. 353. Charles de Pierre-vive, premier Maître-d'Hôtel du Roi, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, étoit Seigneur de Lesigny vers 1580.

Concio Concini, Gentilhomme Florentin, plus connu sous le nom de Marquis d'Ancre & de Maréchal d'Ancre, acquit cette Baronie au commencement du dernier siècle. Il en augmenta & embellit le Château. La permission d'y faire célébrer n'est que du 30 Juin 1615. Après sa mort tragique, arrivée en 1617, le Roi Louis XIII la donna à M. de Luynes, depuis Connétable de Luynes, qui y fit encore plus d'embellissemens. On tient que ce Prince y tint quelques Assemblées ou Assises sur un canal.

La Marquise de Carman de Bretagne l'acheta depuis de ce Connétable : elle en jouissoit vers l'an 1650, & la revendit à Claude de Boileve Intendant des Finances, dont la fille Gabrielle épousa François de la Forêt d'Armaillé, Conseiller au Parlement de Bretagne.

Aujourd'hui c'est son petit-fils qui est Seigneur de Lesigny.

Recueil d'Estampes. La vûe & perspective du Château fut gravée vers l'an 1649 par Israël, qui l'appelle

Lesigny, Trésorier de France, apporter quelqu'ordre au Parlement de la part du Roi. Je trouve aussi dans l'inventaire des titres de l'Archevêché, qu'en 1363 Charles de Pierrevive Seigneur de Lesigny eut de l'Abbaye de S. Maur la Terre de Ferroles ; ce que l'Evêque approuva le 4 Octobre de cette année.

sfigny. Il eſt fort varié en pierres & en
iques, & c'eſt apparemment parce que
ıſieurs Seigneurs y ont fait travailler,
e l'Abbé Chaſtelain bon connoiſſeur n'y
ouvoit pas de régularité. Il ſe contente
dire que l'avant-cour eſt belle & en hé-
cycle, terminé par deux pavillons à jour.
Une grande partie de cette Terre, & no-
mment le Château, releve en plein fief
la Tour & Chapelle S. Jean & S. Denis
Château de Brie-Comte-Robert.

Mémoire ſur Brie. Dénombr. du revenu de la Chap. S. Denis.

¶ Les Ecarts de la Paroiſſe de Leſigny
nt en aſſez grand nombre. Il y a Romaine
us-Carrieres, la Jonchere, le Buiſſon,
ontétif & Hiverneau, la Maiſon-blanche,
ſquels on peut ajouter Freſnoy & Chalus.
parlerai ſeulement des plus mémorables.

ROMAINE eſt un lieu ancien, ainſi
e ſon nom le déſigne. Quelques titres du
mps de S. Louis en font mention. Un
ienne *de Romana* Clerc donna des biens
l'Abbaye de Saint Maur en 1238. Six ans
rès, Etienne Prêtre *de Limigniaco* donna
même Monaſteré un pré ſitué *apud Ro-
mum* dans la cenſive de cette Abbaye.
ous François I, Triſtan de Reilhac Con-
iller au Parlement, étoit Seigneur de Ro-
aine. Après ſa mort, en 1533, Pierre
Apeſtigny, Général de Bourgogne,
fit adjuger ſes biens; & Sidoine La-
te ſa veuve s'oppoſa à l'adjudication
la Terre de Romaine, de laquelle
utefois il rendit hommage en 1534 à
an Budé Seigneur d'Hierre. On igno-
comme cette Terre de Romaine étoit
venue au Cardinal de Loraine. Il eſt cer-
in qu'il la poſſédoit en 1559, puiſque la

Chart. Foſſat.

Tab. Epiſc. Par.

29 Mars de cette année il la donna à Eustache du Bellay, Evêque de Paris, par échange des droits Seigneuriaux que cet Evêque avoit sur Chevreuse, & la lui céda franche & quitte de toute mouvance, ce don étant pour le dédommager de la perte de la mouvance de Chevreuse (*a*). Le petit Romaine, qui n'est qu'une ferme sur la Paroisse de Ferroles, y fut joint avec la Bercosse de la Paroisse de Pontaul. On observe que Dreux Budé & Pierre Budé freres, Seigneurs d'Hierre, & Jacqueline de Bailly aussi Dame d'Hierre exigerent de Guillaume Viole Evêque de Paris, successeur d'Eustache du Bellay, les droits de quint & requint : mais envain. En 1632 le 18 Juillet l'Archevêque de Paris donna les deux Romaines à François de Montdesert Maître des Requêtes, moyennant 520 livres de rente. Dix ans après, M. de Montdesert & adjoints vendirent cette Terre à Antoine l'Arragonois, Trésorier des Gardes de France, moyennant 30000 livres, à la charge de donner à l'Archevêque une maison de la valeur de 520 livres de rente. En 1663 les héritiers, propriétaires de cette Terre, la remirent au Receveur de l'Archevêché, à cause des arrérages de la rente des 520 livres. Depuis ce temps-là l'Archevêque y vint quelquefois ; & de-là vient que l'on trouve des actes de M. de Perefixe datés de ce lieu le 12 Juillet 1665 : *Datum in nostro Romanæ castro in Bria.* Cette maison est à présent tenue par des

Ibid.

(*a*) On a raconté cela un peu autrement dans l'Histoire des Grands Officiers, T. 4. p. 346. mais je parle d'après les titres.

particuliers à bail emphitéotique avec les terres & droits qui en dépendent. Quelques Seigneurs d'Hierre des derniers temps avoient voulu encore agir contre l'Archevêque. Mais M. de Chauvelin renonça en 1736 à la prétention de toute mouvance. Le Comte de Saxe est un de ceux qui ont joui durant ce présent siécle du Grand Romaine.

Entre les deux Romaines est une fontaine qui dégorge des perches par son ouverture. Ces poissons peuvent venir du cours soûterterrain de la riviere d'Hierre, ou de celle de Tournan qui s'engouffre à Villegenard & ailleurs.

SOUS-CARRIERE est un fief qui porte le nom de sa situation au-dessous d'une carriere. On en trouve quelques Seigneurs depuis plus de cent ans, sçavoir Maximilien Granger Maître des Requêtes. Il cessa de l'être en 1611, & vendit à Nicolas Michau beaupere de Pierre de Bellegarde, à qui la Terre passa par donation.

Ce Pierre de Bellegarde étoit qualifié Marquis de Montbrun & de Chambellan de Philippe Duc d'Orleans frere de Louis XIV.

N..... de Fieubet possédoit Sous-Carrieres en 1660. François du Vau Trésorier de la Reine, & Louise Marchais sa femme en 1676. Ensuite leur fils, qui étoit Colonel d'un Régiment de Cavalerie.

N..... Le Maistre Auditeur des Comptes, Jean-Baptiste Bosc Procureur Général de la Cour des Aydes, fils de M. Bosc Prevôt des Marchands.

On marque que depuis il a appartenu M. Boulet Payeur des Rentes.

du 9 Juin.

LE BUISSON est mentionné
Chartul. S. Mauri, Art. de Oratorio. Cartulaire de S. Maur de l'an 1284
que cette Abbaye y possédoit alors c
arpens de terre : *In Buissono vij*
ferme que l'Abbaye d'Hiverneau
Reg. Episc. Par. 9 Mart. 1546. fut aliénée par l'Abbé en 1545,
échange, ou à la charge de cens &
Nicolas l'Allemant.

Je croi pouvoir ajouter à tous c
celui de VILLARCEAU, marqué c
Perm. de Chap domest. 27 Juin. Cartes entre Lesigny & Romaine. I
tenoit en 1608 à Favin Gueffier,
du Roi au Châtelet, & on l'écrive
Villarcel. L'Abbé Chastelain qu
Villarseau, y vit en 1684 un Châte
le parc étoit bien diversifié & avec d
palissades, mais sans eau & sans vi
NOY, qu'on appelloit anciennem
tepelle, est un fief dépendant de
en l'Isle de Corbeil. On n'y voit
cune maison.

MONT-ETI est au nord-est de l
à la distance de trois quarts de lie
[illegible]

rairie arrosée par le ruisseau de Rouillon situé au sud-ouest de Lesigny, lequel coteau a pu porter dans les memes temps le nom de *Mons hibernalis*, quoiqu'il ne soit connu que depuis le commencement du XIII siécle, & encore simplement sous le nom d'*Ivernalis* ou *Ivernale*.

Ce qui rend ce lieu de Mont-étif mémorable, est une Abbaye de Chanoines Réguliers qui y fut fondée dans le XII siécle. La plus ancienne Charte qui fasse mention de ce Monastere, est de Maurice de Sully Evêque de Paris, qui s'appliqua fort à fonder ou faire fonder, réparer ou faire réparer les Communautés Religieuses dans son Diocèse. Quoique ma coutume ne soit point de donner des titres en entier, je joins ici cette Charte, parce qu'elle n'est point au *Gallia Christiana*. Elle est relatée dans un Vidimus fait par un Notaire à Brie-Comte-Robert le 14 Octobre 1552, à la requisition d'Anseau le Neveu Abbé d'Hiverneau.

Ab antiquis ad modernos utilis descendens consuetudo ratioque præstantior usu edocet litteris designari quicquid labili memoriæ volumus perpetuò commendare. Hujus rationis intuitu ego Mauricius Parisiensis Episcopus notum fieri volumus universis tam præsentibus quàm futuris novam Ecclesiam de Monte estivo sub protectione Ecclesiæ Parisiensis & nostra successorumque nostrorum fundatam esse, & quicquid in præsenti tempore possidet & in futuro largitione Principum, donatione Pontificum & oblatione fidelium poterit adipisci, tam in decimis novalium quàm in decimis animalium & aliis rebus eidem Ecclesiæ quietè & pacificè pos-

dendum nos concessimus : addito quod nulli Canonitum Ordinem qui in eodem loco primitus institutus esse dignoscitur liceat permutare, nec alicui in rebus ejusdem Ecclesiæ violentas manus liceat extendere. Verùm si de rebus ad Ecclesiam eamdem pertinentibus aliquam adversus eumdem fieri reclamationem vel aliquam in posterum calomniam contigerit ab aliquo moveri, ante præsentiam nostram vel successorum nostrorum veniat jus suum mediante justitiâ consecuturus. Si quis autem huic laudabili statuto nostro ausu temerario præsumpserit obviare, noverit se indignationem omnipotentis Dei incurrisse, & nisi resipuerit anathematis sententia perpetuò damnandum esse.

On ne voit rien dans cette Charte qui oblige de croire que l'Evêque Maurice ait fondé cette Abbaye à ses dépens. Il en faut seulement inférer que c'est lui qui aura déterminé les fondateurs à y mettre des Chanoines Réguliers, & qui les y aura placé de son autorité. Voici une Bulle que le Pape Clément III, qui siégea depuis 1188 jusqu'en 1191, lui adressa en réponse à sa Requête, au sujet de quatre Abbayes fondées de son temps dans son Diocèse.

Clemens..... Mauritio Paris. Episcopo. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem præbere consensum & vota quæ à rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Ea propter venerabilis in Christo Frater tuis postulationibus annuentes Abbatias Hersvallis, Hermeriarum, Montis-estivi, de Gif, quas de novo diceris construxisse sicut canonicè & sine controversia

ssides autcritate Apostolicâ confirmamus, præsentis scripti patrocinio communimus; atuentes ut nulli omninò hominum, &c. Datum, &c. Cette Bulle n'est pas plus au ong dans le petit Cartulaire de l'Evêque e Paris. Bibl. Reg. cod.

L'Abbaye de Mont-étif est marquée ici troisiéme, conformément sans doute à exposé de l'Evêque. Ainsi, comme celle 'Herivaux & d'Hermieres n'ont pas été do-es par lui, il doit en être de même de elle de Mont-étif. On sçait par l'Histoire ue cet Evêque étoit né sans patrimoine, & u'il n'a été en état de bâtir Notre-Dame, t de faire du bien à différentes Maisons Re-igieuses, que par les aumônes des Fidéles t par ses épargnes. Comme les Sires de Garlandes étoient de puissans Seigneurs à Tournan & aux environs, & qu'ils ont beaucoup contribué à doter l'Abbaye d'Her-nieres, qui n'est qu'à une lieue & demie de Tournan, ils ont pu en faire de même à l'é-gard de celle de Mont-étif qui n'en est qu'à deux lieues, & qui étoit précisément sur le grand chemin de Tournan à Paris. Mais comme nonobstant les grands biens donnés à Hermieres par les Garlande, Louis le Jeune & la Reine Adele son épouse passent pour en être fondateurs en partie, il en est de même de celle de Mont-étif qui a dû dès son origine être gratifiée par ce pieux Prin-ce & par cette pieuse Reine de quelques fonds, à la priere du zélé Prélat Maurice de Sully. C'est en mémoire de ces dons du Roi, que l'Abbaye d'Hiverneau, laquelle n'est autre que celle de Mont-étif changée de place, porte dans ses armoiries une fleur de lys

Il n'est rien parvenu à notre connoissance des biens donnés à l'Abbaye de Mont-étif dans ces premiers temps, si-non la donation de deux sextiers de grain que Raoul de Combeaux Chevalier lui assigna sur la dixme de Chenevietes, outre les deux muids dont il lui avoit fait un engagement sur le même territoire. De laquelle chose il y eut un acte solemnel appuyé de cautions très-qualifiées suivant l'usage d'alors, & qui fut confirmé par Maurice Evêque de Paris. On trouve après cela qu'au commencement du XIII siécle cette Abbaye possédoit à Paris dans la Cité rue d'Enfer, un four que lui avoit vendu Jean de Sully, & que Eudes de Sully Evêque de Paris racheta en 1207 la somme de cent trente livres, pour doter les Chapelains de Saint Denis de la Chartre.

Chartul. Ep. Paris. Bibl. Reg.

On ne connoît non plus qu'un seul Abbé de cette Maison, nommé Nicolas, lequel vivoit aussi en 1207. Il n'est pas impossible qu'il ait été le premier Abbé de ce lieu, en plaçant la fondation vers l'an 1170.

Gall. Chr. T. 7.

Après sa mort, & au moins avant l'an 1218, cette Abbaye de Mont-étif fut transférée dans la vallée à une lieue de-là, sans sortir du territoire de la Paroisse de Lesigny. On n'en sçait point les raisons : la disette d'eau put y contribuer ; quelque incendie qu'elle essuya ; le voisinage du grand chemin de la Brie que l'on voulut peut-être aussi éviter. La perte des anciens titres oblige de conjecturer là-dessus.

Il y a plus d'apparence que ce fut quelque incendie, & qu'au lieu de réparer le Monastere de Mont-étif, on acheva de le démolir, & qu'on se servit des matériaux

pour le rebâtir dans la vallée d'Hiverneau, sur le bord du ruisseau & de la prairie, lieu qui étoit de la dépendance. On se contenta donc de bâtir à Mont-etif une petite Chapelle qui eut le nom de Prieuré, & dont il y avoit un Prieur en 1416. Elle est sous le titre de la Sainte Vierge, ainsi que l'Abbaye. Les fondations de l'ancienne Eglise subsistent encore dans terre à plus de quatre toises par-delà cette Chapelle tant au-devant que par derriere. A douze toises de ces fondations vers le couchant se voit un beau & profond puits, qui fut celui du préau ou jardin du Cloître. Le jour de la Nativité de la Vierge les Chanoines Réguliers d'Hiverneau viennent y faire l'Office, & les deux jours suivans. On y celebre aussi la Messe en d'autres Fêtes de la Vierge. Les Paroisses voisines y viennent en procession aux Rogations, dans les temps de calamité & pour diverses dévotions.

Le Roi Louis XII, à la priere des Abbé & Religieux d'Hiverneau, accorda qu'il se tint en ce lieu une Foire le 8 & le 9 Septembre par Lettres données au Bois de Vincennes au mois de Juillet 1512. L'Almanach Royal de Paris & autres Livres où elle est indiquée, sont très-fautifs là-dessus. Les uns marquent *Foire de bestiaux à Montely près Brie-Comte-Robert* : Les autres mettent, *Monteti, ferme dans un champ près Brie-Comte-Robert, Foire de bestiaux, &c.* Dans un autre Ouvrage plus important on écrit que c'est à Auxoirs-la-Ferriere que se tient cette Foire de plusieurs jours du mois de Septembre. Mont-étif est à deux lieues de Brie-Comte-Robert, & à environ une lieue d'Ozoir-la-Ferriere.

Prem vol. des Bann. du Chât. f. 462.

Alm. Royal.

Concord. des Brev. p. 213.

Gall. Chr. T. 7. col. 32.

Ceux qui ont avancé que la Chapelle de Mont-étif est au milieu des champs, n'ont aussi dit vrai qu'en partie. Il y a tout auprès une maison bourgeoise appellée le Pavillon de Mont-éti, & la ferme de la Bourbonderie, toutes deux appartenantes à la Communauté d'Hiverneau. Presque attenant cette ferme est le Château de Romaine dont j'ai parlé ci-dessus.

L'Auteur du Cartulaire de Saint Maur des Fossez, rédigé en 1284, dit qu'alors cette Abbaye possédoit cent dix arpens *in Monte-estivo*.

Notit. Gall. p. 424. col. 1. M. de Valois s'est trompé sur ce lieu en l'appellant Montivier.

C'est dans ce même lieu que demeurerent d'abord les Camaldules que M. le Duc d'Angoulême fit venir d'Italie en France l'an 1640. Voyez ce que j'en dis à l'article d'Hierre.

Placard. En 1668 le Roi donna des Lettres patentes, portant Réglement au sujet de la Foire établie à Montétif. On y ordonne que la Foire qui s'y tenoit le 8 Septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame; sera tenue le 9 & 10e jour du même mois. Les mêmes Lettres portent pareil Reglement pour la Foire d'Auzouer.

IVERNAU *ou* HIVERNEAU, *Abbaye*.

C'Est non-seulement la proximité d'Hiverneau & de Mont-étif qui fait juger que ce n'est qu'une même Abbaye qui a changé de nom en changeant de lieu; mais en-

core de ce que l'on voit le nom d'Abbaye de Mont-étif cesser lorsque celui d'Abbaye d'Hiverneau commence à paroître.

Le premier monument ou l'Abbaye d'Hiverneau *de Ivernali* se trouve nommée, est le testament de Pierre de Nemours Evéque de Paris de l'an 1218. En voici les termes : *Abbatiis Hermeriarum de Ivernel & de Foocel & de Gif, & de Valle profunda, & de Porreio, cuilibet centum solidos pro nostro anniversario faciendo.* On voit par-là clairement qu'elle est plus ancienne que le regne de S. Louis ; & de fait elle avoit un Abbé dès le commencement de son regne, puisqu'on le trouve dès l'an 1129 mettant son Abbaye en société de prieres avec celle de Chaage proche Meaux. Au reste, rien n'empêche de croire que si l'ordre que Louis VIII donna par son testament, de bâtir une nouvelle Abbaye de l'Ordre de Saint Victor en l'honneur de Notre-Dame, n'étoit pas pour exécuter la disposition testamentaire de Philippe-Auguste de l'an 1222, qui portoit que cette Abbaye de l'Ordre de Saint Victor fût établie proche du Pont de Charenton, rien, dis-je, n'empêche de croire que le prix des pierres précieuses & de l'or des couronnes ou autres joyaux de Louis VIII, n'ayent été employés pour doter de nouveau l'Abbaye des Chanoines Réguliers de la Paroisse de Lesigny, qui depuis dix ans ou environ avoit été rebâtie à neuf dans le lieu d'Hiverneau. On croit aussi que cette Maison observoit la même regle qu'à S. Victor de Paris, quoiqu'il n'y en ait rien dans la Charte de l'Evêque Maurice pour Mont-étif, ni dans aucun monument du XII ou XIII siécle. C'est une tradition que je voudrois

voir établie ſur un autre fondement que ſur un Nécrologe de la compoſition du Pere Gourdan, & dont il ſeroit à ſouhaiter que l'Hiſtoire de l'Abbaye de Saint Victor, écrite dans le dernier ſiécle, eût donné des garans pris de l'un ou de l'autre de ces deux ſiécles. Mais en attendant, il faut ſe contenter de ces deux lignes du Nécrologe de cette Abbaye, écrit après le milieu du XIV S.: *XVII Cal. Decembris obiit Frater Anſelmus quondam Abbas de Hiverneto Canonicus noſter profeſſus.* On n'a aucun acte qui détermine en quelle année vivoit cet Anſelme Abbé d'Hiverneau, Profez de S. Victor. C'eſt ſimplement ſur l'autorité de Malingre qu'on le place vers l'an 1260, quoiqu'il puiſſe être également placé depuis l'an 1290 juſqu'à l'an 1350, que le Catalogue des Abbés d'Hiverneau reſte vuide. Je trouve cependant qu'en 1357 il y eut un accord entre Barthelemi de Langres *de Lingonis* & l'Abbé d'Hiverneau. Les Regiſtres du Parlement qui fourniſſent cette notion, portent auſſi que le 18 Février 1541 l'Abbé Anſeau Neveu plaidoit contre un de ſes Religieux appellé Charles de Villeneuve.

Reg. Conc. Is.

Les lacunes qui ſe trouvent dans le Catalogue des Abbés de cette Maiſon, publié pour la premiere fois dans le nouveau *Gallia Chriſtiana*, montrent aſſez ſenſiblement que cette Abbaye a été ſpoliée de la plûpart de ſes titres & cartulaires, & même de ſon ancien Nécrologe. On n'a pu y en mettre que quatorze juſqu'à l'an 1741. Cependant par une ſeconde recherche faite plus exactement, on en a découvert encore onze autres. Je les renvoye à la fin de cet article, de crainte d'interrompre l'Hiſtoire abrégée de cette Maiſon.

Les guerres inteſtines des XIV & XV ſiè-
es avoient commencé à affoiblir cette Ab-
ye. Celles des Calviniſtes au ſiécle ſui-
nt acheverent preſque de la ruiner. En
et, depuis l'an 1564 juſqu'en 1684, on
 vit plus de Communauté. Un ſeul Prê-
 en faiſoit la deſſerte. Il n'y réſida un ſe-
nd Prêtre que depuis l'année 1630, ou
viron, à l'occaſion de la Chapelle du
hâteau de Villemenon, où l'on fut obli-
d'aller dire la Meſſe.
Jean Moullin, Prêtre du Diocèſe de Li-
ux, qui avoit été reçu à profeſſion, &
u après élu Prieur Clauſtral par les an-
ens Chanoines Réguliers de Saint Cyr de
iardel proche Orbec au même Diocèſe,
rès avoir remis en vigueur dans cette
aiſon les anciennes Conſtitutions de l'Or-
e, à quelques uſages locaux près, vint
iblir la même régularité dans Hiverneau
n 1684, du conſentement de M. de Har-
 Archevêque de Paris, & par les ſoins
 M. Alexandre Bontemps qui en avoit
 Abbé Commendataire. Charles Coquart
 la Motte, Archidiacre de Paris, avoit
 nommé Commiſſaire pour faire la viſite
s lieux clauſtraux & de l'Egliſe. Le but
oit été de réduire en ſimple Chapelle
te Egliſe délabrée : mais ſa piété com-
tiſſante le ſauva du péril. M. Bontemps
ntribua pour y rétablir ce qui preſſoit le
us, comme auſſi les lieux Réguliers : de
rte que M. Moullin ſe vit en état d'y établir
e Communauté de Chanoines Réguliers.
s autres Maiſons qui en France ont admis les
ciennes Conſtitutions rétablies à Friardel
r M. Moullin, reconnoiſſent toutes cel-
de Friardel pour leur mere & chef. Après

Hiverneau ce fut à Bosc-Achard au Diocèse de Rouen, que cette Discipline Réguliere fut introduite : de sorte que cette Maison de Bosc-Achard n'a aucune supériorité sur les autres, & que toutes avouent que l'Institut vient de Friardel, & non de-là. Les quatorze Maisons, dont la plûpart sont des Prieurés, sont gouvernées par un Supérieur Général sous le nom Visiteur, & sont cependant soumises à la Jurisdiction de l'Ordinaire, chantent & célebrent l'Office du Diocèse où ils se trouvent, portent la soutane noire, le rochet & l'aumuce grise.

L'ancienne Abbaye d'Hiverneau étoit en société de prieres avec les Abbayes de Saint Maur des Fossez, d'Hierre, & celle de Chage au Diocèse de Meaux.

Il ne reste à Hiverneau de l'ancienne Eglise que le chœur qui finit en pignon & non en rond-point, une partie de l'aile septentrionale où est la sacristie, & la tour qui supporte une flêche, le Chapitre & le Réfectoire voutez placez du même côté septentrional, la nef & tout le côté méridional avoient été détruits. Il y a eu des Fonts baptismaux dans cette Eglise. On a connu des gens qui les ont vu & même une vieille femme qui y avoit été baptisée ; mais ce n'étoit point ceux de la Paroisse de Lésigny, ainsi que Beaunier la cru. Ces fonts ne servoient que pour les fermiers, domestiques, & commensaux demeurants dans l'enclos de l'Abbaye ; car les Monasteres de la Congrégation de saint Victor avoient le même droit que l'Abbaye de saint Victor même. Les maisons dehors l'enclos & situées dans le hameau qui étoit appellé Ivernel la Ville recourroient à la Paroisse.

voit quelques sépultures de considéra-
ıns cette Eglise. Ce n'est que depuis
es années que l'on a tiré du chœur
mbe qui y étoit placé entre l'aigle &
luaire c'est-à-dire sous la lampe. Il y
uit personnes réprésentées sur cette
chacune de la hauteur d'environ trois
quatre en haut à côté l'une de l'autre
tre en bas dans la même disposition,
chacun sur leur tête un dessus de niche
à la gothique, & dans la bordure
us l'inscription de leur nom en fran-
ı lettres gothiques petites capitales,
-dire de la hauteur d'un bon pouce.
tombe étoit un quarré oblong. tou-
s têtes des huit personnes étoient
autel, & leurs pieds étendus vers la
c'est-à-dire vers l'occident. Il n'est pas
re que ces huit personnes eussent été
ées en ce lieu, encore moins dans
ation où elles étoient réprésentées.
puisque dans ce qui y étoit resté de
sible sur trois de ces personnnages on
levoit très-distinctement le nom de
ıde comme celui de la famille dont
ient, & le cul de lampe pendant entre
s des deux premiers de l'étage d'en
e voyoit clairement l'écu de la mai-
: Garlande rempli de deux fasces, il
ute apparence que cette tombe étoit
ece de mémorial d'une des branches
arlandes riches Seigneurs de Tour-
autres lieux dont le pere & la mere
nt été inhumez dans la premiere
qui étoit à Montetif, ou dans celle
erneau. Comme on s'autorisoit à Pa-
ces derniers temps sur une copie de
scriptions tirées dit-on par M. de

Gaignieres à croire que ces huit personnes étoient de la maison de Chevry ; j'ai pris le parti d'aller sur les lieux, où ayant considéré très - attentivement cette tombe placée à présent hors l'Eglise, je n'y ai découvert en aucun endroit les armes de Chevry qui sont deux haches, mais celles des Garlandes. Les personnages les plus voisins des quatre coins sont ceux qui depuis bien du temps étoient moins reconnoissables ; les morceaux de la pierre avoient été emportez de vétusté & remplacez par du plâtre. On ne reconnoissoit donc plus rien sur le premier du rang de l'étage supérieur, pas même la tête. On voit seulement qu'il étoit vêtu d'habits longs. Le second a la tête nue & les cheveux courts. Des habits longs qui prend dès les épaules, & au côté gauche une espece de canon ou manipule pendant & sur sa tête paroissoit écrit avant les derniers remuemens MANA......... Le troisiéme est aussi la tête nue & les cheveux courts : Son habit ne couvre ses jambes que jusqu'aux jarrets ; on lui voit entierement ses souliers, & au dessus de sa tête est gravé MAMSEAU DE GARL.......... Il ne reste que cela de lisible. Le quatriéme a essuyé le meme sort que le premier ; son inscription effacée depuis longtems & son visage emporté avoit été réparé en plâtre. On reconnoît seulement que ses habits sont longs.

Dans le rang à l'étage d'en bas le premier est dans le même cas en tout que celui dont je viens de parler. Le second personnage represente une femme voilée & en habits longs, & au dessus de sa tête a été écrit EVE DE GAR...... Le troisiéme est en-

core une femme habillée comme l'autre, à la différence qu'elle a une crosse. On lit ces mots très-dinstinctement au dessus de sa tête: SEUR AGNES DE GARLANDE, ABBESSE DE SAINT POL. Le quatrieme & dernier personnage est un homme qui a les cheveux courts, les mains jointes, & une espece de fourure à grandes plages. On entrevoit au dessus de la tête ...o...GAL....
Il ne faut donc point penser à trouver ici la famille de Chevry dont il y a eu un Évêque d'Evreux sous la fin du regne de S. Louis, un Grand Prieur de l'Ordre de saint-Jean de Jerusalem & une Agnès Abbesse de S. Paul-les-Beauvais vers le même temps. L'erreur de M. Gaignieres est venue de ce que n'ayant fait attention qu'à ces mots de la tombe *sœur Agnès.....Abbesse de S. Pol*; & trouvant en 1203 un Agnès de Chevry Abbesse de ce Monastere, il a voulu remplir le reste de la tombe de personnes qui lui fussent parentes. Mais comme on est sûr qu'il y a eu une autre Agnès Abbesse de la même Abbaye de S. Paul qui vivoit en 1203, & qui mourut le 14 Mars 1217, & que d'ailleurs outre l'inscription marquée sur la tombe au dessus de sa tete, on lisoit encore dans la bordure sous les pieds de cette dame *sœur Agnès de G .Abbesse de S. Pol*, & dans le retour en montant *Eve de Garlan..... orne*, il ne reste aucun doute qu'au lieu de la maison de Chevry dont l'Abbesse a fait naître l'idée aux yeux de M. de Gaignieres il ne faille substituer la maison de Garlande, & croire que le premier personnage de la tombe est Anseau de Garlande fils de Guy qui avoit acquis Tournan. On l'appele Anseau I du nom. Les sept qui suivent sont conséquemment les sept enfans de cet

Anseau. L'écusson des Garlandes se trouve entre lui & le suivant appellé Manassès. Le troisiéme en habit court est M. Anseau de Garlande qui laissa postérité d'une femme dont j'ai trouvé le nom qui étoit Sophie. Le quatriéme peut avoir été Hugues de Garlande, Le cinquiéme Jean de Garlande ; le sixiéme est surement Eve de Garlande qui épousa Anseau Seigneur de Lisle ; le septiéme est aussi trés-constamment Agnès de Garlande qui avoit été mariée puis se fit Religieuse & devint Abbesse ; le huitiéme est Guillaume de Garlande Chevalier. On connoit ces sept enfans d'Anseau I du nom par des titres dès la fin du XII siécle & du commencement du suivant. Il resteroit à sçavoir si ces sept enfans d'Anseau de Garlande I du nom Seigneur de Tournan ont été rangez sur cette tombe suivant l'ordre de leur naissance ou suivant le tems de leur décès, & par les ordres de qui pouvoit avoir été gravée une tombe si singuliere. Si l'on peut ajoûter foy au mémoire de M. de Gaignieres nonobstant sa méprise sur la maison de Chevry, il faudra dire qu'on a lu autrefois au tour de cette tombe ces mots : L'AN DE GRACE M. CC LXVIII, LEX..... Alors il résultera que c'est Anseau de Garlande Seigneur de Tournan III du nom & petit-fils d'Anseau II qui aura fait graver cette tombe en mémoire de ses ancêtres ; car il vivoit précisément cette année 1268, dans laquelle il porta l'Evêque de Paris sur le trône & lui rendit hommage ; ou peut-être est-il plus vrai que ce furent les Religieux d'Hiverneau qui par reconnoissance de ce que dans le temps de leur établissement ils avoient eu des

libéralitez d'Anſeau I du nom, Seigneur de Tournan & du conſentement de ſes ſept enfans le Fiéf qu'il poſſedent encore au fauxbourg de Tournan, appellé le Fiéf de la Tuffelle, dreſſerent en 1268, ce mémorial gravé ſur la pierre : Car il n'y a pas d'apparence que ces ſept enfans morts en différens lieux très-éloignez, & ſurtout l'Abbeſſe de Saint Paul de Beauvais ayent été inhumez à Hiverneau.

Dans la nef de la même Egliſe d'Hiverneau, eſt une autre tombe de pierre dure bien conſervé qui couvre certainement deux perſonnes inhumées en ce lieu. Sa place eſt immédiatement devant la grille du chœur. Elle eſt ornée d'une gravure très-délicate qui repréſente une eſpece de frontiſpice d'Egliſe avec deux niches. Sous la premiere eſt répréſenté un homme en caſaque militaire, ayant à ſa droite une maſſe d'armes dont la queue eſt ſémée de fleurs de lis ſous ſes pieds, des ſouliers brodez & terminez en pointe, & des bottines qui ont une roſette à l'endroit des genoux, & ſous ſes pieds une levrette. Dans la bordure eſt gravée en caracteres gothiques minuſcules l'inſcription ſuivante. *Icy giſt Julian Lempeur** *S'egent d'armes du Roy nre S'e qui treſpaſſa le mercredy XXIIII jour d'Aouſt l'an de grace M. III LXXVIII. P'res pour l'ame de lui.*

* Peut-être l'Empereur.

A ſa gauche eſt une femme avec des ſouliers pointus, & cette ligne ſur la bordure.

Icy giſt Jehanne femme feu Julian Lempeur.

Au ſanctuaire dans le côté ſeptentrional ſe lit ſur une tombe *Hic quieſcit Joannes Moullin ſacerdos Lexovienſis, hujus Abbatiæ Præpoſitus;* & du même côté au bout

des stalles est son épitaphe enchâssée dans la boiserie, en ces termes.

In memoriam venerab. viri Joannis Moullin Lexoviensis.

Presbyter Deo se vovit in Monasterio Friardellensi, Canonic. reg: mox Præpositus collapsam ibi disciplinam restauravit quod & in aliis tredecim Canoniis feliciter consummavit. Obiit 2. Martii an. 1723. ætatis 76.

Enfin sous la lampe, à la place où étoit le Mémorial ou Cenotaphe des Garlandes est une tombe sur laquelle on lit:

Cy gist Christophe-Henry Jossier de la Jonchere, Diacre, Licentié en Théologie décédé le 28 Septembre 1739.

Vis-à-vis au bout des stalles du côté méridional est enchâssée dans la boiserie une inscrption sur le marbre, contenant que ce Diacre, conjointement avec Elizabeth-Magdelene sa sœur, a fondé dans cette Eglise une Messe à perpétuité. Il étoit fils de Louis Jossier, Trésorier de l'Extraordinaire des guerres, & Seigneur de la Jonchere près l'Abbaye d'Hiverneau, & de Magdelene Colbert.

¶ LES RELIQUES de cette Abbaye sont conservées avec respect dans la sacristie. Les guerres étoient cause qu'il n'y en étoit resté aucunes, & pas même de Mémoriaux qui en fissent mention. Un Chanoine d'Abbeville a fait présent en 1722 de celles qu'il avoit de S. Willebrord Apôtre des Frisons, & Evêque d'Utrect au VII siécle. Le certificat qui les accompagne est conçu en ces termes: » Je soussigné Pierre Hecquet, » Prêtre-Chanoine de l'Eglise Royale & » Collégiale de Saint Vulfran d'Abbeville » Diocèse d'Amiens, certifie avoir donné

à l'Abbaye de Notre-Dame d'Hiverneaux en Brie, de l'Ordre des Chanoines Réguliers au Diocèse de Paris, deux fragmens, & plusieurs moindres parcelles d'ossemens de S. Willebrord avec un morceau de grosse toile blanche de quatre doigts de large sur environ six de long, faisant partie de celle dans laquelle les Reliques de ce Saint se sont trouvées enveloppées lors de l'ouverture de sa châsse. Lesquelles parties d'ossemens & toile ont été donnés à feu M[re] Antoine Hecquet mon frere, Doyen de la même Eglise, dans la distribution qui fut faite de ladite toile entre nous, & qu'on appelle *Suaire de S. Willebrord.* Fait à Abbeville le 10[e] jour de Juillet 1722. Signé P. Hecquet.

L'ouverture de la châsse de S. Villebrord dont il vient d'être parlé, avoit été faite le Jeudi sept des Ides d'Avril 1712 par M. Pierre Sabatier Evêque d'Amiens, à l'occasion de la demande que le Clergé & les Magistrats de Gravelines avoient faite au Chapitre de Saint Vulfran, de quelques Reliques de S. Villebrord. Le Prélat fit dresser un Procès-verbal, contenant une ample description des différentes parties du corps de ce Saint, suivant le rapport des Chirurgiens, les linges trouvés dans sa châsse, & de quelques inscriptions sur vieux parchemins attachées à quelques sacs cousus ensemble, & portant en caracteres antiques : *Hic sunt reliquiæ corporis Beati Willeboldi Confessoris atque Pontificis in Frisia*, le tout en présence du Chapitre & de plusieurs Seigneurs & Magistrats. Ce Procès-verbal porte que ces Reliques étoient en ce lieu de-

puis plus de trois cens ans. On en conserve à Hiverneau une copie certifiée conforme à l'original par le même Pierre Hecquet & par Jacques le Prevost, Chanoines de Saint Vulfran, le 10 Juillet 1722.

On montre aussi à Hiverneau du taffetas & parfum tiré de la châsse de S. Vulfran Archevêque de Sens, conservée dans son Eglise d'Abbeville ; ce qui vient apparemment du don de quelqu'un du même Chapitre de Saint Vulfran.

Enfin deux petits ossemens dits de S. Jerôme, & qu'on assure avoir été tirés en 1647 d'un Reliquaire de l'Eglise des Saints Innocens de Soyel ou Soyer au Diocèse de Troyes. Mais ces dernieres Reliques peuvent n'être que de S. Jerôme Evêque de Nevers qui vécut au IX siécle, & dont les Reliques sont chez les Chanoines Réguliers de Saint Martin de cette même Ville.

Il y a aussi quelques petits fragmens de S. Honest, Martyr de Pampelune, Patron de l'Eglise Paroissiale d'Hierre, & qui peuvent venir de l'Abbaye du même nom, & d'une Sainte Juste Martyre.

¶ Cette Abbaye se ressent de sa désolation jusques dans le Catalogue de ses Abbés. En effet, quoiqu'elle existât au moins dès l'an 1218, elle ne peut produire que trois Abbés depuis ce temps-là jusqu'à l'an 1400, qui sont Guillaume & Guy, ausquels on joint Anselme, dont le temps est incertain. Mais depuis l'an 1410 jusqu'à présent on peut dresser un Catalogue sans lacune. Comme cela n'a pas été exécuté dans le *Gallia Christiana*, faute de Mémoires, j'ai

Gall. Christ. T. 7.

cru devoir y suppléer ici, à l'aide de ceux que M. Marchant Soûprieur de cette Abbaye a eu la bonté de me communiquer. Je distingue par une étoile ceux qui manquent au *Gallia Christiana*.

Jean Belin, Abbé d'Hiverneau, reçut en 1411 une somme de Charles VI pour une fondation faite à la requisition de Louis Duc de Guyenne, fils aîné de ce Roi.

* Nicolas Bottelin est qualifié Abbé dans un Bail de 1441 & dans un autre de 1451.

* Jean d'Arquenvilliers est nommé pareillement avec le titre d'Abbé dans un Bail à cens de vingt-un arpens de terre sis à Yvernel-la-Ville en 1461.

* Philippe passa un Bail le 31 Mars 1468, & reçut en 1471 trois septiers de bled dus à l'Abbaye sur la dixme de Centeny.

Pierre Damoiseau rendit obéissance à l'Eglise de Paris le 12 Mars 1477. Il fut aussi Abbé de Chaumes au Diocèse de Sens Ordre de S. Benoît. Il aliéna des biens d'Hiverneau en 1478 & 1489.

Thomas Pelinchet fit le serment d'obéissance à l'Eglise de Paris le 5 Septembre 1490. Il avoit été auparavant Prieur de Chenevieres. Il est nommé dans des Baux de 1493 & 1504. Il résigna son Abbaye entre les mains de l'Evêque de Paris le 30 Juillet 1508.

* Michel Vachrin, Chanoine Régulier d'Hiverneau & Licentié en Droit, fut demandé à l'Evêque de Paris pour succeder au précédent : ce qui fut accordé à cette Communauté.

André fut, à ce qu'on croit, le premier Abbé Commendataire d'Hiverneau. Il est

connu par un Bail de l'an 1518. Il tint cette Abbaye jusqu'en 1523, auquel an l'Evêque de Paris donna les ordres nécessaires pour y faire les réparations. Il fut aussi Evêque d'un Siége appellé *Troïacum*.

* Alexandre le Nepveu, dit de Lure ou de Livre, fut pourvû en Cour de Rome sur sa résignation, & eut son Visa de l'Evêque de Paris le 10 Juillet 1523. Il eut procès contre le Curé de Lesigny en 1536, & ensaisina en 1539 un acte d'acquisition en sa censive.

Ansel ou Anseau le Nepveu, dit aussi de Lure, se trouve qualifié Abbé d'Hiverneau dès l'an 1540. Le temporel de l'Abbaye avoit été saisi à la requête du Procureur Général & Commissaires nommés pour le gouvernement, sur la requête que cet Abbé, qui est qualifié Frere & Religieux, présenta au Parlement, avec offres d'employer une somme pour la Réforme de la Maison, & une autre pour les réparations. La Cour lui accorda main-levée le 23 Novembre en donnant caution pour les réparations, & en consignant la somme de quarante livres pour fournir aux frais de la Réformation qu'elle ordonna y être faite. Il aliéna en 1545 la maison, ferme & terres du Buisson. L'acte est souscrit après lui par Alexandre le Nepveu devenu Sous-Abbé, & par trois Chanoines Réguliers. Il est nommé comme siégeant encore en 1552. Il fit déclarer à la Chatellenie de Corbeil le fief d'Hiverneau sur le pied de 200 livres de rente.

Reg. du Par. 23 Nov. 1540

Contrib. au ban & arriere-ban, 1597.

Simon de Pierrevive, Piémontois d'origine, jouissoit de cette Abbaye en 1560. Selon la déclaration qu'il donna de son tem-

porel en 1561, il y avoit encore à Hiverneau quatre Chanoines Réguliers; & depuis lui il n'y en fut plus mention. Dans son épitaphe à N. D. de Paris il est dit aussi Abbé de Jouy & Archidiacre de Brie. Il mourut le 13 Décembre 1508.

* Jean Himbert Abbé n'est connu que par un ensaisinement fait en 1568. Il l'étoit encore en 1572, lorsqu'on déclara au Roi tous les possesseurs de Bénéfices.

* Nicolas Bejard, Aumonier du Roi, est connu pour avoir été Abbé d'Hiverneau par un Bail du 26 Novembre 1582, & par Robert Chanoine de Langres, qui lui donne cette qualité en son Gallia Christiana. Ils avoient étudié ensemble au Collége des trois Evêques à Paris. Bejart, qui étoit natif de Bar-sur-Aube, ayant quitté l'Abbaye & son Canonicat de Langres, fut Principal de ce Collége, & Prieur de Saint Agnan de Tonnerre.

Charles de Gouffencourt fut Abbé depuis 1586 jusqu'en 1601, qu'il résigna le 20 Juillet. Il aliéna des biens en 1587 & 1596.

Claude de Rueil, Evêque de Bayonne, jouissoit de cette Abbaye en 1626 le 26 Juin. Il l'avoit eue par la résignation du précédent. La même année il fut transféré à l'Evêché d'Angers.

* André Merlet, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, résignataire du précédent, prit possession en Novembre 1633. Il fut zélé pour le rétablissement du temporel de son Abbaye: mais des usurpateurs puissans firent échouer ses bons des-

feins. Il fut auſſi Abbé de Saint Lô en Normandie.

* Jean Desjardins né à Paris ſur la Paroiſſe de ſaint Merry le 19 Août 1588, prit poſſeſſion de l'Abbaye d'Hiverneau le 1 Janvier 1638. Son ayeul & ſon pere furent Conſeillers au Châtelet & Echevins de Paris, & ſon biſayeul fut Premier Médecin de trois Rois pendant plus de trente années. Sa mere Eliſabeth Chevalier avoit eu pour triſayeul Etienne Chevalier Miniſtre d'Etat & Sécrétaire des Commandemens des Rois Charles VII & Louis XI. Denis Deſcordes dont la vie a été écrite ſous ce titre *Idée du bon Magiſtrat* étoit ſon couſin germain. Cet Abbé fut libéral envers les pauvres, auſtere, vivant de peu, & fit un ſaint uſage de ſon revenu Eccléſiaſtique. Il mourut en 1643, & fut enterré à ſaint Merry de Paris dans le tombeau de ſes ancêtres en la Chapelle de ſainte Genevieve.

Alexandre Bontems fut nommé à cette Abbaye le 30 Juin 1642, & réſigna en 1656. Il étoit né à Paris l'an 1626, de Jean-Baptiſte Bontemps premier Chirurgien de Louis XIII. Il ne ceſſa d'aimer cette Abbaye, même depuis qu'il fut devenu premier Valet de Chambre Ordinaire de Louis XIV, puiſque ce fut lui qui quoiqu'il n'en fut plus Abbé y procura le rétabliſſement de la Conventualité, en y appellant les Chanoines Reguliers de l'Obſervance de Friardel. Il mourut en 1701.

Barthelemy Maillet proche parent du précédent lui ſuccéda en 1656. Il fut célebre Prédicateur. En 1660; il obtint des lettres pour la confection d'un Papier terrier. Il eſt

mort dans son Abbaye & y a été inhumé dans la croisée à gauche.

* Jean de Beaulieu de Bethomas clerc du Diocèse d'Evreux fur nommé Abbé le 8 May 1662, & prit possession le 7 Avril 1665. Il aliéna presque tout ce qui restoit de temporel, & abandonna en 1677. les dixmes au Curé qui jusques-là n'avoit qu'une portion congrue. Vers la fin de la même année il fit sa démission entre les mains du Roy.

* Eleonor de Beaulieu de Bethomas Chevalier de Malte, Commandeur de Styp, Grand Bailly de son Ordre & Chef d'Escadre des Galeres de France, frere du précédent & du Marquis de Bethomas qui avoit épousé la sœur d'Alexandre Bontemps fut nommé Abbé d'Hiverneau en 1678, & mourut à Paris le 2 Août 1702. De son temps l'Eglise & tous les autres bâtimens étoient en ruine. Il donna les mains au rétablissement de la Conventualité le 10 May 1684, Jean Moullin dont j'ai parlé ci-dessus y fut installé. Le 30 Août suivant fut fait le concordat & partage de biens avec le Procureur de l'Abbé qui ratifia le tout en Janvier 1685. Le 5 Octobre François de Harlay Archevêque de Paris donna ses lettres d'approbation du Concordat, d'affiliation & installation de Jean Moullin auquel il dit qu'il appartient de droit de desservir avec ses Chanoines ladite Abbaye, reconnoissant qu'ils y ont été appellez de son agrément.

Augustin de Montvallat d'Entragues frere du Marquis d'Entragues fut nommé Abbé le 15 Août 1702, & mourut à Paris le 30 Décembre 1746. Il étoit du Diocèse de Rhodez Docteur en Théologie, d'une famille à qui appartient Entraigues en Rouergue.

situé au confluent du Lot & de la Trueire.
Il avoit été Grand Vicaire d'Autun.

..... de Viennois Chanoine de la Métropolitaine de Vienne en Dauphiné est aujourd'hui Abbé d'Hiverneau.

Dict. Univ. Geograph. Il y a aussi au Diocèse de Bourges un Prieuré du nom d'*Hivernault*.



NOISEAU.

PAr le peu que M. de Valois, dit de Noiseau près d'Amboile à l'occassion des différens Noisy du Diocèse de Paris, il paroît qu'il le confond avec Noisiel qui est tout-à-fait sur le bord de la Marne, aulieu que Noiseau en est éloigné de demie lieue. Il auroit dû sçavoir que ce sont deux Paroisses différentes, toutes deux à la vérité dans la Brie, mais à la distance de plus de deux lieues l'une de l'autre. Ce qu'il y a de ressemblant entre ces deux villages, est l'origine du nom qui paroît être la même; c'est-à-dire que ces deux territoires étoient plantez en noyers, mais comme le terrain n'en étoit pas si étendu que celui des lieux appellez Noisy, on ne leur a donné que le diminutif du nom. *Nucetum* étoit le nom latin de Noisy, & *Nucetulum* celui de Noiseau & de Noisiel, dont on a fait *Noisiellum* ou *Noisellum* que l'on donnoit indifféremment aux deux lieux en ajoûtant à l'un *supra Maternam*, & à l'autre *prope Amboellam*, ou en françois *sur Amboile* pour les distinguer. Mais un autre endroit par lequel Noiseau sur Amboile a pû être distingué primitivement de Noisiel, est que Noisiel étoit une Paroisse immémorialle, aulieu que Noiseau n'a été jusqu'au XIII siécle qu'un hameau de la Paroisse de Sucy.

Ce village n'est en effet éloigné de Sucy que d'une petite demie-lieue. Son éloignement de Paris est de quatre petites lieues tout au plus. C'est un pays de côteaux pres-

que tous plantez en vignes. Amboile pays tout différent n'en est séparé que par le vallon au fond duquel passe le ruisseau qui vient de Roissy, Ponteaux, & la Queue ; & comme ce lieu d'Amboile est situé un peu plus bas, de là s'est formé la dénomination de Noiseau sur Amboile que j'a déja fait remarquer.

Il y a environ une trentaine de feux en ce village ; aussi le Dictionnaire Universel de la France y marque-t'il 144 habitans ou communians, ce qui est peut-être un peu trop.

Cet ancien hameau de Sucy a dû être considérable dès le commencement du XIII. siécle, puisque desslors aumoins on y avoit construit une Eglise ou espece de succursale. Ce fut en 1218, que Pierre de Nemours Evéque de Paris de l'avis de plusieurs gens de bien détacha cette Eglise de celle de Sucy: Mais comme c'étoit au Chapitre de sa Cathedrale qu'il appartenoit de nommer à cette Cure, il voulut qu'il en fût de même de celle de Noiseau qu'il appelle Noisiel dans sa charte latine : Ensorte que depuis ce tems-là le même Chapitre a toûjours présenté à cette Cure, & que depuis l'établissement des portions ou partions la nomination en appartient au Chanoine qui a la dix-huitiéme portion, lequel dans ses actes de présentation l'appelle *Nucellum*. C'est aussi le Chapitre de Notre-Dame de Paris qui est gros Décimateur. Le Pere du Bois a mis dans son ouvrage *Ecclesia de Noisiaco ex Ecclesia de Succiaco excisa*, sans faire attention que *Noisiacum* n'a jamais pû signifier autre chose que Noisy, & que le fait qu'il rapporte est faux quant à ce village. La Cure de Noiseau sur Amboile a dû suivre le sort de

Histor. Eccl. Paris. T. II. p. 264.

Ibid.

elle de Succy quant au Doyenné Rural, être par conséquent comprise comme elle ans le Doyenné de Moissy-l'Evéque, dit epuis du Vieux-Corbeil. Le Pouillé de l'an 648, l'y comprend; ce que fait aussi le ôlle des Départemens des Vicaires Généaux & celui des Décimes. Ainsi on ne voit as surquoi fondé le sieur le Pelletier a mis ette Cure dans le Doyenné de Chelles. 'our ce qui est des Pouillés de Paris qui ont récédé celui de l'an 1648, aucun d'eux e fait mention de la Cure de Noiseau. Pouillé d. 1692, p. 76.

On ne peut cependant pas douter qu'il 'y ait existé une Eglise en ce lieu dès le XIII siécle. Non-seulement la charte de 'ierre Evéque de Paris le suppose: Mais il e faut que se connoitre en genre de batise ncienne, pour juger que le chœur encore ctuellement subsistant à Noiseau est de ce iécle-là. Il est très-petit & sans d'autres ornemens que la voute. Les piliers en sont nassif avec de gros feuillages aux Chapeaux. L'inscription gothique qu'on voit lans cette Eglise temoigne que la Dédicace n a été faite fort tard, & apparemment orsqu'on l'eût augmentée d'une nef. En voici la teneur.

» L'an mil V XXXVIII le XV jour de
» May cette Eglise de Noiseau sur Amboile
» fût dédiée par Reverend Pere en Dieu
» Mesfire Jacques Evesque de Calcedonne,
» de la permission du Reverendissime Car-
» dinal du Bellay Evesque de Paris en
» l'honneur de Dieu & S. Philippe & S.
» Jacques, à la requeste de honorable fem-
» me Jehanne Obel à present femme de
» Guillaume Obriet. Lequel ordonna la
» Feste & solemnité de la Dédicace estre cé-

» lébrée le Dimanche après la saint Phi-
» lippe & saint Jacques en donnant grandes
» indulgences & pardons.

A l'entré du chœur est une tombe qui a été remuée & dont la tête a été mise mal-à-propos du côté de l'autel. Elle couvre la sépulture d'un homme vêtu militairement, & au tour est gravée son épitaphe en lettres gothiques capitales dont il ne reste que ceci de lisible : *Cy gist Noble Mess...... Griveu Chevalier Seigneur de Noisieu les Ambouaile qui trespassa le second jour.......* On verra ci-après qu'il vivoit en 1281. Son bouclier ne represente rien dans le milieu, mais la bordure est cantonnée d'hermine.

Les armes de sa femme consistent en deux chevrons brisez. Cette femme a la tête voilée.

Dans la chapelle du côté méridional se lit l'épitaphe dont voici la substance.

Cy repose Messire Eustache Viole Chevalier Seigneur de Noiseau, Maistre d'Hotel ordinaire du Roy, Maistre des Ceremonies de France. Et Elisabeth Viole sa fille veuve de Loys de Buccy Chevalier Sr. de Mérival. Elle mourut en 1660.

¶ Le plus ancien Seigneur de Noiseau qui soit connu est le nommé Griveu dont on voit la tombe dans le chœur. On apprend que ce Seigneur fit hommage en 1281, à l'Abbé de saint-Maur pour des terres situées entre Noiseau & la Queue dont il jouissoit. Il est nommé Grivel dans l'acte. Il y a eu un Guillaume de Noiseau de *Noisellis* Chanoine de Tours & clerc du Roi qui vivoit en 1482.

Chartul. S. Mauri, f. 589.

Tabul. Vallis.

Sur la fin du siécle suivant, cette Terre étoit dans la maison des Bouteillier de

Senlis

Senlis & une partie passa dans la famille des Viole qui a été illustre dans la Robe. Pierre Viole qu'un Historien dit avoir épousé une fille de Jean le Bouteiller de Senlis, & avoir été Gouverneur de Montargis, eût de son beaupere en 1399, la moitié de la Seigneurie de Noiseau dite Noiseau sur Chanclain, l'autre moitié dite Noiseau sur Amboile fut depuis donnée à Nicolas Viole petit-fils de Pierre par Guillaume le Bouteiller descendant de Jean en échange d'un autre bien. Morin, Hist. du Gatinois, p. 464.

Un des Mémoriaux de la Chambre des Comptes d'entre 1478 & 1481; porte une permission accordée alors à Nicole Viole Seigneur de Noiseau sur Ambouelle Correcteur des Comptes, de construire une garenne dans cette Terre. Ce doit être celui dont je viens de parler qui étoit fils d'Agnan Viole, & d'une fille de Bureau Boucher, Seigneur d'Oreé. Ce Nicolas Viole avoit épousé en 1474, Catherine fille de... Poignant Maître des Requêtes. Morin, p. 466.

J'ai trouvé ailleurs un hommage rendu le 10 Décembre 1537, à l'Evêque de Paris comme Doyen de saint-Maur de la Terre de Noiseau par Nicolas Viole Maître des Comptes, & Pierre Viole Conseiller au Parlement freres & héritiers d'Agnan Viole Chanoine & Soudoyen de Chartres. *Tab. Fossat.*

Mais dès l'an 1560, Denis Viole étoit Seigneur de Noiseau. Il fit alors en cette qualité un échange avec Aldric Perier Curé qui lui céda son presbytere pour une maison voisine de l'Eglise; Morin dit que le fils de ce Denis Viole & héritier de sa Terre fut tué en 1587, à la bataille de Coutras. *Reg. Ep. Par.* 30 Mars 1560. & 24 Nov. 1561. Hist. du Gat. p. 475.

On a vû dans l'Eglise des Quinze-vingt

Recueil d'Epitaphes à la Bibl. du Roi.

à Paris l'épitaphe de Nicolas Viole aussi Seigneur de Noiseau & Abbé de Notre-Dame la Grande de Poitiers, lequel décéda en 1573.

Le fils de Denis Viole est apparemment le Pierre Viole Ecuyer qui dans le procès-verbal de la Coûtume de Paris de 1580, est qualifié Seigneur de Noiseau avec Claude Viole, Conseiller au Parlement.

Un Eustache Viole qualifié par Morin de fils aîné de Pierre jouissoit d'une portion de la Terre de Noiseau au commencement du dernier siécle.

Ces Seigneurs du nom de Viole ont donné pour l'établissement d'un Maître d'école en ce lieu.

Monsieur de Grieux étoit Seigneur de cette Paroisse en 1700.

Et c'est depuis qu'elle appartient à M. le Febvre d'Ormesson Avocat Général puis Président au Parlement le 10 May 1754.



S U C Y.

NOus ne connoissons aucun acte ou monument qui fasse mention de Sucy avant le regne de Charlemagne. Il est vrai que ce fut de son temps & même l'an 811, qu'un Comte de Paris nommé Etienne & Almatrude ou Amantrude son épouse donnerent aux Chanoines de l'Eglise de Paris la Terre de Sucy; avec l'Eglise de saint-Martin *in loco qui vocatur Sulciacus* par un acte passé à Boneuil. l'Evêque de Paris nommé *Inchadus* faisant confirmer par les Evêques du Concile qui fut tenu à Paris l'an 826, dans la Basilique de S. Etienne l'une de celles de la Cathedrale, les biens assignez aux Chanoines qu'il appelle ses Freres, après avoir nommé les villages *villas* ajoûte *insuper & fundos quos Fidelium liberalitas stipendiis eorumdem Fratrum delegavit, videlicet Sulciacum quem Stephanus illustris vir & piæ recordationis Comes necnon uxor ejus Amantrudis eorum usibus delegaverunt ita tamen ut tertia pars ejusdem villæ luminaribus Ecclesiæ cederet.*

Hist. Eccl. Par. T. I. p. 343.

Ibid. p. [illegible]

Voila le même lieu qualifié en même-temps *fundus* & *villa*. Son nom primitif fut *sulciacus* ou *sulciacum* lequel étoit encore d'usage vers l'an 1020 ou 1030, ainsi qu'il paroît par un acte d'Odon Abbé de saint-Maur. On sent assez qu'il ne peut guerres avoir que le mot latin *sulcus* pour son origine. La difficulté est de sçavoir pour quoi ce lieu-ci plûtôt qu'une multitude innombrable d'autres dont le terrain a été défriché

par la charrue après la coupe des bois, a porté le nom de terrain ſcillonné *ſulciacum*. Peut-être que les ancêtres du Comte Etienne fixant un eſpace de terre qui formeroit le village, le determinerent par le ſoc de la charrue qu'on fit paſſer aux extremités de cet eſpace. Dans les ſiécles ſuivans la troiſiéme lettre diſparut de ce mot, de ſorte qu'il ne reſta dans le latin que *ſuciacum* qu'on écrivit quelquefois *ſucciacum* au XIII ſiécle, ou ſimplement *ſucci* & même auſſi en françois *ſucci* au milieu des actes latins dès le XII ſiécle par ceux qui ignoroient d'où provenoit ce nom, & jamais Suſſy. Mais il eſt certain qu'aucuns des Hiſtoriens originaux n'a eu intention non plus de deſigner ſucy par le mot latin *ſavegium* ainſi que M. de Valois le conjecture, & qu'il ſemble que le ſçavant Auteur de la grande Collection des Hiſtoriens de France l'a cru; puiſque ce *ſavegium* étoit conſtamment la Montagne de ſavies proche Paris qu'on appelle aujourd'hui Belleville, comme je l'ai prouvé par une diſſertation expreſſe. Au reſte pluſieurs perſonnes diſent *ſucy en Brie*, comme s'il y avoit pluſieurs Paroiſſes de ce nom dans le Royaume, tandis que ce village eſt le ſeul. Il eſt vrai qu'il y a le village de Suſy en Picardie au Diocèſe de L'aon proche l'Abbaye de Premontré: C'eſt de ce Suſy qu'un Cardinal a porté le nom au ſiécle. Mais on ſent la différence qu'il y a entre les deux noms. Il y a auſſi un Fief ou Ferme du nom de Sucy, proche Yeble au Diocèſe de Sens, ſur le chemin de Melun à Chaume & par conſéquent dans la Brie. C'eſt tout ce que l'on connoît de Sucy en France. Mais auſſi on doit dire que les deux

otit. Gal. 32.

uquet, T. p. 571.

iſſert. ſur ſt. Eccl. Civile de s, T. II. 741. p. c.

les qu'on y voit du nom de Soucy ne
nt guerres avoir d'autre origine que le
ulciacum.
y dont il s'agit; est à quatre petites
de Paris vers l'orient d'hiver. Il n'est
sur aucune grande route; mais il est
ié seulement d'un quart de lieue de
de Brie-Comte-Robert. Sa situation
la même montagne que Boissy saint-
dont il n'est séparé que par la maison
e Piple. Il y a grande quantité de
s sur le territoire de ce village & quel-
ines sont de bon vin. Les terres qui
ans le bas en tirant vers Boneuil ou
a Marne ne paroissent pas être d'un
profit. Celles d'en haut sont meil-
& ne s'étendent pas bien loin étant
es par Noiseau, par les bois & par
. Ce village étoit marqué sur le pied
o feux dans le Dénombrement de l'E-
i de Paris publié en 1709, ensuite il
arqué en 1726, dans le Dictionnaire
rsel de la France, comme contenant
abitans: Enfin le sieur Doisy faisant
ner un nouveau Dénombrement en
n'y a compté que 149 feux. Ce lieu
onsidérable autrefois & étoit fermé de
& de portes. Il y a encore plusieurs
Le Chapitre de Paris en est Seigneur
s Décimateur.
lartin est patron de l'Eglise. Le chœur
deux chapelles collateralles sont du
iécle Il est sans galleries ni vitrages.
en pignon & non en rondpoint. Dans
age du fond du côté du nord se voyent
quelques panneaux du XIII ou XIV
La tour qui supporte l'Eglise vers le
aroit être du XII siécle; au moins ses

dicace le Dimanche après la saint -
d'été qui est la seconde fête du patr
y conserve du bois de la vraie Croi
une Croix que l'on porte deux fois
procession sous le dais : Et c'est par
à ce sacré bois que sainte Helene I
trice mere du Grand Constantin est
sentée à l'autel en peinture avec S.
On y montre aussi quelques chasses
liques dont il seroit facile de juger
cription des noms. Il doit y avoir u
ment détaché d'un réliquaire de Boil
Leger. Car on lit que les gens de
qui l'avoient enlevé de l'Eglise de
ne le trouvant que de laton doré & m
gent le laisserent en l'Eglise de Su
le rendant à celle de Boissy, en eût
connoissance un morceau de la reliq
Blaise qui y étoit renfermée, que l'
vêque de Paris permit d'exposer par
du 28 Janvier 1660. Sous la lampe
tombe du XV siécle qui couvre la sé
d'un Prêtre dit natif de Richelibeu

Les lettres de l'Evêque Incade qui font mention du don que le Comte Etienne avoit fait de la Terre de Sucy aux Chanoines de la Cathedrale de Paris ne marquent point s'il y avoit alors une Eglise en ce lieu : Mais s'il n'y en avoit pas encore, on ne tarda pas beaucoup à y en établir une ; & dès le X siécle elle étoit possedée par le Chapitre de la même Eglise ; le Diplome des Rois Lothaire & Louis de l'an 980, qui confirmant la possession de ses biens met positivement *Sulciacum cum Ecclesia & altare.* Ainsi le Chapitre nommoit deslors un Prêtre pour desservir cette Eglise. On la trouve du nombre de celles dont le Chapitre convint de ne plus exiger ce qu'on appelloit *questas*, moyennant que le Curé lui payeroit chaque année un muid de froment : cela fut ainsi reglé en Chapitre avec Etienne de Senlis Evêque de Paris l'an 1124. En cet acte le lieu est appellé *Succiacum*. Cent ans après les Chanoines de la même Eglise de Notre-Dame firent encore valoir leur droit sur la Cure de Succy, en ce que Noiseau ayant été alors distrait de Succy, & érigé en Paroisse, il fut mis dans l'acte d'érection de l'an 1218, que la nomination de cette nouvelle Cure appartiendroit aux mêmes que celle que l'Eglise dont elle étoit démenbrée. Par une suite nécessaire de tous ces actes il est marqué au Pouillé Parisien du XIII siécle, que la Cure de *Succiaco & de donatione Ecclesiæ B. Mariæ Parisiensis.* Ce qui est suivi dans les Pouillés subséquens ; & même dans les derniers où l'on spécifie le numéro de la prébende titulaire à laquelle il appartient d'y présenter, il est dit que c'est à la vingtroisiéme portion.

Hist. Eccl. Par. T. I. p.

Ibid. T. III p. 53.

Ibid. p. 26[illegible]

¶ L'acte par lequel le Comte Etienne donna à l'Eglise de Notre-Dame, S. Etienne, & S. Germain qui composoit ces trois noms en la Cathedrale de Paris, tout le bien qu'il avoit à Sucy & aux environs, est peut-être le plus ancien de tous les titres de cette illustre Eglise. Outre l'Eglise de S. Martin de ce lieu qu'il joignit à ce don, avec ses dépendances on y trouve le *Mansus indominicatus* qui étoit le manoir Seigneurial avec les autres maisons, les serfs, les bois, les prés, les moulins, les eaux, sans aucune mention de vignes: Lui & sa femme firent encore présent à la même Eglise du manoir Seigneurial qu'ils avoient *in alio loco in ipso pago Parisiaco*, *in loco qui vocatur Nocetus*, & là il est fait mention de vignes, de bois, de prés, & de l'eau qui faisoit tourner les moulins. La troisiéme terre qu'ils donnerent étoit situé dans un lieu dit Moulins sans qu'on indique sa situation, & la quatriéme dans un lieu dit *Buxidus*, avec pareille mention de vignes, bois, prairies, moulins, & cours d'eau: Ce qui fait que je n'ose pas assurer qu'il s'agit là de Noiseau ni de Boissy-saint-Leger qui ne sont pas assez éloignez de Sucy pour qu'on ait pu dire *in alio loco*, *in quarto loco*, & qui d'ailleurs ne sont pas situez dans un pays propre à bâtir des moulins de ces temps là, vu qu'on ne connoissoit point encore les moulins à vent. Enfin ce qui s'oppose à entendre ici Boissy-saint-Leger par *Buxidus* est que cette Terre de Boissy avoit été donnée à l'Abbaye de saint Pierre des Fossez par le Diacre Blidegisile sous le regne de Clovis II. La donation de Sucy à l'Eglise de Paris avoit ses charges: Etienne & Amaltrude

Hist. Eccl. Par. T. I. p. 304.

ıatrude vouloient que chaque jour on recit le Pseautier & on célébrât trois Messes. es deux tiers du revenu étoient destinez our cela. Le troisiéme pour l'entretien du uminaire ordinaire & les reparations de l'Eglise, & pour fournir le pain le vin & les ierges aux Messes célébrées à leur intenion. Ceux qui se seroient opposé à cette onation après la mort du Comte & de la Comtesse, devoient commencer par consiger dix livres pesant d'or & cent livres esant d'argent. Ce n'est point ici le lieu de apporter les marques d'estime que donna Charlemagne à ce Comte de Paris. On peut es voir dans l'Histoire d'où j'ai tiré cet ßte. (a) Ce qu'on sçait de plus remaruable touchant Sucy après la donation, ßt qu'un certain *Marmarellus* espece de tyan y prétendoit encore avoir des droits, ıême jusques sur les sujets du Chapitre ers l'an 1100 : De maniere que voulant éfendre juridiquement son procédé ; il vint la Cour de Galon qui étoit Evêque de aris depuis l'an 1104, étant arrivé dans e temps qu'Anseau Officier de la Maison u Roy rendoit justice, il fit offre de mainenir son droit en duel contre celui qu'on oudroit des sujets du Chapitre. Mais par entremise de l'Evêque l'affaire fut terminée à l'amiable.

Ibid. p. 305

Sauval, Tom. II, p. 668.

Il est assez ordinaire que les Eglises possedent en propre des vignes, terres ou prés ans les villages dont la Seigneurie leur apartient. Cela leur vient souvent par des

(a) L'Obit de ce Comte Etienne & de sa femme est arqué au 16 Septembre dans le plus ancien Nécrologe de N. D.

dispositions testamentaires, ou en vertu de quelque acquisition.

C'est ainsi que l'Archidiacre Renaud qui vivoit au commencement du XII siécle voulant augmenter la Station établie en mémoire de l'Evêque Foulques décédé en 1104, donna au Chapitre de Paris quatre arpens de vigne & une maison, le tout situé à Sucy. On voit ensuite au dix Mars dans le Nécrologe un achat de vignes fait au même village par le Chapitre *in censiva sua*.

Necrol. Ecc. Paris. X. m. Martii.

Un Evêque nommé Hugues qui pouvoit vivre au XI ou XII siécle, mais dont on ignore le siége, lui avoit fait présent de huit arpens de vigne aussi situez au même lieu. Jean de Genetay Chevalier fils d'Aubert de Genetay possedoit au milieu du XIII siécle la sixiéme partie de la grurie de tous les bois du Chapitre situez à Succy: Il lui en fit la vente l'an 1267. Il y avoit alors à Sucy un moulin appellé Coillon ou Toillon. Geoffroy de Bar Doyen, qui mourut Cardinal de sainte Susanne, en donna la moitié au même Chapitre l'an 1287. Vers le même temps Dudon de Laon Médecin de S. Louis & clerc, donna à ces mêmes Chanoines dix-huit arpens de bois situez à Succy proche ceux du Chapitre pour l'assistance aux matines & autres charges, avec une rente sur un lieu dit *ad Puteum vallis de Succiaco*. C'est aussi à Sucy qu'étoient situées les vignes que Jean le Tellier Chanoine & Archidiacre de Brie légua en 1480, avec une maison pour subvenir à l'entrétien des Enfans de chœur de Notre-Dame. Il est même spécifié que c'étoient ses meilleures vignes. Quelques chapelles de la même Eglise de

Ibid. ad 15 Julii.

Mag. Pastor. f. 407.

Hist. Eccl. Paris. T. II. pag. 572. ex Necrol. 19 Cal. Aug.

Idem Necrol. ad 2 Junii inter additam.

Necrol. Ecc Paris. inter additamenta ad 30 Januar.

Notre-Dame ont pareillemement leur bien assigné à Sucy en tout ou en partie. L'une est celle de saint André & de saint Louis pour la fondation de laquelle Dudon ci-dessus nommé qui avoit été Médecin de ce saint Roy, donna une maison sise à Sucy dite la maison de la Tour, avec ses dépendances qui sont des prez & des vignes. L'autre est une de celles qui sont à l'autel de Ste. Foy, autrement S. Julien le pauvre & Ste. Marie-Egyptienne, qu'on dit fondée par Guillaume de Limoges.

Ibid. ad 2 Junii

Collect. ms. Dubois, T. V. ad calcem.

L'Abbaye de saint Maur des Fossez appellée primitivement S. Pierre, avoit eu dès le tems de sa fondation un Domaine du Fisc appellé *Bri[c]tonacum* que Clovis II lui donna vers l'an 650. La vie de S, Babolein premier Abbé de ce Monastere dit qu'il étoit situé *in prerippio Maternæ*. Or par la maniere dont les titres des siécles suivans en parlent, ce lieu devoit être hors de la Peninsule de saint Maur, & voisin de Sucy. (S'il étoit le même que ce qu'on a appellé depuis le Grandval, ainsi qu'il y a apparence, il devoit être sur la Paroisse de Sucy.) Aussi voyons nous que dans le traité qu'Odon Abbé des Fossez, fit vers l'an 1029, avec Ingelard Doyen de Notre-Dame de Paris, il fut arrêté que de tous les arpens de terre situez *apud Brictiniacum*, la moitié de la dixme appartiendroit à l'Eglise de Sucy. C'est ce qui détruit absolument l'idée qu'a eu M. de Valois que l'auteur de la vie de S. Babolein avoit eu en vue Bry sur Marne, lorsqu'il a parlé de la donation du *Fiscus Brictonicus* faite par Clovis II. Chacun sçait que Bry sur Marne est placé environ deux lieues plus

Vita S. Baboleni. Abb. Fossat. Duch. T. I. p. 661

Not. Gall pag. 411. col. 1.

haut en remontant la riviere. Le Cartulaire de saint Maur prouve encore plus clairement ce que j'avance, lorsqu'il dit que les habitans de la vallée de Sucy étoient tenus de moudre leur grain aux moulins de Breteigny appartenans à l'Abbaye, cette remarque fut écrite l'an 1284. Il y a de plus un autre article, où *Britigniacum* est marqué situé par rapport à la Marne du même coté que Sucy, Noiseau, & Amboëlle, c'est-à-dire à la gauche de cette riviere. Il faut aussi sçavoir qu'il y avoit là un Pont sur la Marne, & que les moulins qui y avoient été, n'étoient plus connus en 1572, que sous le nom de Moulin brulé. Au reste le territoire de Bretigny n'étoit pas si avant dans la vallée qu'il n'y eût aussi des vignes qui sont marquées dans le même livre. L'Abbaye de saint Maur y avoit pour cet effet un pressoir. Le manoir qu'elle y possedoit est mentionné dans l'acte d'établissement que l'Abbé Pierre fit en 1256, d'un Chambrier & d'un Cellerier. Le nom de Bretigny avoit cessé d'etre usité dans les derniers siécles, & les Chanoines de saint Maur n'appelloient plus ce Fiéf à eux appartenant, autrement que Sucy lorsqu'ils le vendirent l'an 1577, à titre de rente de huit-vingt-six livres, & de foy & hommage à M. François le Cirier Président aux Enquêtes, ce qui fut ratifié par l'Evêque de Paris le 11 Décembre de la même année. Ce Fiéf resta dans cette famille jusqu'en 1640, que M. Lambert Sécretaire du Roy en fit l'acquisition des hériters de M. le Cirier. En 1718, M. Lambert de Torigny Président en la premiere des Requêtes le vendit à M. le Bas de Montargis, sur le-

Chartul. S. Mauri Coll. f. 49.

Gall. Chr. T. 7. Instr

Compot. sigil. Ep. Par.

quel M. Lambert Président en la seconde des Requêtes & oncle du vendeur forma un retrait lignager, & le revendit en 1719, à M. de la Live Receveur Général des Finances de Poitiers qui le possede aujourd'hui.

Après saint Maur des Fossez, aucune Maison Religieuse n'eût du bien sur le territoire de Sucy avant l'Abbaye d'Hierre qui y possedoit un labourage assez considérable dès l'an 1147, avec six sols de rente sur des prez situez à Bretigny: Le tout par donnation de Dame Eremburge. Les Religieuses ont mis dans leur Nécrologe qu'un Chevalier nommé Gilon leur avoit aussi donné du bled à percevoir dans la dixme de Sucy. Mais peut-être s'agit-il là de Sucy proche Yeble.

Bulla Eugenii III. Ann. Bened. T. VI. p. p. 676.

Necrol. Heder. XI Cal. Maii XIII saeculi.

Le Prieuré de S. Martin des Champs qui a beaucoup de dépendances de tous côtés n'a eu un petit labourage dans la vallée de Sucy pour le Prieuré de Marolles qui en est assez voisin, qu'en cédant l'an 1205, la moitié du Bois-Herlant qui appartenoit à ce petit Prieuré. Le labourage du Val de Sucy venoit d'Anselme d'Amboelle.

Hist. S. Mart. p. 199.

Je rapporte à l'article de Servon un fragment de l'an 1268, du Cartulaire de l'Evêque de Paris, par où il est visible qu'alors le Seigneur de Villiers sur Marne nommé Guy, jouissoit d'une dixme inféodée sur les confins de Boneuil & de Sucy.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 486.

¶ Le peu d'observations que j'ai à faire sur les habitans de Sucy, se réduit à cinq ou six points. Le Roy Louis le Jeune exempta ce village comme d'autres de l'Eglise de Paris en 1155, du droit de corvée & de gîte auquel il avoit été sujet jusqu'alors. Les ha-

Ibid, pag. 117.

y a un grand nombre de poësies de M. de Coulanges, s'en voit une sur un vieux lit de famille qui étoit à Sucy chez M. Amelot dans laquelle en faisant parler ce lit, on lui fait dire l'horoscope de celui qui y naquit, & en particulier du fils de Jeanne d'Ormesson

La fortune sera bornée
A quelque mauvaise chanson.



BOISSY-SAINT-LEGER,

ET

GROSBOIS.

ON sçait communement que ce village est surnommé *de saint Leger* qui est le patron de l'Eglise, pour le distinguer tant d'un autre Boissy situé au Diocèse de Paris au-dessous de la montagne de saint-Ion, que de plusieurs autres Boissy qui sont dans les Diocèses voisins & autres. On croit aussi ordinairement que le nom de Boissy vient des mots latins *Buxus* ou *Boscus* dont l'un signifie l'arbre de buy, & l'autre un bois en général. (*a*) Ce qui est certain touchant Boissy dont il s'agit ici, est que Dom Mabillon a cru que c'étoit un lieu habité au moins en qualité d'hameau, sous l'épiscopat de S. Germain de Paris au VI siécle; & dit que c'est de ce lieu que parle Fortunat dans la vie de ce saint dont il étoit contemporain l'appellant deux fois *Vicus Bucciacus*, à l'occasion d'un enfant & d'une femme paralytique de ce lieu qui lui furent amenez à Paris & qu'il guérit. Je dis qu'il n'étoit peut-être qu'un hameau, parce que le titre de S. Leger Evêque d'Autun que porte l'Eglise Paroissiale, n'a pu lui être donné au plûtôt que vers l'an 700, ce saint n'etant

Sac. I Bened. p. 239.

(*a*) Il n'est pas impossible que quelques lieux n'ayent pris le nom de l'arbre de buis, comme plusieurs l'ont pris de l'orme, du coudre, du noyer, du chêne, du cerisier, du prunier.

« huit deniers. » Ce détail peut faire plaisir à ceux qui recherchent les anciens usages. Je l'ai traduit sur le latin de ce tems là.

L'Eglise que j'ai dit être dédiée sous le titre de S. Leger Evêque d'Autun n'a rien d'ancien ni de remarquable, & on n'y reconnoît rien qui puisse en indiquer le tems. Elle est supportée vers le midi par une petite tour. A l'opposite est la Chapelle Seigneuriale, il y a une Confrairie de saint Blaise, avec un réliquaire dont je parle à l'article de Sucy qui le fait prendre pour le second patron de l'Eglise. On y célebre l'anniversaire de la dédicace le dimanche après le 18 Juin: Ce qui marque qu'elle fut dédiée un 18 Juin mais on en ignore l'année. Le grand autel fut transporté au fond du chœur en 1688, pour avoir la facilité de construire une sacristie. A droite de la nef est l'épitaphe de Michel de Bonnaire Curé du lieu & Chanoine de saint-Maur décédé en 1552. A gauche est gravée la fondation de plusieurs Saluts faite en 1576, entr'autres le jour de Pâques, où il est dit que le Curé descendra la sainte Hostie. Ce qui marque que le saint Ciboire étoit alors sous un pavillon à une suspense. Quoique l'Abbaye de saint Maur eût la Seigneurie de Boissy dès le VII siécle, elle n'en eût cependant la cure que plus de quatre-cens ans après; ce fut Etienne de Senlis Evêque de Paris qui la donna en 1124, à la priere de l'Abbé Th   & du consentement du Chapitre de Paris: Maurice de Sully donna en 1105 des lett es qui confirmoient ce don & qui marquoient le consentement de l'Archidiacre, *Ecclesiam de Buxiaco, cum atrio, majori decimæ & duas partes in mi-*

Reg. Archiep. 19 Maii 1688.

nuta. Dès l'an 1136, les moines de cette maison avoient eu l'attention de faire confirmer la même concession par le Pape Innocent II ; *Ecclesiam de Bossiaco*. Depuis ce tems là le Pouillé de Paris qui fut écrit au XIII siécle, marqua que c'étoit à l'Abbé de saint Maur à présenter à la Cure *de Bossiaco*. Celui du XVI siécle dit la même chose. Dans celui de 1626 ; on s'est avisé de dire que c'étoit à l'Abbé de saint Victor ; ce qui n'a cependant jamais été ; & c'est ce que le Pelletier a suivi dans le sien de 1692, sans avoir observé que l'auteur de celui de 1648, écrit que c'est à l'Archevêque de Paris, en vertu de l'union de l'Abbaye faite à l'Evêché. Histoire de Paris. Preuv.

Outre l'Eglise Paroissiale, il y a eu sur le territoire de cette Paroisse une Chapelle dans le lieu appellé le Piple où étoit le manoir de l'Abbé de saint Maur, & dans lequel l'Abbé Pierre qui l'avoit bâtie vers 1280 obtint du Pape Martin IV la faculté de pouvoir célébrer. Ce lieu dit le Piple en françois & *Populus* dans les titres latins depuis cinq-cens ans, est situé entre Boissy & Sucy. Je ne puis guerres m'étendre que sur ce lieu en traittant du temporel de Boissy. S'il existe encore à Boissy une fontaine miraculeuse de S. Babolein premier Abbé de saint Maur, ainsi qu'elle existoit en 1640, du tems de l'impression de la Vie françoise de S. Maur, elle doit être en ce quartier du Piple. Elle est maintenant dans le jardin d'une maison bourgeoise vis-à-vis l'Eglise. Page 343.

Il est vrai que le testament de Blidegisile Diacre fondateur de l'Abbaye de S. Pierre des Fossez au VI siécle, marque qu'il donna Duchêne, T. I. p. 663.

de la Forêt de Vilcennes qui étoit c
à son Abbaye, offrit à l'Evêque cin
trente-sept arpens de bois à Boiss
qui dicitur *Buxidus*, & eut pour c
égale quantité dans le Bois de Vi
qui est le nom de Vilcennes un peu

Hist. Eccl. Paris. T. I. p. 417.

En 1210, les hôtes que l'Abbaye
Maur avoit à Boissy & qui jusques-là
payé une tolte & une taille dont on
traces ci-dessus dans le fragement d
ticon, en furent exemptez par l'A
dulf.

Gallia Chr. T. 7. col. 295.

Vers le même tems vivoit un C
nommé Philippe de Boissy qui étoit a
bre des Chevaliers de la Chatellenie
ris tenant du Roy.

Cod. Putean. ms. 635.

Du manoir de Piple dépendoien
ving-deux arpens de vigne & deux
avec sept arpens de bois. Outre cel
baye de S. Maur à qui il apparteno
cent arpens ou environ dans la gran
voisine. Mais les Abbés n'étoient pc

bert du Piple. L'Abbé Pierre I du nom, ayant institué deux nouveaux Officiers dans son Monastere dès l'an 1256, sçavoir un Chambrier & un Célérier, assigna au Chambrier entr'autres revenus trente arpens de vigne situez à Boissy & le tiers de la dixme du vin de ce lieu. Outre la Chapelle qu'il fit bâtir au Piple, on y construisit par ses ordres une salle & un cellier au dessous, & une maison qu'il fit entourer de murs & de grands fossez. Ensuite il accorda la manumission aux habitans; en compensation de quoi ils doublerent le droit de la cense & de la taille, & lui céderent leurs usages situez sur le chemin de Marolles, ne se reservant que les bruyeres & la garenne dans laquelle ils s'engagerent de ne chasser qu'au liévre avec le chien & sans filets. L'Abbé Pierre fit aussi dresser au même lieu plusieurs garennes pour les lapins. En 1268 Philippe de Montreuil Chevalier & Isabelle sa femme qui avoient un droit de griage sur le manoir du Piple, en firent la remise à l'Abbaye de saint-Maur. Enfin l'on trouve dans les anciens monumens de la même Abbaye, que les moines par reconnoissance des biens qu'ils avoient reçus de ceux de la famille de Chevry, entr'autres de Raoul de Chevry, Evêque d'Evreux & de son neveu Jean de Chevry; lui céderent en 1280, l'usage de leur maison du Piple sa vie durant, aussi-bien que les bois que les habitans de Boissy leur avoient remis pour leur manumission.

Gall. Chr. T. VII. Instrum.

Chart. Fossat.

Ibid.

LE PIPLE est un fief qui relevoit de saint Maur en 1544. En cette année il étoit possedé par N. de Montigny. Il a appartenu dans le dernier siécle à MM. Gaudart Con-

seillers au Parlement ; puis à M. de Cantorbe Fermier Général, & à présent à M. de Montigny Payeur des Rentes. Dans ces derniers tems le Maréchal Comte de Saxe en a joui.

Le Parc est d'environ cent arpens. M. Chauvelin Seigneur a gagné en 1751, un procès qui lui adjuge la Haute-Justice du Piple.

¶ La Seigneurie de Boissy appartenante au Chapitre de S. Maur fut aliénée en 1599, à Nicolas de Harlay Seigneur de Sancy, Grosbois & Colonel Général des Suisses au sujet des subventions accordées au Roy à l'occasion des troubles & des guerres. C'est alors qu'elle commença a appartenir au même Seigneur de celle que Grosbois.

L'ÉTANG qui est entre Boissy & Bonneuil à gauche en sortant de Grosbois paroît venir de quelque innondation.

GROSBOIS étant devenu de la Paroisse de Boissy-saint-Leger c'est ici le lieu d'en parler. Il est nommé *Grossion nemus* dans un acte de l'an 1226, où l'on voit parmi ceux à qui l'Archevêque donna les ordres en l'Eglise de l'Abbaye de saint-Denis au rang des Curez qui tous sont appellez *persona* en latin *Rogerum personam Ecclesiæ de Grosso nemore.* Ce que j'en trouve ensuite de plus ancien est une fondation que le Roy Charles V. fit en faveur des Macicots de l'Eglise de Paris. Il leur assigna cent livres de rente sur la Terre de Grosbois par lettres données à Paris au mois de Juillet 1367, on prononce aujourd'hui Machicots. Voila les premieres époques sures de ce nom de Grosbois. Ce lieu

Doublet, Hist. S. Den. p. 557.

Ex Regist. 1367. apud Gaignieres.

lieu que je croirois avoir dépendu primitivement de la Paroiſſe de Ville-crêne fut donc érigé en Cure ou en ſuccurſale vers les commencemens du XIII ſiécle. Le Pouillé du XV ſiécle eſt néantmoins le premier où elle ſoit mentionnée. Elle y eſt au rang de celles qui ſont à la pleine collation Epiſcopale, & depuis ce tems-là les proviſions du XV & XVI ſiécle l'atteſtoient; ce qui fait voir qu'elle ne fut pas diſtraite de Boiſſy, puiſque l'Abbé de ſaint-Maur en auroit conſervé la préſentation ni de Marolles dont la nomination appartenoit au Prieuré de ſaint Martin des Champs ou au Prieur particulier du lieu, ni enfin d'Hierre, parce que l'Abbeſſe d'Hierre y auroit préſenté par continuation de droit. Il faut pourtant que cette Cure fut déja établie vers l'an 1400, puiſqu'on lit dans le Nécrologe de l'Abbaye de ſaint-Victor de Paris au mois de Décembre *Obiit Dnus Reginaldus Curatus de Groſſo boſco*: Ce qui ne peut regarder les Paroiſſes de Groſbois qui ſont aux Diocèſes d'Autun ou de Béſançon. Peut-être qu'il y avoit eu en ce lieu appellé autre fois Groſbois-le-Roy une Chapelle de ſaint-Jean Baptiſte, bâtie par ordre du Roy Jean pere de Charles V. Quoiqu'il en ſoit, le premier acte où je le trouve nommé Groſbois-le-Roy eſt le Procès-verbal de la Coutûme de Paris de l'an 1580, ſoit qu'il eut appartenu au Domaine comme il y a lieu de le croire ſur l'acte de la fondation de Charles V. ci-deſſus énoncée, ou à quelque particulier nommé le Roy.

Le Rolle des déclarations de fiéfs de la Châtellenie de Corbeil fait en 1597, au ſu-

jet du Ban & arriere-ban rapporte souvent le nom des possesseurs des fiefs qui vivoient un demie siécle auparavant. Ainsi lorsqu'il fut mention d'une déclaration du Fiéf, Terre & Seigneurie de Grosbois donnée par Adam des Hays. Adam des Hays Seigneur est dit Valet de Chambre Ordinaire du Roy, son Chirurgien & Barbier dans une Requête qu'il présenta sur une difficulté de Chirurgie. Ce ne peut être que le dévancier du sieur Raoul Moreau Trésorier de l'Epargne qui surement étoit Seigneur de Grosbois en 1580, & comptant en cette qualité à la Coutume de Paris. Sa fille Marie Moreau porta cette Terre en mariage à Nicolas de Harlay Baron de Sancy. Elle en est qualifiée Dame en 1596, lorsqu'elle l'épousa. Vingt ans après, Nicolas de Harlay vendit cette Terre à Charles de Valois Comte d'Auvergne Duc d'Angoulême, & à Charlotte de Montmorency sa femme en premieres nôces. Ce Duc d'Angoulême fils naturel du Roy Charles IX, jouit de cette Terre jusqu'à sa mort arrivée le 24 Septembre 1650. Il reçut quelque fois Roy Louis XIII, au moins l'an 1637, suivant les mémoires de Viltorio. Ce fut ce Prince qui commença à aggrandir ou former le Parc de Grosbois en détruisant le village. Il fit aussi abbattre l'Eglise Paroissiale d'une maniere extraordinaire si elle est véritable. (a) Quelques uns des changemens qu'il y apporta furent cependant utiles, ensorte que la vallée de ce lieu qui cent ans auparavant

Regist. Parlam. 1542.

Hist. des Gr. Offic. T. IV. p. 642.

Ibid.

Dicaearchia Henrici II. Aurès 9. f. 11.

(a) On assure qu'elle fut abattue par une multitude d'ouvriers & de soldats qu'il avoit fait venir, & cela durant que le Curé & les Paroissiens étoient allés en Procession dans une Paroisse ou Eglise voisine.

étoit impratiquable aux Charrois, fut traversée facilement dans la suite par toute sorte de voyageurs. On ne sçait pas au juste en quelle année fut démolie cette Eglise de S. Jean Baptiste de Grosbois. On juge que ce fut un peu avant 1640, & que ce fut en conséquence de cette démolition que ce Prince embrassa l'occasion qui se présenta de rebâtir en l'honneur du saint Précurseur de J. C. une autre Eglise en fondant vers cette année là un Couvent de Solitaires Calmadules qui reconnoissent ce saint pour le Patron de leurs hermitages. Il fit même insérer dans la Requête présentée par ces Religieux à M. de Gondy Archevêque de Paris en 1541, que la Paroisse de saint Jean de Grosbois qui étoit ci-devant dans l'enclos du Parc seroit transférée dans l'Eglise des Camaldules établis entre Grosbois & Hierre dans le désert de Bourron. Mais l'Archevêque entérinant la Requête l'an 1642, en excepta positivement cette clause. Ainsi il n'y eut plus depuis ce temps-là de Paroisse à Grosbois. On ne dit pas quel fut le sort du Curé : Mais il est certain que ce même Prince se remariant en 1644, avec Françoise de Nargonne fille de Charles Baron de Mareiul ; ou Mareuil, ce fut en l'Eglise de Boissy-saint-Léger qu'ils reçurent la bénédiction nuptiale le 5 Février des mains du sieur Bertrand Curé qu'ils regarderent dans la suite comme leur propre Pasteur. Cette Dame n'est décédée qu'en 1713, agée de 92 ans. Le Duc d'Angoulême n'en avoit point eu d'enfans.

Sauval, Antiq. de Paris, T. III. p. 199.

Louis-Emanuel de Valois Duc d'Angoulême succéda à son pere en la Terre de Grosbois l'an 1650. Il avoit épousé en 1629,

Henriette de la Guiche dont il eût trois fils qui ne passerent ponit l'an 1644. Sa fille unique Françoise - Marie de Valois, Duchesse d'Angoulême Comtesse de Lauragais &c. posséda après lui la Seigneurie de Grosbois. Elle avoit épousé en 1649, Louis de Loraine Duc de Joyeuse. Cette Duchesse ne conserva point cette Terre : Elle l'a vendit au suivant.

Antoine de Brouilly Marquis de Pienne Chevalier des Ordres du Roy acquit en 1667, le 24 Décembre la Seigneurie de Grosbois & Boissy de M. la Duchesse de Joyeuse. On compte après lui pour Dame de ces lieux Olympe de Brouilly sa fille aînée & donataire, laquelle épousa Louis d'Aumont Marquis de Villequier. Ces derniers Seigneurs reconnurent Ville - crêne pour leur Paroisse.

Achilles de Harlay premier Président du Parlcement de Paris, fit rentrer cette Terre & celle de Boissy dans sa famille, par l'acquisition qu'il en fit de la Duchesse d'Aumont le 12 Juillet 1701. Il obtint en 1707, des lettres patentes pour changer le nom de Grosbois en celui de Sancy qui étoit ancien dans la Maison de Harlay. Mais quoiqu'elles eussent été enregistrées le XI May, de la même année, le changement n'a pas eu lieu dans l'usage. Il n'étoit plus alors premier Président. Son fils nommé comme lui Achilles de Harlay Conseiller d'Etat lui succéda dans sa Seigneurie en 1712. La fille unique de ce dernier épousa Christien - Louis de Montmorency de Luxembourg Prince de Tingry & devint Dame de Grosbois en 1717, à la mort de son pere. Peu de tems après ces

terres sortirent pour la seconde fois de la Maison de Harlay.

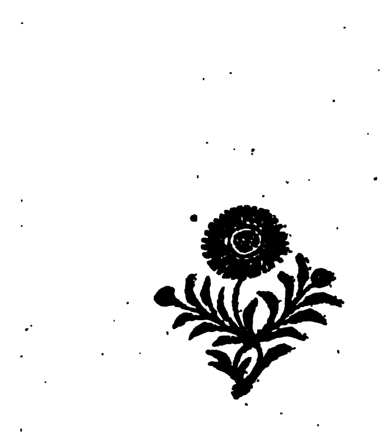
Samuel Bernard Maître des Requêtes fils du fameux du même nom, l'acquit du Prince de Tingry le 4 Mars 1718, & l'a revendit depuis à M. Chauvelin ci-devant Garde des Sceaux qui les posséde aujourd'huy.

On assure que le Parc du Chateau de Grosbois est d'une étendue pareille à celui du Bois de Boulogne, de quinze à seize cens arpents. Les jardins sont spatieux & agréables, le partere orné de statues. On monte delà dans le bois par deux rampes décorées de ballustrades de pierre. La Maison consiste en trois corps de logis ; un dans le fond en forme de demie cercle, & les deux autres à droite & à gauche. Le Duc d'Angoulême fit construire ces édifices qui ont été depuis bien embellis par Achilles de Harlay le premier Président. On y a vû longtems la riche Bibliotheque de Harlay qui est maintenant au College des Jesuites à Paris. Dans le même tems on voyoit dans quelques salles & quelques galleries plusieurs inscriptions que le Duc d'Angouleme avoit fait mettre lorsqu'il s'y retira étant disgracié, celle-ci entr'autres sur une cheminée : *Scipionibus ac Belisariis, de patria non minus bene meritus, patria non item bene merita.* Mais comme la salle & les galleries à l'exception de celle d'en haut ont changé de nature & qu'on en a fait d'autres bâtimens, on n'y voit plus aucune des sentences de ce Duc. Les auteurs du Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, observent que M. Samuel Bernard outre les augmentations & embellissemens avoit fait dans cette maison

Dict. Univ. Geogr. T. II. au mot *Grosbois*.

Jean de Grosbois paroissoient encore al
cent pas du Château : C'est à l'endroit
reste un petit tertre.

Il y a un autre Grosbois dans le Di
de Paris. C'est un petit Prieuré qui dé
de celui de Gournay. Voyez ce que j'
à l'article de Ville-Parisis au Doyen
Chelles où il est situé.



TIG

§ HAMEAU DE TIGERY.

JE n'ai pas coutûme de faire un article séparé des hameaux, mais comme celui de Tigery est si considérable qu'il en forme lui seul un au Rolle de l'Election, & que d'ailleurs ce hameau est situé sur deux Paroisses, sçavoir celle de saint-Germain de Corbeil & celle d'Ethioles, j'ai cru qu'il étoit convenable de ne pas partager son histoire & de ramasser en un seul corps tout ce que l'on en sçait ou que j'ai pu en apprendre.

Ce lieu doit avoir tiré sa dénomination de quelqu'un qui s'appelloit *Tigerius* ou *Tegerius*, car ce nom n'étoit pas inconnu dans l'antiquité. Un *Tegerius de Palesolio* est mentionné dans le Cartulaire du Prieuré de longpont comme vivant à la fin du XI siécle ou au commencement du suivant. Et il faut même avouer que d'autres personnes avant lui avoient porté ce nom, puisque dès le milieu du XI siécle il avoit existé un Chevalier appellé *Richerius de Tegeriaco*. En effet on trouve dans le même livre parmi les Chevaliers présens à la donation de l'Eglise de Bondoufle faite à ce Prieuré par acte passé à Corbeil l'an 1095, *Vivianus filius Richerii de Tegeriaco*. Il y avoit aussi dans le Diocèse de Bayeux au XII siécle une Chapelle dite *Tigerium* en latin dépendante de l'Abbaye de Tiron au Perche: Mais aujourd'hui Tigery proche Corbeil est le seul lieu du Royaume connu sous ce nom. Il a été quelquefois latinisé au XIII siécle par le mot *Tygiriacum*, mais le plus souvent dans les actes latins on laissoit le nom en françois.

Chart. Long. fol. 44.

Ibid. fol. 30.

Gall. Chr. T. 8 *Instr. p.* 329.

Chart. S. Mauri. f. 455

Ce hameau est environ à sept lieues de Paris & à une seulement de Corbeil, vers le levant d'été de cette derniere Ville. Sa situation est dans une plaine où l'on ne voit que des terres labourables, Il n'y a point de vignes. Dans les bonnes années. l'arpent porte jusqu'à 160 Gerbes. Mais il est fort peu éloigné de la Forêt de Senart, n'étant qu'à un quart de lieue de la grande route de Paris à Melun qui traverse cette forêt. En 1709, lorsqu'on imprima pour la premiere fois le dénombrement des Elections du Royaume par feux, on marqua qu'il y en avoit 66 à Tigery, ce qui devoit former 225 habitans suivant le calcul du Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 Le sieur Doisy qui a donné en 1745, un nouveau dénombrement de tous les villages & hameaux considérables du Royaume, compte à Tigery 49 feux, en y comprenant même des habitans qui sont de la Paroisse d'Ethioles, & qui font le plus petit nombre. Mais la vérité est qu'il n'y a que quarante feux, sçavoir vingt-cinq de Saint Germain, & quinze d'Ethioles.

Il y a sur le territoire de Tigery deux Chapelles. Je commenceray par la plus ancienne. Elle appartient à la Commanderie de S. Jean de Corbeil dans une ferme de laquelle elle se trouve. C'étoit un petit Hôpital de l'Ordre des Templiers dont Fr. Guerrin de Montaigu Grand Maitre de l'Ordre confirma la possession aux Prêtres de l'Hôpital S. Jean de Corbeil vers l'an 1228. Sa situation est dans la pente douce du vallon qui regarde le septentrion. Son sanctuaire est terminé en demi cercle ce qui en dénote l'antiquité avec d'autres marques qui sont les tombes qu'on y voit dont la partie des

Histoire de Corb. p. 152.

pieds est moins large que celle de la tête. Au reste elle sont sans figure & sans inscription. On l'a dit titrée de S. Guinefort, qu'ils prononcent Genefort dans le lieu. On n'y fait point d'Office : Mais le Fermier est chargé d'y faire dire quelques Messes. On n'y célebre point non plus la Fête du Saint. Mais les habitans croyent que lorsqu'on la célébroit c'etoit sur la fin de Juillet ; c'est ce qui pourroit servir à autoriser la pensée de M. Chastelain Chanoine de Paris, qui a cru que saint Guinefort étoit le nom de S. Cucufat défiguré. On fait dans le Diocèse de Paris mémoire de S. Cucufat Martyr le 25 Juillet. J'y ai vu sur l'autel l'image de deux Saints en vêtemens longs. Derriere cette Chapelle à la distance de huit ou dix toises est une fontaine dans une petite profondeur. On y vient en pelérinage & on en trouve l'eau bonne contre la fiévre. On voit dans l'Etat de l'ordre de Malte de la Généralité de Paris qu'il a des dixmes à l'Hôpital de Tigery. Sauv. T. I. p. 613.

L'autre Chapelle est beaucoup plus considérable, mais aussi plus nouvelle. Elle est dans le village à l'entrée d'une avenue d'arbres qui conduit au Château, toute bâtie de belles pierres de taille & couverte d'ardoise, forte levée & isolée, ayant nombre égal de fenêtres de chaque côté, mais dont il n'y a de vitrées que les trois du fond qui est en espece de rond-point, lesquelles sont toutes en architecture des derniers temps du gothique. L'autel est isolé & sur le retable est en relief de hauteur naturelle l'Annontiation de la Sainte Vierge qui est aussi réprésentée aux vitres. Il y a de plus un autre autel dans le fond adossé au mur, comme dans les Saintes Chapelles ou Eglises Canoniales. Au dessus

de cet Autel est une statue de sainte Anne soutenue par une pierre ornée d'un écusson supporté par deux Anges & entouré d'une branche de palmier & d'une d'olivier ayant dans son champ une porte de Ville ou de Château, avec la herse trois tours au dessus & trois étoiles au dessus des tours. Les mêmes armes se trouvent en dehors de cette Chapelle à un des piliers boutans du côté du septentrion. Le frontispice paroît plus nouveau que le reste. Le portail est à colonnes Ioniques. La fenêtre d'au dessus est cintrée en demi cercle & non en pointe comme les autres; au deux piliers boutans sont accollées deux écussons, l'un à trois grappes de raisin & une bande au milieu, l'autre a trois hures de sanglier. Au côté méridional par le dehors & proche le portail se voyent des inscriptions de pierre d'attente, comme si on eut eu dessein de bâtir là une tour (car cette Chapelle est sans clocher) ou bien un autre édifice. Au dedans proche la petite porte est pour eau bénitier une pierre taillée comme pour servir à des Fonts Baptismaux. Je ne sçais pas même s'il n'y a pas une chaire à prêcher. Devant le principal autel est une tombe sur laquelle on lit cet épitaphe.

D. O. M.

Cy gist Dame Marie Rolland épouse de Messire Rolland Pierre Gruyn Seigneur de Tigery, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître de la Chambre aux deniers de Sa Majesté, décédée en son Château de Tigery le 27 Septembre 1718, agée de 46 ans. Requiescat in pace.

Cette belle Chapelle est de même que le

Château sur la partie du terrritoire de Tigery comprise dans l'étendue de la Paroisse d'Ethioles.

Je suis descendu dans ce détail parce que cette Chapelle m'a paru mériter une attention singuliere. On m'a assuré dans le Château que la tradition portoit qu'elle avoit été destinée pour quelques Religieux Recollets par exemple, ou autres, auxquels on vouloit en donner la desserte, & que le dessein de ceux qui l'on fait bâtir étoit d'y mettre leur Couvent à côté, & qu'elle auroit été Chapelle Castrale comme en d'autres Châteaux. Mais qu'aujourd'hui elle n'est que Chapelle domestique du Château de Tigery. En ce cas il faut avouer qu'elle est la plus belle, & la plus vaste de toutes les Chapelles de ce genre qui soyent dans le Diocèse.

Depuis ce temps, une personne très-respectable m'a fait remettre entre mains des mémoires où j'ai lu que les habitans de ce lieu s'étant plaint en 1549, de l'éloignement où ils étoient d'Ethioles & de Saint Germain de Corbeil leurs Paroisses & sur tout des mauvais chemins impratiquables par les gens agez ou infirmes, & qu'il en étoit arrivé des inconvéniens, Messire François de Saint André Président au Parlement, Seigneur de Tigery, offrit de céder un lieu propre à bâtir une Eglise, & même de la bâtir à ses frais : Que l'Evêque de Paris de ce tems là conçut de son côté le dessein d'y établir une Cure : Mais qu'en attendant & dès lors qu'elle seroit achevée & pour que de tout ce qui seroit necessaire on en feroit une succursale d'Ethioles, puisque Pierre Curé y consentoit Jean Ursin, Evêque de Treguier Vicaire Général de celui de Paris fut chargé d'y donner ses

sons. En 1556, le 9 Avril il fut permis par l'Evêque de Paris à celui de Philadelphie de faire la Dédicace de cette Eglise *Ecclesiam seu Capellam in loco de Tigeri Parochia de Athiolis per nobilem & egregium virum Fr.* de St. André *Curia Parlamenti Præsidem de novo constructam* & d'y bénir les autels. Les mêmes mémoires ajoûtent qu'avant le milieu du dernier siécle, M. de Flexelles Président en la Chambre des Comptes ayant acquis la Seigneurie de Tigery y avoit trouvé une très-belle Chapelle bâtie depuis plus de quatre vingt ans, dans laquelle il avoit entretenu un Chapelain, qui y avoit célébré les Dimanches & Fêtes & même les jours ouvriers, dont les Curez d'Ethioles & Saint Germain avoient été si satisfaits qu'ils avoient même permis d'y faire l'eau bénite les Dimanches, pour le soulagement de leurs Paroissiens de Tigery & du hameau de Senart. C'est ce qui se pratiquoit encore en 1649, pendant l'hiver ; & qui ne fut interrompu alors que pour célébrer les saints mysteres dans un lieu encore plus sûr pour les habitans & moins exposé. Voilà ce que j'ai appris de ces Mémoires, & qui paroît quadrer avec tout ce que dénote l'édifice.

Il ne m'appartient point de décider de quel côté il y a plus de vraisemblance, n'étant que simple Historien qui rapporte les faits tels qu'il les a oui dire ou comme il les a trouvez écrits.

Le Château de Tigery est très-beau & a plusieurs marques de la bâtisse des anciens temps. Aussi les Seigneurs de Tigery sont-ils Vicomte de Corbeil, dignité qui dans les siécles reculez avoit été attachée aux Seigneurs de Fontenay au dessus de Corbeil,

d'où lui a resté le nom de Fontenay le Vicomte.

Chartul Longip. fol. 30.

Le premier Seigneur qui paroisse dans les titres est RICHER de Tigery qui vivoit sous le Roy Henri I. vers l'an 1050.

Il fut suivi de VIVIEN de Tigery son fils qui étoit à Corbeil l'an 1095, avec plusieurs autres Chevaliers.

Il faut venir ensuite au regne de Philippe Auguste, c'est - à - dire à la fin du siécle suivant & au commencement du XIII, où se trouvent PIERRE de TIGERY & ANSEL DE TIGERY qui tenoient leurs fiefs d'autre que du Roy dans la Chatellenie de Corbeil & qui possedoient soixante livrées de terre.

Cod. Putea. 635.

Tabul. S. Mauri.

Jeanne de Tigery veuve de Renaud Grivel avoit à Valenton un fief qu'elle amortit en 1303.

ROBERT DE GUETEVILLE Conseiller au Parlement de Paris vers l'an 1470, étoit Vicomte de Corbeil & Seigneur de Tigery. Il mourut en 1512, & fut inhumé à Saint Etienne du Mont. Sa fille Marie de Gueteville porta la Seigneurie en mariage au suivant.

Eloge des Conseill. p. 28.

FRANCOIS DE SAINT ANDRE' Président à mortier l'an 1535, & qui avoit été Conseiller au Parlement dès 1514, devint Seigneur de Tigery en épousant la Vicomtesse de Corbeil. Il fut l'un de ceux qui furent inquiétez en 1532, par les Officiers d'Antoine du Bois Evêque de Beziers, à qui le Roy François I. avoit donné pour d'autres Terres le Comté de Corbeil. Ce fut lui qui fit bâtir après l'an 1548, la belle Chapelle dont j'ai fait ci-dessus la description. Il décéda en 1571.

Histoi. de Corb. p. 224.

JEAN DE SAINT ANDRE' fils aîné du Pré-

fident paroît avoir joui ensuite de la Terre & en avoir été encore possesseur l'an 1595, comme il paroit par la permission qu'il demanda alors de célébrer ou faire célébrer dans la Chapelle de sa maison de Tigery sur la Paroisse d'Ethioles. Il étoit Chanoine de Notre-Dame de Paris.

Reg. Ep. 3 Juin 1595.

Il y apparence que ce fut après lui qu'en devint Seigneur aussi-bien que de la Vicomté de Cobeil Germain DUVAL Capitaine du Château du Louvre Seigneur de Fontenay en France, & ensuite François DUVAL son fils, lequel vivoit en 1614.

Hist. de Montmorency, p. 508.

JEAN DE FLEXELLES Président en la Chambre des Comptes, étoit Vicomte de Corbeil & Seigneur de Tigery en 1642. Les guerres civiles de son temps obligerent les habitans de Tigery & ceux du hameau de Senart de se retirer dans son Château & dans sa basse-court de crainte des soldats cachez dans la Forêt de Senart. Avant l'an 1649, ils avoient assisté à la Messe de la grande Chapelle Fêtes & Dimanches: Mais d'autant qu'il y avoit du risque à sortir du Château lorsqu'ils s'y furent réfugiez avec leurs effets, & qu'ils ne pouvoient plus se rendre à cette Chapelle pour prier Dieu, ils obtinrent permission de l'Archevêque de dresser dans la basse-court une espece de couvert en forme de Chapelle & d'y avoir un Prêtre pour leur dire la Messe & leur administrer les sacremens & même d'y faire leurs Paques s'il étoit besoin.

Perm. d'Orat. domest. 1 Oct. 1642.

Permiss. du 26 Fev. 1649.

Sur la fin du dernier siécle Tigery appartenoit à M. le Comte de Bregy lequel selon quelques uns eut dessein d'y faire établir une Cure. M. Rolland Pierre Gruyn Maître de la Chambre aux deniers du Roy lui succeda, & étoit encore Seigneur en

1718. Il décéda le 3 Septembre 1721. Merc. Juill. 1739.

Enfin M. Martin Fraguier Président en la Chambre des Comptes Conseiler Honoraire en la Grand Chambre du Parlement a eu cette Terre ayant épousé Dame Genevieve Gruyn. Mercure Juin 1740. p. 1247

LA TOUR DE TIGERY est une seconde Seigneurie située à Tigery, & qui est un fief mouvant de la Vicomté de Corbeil. Le Vicomte Gilles Malet donnant son dénombrement au Roy Charles VI en 1385, dit qu'il étoit tenu alors par Robert de Tinteville Conseiller au Parlement, & qu'il consistoit en une Tour close de Fossez pleins d'eau, terres, prés & rentes. Il fut possedé au XVI siécle par les sieurs Bureau Bourgeois de Paris. Le Rolle de la contribution pour le ban & arriereban de la Chatellenie de Corbeil marque que vers l'an 1570, il appartenoit à Jean Bureau & en 1597, à Geoffroy Bureau Ecuyer qui fut excusé comme Bourgeois de Paris, & qui produisoit en 1597, quatre vingt-trois livres. Il y est appellé le fief de la Tour Griveau. M. le Roy Doyen des Avocats au Parlement de Paris a possedé ce fief en dernier lieu. Histoi. de Corb. p. 24.

La Tour de Tigery fut affichée en 1752, à vendre par licitation. Ce fief a Moyenne & Basse Justice, plus de 100 arpens de terre près de 100 arpens en la Forêt de Senart.

Il y avoit encore deux autres Fiefs à Tigery tenus de la Vicomté de Corbeil, suivant la Déclaration du même Malet Vicomte en 1385. L'un appellé le fief SAUCOURT consistant en une maison, court, jardin & colombier étoit tenu par Jacques Oudart. L'autre fief sans nom consiste en une grande maison, jardin, prés, terres, rentes avec deux anciens fiefs sçavoir à Rouvre & à Vigneu, étoit tenu par Louis des Noyers. Histoire de Corb. p. 61. & 62.

MALENOUE,

ABBAYE.

A suivre la division présente des Paroisses, Malenoue ou Malnoue devoit être rapporté sous l'article de la Paroisse d'Hemery dans laquelle elle est comprise avec le hameau du même nom; mais comme cette Abbaye est plus ancienne que l'érection d'Hemery en Paroisse, & que c'est de Combeaux ou de Viliers-sur-Marne que paroît avoir été tiré ce qui compose aujourd'hui cette Paroisse d'Hemery, il sembleroit qu'on devroit plutôt la joindre à l'un de ces deux villages sur Marne. C'est en effet en tirant un peu vers le territoire de ces Paroisses qu'étoit le lieu dit Footel nom primitif de cette Abbaye, lequel existoit peut-être dès le tems auquel le village de Malnoue formoit une Paroisse. L'ancienne tradition étant donc que cette Paroisse de Malnoue fut transferée à Champs dans le temps des guerres du XI siécle, supposé que ce territoire de Footel en eût été ce fut à l'une de ces deux anciennes Paroisses, Combeaux ou Villiers, que dût être attribué le territoire de Footel où l'Abbaye étoit & qui lui donnoit le nom, puisqu'on étoit encore alors bien éloigné de voir Hemery érigé en Cure. La difficulté de statuer là-dessus, fait que je place l'Abbaye de Footel dite depuis Malnoue dans un article séparé.

Dubreuil.

Le lieu de Footel qui lui avoit donné le nom originairement étoit un canton de forêt où les petits hètres avoient été fort communs, & selon le langage rustique c'étoit un Bois de petits fougs, autrement dits footeaux ou fouteaux. Une Chapelle de Saint Jean qui subsistoit encore au territoire de Footel il y a 200 ans servoit à désigner de quel côté étoit ce lieu. On n'y voyoit encore les décombres de cette Chapelle en 1613. On ignore en quel temps cette Abbaye fut fondée & par qui. Il est certain qu'elle existoit au moins au commencement du XII siécle sous le nom de Footel. Elle est ainsi nommée dans le réglement qui fut fait en 1129, en vertu du Concile de Paris, à l'occasion des Religieuses d'Argenteuil qui furent dispersées, les unes au Paraclet Diocèse de Troyes, les autres à Footel Diocèse de Paris. Le même nom est usité dans le traitté que l'Abbaye de Saint Denis qui étoit entrée en possession des biens de ces Religieuses lors de leur expulsion d'Argenteuil, fit en 1207, avec l'Abbesse de ce lieu de Footel au sujet de la dépense qu'avoit causé à cette Abbaye le nombre de Religieuses venues d'Argenteuil. Footel étoit donc une Maison de Benedictines qui reconnoissoient la Sainte Vierge pour leur patrone, & qui en célébroient la principale Fête à l'Annonciation qui est aussi réprésentée sur le sceau du Monastere. Un Saint Erasme y fut régardé comme second patron à cause du bras de ce Saint qui y fut déposé lorsque l'Eglise du village de Malnoue fut détruite par les guerres.

Reg. Ep. Par.

Quoique le Couvent ne changeât point de place, on trouve que durant le cours du

XII siécle on commença à en diversifier le nom ; qu'en l'an 1171 Thibaud Abbé de Saint Maur ayant accordé à ces Religieuses le revenu de la prébende annuelle de chaque Religieux qui seroit décédé à Saint Maur, les appelle *Ecclesiæ B. Mariæ de Nemore & sancti moniales ipsius loci*. Ce revenu étoit de cinq sextiers de froment quatre muids de vin, trois mines de feves ou pois & dix sols parisis qu'on envoyoit aux Religieuses dans le mois depuis la mort du Moine. Ces especes furent changées l'an 1275, en dix livres parisis de rente annuelle. Ce même Abbé les appelle *sanctimoniales B. Mariæ de Bosco* dans l'acte de la même année par lequel il leur cede par charité tout ce que son Abbaye possede dans la forêt de la Main-ferme, moyennant vingt sols parisis de redevance. L'expréssion *de Nemore* est aussi simplement employée dans le don qu'une Dame Odeline fit en 1182 à ces Religieuses de ce qu'elle possedoit à Chatou, tant en terres qu'en une dixme tenue d'Adam sieur de l'Isle moyennant une somme de trente-cinq livres parisis, & la réception de trois de ses filles dans le Couvent. En un mot le nom général de *Bois*, d'où l'on a fait *le Bois aux Dames* commença alors à s'introduire & fut ensuite usité dans les Bulles depuis le milieu du XII siécle & dans les titres de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1190, quoique dans un diplome du Roy Philippe Auguste de l'an 1184, il soit marqué suivant le premier usage *Monialibus de Footelo*. Par ce diplome daté de Fontaineblaud, ce Prince accorde à ces Religieuses la dixme de tout le pain & le vin qui sera destiné pour la Cour tant qu'elle fera sa rési-

dence à Montlhery. Au reste quoique la dénomination de N. du Bois aux Dames fut introduite, on y a joint fort souvent le nom de Footel jusques bien avant le XV siécle. Footel étoit un lieu où nos Rois avoient quinze livres de revenu, & c'est ce qui en perpétuoit le nom dans les comptes du Domaine. Traité des Fiefs, Brussel comp. de l'an 1202. p. 145.

Le nom de Malnoue ne commence donc à être employé pour désigner l'Abbaye de Footel ou l'Abbaye du Bois aux Dames, qu'environ dans le temps que les Religieuses firent l'acquisition de la moitié de la Terre & Seigneurie de Malnoue de la famille de Reilhac en 1520 & 1526. Du Breul, l. 4. Je dis *environ dans ce temps-là*, parce que le Pouillé Parisien, écrit vers l'an 1460, met une fois *Monasterium de Footelle, alias* (c'est-à-dire autrement) *de Malanoa*. Ainsi la remarque de Dubreul, que ce fut seulement en 1520 & 1526, est fausse : du moins il est sûr qu'on a mis long-temps auparavant, que ce Monastere du Bois des Dames étoit près Malenoue.

Mais depuis que le terme de Malnoue eut été mis en usage pour désigner l'ancien Footel, chacun en a raisonné à sa façon. Nott. Gall. p. 426. col. 2. M. de Valois a cru que ce mot venoit du latin *Malum nucetum*. MM. Menage & Huet, suivis par le Dictionnaire de Trevoux, ont pensé que c'est un torrent qui y passe, appellé Noüe, qui auroit donné naissance à ce nom. Ces derniers approchent plus de l'expression dont les titres latins se sont servis, qui est *Mala noda* & *Mala noa*, & l'ancien terme de *noue* a du rapport avec un terrain aquatique. Mais les Cartes donnent Carte de De Fer. à ce torrent le nom de *Grace*. Ainsi nos

deux Sçavans n'ont peut-être pas mieux rencontré dans leur étymologie, que lorsqu'ils assurent que l'Abbaye s'appelloit auparavant *Fautel*. Ce qui est une maniere d'écrire démentie par les titres.

La situation de cette Abbaye est à quatre lieues de Paris vers le levant, sur une petite éminence dont la pente est au couchant. L'Eglise est un vaisseau long, bas, gothique du XIII siécle, terminé en quarré, sans galeries, dont les voûtes sont soutenues par différens assemblages de petites colonnades appliquées aux murs & soutenues par des muffles. Le chœur occupe toute la partie occidentale. Dans le mur de clôture de ce chœur proche la grille, est renfermée une urne de marbre blanc, dont une anse est du côté des Religieuses, l'autre du côté extérieur. Sur chacune de ces anses sont deux lettres hébraïques ; sur une anse sont les deux lettres ס ר, & sur l'autre les deux suivantes ס צ : on croit que ces quatre lettres sont numérales. Cette urne contient deux sceaux ; l'eau ne s'y corrompt jamais: les Religieuses disoient même autrefois qu'elle guérissoit des fiévres. Ce vase leur a été donné par Louis de Rueil, Conseiller au Parlement, lors de la Profession de Louise sa fille, vers l'an 1553. On assure qu'elle est gravée quelque part. Il reste peu des anciens vitrages du temps de la construction. Du côté de la porte est figuré sur la vitre un Evêque à genoux, & S. François son patron derriere lui, ses armes écartelées de trois cors de chasse. Sur un autre vitrage est représenté David Chambellan, Doyen de l'Eglise de Paris, mort en 1517,

Gall. Christ. T. VII. col. 215.

lequel a fait tant de biens à cette maison qu'on fait mémoire de lui tous les jours dans les prieres après Complies.

La principale Relique de ce Monastere est le bras de S. Erasme, qu'on croit avoir été Evêque en Italie du 2 Juin. L'Abbé Chastelain a écrit qu'on l'appelloit S. Yreaume, & qu'il avoit été le Patron du village de-Malnoue avant que l'Eglise en fût détruite. Dubreul assure que de son temps il y avoit dans l'Eglise de Malnoue un autel en son honneur, & que l'on y menoit les enfans détenus en langueur & autres, & que tous les Mercredis il se disoit une Messe de ce Saint.

Antiq. de Paris, liv. 4. art. de Malnoue.

Outre le grand Couvent des Religieuses placé au nord de l'Eglise, il y avoit autrefois une seconde petite Communauté du côté du midi, avec une Chapelle de S. Nicolas & un petit cloître dont j'ai vû les restes. C'étoit pour les Freres Convers liés par des vœux, & qui géroient toutes les affaires du Monastere. Ils étoient vêtus comme les Freres de Frontevaux; car les Religieuses l'étoient aussi de même que celles de Frontevaux, non qu'elles eussent pris cet usage de l'Ordre de Frontevaux, mais parce que c'étoit l'usage primitif de toutes les Moniales dès les premiers temps, & selon la regle de S. Cesaire d'être vêtues de blanc, ce que l'Ordre de Citeaux observe même pour les Couvens de filles, & qu'il a puisé dans l'antiquité. Il semble au reste qu'avant que cette Chapelle de S. Nicolas servit aux Convers, c'étoit une Chapelle indépendante, & peut-être bâtie en cet endroit avant que le Couvent y fût; car on

Gall. Chr. T. 7. col. 587.

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg. f. 84.

fit qu'elle n'appartint à l'Abbaye que depuis l'an 1204, auquel temps l'Evêque de Paris, Eudes de Sully, la donna aux Religieuses de Footel, du consentement de Geoffroy Archidiacre, afin qu'elle servit pour leur Infirmerie, avec défense d'y mettre aucune Religieuse, pas même Converse, avant que le lieu fût rendu conventuel. L'Evêque voulut aussi que le Chapelain lui fit serment de fidélité.

Ad opus Infirmariæ.

¶ Le nom des premieres Abbesses est resté inconnu. On n'en trouve aucune avant une Adelaïs. Sous l'Abbesse Helvide, l'an 1231, les Religieuses de Chelles informées du besoin de celles de Footel, leur céderent l'annuel de chaque Religieuse de Chelles qui décéderoit, de même qu'avoient fait les Moines de Saint Maur soixante ans auparavant.

Sous Jeanne d'Aunoy, qui étoit Abbesse sur la fin du XIV siècle, le Monastere avoit été réduit par les guerres à trois Religieuses, & le nombre n'augmenta de gueres jusqu'après l'an 1436, car le Couvent resta inhabité pendant vingt-quatre ans, à cause des guerres des Anglois.

Jeanne la Chauvette, Abbesse sur la fin du XV siécle, appauvrit encore la maison par des aliénations qui obligerent l'Evêque de Paris de faire informer contr'elle en 1501 par son Promoteur.

Reg. Ep. 23 Dec.

Marie de Savoisy lui succéda, & son élection fut confirmée le 8 Juillet 1505. Ce fut elle qui réforma l'Abbaye, & qui y fit faire une infinité de réparations par les secours de Charlotte de Bourbon, fille du Duc de Vendome, & de David Chambellan, Doyen de Paris.

En

En conséquence de la Réforme, les Abbesses ne furent plus que triennales, ce qui dura jusqu'à l'an 1544, que François I y nomma pour Abbesse titulaire Antoinette de Balsac. Dès la premiere année qu'elle siégea, l'Evêque de Paris mit cette Abbaye au nombre de celles ausquelles il recommanda de faire l'aumône, pour jouir de la permission d'user de laitage le Carême; *Filiabus de Mala nauda*. De son temps les Calvinistes qui s'étoient emparé de Lagny, vinrent piller & désoler le Monastere l'an 1568. Pour réparer une partie de ces maux, elle obtint le franc-salé pour le Monastere à prendre au grenier de Lagny. Le Roi lui avoit accordé dès l'an 1561 pour sa Communauté le bac sur la Seine qui avoit servi aux réparations du pont de Poissy, pour le transporter & faire servir au passage de Chatou, où il n'y avoit pas alors de pont. *Reg. Ep. 13 Febr. 1544.* *Gall. Chr. T. 7. col. 290.* *Mem. Cam. Compt.*

Jeanne de Neuville étant Abbesse, le Couvent quitta en 1618 le Breviaire de Fontevaux, & sous Catherine Vivien qui lui avoit succédé en 1625, il en quitta aussi l'habit pour prendre le noir; ce qui fut marqué sur son Epitaphe l'an 1640, comme un des points d'une réforme canonique, tandis qu'on y a omis qu'elle avoit retranché la propriété parmi les Religieuses.

Sous Renée Hennequin qui lui succéda, il arriva au Couvent un grand malheur, marqué dans une des Lettres de Guy Patin, qui appelle l'Abbaye du nom de Marnou, au lieu de Malnoue. Il écrivit le 15 Septembre 1654 que le feu y avoit pris par la faute de la Prieure, qui s'étoit avisée de chercher à la chandelle dans sa paillasse des souris qui l'empêchoient de dormir; que tout *Gui Patin Let 159.*

y étoit presque brûlé excepté l'Eglise; que trois Religieuses avoient éte comprises dans l'incendie, & que la perte alloit à près de cent mille livres. L'Abbesse Renée vint à bout de réparer le tout en dix ans. Son Abbaye est dite du Fortet, autrement le Bois aux Dames de Malnoue, dans le don que le Roi lui fit de la coupe de vingt arpens de bois de haute-futaye dans la forêt de Crecy.

Regist. du Parl. 23 Mai 1555.

Marie-Eleonore de Rohan lui succéda en 1664. C'est elle qui établit à Paris le Prieuré des Bénédictines de la rue Chasse-midi, dépendant alors de son Abbaye; & elle y fut inhumée en 1681. L'Abbesse de Malnoue y a encore le droit de confirmer les Prieures.

Gall. Chr.

CHAPELLE S. JEAN. Ce qu'on sçait de cette Chapelle, est que le Pouillé Parisien du XIII siécle la place, par une addition du XIV, *in villa de Foorello*, & dit qu'elle est à la collation pure de l'Evêque de Paris. Le Pouillé du XV siécle la dit située auprès du Monastere *de Foorello*, *aliàs de Malanoa*. Dans un acte de permutation du 29 Mars 1491, elle est dite placée *in Monasterio Monialium B. Mariæ de Foorello*, *aliàs* du Bois aux Dames. En l'an 1500 le 6 Décembre l'Evêque la conféra sous le titre de *Capellania S. Johannis de Footello* à Guillaume Denyson, nommé par l'Université pour les Bénéfices. Enfin l'an 1613 les Religieuses de Malnoue exposerent qu'on avoit commencé à rebâtir la Chapelle Saint Jean près Malnoue, mais qu'elle n'avoit pas été achevée, & qu'actuellement elle étoit toute rasée; qu'elle n'a que quatre arpens cinq quartiers de terre de revenu,

rpent de pré, un sextier de bled & un ge, avec vingt-quatre livres de rente ; yant ajouté qu'il seroit à propos de la iir à leur Couvent, l'Evêque de Paris t le 12 Février de la même année.

TIT COUVENT D'HOMMES

Du titre de S. Nicolas à Malnoue.

Ex Tabular. Episc. Paris.

ODo, Dei gratiâ Parisiensis Episcopus, omnibus fidelibus praesentem pam inspecturis, Salutem. Notum facimus cum Rogerius de Sto Dionysio se reddit domui Beatae Mariae de Footel ad suscendum ipsius domus habitum regularem in u nostra & Abbatissae, publicè votum ionis emittens & Abbatissa & Conventus num Sti Nicolai quam eis dederamus cum pertinentiis, eidem tanquam reddito suo ndam quoadusque in eadem religione vixeconcesserunt post cessionem tamen vel dem Simonis Capellani domus ejusdem S. olai postquam ibi erit alius perpetuus Canus, ita quod de bonis quae Monasterio t & spontanea voluntate obtulit idem Rous in ipso religionis ingressu dictam Doi S. Nicolai poterit emendare, & in ejus adatione eadem bona expendere, & quod de his qui in domo erit supererit in usus inae de Footel & Infirmariae converten- filium quoque parvulum quem habebat rasterio obtulit ad suscipiendum ibi relis habitum, ita quod cum ad annos puatis pervenerit, si ibi voluerit permanere,



tione tota ipsius Rogeri . . .
Monasterium sine contradictione
manente. Actum anno ab Incar
M° ducentesimo quinto mense M

Invent. S

lapage 366 est la suite de la page 3



son nouveau dénombrement du Royaume qui paroît depuis 1745, marque 154 feux à Champigny.

Cette Paroisse est d'une assez grande étendue : l'Eglise est dans le gros du village & porte le nom de Saint Satunin premier Evêque de Toulouse & Martyr auquel quelques anciens Evêques de Paris paroissent avoir été fort dévots, puis qu'autour de Paris on voit trois Eglises sous l'invocation de ce Saint ; qui sont avec celle-ci, Nogent sur Marne & Gentilly. Ou bien Nogent-sur-Marne étant si voisin de Champigny, il ne seroit peut-être pas hors de vraisemblance de dire qu'avant que l'on eut multiplié les Paroisses, Champigny dont la distance n'est que de trois quarts de lieue étoit une dépendance de celle de Nogent : (Car Nogent existoit dès le VI siécle) & que dans le tems de la distraction occasionnée par la difficulté de passer la Marne lors des débordemens, on sera convenu que la nouvelle Paroisse de Champigny pour la satisfaction des habitans, & en mémoire de leur ancienne Eglise continueroit d'avoir S. Saturnin pour Patron, comme il est arrivé à Romainville par rapport à l'Eglise de Pentin, à Orcé par rapport à Palaiseau & à d'autres en pareil cas.

L'édifice de l'Eglise de S. Satunin de Champigny est du XIII siécle. C'est ce qui se reconnoît dès la porte, & outre cela par le travail des galleries de la nef ; quoique le chœur soit plus bas que cette nef & sans galleries, il est néanmoins aussi du même siécle. On distingue fort bien dans ces galleries l'ouvrage de deux sortes d'ouvriers dont le travail est plus délicat & moins

ferré, à mesure qu'il approche de la porte. La tour adjacente n'a rien de remarquable.

Dans le chœur de cette Eglise est inhumé M. de Pontis que son expédition de Carthagene à fait regarder comme un nouveau Jason. L'épitaphe qu'on lit sur sa tombe nous apprend qu'il s'appelloit Bernard de Saint-Jean; & qu'il étoit Baron de Pontis, Chevalier de Saint Louis, Chef d'Escadre des Armées navales du Roy, Lieutenant-Général des Armées de Philippes de France Duc d'Anjou Roy d'Espagne & qu'il mourut au Château de Champigny le 24 Avril de l'an 1707. Il avoit acheté ce Château à vie de . . . . . .

L'Abbé Chastelain Chanoine de N. D. de Paris passant à Champigny en 1685; y avoit remarqué une autre sépulture dans le cimetiere, c'est celle d'un nommé Samuel Berthaud, sur la tombe duquel les paysans venoient prier, depuis qu'on y avoit trouvé son corps conservé dans son intégrité. Mais ce concours ne fut pas de durée.

On conserve dans l'Eglise de ce lieu une rélique de S. Saturnin, qu'ils ont sans authentique.

L'Histoire de Saint Martin des Champs contient quelques titres sur la foy desquels on sçait comment l'autel de cette Eglise est échu à ce Monastere. Joscelin second Archidiacre du Diocèse de Paris, qui en jouissoit par donation de l'Evêque, en avoit fait présent dès l'an 1067, autant qu'il dépendoit de lui au Prieuré de Saint Martin; mais le consentement solemnel de l'Evêque Geoffroy, & du Chapitre ne survint qu'en 1085, aussi-bien que celui de Rainaud dans l'Archidiaconé duquel il étoit situé. L'His-

Hist. S. Mar. à Camp. p. 486, 487 & seq.

torien n'a pas voulu qu'on ignorât que cette donation avoit été fort traversée. Il est écrit que le frere de l'Archidiacre dont leur venoit ce bienfait, enleva cet autel à Saint Martin, & qu'il en jouit pendant quelque tems tout excomunié qu'il étoit : Et qu'ensuite se repentant de sa faute il en fit la restitution. Il se nommoit Udon. Il avoit marié sa fille Aveline à Nantier de Montjay qui de nouveau s'empara de ce même autel sans aucunes formalités. Mais Ursion Prieur de Saint Martin l'ayant poursuivi en justice il reconnut le tort qu'il avoit & il rendit cet autel du consentement de sa femme. Le Prieur & sa Communauté lui firent présent d'un cheval, & à sa femme celui de soixante sols de monnoie de Provins, outre deux onces d'or ; ensorte qu'ils se désisterent sur l'autel de Saint Martin de toutes leurs prétentions. Depuis ce temps-là il fut fait mention de l'Eglise de Champigny dans toutes les Bulles des Papes qui confirmoient les biens de ce Prieuré. On lit dans celle de Calixte II de l'an 1119, *Altare, atrium & decimam de Campiniaco.* *Ibid.* p. 157.
Dans celle d'Innocent II de l'an 1142, *Altare & Ecclesiam, atrium & decimam de Campiniaco.* Dans celle d'Eugene III de l'an 1147. *Ecclesiam de Campiniaco cum atrio & tertia parte decimæ.* Thibaud Evêque de Paris donna aussi vers l'an 1150, ses Lettres confirmatives dans lesquelles il est parlé de Champigny en deux endroits : D'abord il y a simplement : *Ecclesiam de Champiniaco cum tertia parte decimæ* : Ensuite plus bas *Ecclesiam de Champiniaco cum tertia parte decimæ & atrio, & tortellorum medietate & in festo S. Saturnini & in Nat. Do-*

p. 171. p. 180. p. 187.



Felib. Hist. S. Denis, p. 220. Honorius III lui avoit accordé (Novales, à laquelle concession le temps-là forma opposition. Da: même siécle les Religieux de S.] encore à Champigny quelque bi(*Gall. Chr. T. 7. col. 298.* ge avec Pierre Abbé de Saint

On voit par les actes d'érect Chapelles dans l'Eglise de Cha tention qu'avoient alors les Ev pêcher que ces établissemens ne sibles aux Curés, mais au cor *Hist. S. Martini, p. 490.* fussent utiles aux Paroisses. En Chanoine de Bourges & ses Pierre Curé de Sa nt Jean er Jean simplement Prêtre obtinre tement du Curé de Champigny dation d'un Chapelain à l'au Jacques dans l'Eglise de Saint seroit nommé par le Prieur de tin; seroit tenu de promettre de résider dans le lieu, d'être le Curé pour ce qui regarde le

ré ne le lui permit, & devoit tous les jours assister à l'office de l'Eglise & dire la messe pour les ancêtres des fondateurs & ensuite pour eux après leur mort. Ces trois freres assignerent pour cette fondation quatre arpens de terre laborable situez vers la fontaine de Luat & un demi arpens de vigne en deux pieces à Champigny, avec huit arpens de prez en plusieurs pieces. Guillaume Prieur de Saint Martin des Champs accorda à la même Chapelle le droit de prendre chaque année *tres modios vini* dans sa dixme de Champigny après que le Curé auroit prélevé les deux siens. Renaud qui en fut institué le premier Chapelain y ajoûta une terre qu'il avoit auprès de Luat contigue aux quatre arpens ci-dessus indiquez & un demi arpent de prés *apud Pratellum*, de plus une fosse (apparemment à poisson) qu'il avoit proche le village de Champigny & une maison qui y étoit située dans l'*atrium*. Je suis entré dans ce détail après l'acte de la fondation, afin qu'on fut en état de juger, que s'il ne falloit alors pour la nourriture & entretien d'un Chapelain par an que douze ou quinze livres ainsi que l'on voit par d'autres actes, combien peu étoient évaluées les denrées qui provenoient des terres, des vignes & des prez. Odon de Sully Evêque de Paris fit attacher son sçeau à l'acte de cette fondation l'an 1202. La Chapelle subsiste toûjours sous le titre de Saint Jean & de Saint Jacques. Elle est mal-à-propos nommée de Saint Jean & de Saint Paul dans le Pouillé de 1648. Au rolle des Décimes on ne la connoît que sous le nom de S. Jacques. Pouillé 1648 p. 127.

Quelques années après, les deux mêmes

freres dont Pierre étoit devenu Souchantre de Paris, & Jean Curé de Bougival, fonderent dans la même Eglise une Chapellenie à l'autel de la Sainte Vierge avec les clauses & conditions à peu près les mêmes, sinon qu'on voit que le Chapelain devoit servir de Vicaire en l'absence du Curé; que si on lui faisoit un legs dans la Paroisse, la moitié appartenoit au Curé; qu'il ne pourroit jamais se rendre fermier de l'Eglise n'y de l'autel de Saint Jean & Saint Jacques. Les deux fondateurs lui assignerent une maison avec son pourpris dans l'*atrium* de Champigny, quatre arpens de prez *in valle Root*, deux arpens de vignes, quatre de terre labourable & vingt livres une fois payez pour acheter encore des revenus : Le tout fut autorisé par une Charte de Pierre de Nemours Evêque de Paris vers l'an 1210. Cette Chapellenie subsiste toûjours.

Hist. S. Martini, p. 492.

¶ Les plus anciens Seigneurs de Champigny dont nous ayons connoissance sont ceux qui se trouvent dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont sous Montlhery, lequel ne contient gueres que des titres du XI & XII siécle. Hugues de Champigny est mentionné pour avoir donné à cette Maison quatre arpens de terre situez à Longpont même : & dans un autre endroit se trouve le nom d'Hilduin de Champigny comme présent à un acte.

Chartul. Longip. fol. 22 & 23.

Au XIII siécle nous trouvons Isabelle de Champigny, veuve d'Hellouin de Meulent Chambrier du Roi : elle est nommée en 1229 comme ayant fait un don de quelques biens sis à Ruel ou à Champigny aux héritiers de son *Harmarius*. On apprend d'ailleurs que la Terre de la Queue conti

Chartul. S. Dionys. Reg. p. 492.

gue à Champigny étoit vers ces temps-là dans la maison de Meulan : Aussi lit-on qu'en 1281 le Seigneur de la Queue, qui étoit à leurs droits, prétendoit avoir la Haute-Justice de Champigny, disant qu'autrefois, avant la construction du Pont-Olin sur la Marne, il avoit un batteau qui servoit à traverser la riviere, & dont il tiroit un droit. Il est dit à cette occasion dans les titres de Saint Maur, que ce Pont-Olin, *Pons-Olini*, avoit été appellé plus anciennement le Pont aux Fossez. *Chartul. Mauri.*

L'Abbé de Saint Maur gagna en cette même année le procès que lui avoit intenté ce Seigneur, par Sentence de Guy du Mez donnée au Châtelet.

Tristan de Champigny Chevalier est nommé sur la fin du siécle comme un voisin qui vivoit en meilleure intelligence avec les Moines de Saint Maur ; car il demanda leur consentement en 1294 pour faire dresser à Champignelle-sur-Marne dans l'eau qui leur appartenoit un *baneton* à poisson, c'est le nom que l'on donnoit alors à ce qu'on a depuis appellé une boutique. *Chartul. S. Mauri Gagn. f. 49.*

En 1331 le 13 Octobre, les Chartreux de Paris firent acquisition de la Terre & Fief de Champigny pour emploi de la somme de mille florins, que Maître Florent Archidiacre de Mastrict leur avoit donné de son vivant : mais ils ne garderent point cette Terre ; ils en firent apparemment un échange. *Necrol. Cart. ad 24 Ma. t. quo die obiit 1337.*

Le Duc d'Orleans, frere de Charles VI, songea en 1405 à acheter cette Terre de Charles de la Riviere, pour en faire échange avec la Noble Maison de Saint-Ouen que la Reine lui avoit donné ; & le Roi l'a- Trésor des Chart. Reg. 159. Piece 333.

voit permis par ses Lettres du 25
Mais ce projet ne fut pas effectué.

Elle appartenoit encore en 1
Charles de la Riviere Chevalie
d'Angleterre qui étoit Maître de
donna avec tous les autres hérit
Chevalier au sieur de Salisbury,
séda durant toute sa vie. L'attac
sieur de la Riviere au Roi Ch:
étoit cause qu'il étoit alors abs
Hist. des Gr. les de Melun, Chambellan du I
Off. T. V. de Sens & d'Evreux, est dit er
p. 244. gneur de Champigny vers l'an
1465 le Roi Louis XI lui fit cou
Moreri M. En 1497 Thomas Thioust étoit
Huault. Jean Simon, Evêque de Pari
gueur de la même Terre à la fin
cle & au commencement du 1
reste différentes collations de bé
tées de ce lieu en 1501 & 150:
possédé cette Terre dès l'an 149c
étoit Chanoine de Notre-Dam
dès-lors travailler au Château.

Collect. des [Trente ans après je trouve Jea
Epitaph. de Avocat en Parlement; qualifié S
Paris. Champigny en Brie. Il décéda le
1561.]

Tab. Ep. Par. Peu de temps aprês, & dès 1
Jean Bochart, Maître des Req
Seigneur de Champigny. Cette
restée dans sa famille. Il en est s
pucin duquel la vie a été imprim
a perpétué dans tout l'Ordre &
nom d'Honoré de Champigny, s
il s'étoit fait connoître.

Jean Bochart, Maître des Req
tendant successivement de plusie
ralités, en a joui jusqu'à sa mort,
19 Août 1691.

L'Abbé Chastelain, qui écrivoit en stile fort naïf ce qui le frappoit dans ses voyages, a marqué que le Château de Champigny est aussi laid que le Petit-Chastelet. Quand cela seroit, il faut sçavoir que le Petit-Chastelet passoit pour beau il y a trois cens ans. Le Roi Charles VI l'assignant au Prevôt de Paris pour sa demeure, dit qu'il le lui donne comme *une honorable mansion.*

Voyages mss.

Trésor des Chartres, vol. 156.

¶ Quant aux habitans de Champigny, il paroît qu'au XIII siécle l'Abbaye de Saint Maur y avoit des hôtes, c'est-à-dire des hommes logés en quelque lieu de leur domaine. Je parlerai séparément de ceux de Cueilly. Ceux du lieu même de Champigny devoient des corvées à cette Abbaye. L'Auteur du Cartulaire, qui écrivoit vers la fin de ce siécle, fait sur eux cette note expresse : *Debent hospites scobas sive balaïa & saccos ad ferendum bladum dictæ Abbatiæ de Ponte-Olini.* On lit que l'Abbé Pierre avoit eu procès avec eux en 1276.

Gallia Christ. T. VII. col. 298.

Six vingt ans après ils furent obligés de se mettre en fuite, ou de se laisser brûler. On lit dans le Journal du regne de Charles VI que le Vendredi-Saint 5 Avril 1419, les Armignacs mirent le feu au Fort de Champigny-sur-Marne, & brûlerent femmes, enfans, bestiaux, grains, & perçoient de lances les hommes qui se sauvoient du feu. On a vû ci-dessus que Charles de la Riviere, leur Seigneur quatre ans après, étoit attaché au Roi Charles VII, & par conséquent ennemi du Duc de Bourgogne & des Anglois.

Journ. de Charles VI. p. 61.

Les guerres du XV siécle les firent penser dans le siécle suivant à se clorre de murailles. Le Roi François I leur en accorda

fut confirmé par d'autres Lettres de Charles IX, données au mois

Ibid. f. 164 1563 ; & en même temps ce Princ corda deux Foires par an, sçavoi niere Férie de la Pentecôte, & l: Ferie de la Toussaint. Tout cela ou n'a pas réussi.

CUEILLY est un hameau d pigny situé dans le haut des vign de Villiers. Il y a sept ou huit r un Château appartenant à....

L'Abbaye de Saint Maur y a e avec une Justice, & aussi une pe Une partie de ces bois s'appelloi siecle *Nemus Ogeri*. Le Monast

Chartul. S. Mauri. acheté en 1267 de Jean de Cha autres neveux de Manassé Curé d les bois contigus, & ensuite l'an piéce dite véritablement *Nemus C* titres appellent Cueilly en latin *C* mais ce mot latin paroît forgé su nonciation vulgaire. Il y a très-g parence que ce lieu ayant appar

inter Cuilliacum & Champigniacum, & de quelques bois, dont l'un étoit *in censivis Roberti de Cuilliaco*.

En 1695 Madame de Boisseve, veuve de M. de Bussy, étoit Dame de Cueilly. Reg. Ep.

Une Charte d'Odon de Sully Evêque de Paris de l'an 1200, citée ci-dessus, fait mention d'un lieu dit LUAT, voisin de Champigny, & distingué par une fontaine. La Carte de l'Abbé de la Grive l'appelle *La Fontaine du Buat*, & la place à l'orient d'été de Champigny. Le mot *Luat* répété deux fois dans la même Charte, me fait croire que *Buat* est une faute du Graveur. Mais je n'ose pousser la conjecture jusqu'à dire que c'ait été en ce lieu qu'a été situé le *Luabum* des titres du Prieuré de Gournay, ni le *Luavium* des Monnoies de nos Rois de la premiere race, qui peuvent être deux lieux différens. Au reste, ce ne seroit pas le premier exemple qu'on pourroit alléguer du changement de place de quelques villages, & il pourroit se faire que les habitans du *Luavium* se soient rapprochés de la riviere de Marne pour leur commodité.

Hist. S. Mart. à Camp. p. 490 & 498

Le Blanc, Traité des Monn. p. 67.

Un acte de l'an 1480 fait aussi mention du ruisseau de Bonivaux & du vivier de ce ruisseau sur le territoire de Champigny. Tab. Foss.



Itre le ſentiment de M. de V
aſſure que les deux villages du no
nevieres qui ſont dans le Diocèſe
tirent leur nom de la grande q
chanvre qui y croiſſoit : *à multa*
men habent. Mais ſi l'étymologie
eſt certaine, on n'eſt pas égalem
qu'il ait une haute antiquité. Le
tre où il en eſt fait mention n'
XII ſiécle. Ce ſont les Archives
Genevieve de Paris qui nous
Bulla Alex. III an. 1163. Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 243. qu'avant l'an 1163 cette Abbaye
du bien : *Apud Canaverias, terra*
& Capitalia. Il y avoit déja long
l'on ne cultivoit pas davantage
en ce lieu que dans les autres ;
lors un pays planté en vignes en
Extr. an 1258, 1276. tie, & le reſte en labourages, ai
aujourd'hui. Au XIII ſiécle en la
gaire on prononçoit Chanevieres

On ne compte que trois lieues
ce village : il eſt placé à l'orient
cette ville. Sa ſituation eſt ſur le
che de la Marne, à l'extérieur d

à 78. Le Dictionnaire Universel de la France, où l'on compte par nombre d'habitans ou communians, y en marquoit 349 lorsqu'il parut, c'est-à-dire en 1726.

On voit dans l'édifice de cette Eglise, que ceux qui l'ont entrepris avoient eu dessein de former un beau vaisseau gothique; mais il n'y a que la nef qui est élevée, & qui est ornée de galeries soutenues par de petites colonnes fort délicates, & même jusqu'au-dessus de la grande porte : ce qui a été préféré à la confection d'une rose. Le chœur qui est bâti au XIII siécle, de même que la nef, n'est pas d'une structure si élevée, & n'a que des galeries basses & gâtées par les réparations qu'on y a faites. Le fond des deux aîles de cette Eglise se termine en angle ; ce qui est assez rare dans le Diocèse. Avec des voûtes de pierre & des vitrages aux galeries, cette Eglise eût été encore plus digne de remarque. Helie Poirier, qui étoit Prieur-Curé de ce lieu en 1634, ayant obtenu un morceau triangulaire de la tête d'un Martyr de la Légion Thebenne, du Diocèse de Cambray, & reconnue par l'Archevêque de Cambray, celui de Paris lui permit le 17 Juin d'en faire l'exposition. *Reg. Arch. Parl.* Il reste au chœur quelques tombes du XV ou XVI siécle peu lisibles. Elles sont sans doute de quelques-uns des Seigneurs que je nommerai ci-après : mais il faut en excepter une qui se voit à l'entrée de ce chœur, sur laquelle est gravé en gothique minuscule l'inscription & la figure suivantes.

Fuit sine unguibus Leo
Qui nunc jacet

de Saint Maur en 1220, prétendai
donnoient une trop grande étendue
de Chenevieres en marquant sa lar
Chartul. S. Mauri, Gaig. f. 27. puis le ruisseau jusqu'à une isle qu'i
sioient. L'affaire mise en compromis,
de Chevry, Jean de Volengy, &
Doyen de Saint Marcel de Paris,
rent en faveur des Moines ; cela se b
Mais l'Abbaye de Sainte Genevi
mentionnée dans plusieurs titres.
d'Hemery Chevalier jouissoit surei
Chartul. S. Genev. 1240 du droit de percevoir chaqu
sur le territoire de Chenevieres, en
arpent de vigne situé sur la censive d
Geneviéve, un panier de raisins
temps de vendanges. Il avoit outre
droit au Port de Chenevieres dans l
censive de Sainte Geneviéve de prer
obole de chaque batteau. Ensuite i
vente du tout à cette même Abb
l'agrément de Simon de Beaubourg
Seigneur du Fief, & de Jean de C

HISTOIRE

DU DIOCESE

DE PARIS;

TOME XIV.



HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS.

SUITE DE LA XIV[e] PARTIE.

Contenant le commencement du Doyenné de Lagny.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE.



A S'EN rapporter à M. de Valois, il faudroit croire que ce Village existoit dès le IX siécle, & que c'est de lui qu'il est fait mention dans un Diplome de l'an 862, donné par Charles le Chauve, & dans les actes du Concile de Soissons de la même année. Mais lorsque l'on consulte ce Diplome, on voit qu'il s'agit là d'un Champigny tout différent, & qui étoit situé sur une riviere appellée Loch, assez forte pour y avoir du

Notit. G p. 412. col

Dip'omat p. 438.

gord & une vanne ou pécherie. Ainsi, quoiqu'il soit vrai que l'Abbaye de Saint Denis a des dixmes en ce lieu-ci, nous somme obligés de reconnoître qu'il n'y a point de titre où soit nommé Champigny-sur-Marne, plus ancien que le commencement du regne du Roi Philippe, c'est-à-dire qu'environ l'an 1060. Alors on le nommoit en latin *Campenninum*, quoique quelques années après il se trouve appellé *Campiniacum*. M. de Valois est d'avis que ce terme *Campiniacum* n'est pas dérivé du mot *Campus*, mais que Champigny a dû être dit primitivement en latin *Campaniacum*, & que le *Campanus* en seroit la racine, nom qui se trouve avoir été porté par des Romains, & qui paroît dans quelques inscriptions.

Histor. S. Mart. a Camp. p. 487, 488.

Not. Gal. ibid.

Gruter, 574 & 1121.

Ce village est à trois petites lieues de Paris vers le levant sur le rivage gauche de la Marne. On y trouve comme dans plusieurs autres outre les labourages, des vignes & des prairies : La chronique scandaleuse fait mention du vin de Champigny que l'on vendoit alors fort cher. On convient communement que les promenades de la prairie de ce lieu sont les plus agreables qu'il y ait aux environs de Paris. La situation de Champigny est dans la plaine sur l'un des grands chemins qui conduisent en Champagne & en Loraine. On voit par le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, qu'il y avoit alors en ce lieu 175 feux. C'est pourquoi il ne faut point douter que le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, ne soit en faute, lorsqu'il n'y marque que 192 habitans ou communians. Il a voulu apparemment en marquer 492. Le sieur Doisy en

Chron. Sc. p. 412.

voir la page 359

avoit dans l'isle de la Marne, nommée alors *Insula Barbariæ* (*a*), neuf arpens de terre sujets à champart : *Ad calidos moncellos*, canton qui a pu former le nom de Chaumonceaux (*b*), vingt-deux arpens non sujets à la dixme : Sur la vigne dite du Port, quatre sextiers & demi de vin, & des terres sur le chemin de la Queue. Il est souvent parlé dans ces sortes de Mémoriaux d'un canton de Chenevieres appellé en latin *ad Querellos*. L'Abbaye de Sainte Geneviéve avoit encore en 1317 une Seigneurie à Chenevieres, qui fut reconnue par Noël de Champigny, Prevôt de la Queue.

Lib. cens. S. Genov. circa 1250. fol. 50.

Lib. Justit. S. Genov. fol. 101.

Pour ce qui est de l'Abbaye de Saint Maur, qui n'est éloignée de Chenevieres que de trois quarts de lieue, elle y avoit quelques cens au XII siécle. Thibaud Abbé de Saint Maur céda au Prieur de S. Eloy *Medietatem Piscosi gurgitis*, situé à Chenevieres, moyennant douze écus de redevance. Elle y possédoit aussi des serfs, ausquels l'Abbé Jean accorda l'affranchissement en 1450 ; ce qui fut confirmé par la Reine Blanche mere de S. Louis en 1251.

Tab. Ep. Par.

Chartul. S. Mauri Gaig. f. 29.

Ce même Monastere de Saint Maur hérita en 1269, à la mort de Raoul de Chevry Evêque d'Evreux, d'une vigne située à Chenevieres, que ce Prélat lui avoit léguée par son testament.

Gall. Chr. T. 7. col. 298.

¶ Il ne s'est présenté à mes recherches, de Seigneurs très-anciens fieffés à Chenevieres, que Jean de Plaisance, qui en 1271 y tenoit de Philippe de Brunoy un fief mouvant de l'Evêque de Paris. Mais on trouve

Chartul. min. Ep. f. 152.

(*a*) C'est l'isle Barbiere entre S. Hilaire & Bonneuil.

(*b*) Apparemment Chaumoncel vers Sucy.

beaucoup de Seigneurs de Chenevieres depuis la fin du XIV siécle. Robert Cordelier Chevalier, Ambaſſadeur pour le Roi Charles V. en Eſpagne, Navarre & Arragon, poſſéda cette Terre & Seigneurie. Il fonda au Petit-Saint-Antoine à Paris une Chapelle, dans laquelle ſes deſcendans ont été inhumés. On aſſure qu'il fut auſſi Maître des Requêtes. Son fils qui lui ſuccéda fut Capitaine des Châteaux de Beauté & du Bois de Vincennes. Il avoit épouſé Alix de Challerat.

Recueil des Epitaph. de Paris.

Histoire des Mai. des Requêtes.

Dans un titre du 8 Février 1445, & dans un autre du 5 Avril 1491, il eſt fait mention de Benoît Cordelier Seigneur de Chenevieres. Ce Seigneur fit hommage de ſa Terre le 2 Juin 1474 à Louis de Beaumont Evêque de Paris.

Coffre de Chenevieres.

Reg. Ep.

Gentien Cordelier Ecuyer eſt dit Seigneur après lui dans un titre de 1506, dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1510, & dans un titre de 1515. Il rendit ſon hommage à deux Evêques de Paris, ſçavoir le 21 Décembre 1498 & le 9 Juillet 1516.

Reg. Ep.

La même famille de Cordelier poſſéda durant le reſte du ſiécle la principale partie de cette Seigneurie. Jacques Cordelier, Ecuyer, en eſt qualifié Seigneur dans un titre du 15 Juin 1529. Il avoit fait hommage à l'Evêque de Paris dès le 26 Juin 1524, tant en ſon nom qu'en celui d'Iſabeau, Françoiſe & Jeanne ſes ſœurs. Michel Cordelier ſon fils lui ſuccéda, & jouit d'une partie de la Terre juſqu'à ſon décès, arrivé le premier Janvier 1590. Il repoſe au Petit-Saint-Antoine.

Ibid.

Recueil des Epitaphes de Paris.

Voici les noms de ceux qui poſſédoient

une autre partie de la Seigneurie de Chenevieres au XIV, XV & XVI siécle.

Jean de Lamer, selon un titre du 5 Novembre 1474.

Martin Gaudette, suivant des titres du 16 Février 1528, 16 Février 1530 & 26 Février 1539.

Michel Perignon, nommé dans des actes du 8 Avril 1533 & 20 Octobre de la même année.

Pierre d'Apestigny, Seigneur de Chenevieres-sur-Marne, Général des Finances, & Damoiselle Claude de Bidaut sa femme, vendirent en 1533 une maison qu'ils avoient à Paris rue de la Voirrerie. D'autres actes des 20 Janvier 1534, 6 Mars 1535 & 2 Décembre 1546, le qualifient Notaire-Sécretaire du Roi, Général de ses Finances au Duché de Bourgogne, Seigneur de Chenevieres en partie de Saint-Piat, &c. Un titre de 1539 dit qu'il étoit aussi Seigneur de Romaine.

Ord. de Par. Sauval, T. III. p. 615.

Tab. Ep. Par.

Pierre de Masparaut est dit Seigneur de Cheneviere sans restriction, du Grandval, du Buy & de la Queue en partie dans des de titres 1533, 14 Février 1555 & 7 Novembre 1558. Il avoit épousé Jacqueline de Rebours, qui se trouve nommée veuve de lui le 16 Avril 1673. Elle paroît aussi dans la Coutume de Paris de l'an 1580, & se fait fort avec Martin de Masparault Maître-des-Comptes, pour Gabriel de Masparault Maître de l'Hôtel ordinaire de la Reine de Navarre, Sieur du même lieu de Cheneviere.

Coutume p. 641, Edit. 1678.

Pierre de Masparault, Maître des Requêtes, étoit Seigneur de Chenevieres dès 1580 suivant le Procès-verbal de la Coutume, & en 1584 selon un titre du 10 Janvier.

Ibid. p. 630

en partie.

Merc. Janv. 1743, p. 177. Etienne de Masparault, après Seigneur de Chenevieres, en laq lité il fit hommage à l'Evêque de Juillet 1666, mourut à Rome au Juin 1668. Il avoit épousé en prei ces Octavie Cardoli Colonna Ro

Florent de Masparault Cheval Marie-Anne & Therese de Maspar dits Seigneurs & Dames de Che Buy, &c. dans un titre du 30 1682. Et dans l'Arrêt du Parlem 1583 cité ci-dessus, en parlant d les enfans d'Etienne de Masparaul mineurs; en sorte que ce fut Fr Pradel, Lieutenant Général des Roi, Gouverneur de Saint-Que tuteur, qui fut condamné avec les

La Terre de Chenevieres a ét par M. de Ricard, Président en la Aides, jusqu'en ....., & sa veuve de la posséder.

Les habitans de Chenevieres- avoient été exemptés comme plu

Reg. du tres par le Roi Charles VI du dr

ANTOINE, situé à une grande demi-lieue du village. Ce Château & cette Terre que possédoit en 1697 une Dame Feydeau, appartiennent à Madame la Marquise de Torigny. Ce lieu est surnommé de Saint-Antoine, à cause d'une Chapelle du nom de ce Saint qui y est, dans laquelle on va chanter la Messe le jour de sa Fête & le Mardi de la Pentecôte. *Reg. Archi. 6 Apr.*

La Terre de Chenevieres comprend les fiefs de Longperrier, autrement dit Gaudete, de la Guidonnaye & de la Bourdiniere. J'ai parlé assez au long ci-dessus du fief de Sainte Geneviéve. Il y a aussi une Isle appellée l'Isle de Conches. *Tab. Archi. Par.*

Un Guillaume de Chanevieres-sur-Marne s'est fait connoître en 1276 sous les titres de Chanoine de N. D. de Provins & de N. Dame de Chaalons, dans son testament qu'il dressa à Viterbe en Italie le 6 Juillet de cette année. *Tab. Ep. Par.*



AMBOELLE,

OU

AMBOILE.

L'Obſcurité qui eſt répandue ſur la plûpart des noms Celtiques ou Gaulois, fait que l'on ne peut gueres expliquer ce que ſignifie dans ſon origine le mot d'Amboëlle. Ce village eſt le ſeul de ſon nom dans le Royaume ; mais il y a un grand nombre de lieux dont le nom commence par *Amb.* Il y avoit même des peuples dont le nom commençoit ainſi, tels que ſont les *Ambarri*, les *Ambiani* : Pour ce qui eſt des Villes ou autres lieux qui ont un nom commençant par *Amb*, il reſte Amboiſe, Amblereuſe, Ambournay, on peut voir dans le Dictionnaire Univerſel de la France plus de ſoixante autres lieux dont la racine du nom eſt la même ſyllabe *Amb.*

A l'égard d'Amboile, le nom de ce lieu n'eſt connu que depuis le commencement du XII ſiécle, mais la maniere de l'écrire n'étoit pas la même : la plus ancienne, uſitée dans les titres latins, eſt *Ambaella*, d'où en françois l'on fit au XII ſiécle *Ambeele.* J'en rapporterai les exemples en parlant des Seigneurs ou Chevaliers de ce nom ; ce qui n'empêcha pas qu'alors & depuis on ne latiniſât ce nom par *Amboalla* & *Amboella.*

On compte quatre lieues de Paris à Am-

boile, mais elles sont petites. Ce village est à l'orient d'hiver de cette ville par-delà le Pont de Saint Maur, Champigny & Chenevieres. Sa situation est sur un coteau qui regarde le midi, au bas duquel passe le ruisseau qui vient de Roissy Ponteau & la Queue. La Paroisse de Noiseau est sur le coteau opposé. Le cours du ruisseau forme une prairie à Amboile. Le reste est en terres labourées avec quelques vignes. Suivant le dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709, il y avoit alors à Amboile 44 feux. Le Dictionnaire Universel qui a fait deux fois mention de cette Paroisse dans une même colonne sous le nom d'Ambloille & sous celui d'Amboille, y comptoit 176 habitans en 1726, en y comprenant apparemment les enfans. Mais le nouveau dénombrement du Royaume, imprimé en 1745 par les soins du sieur Doisy, n'y marque que 38 feux; ce qui revient assez au nombre de communians qu'on dit être de cent.

La Sainte Vierge est Patrone de l'Eglise Paroissiale, qui est un édifice assez nouveau & assez simple, dont le chœur est d'une forme oblique, en conséquence peut-être du retranchement qui fut fait au cimetiere en 1640 pour rectifier l'entrée du Château. La Chapelle Seigneuriale est dans l'aile du septentrion qui se trouve seule, n'y ayant rien vers le midi du côté qu'est la pente de la montagne. Dans la nef se voit sur le mur l'épitaphe suivante, gravée en petites lettres gothiques.

Cy devant gist Noble homme Lambert Hu-in Escuyer Seigneur du petit Hostel Sei-

gneurial de ceste ville d'Ambou
Moulin Champecins ; lequel décéa
XX jour d'Octobre l'an M C
Dieu ait l'ame de lui. Amen.

Ses armoiries sont couchées a
arbre figuré. Ce sont deux haches
J'ai parlé à l'article de la Qu
ritoire de Champecins *de Campis*
Affiche du mois de Mai 1745. appris qu'une partie de la prairie
en porte le nom, quoique défig
lui de Champlin. Il est très-vra
que ce nom de Champecin n'es
V. le Dict. Univ. celui de Clin-champ renversé,
Paroisses de Normandie porten
ment.

La Cure d'Amboile est sous le
Ambaella dans le Pouillé Parisi
siécle, au rang de celles que l'E
fere de plein droit ; celui du
qui la met au même rang, l'ap
boella, & lui marque quarante
revenu.

Visite de la Lepr. de Champelins. Le lieu est nommé pareillemer
la dans un acte de 1351, & dans
sions de 1479. Le Curé est gros D
Un Mémoire qui m'a été co
ajoute, comme ayant part à la d
Minimes de Vincennes. Un titr
Chartul. S. Mauri. baye de Saint Maur de l'an 127
d'un bois de ce Monastere, dit *N*
ri, & situé à Cueilly, ajoute qu'il
tigu à celui de Manasserus Prêt
beelle.

¶ J'ai dit plus haut que la pre
qu'Amboele se trouve nommé,
le commencement du XII siécle.
ce sont les Seigneurs qui ont plus

moître ce village que non pas les Gens d'Eglise.

Jean *de Ambaella* est marqué dans le Cartulaire de l'Abbaye d'Hierre, comme ayant loué & approuvé les donations que fit à cette maison Eremburge, fille de Hugues de Valenton, lorsqu'elle y prit l'habit sous Hildearde premiere Abbesse, & cela parce que ces biens étoient situés dans son fief.

Garin d'Amboelle, *de Amboella Miles*, est ainsi nommé dans la donation faite par Raoul de Combeaux à l'Abbaye de Montèti vers l'an 1180 ou 1190. *Tabul. Hiber.*

Anseau d'Amboelle qui vivoit sous le regne de Philippe-Auguste, est beaucoup plus connu. Il fit en 1205 un échange avec les Moines du Prieuré de Marolles en Brie, dont l'acte est imprimé, mais avec une faute, en ce qu'on a mis *Ansello Dambede*, au lieu d'*Ansello d'Ambeele*; sa femme y est appellée *Comitissa*, parce que son propre nom étoit Contesse. Son oncle Gui y est aussi mentionné, mais sans nom de terre. Le même *Ansellus de Ambeele Miles & Contessia uxor ejus* sont nommés dans un acte du Prieuré de Saint Nicolas d'Acy-lez-Senlis de l'an 1218. On le trouve encore vivant en 1225. Ce fut alors qu'Amaury de Meulent, faisant un accord avec le Chapitre de Paris, le constitua pour un de ses garants: *Ansellus de Ambaella, Miles*. Comme cet Anseau avoit du bien dans la Chatellenie de Montlhery, on le voit inscrit au rôle de ceux qui ne tenoient pas du Roi ce qu'ils y possédoient. Ce rôle est du temps de Philippe-Auguste.

Hist. S. Mar. à Camp. pag. 199.

Pastorale Paris. in vet. Gall. Chr. T. I. p. 444.

Cod. Putean. 635.

En 1347 Robert de Dreux le Jeune étoit Seigneur d'Amboele. *Lib. Assis. Balliar. an. 1347.*

Liv. gris du Châtelet, fol. 128.

Il y a quelque indice qu'en 1508 le tenant Civil & de la Prévôté de Pari Seigneur d'Amboile, ou y avoit une m

Le Cardinal du Prat, Archevêq Sens, est dit Seigneur d'Amboile 1530 dans un titre de l'Isle de Chene

Tab. S. Jac. Alti-passu in Pontau.

Il est certain qu'en 1574 cette Sei rie étoit possédée par Macé Picot.

Après cette lacune paroît au XV cle Nicolas le Prevost, Seigneur d boile & d'Estrelle, Maître des Con qui mourut le 9 Octobre 1630, âgé ans.

Epitaphe à S Nicol. des Champs.

Nicolas son fils lui succéda, puis le Fevre posséda la Seigneurie, éta d'Anne le Prevost, épouse d'André vre Seigneur d'Ormesson, Conseille tat. André le fils est dit être décédé en

Ibid.

Ibid.

Olivier le Fevre d'Ormesson, Maît Requêtes, fit beaucoup travailler au teau d'Amboile dont il étoit Seigne 1650. L'avenue est de son temps ; i tint permission de prendre pour ce terrain sur le cimetiere en dédomma l'Eglise.

Reg. Ep. 1 Nov.

Actuellement le Seigneur d'Ambo M. Henri-François-de-Paule le Fevre messon, Conseiller d'Etat & Intenda Finances, auquel appartiennent au Terres voisines, qui sont Noiseau Queue.

¶ On dit que c'est Henri IV qui a b Château d'Amboile pour Mademoise Santeny dont il étoit amoureux, & d portrait y est encore. Voici ce qu'en vit l'Abbé Chastelain en 1679, après y passé. » Amboile Château d'un seul » lon cantonné de quatre petits. L'a

» en eſt remarquable : elle eſt ſur une mon-
» tagne, & termine en deſcendant au Châ-
» teau comme dans un abyme. On la voit
» tout à plein du bout de l'Iſle du Palais à
» Paris proche le Terrain, quoiqu'il y ait
» quatre lieues de là.

Ce Chanoine de Notre-Dame auroit pû ajouter ſur le Château, qui eſt de pierre & de brique, qu'il eſt tout entouré d'eau, laquelle monte dans l'office, & retombe dans les foſſés ; que les deux pavillons du côté du ſeptentrion ſont échancrés par le bas, étant dans l'eau ; que l'avenue de haute-futaye forme comme une eſpece de voûte gothique, &c.

M. de Valois n'a fait aucune mention du village d'Amboile dans ſa petite Notice du Diocèſe de Paris.



LA QUEUE.

C'Est ici un village fameux du Diocèse de Paris, & qui cependant n'est pas des plus anciens. La singularité de son nom frappe tous ceux qui en entendent parler pour la premiere fois : Mais peu de personnes penseront, même après avoir vu le lieu, comme M. de Valois, qui dit que ce nom lui vient de ce que ce village est long & étroit comme la queue d'un chien. Car combien n'y a-t'il pas de bourgs, ou villages ou hameaux qui soient ainsi longs & étroits ; & cependant après le village dont il s'agit ici on ne connoît en France qu'un seul autre lieu qui soit appellé la Queue ; c'est un hameau de la Paroisse de Gallouis proche Montfort l'Amaury au Diocèse de Chartres sur la route de Houdan & de Dreux. D'ailleurs il n'est pas exactement vrai que le village de la Queue en Brie soit si étroit dans sa longueur que le dit M. de Valois. Ceux qui n'y ont pas été peuvent remarquer dans le plan qu'en a tiré M. l'Abbé de la Grive, que la figure de ce lieu est plûtôt quarrée que longue. M. de Valois ne pourroit soutenir son étymologie qu'en prouvant qu'originairement le lieu étoit long & étroit ; encore ne persuadroit-il personne. Je serois donc plus volontiers pour joindre ce nom avec ceux d'autres villages qui s'appellent Queux, Queudes, Codes, & pour croire que ces noms ont une origine Celtique ou Barbare qui nous est inconnue, quoique depuis le XII siécle, où l'on trouve la premiere

Not. Gall.

Pouillé de Chartres de 1738. p. 39.

V. le Dict. Univ. de la France.

époque de la connoissance de ce lieu, il ait toujours été appellé *Cauda* en latin. Il faut observer que la Queue a commencé par un Château qui consistoit en une Tour ou Forteresse, & que ce ne fut qu'après sa construction qu'il se forma un village. Ainsi ce fut la tour qui donna le nom à l'assemblage de maisons qui furent construites auprès. Or il n'est pas impossible que le nom de Queue ait été donné à un Fort, soit par rapport à l'arrangement des pierres, ou rélativement à celui de la charpente. On sçait que le mot de Queue a un très-grand nombre de significations, & qu'il y en a de relatives à la construction des édifices. Au reste cette Forteresse est aujourd'hui tellement détruite qu'on ne peut plus en juger, & ce qui en subsiste à présent pourroit bien ne pas venir du premier Fort qui fut nommé Queue ou la Queue. Il est à peu près dans le même état que ce qui subsiste de la Tour de Gallardon vers Chartres ou de celle de Montepiloir proche Senlis, ou bien celle de Montlhery qui est si connue. Quelques uns la mettent dans le nombre des Tours dites de *ganes*. V. Daviler.

Le Bourg de la Queue est environ à quatre lieues de Paris vers l'orient d'hiver ou approchant. Sa situation est sur le bord du grand chemin de Tournan, Fontenay en Brie &c. à main gauche dans un fort petit vallon où passe un ruisseau venant de Roissy; & son exposition est sur une pente qui regarde le midi. J'y ai vu en 1738, des restes de trois Portes: L'une s'appelloit la Porte de Paris: Celle d'après la Porte de Lagny, & l'autre la Porte de Brie. Cela marque assez que ce lieu n'a pas été d'une figure oblon-

gue mais plûtôt triangulaire. Les environs ne ſont que des terres labourées & des prés. Lors du dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, on comptoit à la Queue 50 feux, & en 1726, les auteurs du Dictionnaire Uninerſel ſupputerent que les habitans ou communians montoient à 245. Ils ont auſſi confondu ce la Queue avec celui d'auprès de Montfort l'Amaury. Le dernier calcul fait pår le ſieur Doiſy dans ſon livre intitulé *Royaume de France* qui a paru en 1745, met le nombre des feux à 54.

La Paroiſſe reconnoît S. Nicolas pour ſon Patron & l'Egliſe eſt ſous ſon invocation: ce qui indique aſſez que ce n'eſt guerres que vers l'an 1100 que le village fut formé & qu'on y érigea une Cure, le culte de ce ſaint dans la campagne n'ayant guerres commencé qu'après le temps de ſa tranſlation faite en 1087. Il y a néanmoins aſſez d'apparence qu'il y avoit eu auparavant une Chapelle dans le Château & que c'eſt elle qui fut donnée ou confirmée en 1145 aux Moines de Gournay. Dans l'édifice de l'Egliſe Paroiſſiale il n'y a d'ancien que le chœur qui eſt du XIII ſiécle. Il eſt vouté, mais il finit en quarré ou en pignon dans le fond: & il n'eſt point orné de galleries. La Tour n'a rien de remarquable. A la Chapelle qui eſt au côté ſeptentrional reſtent encore des panneaux de vitrages rouges du XIII ſiécle. Dans le chœur proche la place du Vicaire eſt une tombe marquée d'une croix très-ancienne. Sous le banc des Chantres eſt une autre tombe du XIV ſiécle ſur laquelle eſt figuré un Militaire; mais ce qui étoit gravé ſur ſon bouclier eſt effacé. On lit encore au tour de cette pierre en lettres gothiques capi-

tales : *Cy gist Richars de Tosqui . . . . . Escuyer qui trespassa l'an de Grace mil CCC & . . . . . .*

Dans le même chœur se lit au tour d'une autre tombe en gothique minuscule.

Cy gist Noble homme Jehan Gentian en son vivant Escuyer Seigneur de l'Hermitage qui trespassa le 16 de Septembre 1508.

Les armes de ce Seigneur sont sans barre & d'or & d'argent à un vitrage du XIII siécle.

Il y a aussi la tombe d'un homme armé dont le nom n'est plus lisible ; mais on y voit encore gravé en petit gothique le nom d'*Honorable femme Marie Chanteprime sa femme.*

Au pilier du côté méridional est marquée une fondation de Loys Blanchet Escuyer Seigneur en partie de la Queue, & cela en petit gothique du XVI siécle. Ses armes un chevron brisé à trois oiseaux & celle de sa femme aussi un chevron à trois trefles.

Au côté septentrional fondation d'Etienne de Tournes Bailly & Eslu de Vezelay & Jehanne Chesnaud sa femme 1536.

On conserve dans cette Eglise un peu de reliques de S. Loup Evêque de Sens que l'on assure très-avérées. Elles peuvent venir de l'ancienne Chapelle du Château qui auroit été sous le titre de ce Saint, ou de la Chapelle d'une Léproserie qui étoit voisine.

La Dédicace de cette Eglise est le second Dimanche d'Août.

Il y a eu dans son enceinte une Chapelle de Notre-Dame qui étoit un bénefice. Il y en a eu des provisions données le 20 Août 1524. *Reg. Ep Par.*

La collation de la Cure a toûjours appar-

tenu *pleno jure* aux Evêques de Paris, ainsi qu'en font foy les Pouillés du Diocèse écrits au XIII & au XV siécles, & les Regiſtres de tous les temps où elle eſt toûjours dite de S. Nicolas. Ainſi ce n'eſt point cette Egliſe dont Valeran Comte de Meulent confirma en 1451, la donation aux Moines de Gournay pour en jouir après la mort d'Adeliſe femme de Guy le Sanglier & qui eſt appellée *Monaſterium de Cauda*, mais apparemment la Chapelle qui étoit dans l'enceinte du Château, d'autant plus que dans la Bulle de confirmation donnée en 1147, par le Pape Eugene III il y a *Capellam de Caſtro quod dicitur Cauda* & de même dans les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150. Le Curé de la Queue eſt gros décimateur avec le Chapitre de Notre-Dame. On verra ci-après quelques redevances qui lui étoient dues ſur certains biens du pays deſquels Henry Roy d'Angleterre s'empara ſe portant pour Roy de France. Au XV ſiécle le revenu de cette Cure étoit ſur le pied de vingt livres.

Preuves de Montmorency, p. 46. *Aper.*

Hiſt. S. Martini à Campis, p.

Pouillé du XV ſiécle.

Il a exiſté ſur le territoire de la Queue une leproſerie où les malades de ce lieu & de neuf Paroiſſes voiſines avoient droit d'être admis au XIV ſiécle. (*a*) L'Evêque de Paris y nommoit le Maître comme il paroît par Lettres du Vicaire d'Audoin Albert Evêque du 4 Avril 1350. Il reſte l'acte de viſite qu'en fit le 28 Août 1351, Jean de Villeſcoublain Prêtre Doyen de Saint Thomas du Louvre. On l'appelloit la léproſerie de Champs-clins

Archiv. Ep. Par.

(*a*) C'étoient *Cauda*, *Pontaus*, *Combiaus*, *Bergeria Noiſillum ſuper Amboellam*, *Amboeila*, *Succiacum*, *Canaberiæ*, *Bonolium*, *Champigniacum*.

Campis clinis. Il y avoit alors une Chapelle auprès dont les biens étoient régis par n nommé Maistre de Vital *de Serbonna* qui déclara qu'elle avoit du revenu sur une Abbaye de Religieuses dite de Annemont, & qu'elle étoit à la pleine collation Episcopale. Pour ce qui est de la léproserie les Evêques en commettoient quelquefois l'administration à des seculiers. Les messieurs Gentien Seigneurs de l'Hermitage en jouirent longtemps au XVI siécle par concession des Evêques. Antoine Gentien en 1530. Jacques Gentien clerc en 1535. Jacques Gentien son neveu après sa demission en 1539. Il est qualifié Escuyer dans la démission qu'il en fit en 1575, auquel temps elle fut conférée à Marc Miron clerc Parisien. Il ne reste plus de souvenir du nom de Champ-clin que dans un moulin situé à la Queue sur le ruisseau qu'on appelle *le moulin de Chanclin.* L'auteur du Pouillé de Paris imprimé en 1648, donnant un catalogue des Maladeries du Diocèse a défiguré le nom de celle-ci en celui de Cham-Braux près la Queue en Brie : il l'a dit de fondatlon Royale & de la collation du grand Aumonier, & lui donne trente-trois livres de revenu. Mais tout cela est faux comme il paroît par ce qui a été dit auparavant

Reg. Ep. Par.

Sculifer.

Pouillé in-4°. p. 145.

¶ La Seigneurie de la Queue est une de celles qui doivent foy & hommage à l'Evêque de Paris suivant le perit Cartulaire de l'Evêché cité par M. de Valois. On en verra ci-après un ou deux exemples. La connoissance que l'on a des Seigneurs de ce lieu commence au XII siécle. Un Chevalier nommé *Harcherus de cauda* vendit cette Terre à Constance fille de Louis le Gros.

Chartul. B. Mariæ à Campis, f. 40.

Dans un titre de l'an 1168, concernan un don fait alors à l'Abbaye de Chaalis & reconnu par Maurice Evêque de Paris est mentionné comme temoin *Reinal de Caud* & de même dans un autre de Robert II du nom Comte de Dreux datté de Chailly l'an 1200, & concernant N. D. de Paris est nommé comme présent *Savericus de Cauda*, sous l'Episcopat du même Maurice de Sully pa rurent à une donation faite à la nouvelle Abbaye de Monteti *Henricus magnus mile. de Cauda, Johannes filius ejus & Odinus miles de Cauda.* Mais tous ceux qui se surnommoient *de Cauda* parmi les Chevaliers n'étoient pas pour cela Seigneurs de la Queue ou Seigneurs principaux. Almaric de Meulent étoit surement Seigneur de la Queue en 1231. Il prend cette qualité en approuvant avec A sa femme la donation faite au Prieuré du Cormier par Jean de Beaumont & Isabeau Bouteiller son épouse des biens situez à Gournay, Ferrieres, & Croissy. Néanmoins on trouve deux ans après un *Odo de Cauda*, Chevalier Seigneur de Monceaut. (*a*) Le même Almaric que je viens de nommer paroît avec son titre de Seigneur de la Queue dans un acte où il est dit qu'il y a deux parts dans la Forêt de Roissy. Il fut arrêté par cet acte que les Hotes de Torcy auroient une certaine quantité de bois qui seroient mésurez à la perche de la Queue, & cela en place de leurs usages. Le fils d'Almaric de Meulent aussi nommé Almaric se fait appeller simplement *Al-*

Tabul. Caroli-loci.

Tabul. B. M. Par.

Tabul. Abb. Hibernal.

Chartul. Liveriac. f. 96.

Tabul. B. M. de Valle Bib. Reg. p. 369.

Duchêne, Généal. de la Maif. de Bar. Preuv. p. 23. *Ad percicam de Cauda.*

(*a*) C'étoit apparemment une branche des anciens Seigneurs de la Queue. Un *Odo de Cauda Dominus de Moncehet* reparoît en 1275 au même Cartulaire de N. D. du Val.

maricus de Cauda Armiger dans l'acte d'hommage qu'il rend au mois de Juin 1258, à Evrard Prieur de Saint Martin des Champs au sujet de la vente d'un bois situé à Noisy le-Grand. Mais en 1669, lorsqu'il fut plus agé il étoit appellé Almaric de Meulan, Seigneur de la Queue. Le titre qui le prouve regarde une dixme de Boneuil & Sucy qu'il disoit mouvoir de lui en premier.

Hist. S. Mart. p. 208.

Chartul. Ep. Parif. Bibl. Reg. f. 121.

La Seigneurie de la Queue passa la même année à Alix de Bretagne, puisqu'on trouve qu'alors le Comte de Blois (qui étoit Jean de Chastillon) fit hommage à l'Evêque de Paris *de Castro & Castellania de Cauda* à raison de sa femme fille du Comte de Bretagne. Cependant en 1274 & 1275 on retrouve un Amaury de Meulent Seigneur de la Queue. Mais peut-être y a-t'il faute dans la date & qu'il faut 1265. Quoiqu'il en soit, c'étoit un Ecclesiastique qui en 1273, étoit Garde & Bailly de la Terre de la Queue pour le Seigneur. Ce clerc voulut empêcher l'Archidiacre Garnier d'exercer la jurisdiction Ecclésiastique dans les Terres & Fief de ce Seigneur: Mais il se departit de son opposition.

Idem Chart. f. 121.

Chartul. S. Mauri, fol. 327 Art. Tercy, n. 20.

Tab. Ep. in Spir.

La fille de Jean de Châtillon Comte de Blois ayant porté en mariage la Seigneurie de la Queue à Pierre Comte d'Alençon frere du Roy Philippe le Hardi, ce Prince en fit hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris en 1277. Pendant qu'il étoit Seigneur de la Queue, il prétendit avoir la Haute Justice de Champigny, disant qu'autrefois avant la construction du Pont il y avoit un batteau ou bac où il recevoit un droit: Mais l'Abbé de Saint Maur gagna le procès en 1281. Il ré-

Chartul. Ep. Par. Bib. Reg. f 145.

Chartul. S. Mauri.

Tabula cerea apud Carmel. discal Paris. & alia tab. circa apud Florentiam asservata.

sulte de ce que la Terre de la Que
alors dans la Maison de Meulant q
naud *de Cauda* qui est nommé Officier
en 1285, & Thomassin *de Cauda* qui
lifié *Constabularius* sous le regne de
pe le Bel étoient seulement des des
des anciens Seigneurs de la Queue.

Hist. des Gr. Off. T. 3. p. 304.

d'Amaury de Meulent reparoit en 13
la troisiéme fois parmi les Seigneu
Queue. Seroit - ce à cause que Pi
France & Jeanne de Chastillon ne l
point de postérité. Je ne parle poi
Simon de la Queue Chevalier, auque
Philippe le Bel accorda pour ses
cent livres à prendre chaque année
censïon sur le Tresor du Temple pa
données à Verneuil en Février 1306
voit étre de ces anciens Sires de la
transplantez vers Moussoult, & de
che duquel une Montmorency épo
1367, un Chevalier aussi nommé Si

Tresor des Chart. Reg. 38. num. 206

Hist. de la M. de Montmor. p. 543.

Petit Cahier rouge du Châtelet.

En 1330, Guillaume de Sainte - M
de Sainte - Maur étoit Seigneur de l
de la Queue en Brie: L'autre moi
apparemment encore dans la Maison
lent, puisqu'on qualifie encore du
Seigneurs de la Queue sous les r
Philippe de Valois & du Roy Jean,
& Amaury de Meulent. Simon de la
Escuyer plaidoit en 1352, au Pa
Mais en 1362, Pierre Blanchet Se
du Roy se disoit Seigneur de la Q
plaidoit à cette occasion contre le
de Charenton, & comme il fut inqu
sa possession par Olivier Painel Ch
il transigea avec lui en 1365 sur la
& Ponteau.

Hist. des Gr. Off. T. 2. p. 410.

Reg. Rol. Parl. art. prev.

Sched. Parl.

ers la fin du regne de Charles VI & au mencement de celui de Charles VII llaume des Essarts Chevalier possedoit e lieu outre le péage vingt-deux arpens oois chargez envers le Curé, de quinze iers de bled & trois septiers d'orge, & la part de Jeanne la Gentienne de six iers de bled. Le Roy d'Angleterre s'em- i du tout entre 1423, & 1427. Compte de la Prev. de Paris, dans Sauv. T. III. p. 325 & 584.

l ne se rencontre plus de Seigneurs de Queue pendant le reste du siécle. Les rres des Anglois & autres contribuerent s doute à la perte de plusieurs monu- ns qui en avoient fait mention. Voici lement ce que porte les Registres du Par- ient au sujet du Château & du Bourg.

Le neuf Octobre 1430, ce jour après le re- vrement & démolition de la Ville & Forte- e de la Queue en Brie retourna & entra à ris le Comte de Suffolc à grande compagnie gens d'armes de la Nation d'Angleterre. *Regist. Con- sil. Parl.*

Ainsi il est évident que ce furent les An- ois qui les premiers démolirent la Tour nt on voit les restes, à cause que les Seig- urs de ce lieu étoient attachez au Roy arles VII.

Vers la fin du siécle & le commencement XVI, Loys Blanchet Escuyer fut Seig- ur en partie de la Queue & Jean de Reil- l'étoit de l'autre partie. Sa fille Marie Reilhalc fut faite Abbesse de Chelles en 08. Tiré de la tombe ci-dess. Procès-verb. de la Cout. de Paris, 1510. *Gall. Chr. T. 7. col. 568.*

En 1519, le 14 Mars Noble Demoiselle belle Mallenfant étoit Dame de la Queue s restriction. Puis Antoine Bureau Réfé- ndaire en la Chancellerie l'an 1550. En 54, Anne Clausse Dame de Lesigny & Titre de l'Eglise de Chenevieres. Hist. des Gr. Offi T. VIII. p. 139.

1678. p. 639 qui ne mourut qu'en 1593, en ei
neur.

Pag. 85. L'auteur du livre de la Général
ris imprimé en 1710, marque pour
de la Queue M. le Duc de Charol

Reg. Ep. En 1750, ce lieu appartenoit à M
ce de Dombes.

Maintenant cette Terre a deux
Hauts-Justiciers, qui sont M.
d'Armaillé Seigneur de Lesigny
d'Ormesson.

¶ Il n'y a pas beaucoup d'Eglise
eu du revenu dans le territoire de

L'Eglise de Notre-Dame de Pa
au moins dès le XIII siécle un rev
dérable; que le Chapitre accorda
de Precaire à Galon Souchantre &
Necrol. Ecc. Par. 15 Apr. Il est loué dans le Nécrologe de ce
pour avoir réussi à délivrer les biens
Dame du mauvais droit de coûtu
appelloit la Grurie. On lit aussi
Liv. rouge du Châtelet, vers la fin. 1343, Jeanne Reine de France
Chapitre de Paris dix livres sur
de la Queue.

Le Monastere de Saint Maur

tres rentes celle-là à prendre en cette Terre. Ce qui peut encore se rapporter à l'article de la Queue, est qu'en 1281, un nommé Grivel fit hommage à l'Abbé de Saint Maur des terres qu'il possedoit auprès de Noiseau & de la Queue. *Chartul. S. Mauri, f. 589.*

¶ L'HERMITAGE étoit dès le commencement de l'avant dernier siécle une Seigneurie de la Paroisse de la Queue possedée par les sieurs Gentien. Jean Gentien Ecuyer en est qualifié Seigneur sur sa tombe où son décès est marqué à l'an 1508. Cette Seigneurie touche immédiatement au Bourg en tirant vers la chaussée d'Ozoir. Le nom de Gentien étoit connu à la Queue dès la fin du regne de Charles VI, & continua de l'être au XVI siécle, tant que la Seigneurie de l'Hermitage fut dans cette famille, aussi-bien que la regie de la Maladerie de Champsclins. On ne voit point d'où le nom d'Hermitage avoit été donné à un lieu si voisin d'un Bourg considérable, à moins qu'il n'y eut des Hermites avant la construction du Château, & avant la formation du Bourg, lorsque la Forêt venoit jusques-là. V. ci-dessus p. V. ci-dessus p.

LES BORDES sont un écart de la Paroisse de la Queue, qui dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, est appellé les *Bordes Maulavées.* Cette Seigneurie appartenoit alors à Dame Corneille de Reilhac avec la moitié de la Terre de la Queue. On dit dans le pays que c'étoit autrefois les écuries du Château d'Amboelle lorsque Henry IV y venoit. Ce lieu appartient aujourd'huy à M. d'Ormesson. On est assez instruit par le Glossaire de du Cange que les *Cout. Edit 1678. p. 639.*

Bordes ne signifioient dans leur orig
de petites maisonnettes bâties à la l
couvertes de jonc.

LES MARMOUZETS sont un petit li
éloigné de la Queue, & fort voisin
signy: Néanmoins on assure qu'il e
Paroisse de la Queue.

Reg. Episc. art. Romaine. Vilon étoit un canton de la Queu
en 1534.

¶ Quelques personnes remarqua
XIV siécle se sont fait surnommer de la
soit qu'ils en fussent natifs ou origina
bien qu'ils descendissent des ancien
neurs.

Catal. ms. Decanor. S. Quir. apud D. Petit. Canon. Sauval, Tom. II, p. 433. Un *Johannes de Cauda* étoit en
Doyen de l'Eglise Royale de S. Qui
Provins. Il est à croire qu'il est le
Jean de la Queue qui en 1341, fut G
Trésor des Chartes du Roy. Mais
être différent de Jean de la Queue R
de Saint Magloire Prieur de Ste. C

Martyr. Univ. Chastel. pag. 813. Bris présent en 1315, à la translation
Magloire.

Gall. Christ. T. 7. *Tabul. Vallis.* Agnès de la Queue étoit Abbesse d
les vers l'an 1363. Raoul de la Que
mi;er tenoit de Renaud de Gouss
Armigero un bois qu'il vendit aux R
du Val.

Script. Dominic. Echard T. I. p. 663. Hervé de la Queue fut un Domi
assez fameux à Paris en 1369. Il y ét
Professeur en Théologie, & expli
Maistre des Sentences. Il s'occupa
rediger des tables des ouvrages d
Thomas, & il fit une tradution fran
l'Histoire latine des Seigneurs d'A
qui se trouve dans le Spicilege. On
point quel sujet de prédilection il av

cette ville. Le Pere Echard dit que quelques uns ont altéré ſon nom *de Cauda* en celui *de Lauda*; mais qu'il étoit natif de la Queue *ad Fluviolum* Morbres; & c'eſt précifément la Queue en Brie.

M. d'Hoſier (généal. de braque.) parle d'un Simon de Maintenon dit de la Queue & ſire de Macy. *Reg. 3. p. 7 & 8.*

¶ Il paroît que les continuateurs de Bollandus ont été embaraſſés ſur ce lieu de la Queue, qualifié de Ville dans la vie de Saint Louis écrite en françois par Guillaume Cordelier ſur la fin du XIII ſiécle. Voici ce que dit ce Religieux après avoir rapporté un des Miracles de S. Louis opéré ſur un homme aveugle du village de Villevaudé près la Tour de Montjay, que l'on avoit conduit au tombeau du Saint Roy. *Après dinè ils vinrent de Saint Denis à Paris & y demoururent celle nuit, & le lendemain ils allerent à une ville qui eſt dite la Queue & y demeurerent celle nuit; & au jour enſuivant ils vinrent à Voday.* Les Jeſuites d'Anvers, ou au moins le P. Stilting traduiſant cette vie de François en latin, a obmis tout ceci; *& le lendemain ils allerent à une Ville qui eſt dite la Queue & y demeurerent celle nuit.* Je veux croire que c'eſt la duplication des mots *celle nuit* qui a pu faire que le copiſte a paſſé par deſſus deux lignes. En tout cas il m'a paru que je ne devois pas obmettre cet ancien témoignage de l'exiſtence de la Queue, quoique je ſois perſuadé que le Cordelier n'entendoit par le mot de *Ville* autre choſe que ce que nous entendons en latin par *Villa* ou *Vicus*.

COMBEAUX.

Nous n'avons point de monumens sur parchemin où il soit parlé de Combeaux sous le nom latin *Combelli*, plus anciens que le XII siécle, c'est-à-dire que le regne de Louis VII. Mais il en est parvenu jusqu'à nous de frappez en or du temps de la premiere race de nos Rois, sur lesquels on lit ces mots; *Combellis fit*. C'est un tiers de sols d'or qui y a été battu par un Monetaire qui suivoit la Cour. Combeaux étoit donc un lieu où ces Princes avoient alors une maison de Campagne, avec d'autant plus de raison qu'étant souvent à la chasse qui faisoit l'un de leurs plaisirs, ils avoient immédiatement au sortir de cette maison la Forêt *Lauconia* dont le nom s'est conservé dans celui de Lognes, laquelle étoit sans doute plus vaste qu'elle n'est maintenant; le nom de *Combelli* suppose même que c'étoit un lieu où primitivement il y avoit un bois qui par la suite fut abbatu. Car il faut se souvenir que dans l'auteur du Gesta Francorum faire un abbatis de forêt se disoit en latin *facere combros*, & que le diminutif de *Combri* étoit *Combelli* d'où ont été formez les noms de Combeaux & des Combelles portez par quelques villages en France. Au reste notre Combeaux a toujours été dit en latin *Combelli*; au XIII siécle on disoit vulgairement Combïaux.

Voyez dans Bouteroue & dans le Blanc. *Item Notit. Gal. p. 415. vol. 1.*

Gesta Fr. c. 25. Notit. Gall. ibid.

Ubi vita. Cod. Reg. S. Mauri.

Ce village est éloigné de quatre lieues de Paris, en tirant vers l'orient d'hiver. Le lieu considérable le plus voisin est la Queue qui n'en est qu'à demie-lieue sur le chemin de

Tournan & de la Champagne. Sa situation est dans une plaine que l'on trouve après les petites sinuosités du Bourg de la Queue. C'est un pays de terres labourables & sans aucunes vignes. La Paroisse n'est plus si étendue qu'elle a pu'être autrefois; aussi ne lui donne ton dans le Dictionaire Universel de la France de l'an 1726, que 90 habitans ou communians: Et le sieur Doisy dans son dénombrement du Royaume imprimé en 1745, y marque seulement vingt feux; on assure depuis, qu'il n'y a que quatorze ou quinze ménages.

L'Eglise de ce lieu est proportionnée au peu d'habitans. C'est une espece de Chapelle terminée en demie cercle, qui peut être ancienne, mais sans qu'on puisse le reconnoître, parce qu'elle a été réparée & reblanchie nouvellement tant en dehors qu'en dedans. Il ne fut pas impossible à nos Rois dont c'étoit peut-être la Chapelle, de l'enrichir de reliques des Saints Cosme & Damien qui en sont patrons, Il est sûr qu'il y en avoit en France dès le VI siécle. S. Gregoire de Tours en mit dans une Eglise, & même dès le V siécle S. Germain Evêque d'Auxerre en avoit eu pour consacrer une Eglise sous leur invocation. Au reste l'on n'en montre plus à Combeaux: Il n'y a même aucun souvenir de Dédicace. La Cure a toûjours été conférée *pleno jure* par les Evêques de Paris. Le Pouillé du XIII siécle qui la nomme *de Combellis* a été suivi par les autres.

Gr. Tur. Hist. Lib. X. c. 31. n. 19.

Gesta Ep. Autiss. Labb. Bibl. mss. T. I. p. 415.

On trouve des Seigneurs de Combeaux dès le XII siécle: Mais il n'y a pas pour en faire une suite jusqu'à nos jours.

Robert de Combeaux parut en 1145, chez Robert Comte de Meulent à l'acte par lequel il fut reconnu que Galeran Comte de

Preuves de Montmor. p. 46.

Meulent avoit fait un don aux Moines de Gournay.

Duchêne, T. 4. p. 585. On voit aussi qu'en 1157, le Roy Louis le Jeune traittant avec le Comte de Meulent Radulfe *de Combellis* fut l'un de ceux qui engagerent leur serment pour ce Comte. C'est le même Radulfe qui fit part à la nouvelle Abbaye de Mont-éti de quelques redevancès de grains qu'il avoit à Chenevieres, dont Ansel de Combeaux son frere fut caution. En 1161 Radulfus de Cumbelle & Gaucher son frere sont nommés au contrat de mariage de Simon de Mardilly.

Tabul. Hibern.

Ex mss. autogr.

En 1170, Gaucher *de Combellis* fut aussi l'un des Seigneurs présens lorsqu'Agnès Comtesse de Meulent approuva le traité que les Chanoines de Sainte Genevieve de Paris avoient fait avec Lucie du Port, touchant le brenage (*a*) de Jossigny.

Chartul. S. Genev. p. 177

En 1207, vivoit Philippe de Combeaux *de Combellis* Chevalier. Il approuva avec Pierre de Bercheres aussi Chevalier la vente que Hugues d'Anet fit au Chapitre de Paris, d'un droit daus le Tensement d'Otly. Vers le milieu de ce siécle, la Terre de Combeaux appartenoit au moins en partie à quelques uns de la Maison de Chevry. On lit que Jean d'Haubervilliers *de Hauberto Villari* Chevaiier, avec Julienne sa femme ayant vendu une partie des dixmes de Combeaux au Prieuré du Cormier Paroisse de Roissy & dependant de Livry, il fallut le consentement de Guillaume de Chevry, Homme d'armes, premier Seigneur, & celui de Raoul de Chevry, clerc Chanoine de Clermont second Seigneur.

Magn. Pastor. f. 3.

Chartul. Liviac. f. 98

(*a*) On voit un *Ansellus de Combellis* au Cartulair de Gournay. V. sur Ponteaux.

Après le milieu du XV siécle, le Seigneur
.e Combeaux étoit Jean Simon Avocat du
loy au Parlement de Paris qui possеda aussi
a Seigneurie de Champigny qui en est peu
loignée. Son fils Jean Simon qui fut fait
Evêque de Paris en 1491, jouit de ces deux
Terres. Dès l'an 1490, il fit reparer le Châ-
eau de Combeaux. Le 8 May 1500, Guil-
aume Panchon Curé de Combeaux recon-
ıut que s'il avoit perçu jusqu'alors la dixme
le grains, c'étoit par tolérance de la part de
ce Prélat à qui elle appartenoit, à raison de
a Seigneurie étant inféodées. Ce même Evê-
que vu le grand âge de ce Curé & le peu de
revenu de sa Cure le laissa jouir de ces dix-
mes sa vie durant. Après la mort de ce Pré-
at qui arriva en 1502, ce fut une Magde-
ene Simon qui eût cette Seigneurie de Com-
beaux. Elle avoit épousé Robert Piedefer
'eigneur de Guyencourt, & elle mourut le
Février 1523, suivant son épitaphe qui est
Paris aux Innocens & qui marque une par-
.e de ces faits.

Reg. Ep. Par. 8 & 9 Maii 1500.

Recueil d'Epitaphes à la Bibl. du Roi.

En 1597, le Seigneur de Combeaux étoit
Antoine le Moyne, dont la qualité n'est
as marquée. Il ne déclara la valeur de cette
Terre que sur le pied de 120 livres.

Rôle de la convoc du ban de Corb. fol. 2.

Avant 1664, cette Terre étoit possedée
ar M. Baudouyn Correcteur des Comptes.
la vendit cette année là à M. Douffder-
ont Capitaine au Régiment des Gardes
uisses, & Lieutenant Commandant la com-
agnie Générale des Suisses sous M. le Comte
e Soissons. Ensuite sa veuve ayant épousé
1 M. Garnier, ce dernier vendit cette Terre
M. Guillaume Doé Secretaire du Roy.
près quoi elle a passé à Guillaume Antoine
oé son fils Conseiller au Grand Conseil:



Et enfin depuis 1743, elle eſt e
de Guillaume-Jean-Baptiſte I
ſeiller au Grand Conſeil. Au
1753, IIᵉ Vol. P. 190, eſt fai
Guillaume Antoine Doé Seign
Conſeiller au Grand Conſeil.

Le Seigneur Haut-Juſtici
Gêvres comme Seigneur de M

Cette Paroiſſe n'a aucuns é
proſerie de Champclins pro
détruite il y a longtemps y av
bien.

Je dis à l'article d'Hemery
démembré de Combeaux : C
trouver vray auſſi à l'égard de



BERCHERES.

L'Usage auquel ont été employez différens lieux de la Campagne, leur à fait souvent porter le nom qu'ils portent. La petite Paroisse de la Brie que nous appellons Bercheres, a eu le sien de ce que le territoire où elle a été établie contenoit des Bergeries. On sçait d'ailleurs que l'origine du nom de Bergeries vient de *Vervex* mouton ensorte que de *Vervecaria* on a fait *Bercaria* par contraction qui a formé en françois celui de Bercheres sur lequel dans les bas siécles on a fabriqué le mauvais latin *Bercheria*. Il y a plusieurs villages de ce nom au Diocèse de Chartres. Celui du Diocèse de Paris est connu depuis le regne de Louis leGros vers le commencement du XII siécle.

Cette Paroisse est à cinq lieues ou environ de Paris vers l'orient, entre Combeaux & Roissy, dans une plaine à gauche du grand chemin de Champigny à Tournan. Son territoire n'est composé que d'environ cent arpens bordez par celui des Paroisses de Combeaux, Ponteau & Roissy, & il n'y a que trois feux ou ménages qui forment sept ou huit communians.

Aussi dans les Rolles de l'Election de Paris, cette Paroisse est-elle jointe sous un même article avec celle de Ponteau.

L'Eglise n'est qu'une petite Chapelle du titre de S. Pierre ès liens; qui a été rebâtie vers 1737, & dans laquelle il n'y a rien a remarquer. Celle qui existoit au XII siécle avoit été donnée aux Moines de Gournay par l'Evêque de Paris, peu de temps après

qu'ils eurent cet petite dixme sur son territoire. Ce fut après que ces biens furent survenus à ce Prieuré, que dans la Bulle d'Eugene III de l'an 1147, qui confirme toutes les possessions du Prieuré de Saint Martin des Champs dont Gournay dépend, on plaça cet article sur Bercheres : *Ecclesiam Bercheriarum cum atrio & decima*, ce qui se trouve pareillement dans les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150. Deux portions de la dixme leur avoient été données vers 1120, par Ansel de Garlande Sénéchal du Roy, & l'autre tiers avec l'*atrium* par Baudoin de Claicy du consentement du méme Ansel. Le Prieur de Gournay a toujours le droit de présenter à cette Cure conformément à ce qui est marqué dans les deux anciens Pouillés Parisiens du XIII & du XV siécle; mais il a abandonné la dixme au Curé.

Hist. S. Mart. p. 180.

Ibid. p. 188.

Ibid. p. 282.

On voit que l'Abbaye de Malnoue avoit eu sur la fin du regne de S. Louis, quelque démelé avec le Prêtre des Bercheres : Mais l'Abbesse nommée *Leprosa* s'accorda avec lui devant l'Official de Paris l'an 1270.

Gallia Chr. T. 7. *p.* 587.

Il paroît que l'Abbaye de Saint Maur avoit au même siécle de petits revenus à Bercheres : Car l'Abbé Pierre établissant l'an 1256, l'office de Chambrier de son Monastere, lui donna douze deniers à lever dans ce village.

Gall. Chr. T. VII. Instrum. ad an. 1256.

On connoît quelques anciens Seigneurs de Bercheres. Philippe *de Bergeriis* est parmi les Seigneurs témoins dans un acte qui concerne le village de Jossigny l'an 1170. Pierre *de Bercheriis* Chevalier, & Philippe de Combeaux son voisin approuverent en 1207, la vente faite du Tensement d'Orly au Chapitre de Paris. Le même Pierre de Bercheres vendit aux Moines de S. Denis en 1211, ce

Chartul. S. Genev.

Tabul. Eccl. Paris.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 335.

ce qu'il avoit au Pré Saint Gervais Paroisse de Pentin. Guillaume de Bercheres Chevalier se trouve nommé en 1126, dans le Cartulaire de Saint Maur. Il possédoit à Nanterre un Fief, que l'Abbaye de Saint Denis tenoit de lui en 1234. *Chartul. Reg. S. Dionys. p. 488.*

Une Mathilde de Bercheres étoit Abbesse de Chelles en 1208. *Gall. Chr. p. 563.*

Cette Terre est dans la Maison d'Armaillé qui possede aussi celle de Lesigny.

En 1731, il fut permis d'abbatre l'Eglise pour la rebâtir. *Reg. Ep.*



PONTEAUX.

ON ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il exiſtoit au commencement du XII ſiécle au Diocèſe de Paris, une Paroiſſe qu'on appelloit en latin *Pontolium*. La donation qui avoit été faite de l'Egliſe de ce lieu au Prieuré de Gournay fondé dans ces temps-là en ſuppoſe l'exiſtence. Dans le même temps le nom de cette Paroiſſe, étoit écrit Pontelz en langue vulgaire dans quelques titres latins, & comme quelque fois on prononçoit *Ponteauz* ce qui étoit écrit *Pontelz*, delà vient qu'on trouve ce nom écrit des deux manieres au XII & au XIII ſiécle. Mais jamais que je ſache il n'a été écrit Ponthault dans ces ſiécles reculez. C'eſt pourquoi il n'y a aucun fondement à vouloir qu'anciennement on ait dit en latin *Pons altus*. Ce nom a pu être donné à une Paroiſſe & à une Abbaye du Diocèſe d'Aire en Gaſcogne, où apparemment il y avoit une riviere profonde. Mais il ne la jamais été au village du Diocèſe de Paris où il ne paſſe qu'un très-petit ruiſſeau. Je ne connois que le Dictionnaire Univerſel de la France de l'an 1726, où l'on a hazardé de lui donner ce nom.

Hiſt. S. Mar. Camp. p. 180 & 188.

Ibid. p. 282

Sa diſtance de Paris eſt de quatre lieues & demie ou même de cinq, vers l'orient d'hiver, à la gauche du grand chemin d'Ozoir-la-Ferriere, Tournan &c. proche d'un très-petit vallon, où néanmoins ſe trouve une petite butte regardant le couchant ſur laquelle il eſt conſtruit. Le pays abonde aſſez en menus grains & en foin. Le Dictionnaire

'Jniverſel de la France, qui ſemble avoir
crupuleuſement calculé le nombre des habi-
ans ou communians y en met 199. Dans les
lénombremens de l'Election de Paris; Pon-
eaux ne fait point lui ſeul un article: On
ui joint Bercheres qui eſt une autre Paroiſſe
'oiſine, mais très-petite. On marquoit donc
n 1709, que Ponteauz y comprenant Pon-
illeau avec Bercheres formoit 60 feux: Et
e ſieur Doiſy qui a publié en 1745, un ſe-
ond dénombrement ne compte plus en ces
rois lieux réunis que 44 feux. M. de Valois
'a fait aucune mention de la Paroiſſe de
'onteauz dans ſa Notice, quoiqu'il ait dû
'appercevoir ſous le nom de Ponteuz dans
e Pouillé Pariſien du XIII ſiécle qu'il cite
ort ſouvent.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Denis pre-
nier Evêque de Paris. Le chœur eſt d'une
tructure du XIII ou XIV ſiécle, terminé dans
e fond en demi-cercle, avec des vitrages
ouges antiques, mais ſans galleries. La Tour
ſt groſſierement conſtruite de mauvaiſes
ierres ſpongieuſes comme pluſieurs autres.
a Dédicace de cette Egliſe eſt marquée dans
ne épitaphe dont voici la teneur, & qui ſe
ouve dans le chœur.

» Cy devant giſt vénérable & diſcrete per-
ſonne Meſſire Jacques Bourdin Preſtre en
ſon vivant de l'Egliſe de ceans, laquelle
il fit dédier à ſes dépens le ſecond jour de
May 1517, par Révérend Pere en Dieu
Monſ. l'Eveſque de Magarence de par la
permiſſion de Révérend Pere en Dieu M.
l'Eveſque de Paris.

Au vitrage du ſanctuaire du côté du ſep-
ntrion, eſt répréſenté à genoux un homme

vêtu de noir. Ses armes sont d'or à deux hures de sanglier écartelées d'argent, à deux lions de sable & de gueule, & deux aigles déployés. Au-dessus est écrit *Tristan de Rheilhac l'an M. V. & dix.*

Voicy une épitaphe que tous les curieux qui entrent dans cette Eglise ne manquent point de lire pour sa singularité : Et plusieurs même ont voulu la copier.

» Icy devant en cest endroit
» Temple fondé de Saint Denis
» Le corps de Mathurin Collet
» A esté mis par ses amis.
» Il a voulu par bon devis
» Avant que de passer le pas
» Tant pour lui que pour ses amis
» En ce monde faire un grand repas
» Qui sera un très-grand soulas
» A ceulx qui le voudront bien prendre
» En y prenant un grand soulas
» Ainsi il le convient entendre :
» C'est une delicate viande
» Qui quarente ans comme miel
» A nourry tout le peuple ensemble
» Des enfans issus d'Israël ;
» C'est le Sacrement de l'Ostel
» Fondé perpetuellement
» Tous les jeudys sans y falloir,
» Ledit Collet ainsi l'entent.
» De ses biens assez largement
» Il a donné à ceste Eglise,
» Pour subvenir doresnavant
» A faire selon sa devise
» Lettres passées selon sa guise
» Du don qui par lui a esté fait
» Sous les Sceaux de la Queue en Brie

Signés par Guillaume Trehet ;
Cinq quartiers terre en un endroit
Et puis deux arpens en deux pieces
Et trois demis en trois endroits
A donné d'un amour entiere.
Puis il y a en la vallée
Ung quartier & demi de pré
Qui sera dit par renommée
Icy est le pré du Curé.
Six francs six blancs il a donné
Rente perpetuellement
Bien assignée en verité
Sur son bien comme il l'entent
Il est declaré amplement
Le tout dans les Lettres du don
Les tenans & aboutissans
En les lieux en font mention.
Dictes à son intention
Sy vous plaist bien devotement
Chacun de vous une Oraison
En priant Dieu parfaitement
Qu'il lui plaise soudainement
Le colloquer en Paradis
En ce lieu qui est si plaisant
Le mettre, & tous ses bons amis.

Cette épitaphe est en petit gothique, sans ate, & doit étre d'environ l'an 1550.

Anseau de Garlande concourrant à la fonation du Prieuré de Gournay vers l'an 1120, ui donna entr'autres choses toute la dixme e Ponteaux *Totam decimam de Pontelz*, ainsi ue le marquent les Lettres de Girbert Evéue de Paris de l'an 1122. Ce fut apparemment ce même Evêque ou son Successeur qui onna pareillement à ce Monastere l'Elise de Ponteaux. Les Religieux de Saint

Hist. S. Mar. à Camp. p. 282.

Martin des Champs, ne commencerent à la compter au rang de leurs biens, que dans l'exposé qu'ils firent au Pape Eugene III pour obtenir la Bulle qui les leur confirme. Elle est de l'an 1147. On y lit *Ecclesiam Pontolii cum atrio & decima.* Thibauld Evêque de Paris répete les mêmes termes dans ses Lettres de confirmation d'environ l'an 1150.

Ibid. p. 180.

Ibid. p. 188.

C'est sur le fondement de ces anciens actes que le Prieur de Gournay présente à la Cure de Ponteaux & est gros décimateur. Le Pouillé Parisien du XIII siécle marque aussi cette Cure dans le rang de celles auxquelles ce Prieur nomme, & lui donne le nom françois *Ponteux.* Le Pouillé du XV siécle y est conforme & l'appelle Pontauz, lui marquant vingt livres de revenu. Ceux de 1526, & 1692, mettent également le Prieur de Gournay pour Nominateur: Ensorte qu'il faut convenir que c'est une faute dans celui de l'an 1648, d'en avoir assigné la collation *pleno jure* à l'Archevêque.

Sched. Concord. in Archiv. Parl.

Le plus ancien Seigneur de Ponteau que m'ayent fourni mes recherches, est Pierre Blanchet Secretaire du Roy qui s'accorda sur cette Terre & sur celle de la Queue avec Olivier Painel Chevalier l'an 1365.

La Seigneurie de Ponteaux, paroît avoir été au moins un siécle dans la maison de Reilhac. Le Tristan de Reilhac réprésenté dans un vitrage du sanctuaire de l'Eglise en 1510, ne peut avoir été qu'un Seigneur. Et du Breuil le dit en parlant de Malnoue.

Un autre Tristan de Reilhac comparut au Procès-verbal de la Coûtume de Paris en 1580, comme Seigneur de Ponthault & Membray. Il est qualifié de Gentilhomme de la Chambre du Roy.

On m'a assuré en 1739. que M. de Gordan possédoit cette Seigneurie sans château, & depuis on m'a dit que le Comte de Polignac s'en disoit Seigneur : Mais on ne le reconnoit pas au prône.

PONTILLEAU est un écart de la Paroisse de Ponteauz, vers l'orient en tirant à Roissy. Son nom paroît être un diminutif de Ponteauz, qui lui-même un diminutif de Pont. Ce lieu est appellé *Pontellulum* dans un titre du Prieuré de Gournay, par lequel Anseau de Combeaux, lui fait présent d'une dixme qu'il a achetée dans ce territoire de Jean son gendre. L'année m'a échappé. Mais l'acte doit être au plus tard du XIII siécle. Un Jean Brinon Seigneur de Pontillau, fut ensaisiné l'an 1504, par Thomas Peluchet Abbé d'Hiverneau, de huit arpens de prés. On lit aussi que vers le milieu du XVI siécle, Jean Brinon Maître des Comptes étoit Seigneur de Pontillau & eut pour épouse Jeanne Luillier.

Chartul. Gornac. Pontefe Gaign. 180. p. 645.

Tab. Hibern.

En 1539, cette Seigneurie étoit possedée par Antoinette Camus, laquelle Alexandre le Neveu Abbé d'Hiverneau, ensaisina le 8 Juillet de quelques prés par elle acquis en la censive de cette Abbaye. Cette Dame étoit morte apparemment l'année suivante ou depossédée de ce bien. Car je trouve dans les Regiſtres du Parlement un Jean Briant Seigneur de Pontillau en 1540.

Ibid.

La Commanderie de Saint Jacques du Haut-Pas, avoit à Ponteau une ferme assez considérable qu'on appelloit la Maison du Haut-Pas. Dans le temps de l'extinction de de cette Commanderie sous Charles IX cette ferme qui relevoit de la Queue, fut unie à

Tabul. Altiss.

l'Evêché de Paris : Et comme elle fut ı
dans les temps des guerres de la Reli
Henri de Gondi la donna à rente en
Tab. Ep. Par. On lit que dès l'an 1559, le Cardinal (
raine avoit donné à Eustache du Bellay
le dedomager des fruits de la mouvan
Chevreuse une autre ferme sise au mêm
lage de Ponteau appellée La Bercosse.



ROISSY EN BRIE.

C'Est ici le moins connu des deux Roissy qui sont au Diocèse de Paris, parce qu'il n'est pas tout à fait sur une route aussi battue que Roissy en France, qui est placé sur le grand chemin de Soissons, & d'une partie de la Champagne. Si tous les lieux de France nommez Roissy tirent leur dénomination du Myrte sauvage, dit en latin *ruscus* ou *ruscum* ainsi que l'a cru M. de Valois, cette origine peut s'appliquer à Roissy en Brie d'autant plus vraisemblablement qu'il paroît avoir été plus longtemps que l'autre Roissy, un lieu sauvage, un canton de bois & de forêts, néanmoins il n'est pas non plus hors d'apparence que ce lieu ait pu être dit *Rosciacum*, pour avoir primitivement appartenu à quelque Romain du nom de Roscius qui étoit assez commun: Mais peut-être paroîtra-t'il parce que je vais en dire que Roissy vient de *Roscidus locus* lieu humide.

Cette Paroisse est éloignée de Paris de cinq à six lieues du côté du levant. Le grand chemin de Tournan, Fontenay en Brie &c. passe à demie lieue du clocher que l'on laisse à gauche. Sa situation est dans une plaine qui est assez aquatique & remplie de boccages, & par conséquent froide. Aussi n'y a-t'il point de vignobles, mais labourages, prairies & bois. Le dénombrement de l'Election de Paris, y marquoit en 1709, 75 feux. On y comptoit encore environ 60 il y a dix ans: Ce qui quadre assez avec le nom-

bre de 222 habitans que le Dictionnaire Universel de la France assuroit y être en 1726. Mais le sieur Doisy marque dans son dénombrement du Royaume publié en 1745, qu'il n'y à Roissy en Brie que 40 feux.

Il n'y a rien de fort remarquable dans l'Eglise, qui de tous temps a été titrée de Saint Germain Evêque d'Auxerre: L'édifice d'aujourd'hui n'a qu'un peu plus de 200 ans. Il consiste en deux corps de bâtimens voutez; celui qui est vers le septentrion est le corps principal & l'autre sert d'aîle. La nef n'est supporté que par de gros piliers de bois. En général cette Eglise est très-humide & très-froide, & l'on trouve l'eau en faisant des fossez au cimitiere. La Dédicace en fut faite le Dimanche 19 Juillet 1523, par M. François de Poncher Evêque de Paris, qui y bénit aussi quatre autels, & accorda quarante jours d'Indulgences à ceux qui y viendroient faire leur priere chaque année à pareil jour. On la célébre encore à présent le Dimanche le plus proche de la Magdelene.

Regiftr. Secretar. Parif. 1523.

Girbert Evêque de Paris reconnoît dans la Charte de l'an 1122, en faveur du Prieuré de Gournay que ce Monastere posséde *apud Russiacum, Ecclesiam cum atrio.* Une Bulle d'Eugene III de l'an 1147, touchant les biens de Saint Martin des Champs & ses dépendances, marque entre autres *Russiacum cum Ecclesia atrio & decima.* Ce qui se trouve répété dans les Lettres confirmatives de Thibaud Evêque de Paris données vers l'an 1150. En conséquence la Cure de Roissy est dite à la nomination du Prieur de Gournay dans les Pouillés de Paris du XIII siécle & les suivans.

Hist. S. Mart. p. 281.

Ibid. p. 180.

Ibid. p. 187

A l'égard de la grosse dixme, elle appar-

tient aussi au même Prieur, qui est Seigneur du lieu comme on va voir. La Bulle d'Eugene III qui vient d'être citée, insinue que le Prieuré de Saint Martin a un muid de froment dans cette même dixme ; & les Lettres de l'Evêque Thibaud ajoûtent que cette redevance étoit dans la portion de Rudolf fils de Fulco. *Ibid. p. 180.*

La Seigneurie & Terre entiere de Roissy est venue par parties au Prieuré de Gournay. Guy le rouge de la Maison de Montlhery, & sa femme Adelaide fondants ce Prieuré vers l'an 1100, ajoûterent au don qu'ils lui firent de l'Eglise celui du tiers du village. Quelques années après Anseau de Garlande Senechal, ou Dapifer de Louis le Gros donna les deux autres tiers, c'est ce qui est constant par les Lettres de confirmation de ce Prince de l'an 1122 ; à quoi celles de Girbert Evêque de Paris ajoûtent que les Moines & leurs hôtes, eurent aussi dans la forêt leur bois pour brûler & bâtir & en faire leurs grains. Il faut inferer de la jouissance entiere de cette Terre par le Prieur de Gournay, que les Généalogistes de la Maison des Ursins se sont trompés, lorsqu'ils ont écrit que Eustache des Ursins Chanoine de Rheims, & Raoul des Ursins Chanoine de Paris, ont eté Seigneurs de Roissy en Brie, vers 1470, & 1480. Ils auroient dû dire Roissy en France. *Hist. Sanct. Martini, p. 279 & 282. Item Bulla Calixt. II & Innoc. II, p. 157 & 170.*

Ce qui fait plus souvent mention de Roissy dans l'antiquité sont les actes où il est parlé de la forêt de ce nom. Il est probable qu'elle s'étendoit plus qu'elle ne fait aujourd'hui, & que l'Amirauté & d'autres lieux y étoient compris. Le lieu le plus notable & néanmoins aujourd'hui le plus désert qui

étoit renfermé dans cette Forêt est le Prieuré du Cormier dont je ferai ci-après un article particulier.

On trouve d'abord à l'an 1236, une Charte d'Henry Comte de Bar Seigneur de Torcy, dans laquelle il dit que les hôtes qu'il a à Torcy du côté de Philippe son épouse ayant leur usage pour brûler & bâtir & pour la paisson des bestiaux dans la Forêt de Roissy dont la moitié appartient à Amaury de Meulent, Seigneur de la Queue & de Gournay & à ses freres, d'accord avec eux tous il retient 500 arpens de ces bois pour lui & ses Hôtes & pour les Hôtes de l'Abbaye de Saint Maur, en compensation de cet usage, lesquels cinq cent arpens se sont mésurez suivant la perche de la Queue, le long du bois de Dragon.

Duchêne, Preuves de l'Hist. de Bar p. 28.

En 1275, Adam Prieur de Gournay donna un acte solemnel pour certifier que les gens de Roissy, ont toûjours eu usage dans les endroits de la Forêt de Roissy qui sont à Amaury de Meulent Seigneur de la Queue, à Gobert d'Argies Seigneur de Quittebeuf, à Guillaume des Essarts, sire d'Ambleville, & à Aubert de Longueval sire de Croissy. L'année suivante Jean de Chastillon Comte de Blois Seigneur de Brie-Comte-Robert approuva les partages qu'Amaury de Meulent & Aubert de Longueval & les autres, avoient fait de cette forêt de Roissy, sçavoir au Couvent des Fossez (c'est-à-dire Saint Maur & à leurs Hôtes de Torcy sept-vint & deux arpens; au Couvent de Gournay 300 arpens, & à leurs Hôtes de Boissy sept-vingt & dix; au Comte de Bar & à ses Hôtes de Torcy 650 arpens; A Jean de la Queue per-

Chartul. S. Mauri, Gagn.

Histoire de la M. de Chatillon, p. 111. Piéces, p. 165

sonne de Saint Bon : (je croi que cela signifie le Bénéficier Titulaire de Saint Bon dans Paris) soixante arpens.

En 1277; Jean de Crone Chevalier & sa femme Agnès quitterent à l'Abbaye de Saint Maur l'usage qu'ils avoient dans les bois de Roissy aussi-bien que Simon Boulie homme d'armes en 1280. En 1278, il y avoit entre Roissy & Ozoir un territoire appellé la Gruerie, l'Abbaye de Saint Maur y acheta quelques cens & rentes.

Chartul. S Mauri, Gagn. p. 330.

Tab. Ep. Par.

Ce que l'on trouve de plus dans les titres de Saint Maur concernant la Forêt de Roissy est qu'elle renfermoit alors un lieu dit Pissecoc.



PRIEURE'

DU CORMIER.

C'Eſt dans ce lieu de la Paroiſſe de Roiſſy en Brie, que l'on voit des reſtes d'un des plus anciens bâtimens du Diocèſe de Paris. A une petite demie lieue de l'Egliſe Paroiſſiale du côté de l'orient, & à un quart de lieue dans la forêt à l'endroit où un grand chemin tourne à gauche, ſi laiſſant cette gauche on entre dans la forêt même, on trouve les reſtes d'une Tour qui eſt dans une enceinte de vieux foſſez pleins d'eau, où il y a un petit pont d'un arcade ſeulement. On y voit dans le dedans des reſtes de murs d'un bâtiment où l'on ne peut rien reconnoître. Mais pour ce qui eſt de la Tour qui en eſt éloignée de dix ou douze toiſes, & qui eſt plus voiſine du chemin à charriere; ce qui en ſubſiſtoit encore en 1738, m'a fait juger que ce bâtiment étoit du IX ou X ſiécle. Cette tour eſt quarrée & bâtie de moilon, elle avoit deux ou trois étages voutez. La voute de l'étage d'en bas ſubſiſte encore ſoutenue par quatre chapiteaux ou corbeaux de pierre de taille, ſemblables à ceux de deſſous la groſſe tour du portail Saint Germain des Prez. L'entrée eſt au levant; du côté du midi & du ſeptentrion, eſt une arcade abſolument ronde en forme de fenêtre. Au ſecond étage il reſte une fenêtre du côté du couchant conſtruite comme les autres avec ſon cintre; la voute étant crévée au milieu on

reconnoît qu'elle n'eſt que de moilon. Il n'y paroît aucune marque qu'il y ait pu y avoir là d'autel ni en bas ni en haut, & rien ne prouve non plus que ç'ait été une Tour à mettre des cloches. Je ſuis bien trompé ſi ce ne ſont pas là des reſtes d'une petite maiſon de campagne que le Roi Charles le Chauve auroit eu dans la forêt de Roiſſy : La batiſſe convient à ſon temps. Il reſte un diplome qu'il a donné le 9 Octobre 845, *in villa Rauſiaco* concernant l'Abbaye de Saint Maur des Foſſez ; on ſçait d'ailleurs qu'en 851, ce Prince tint les plaits *in Rauziaco*. l'Egliſe Paroiſſiale du lieu eſt ſous l'invocation du Saint, auquel il étoit très-devot. J'incline donc très-fort à croire, que c'eſt de ce lieu qu'il fant entendre ces deux faits du IX ſiécle & non de Roucy en Champagne, qui paroît n'avoir commencé à être connu qn'en 948, & que la maiſon de plaiſance que nos Rois de la premiere race avoient eu à Combeaux, étant négligée depuis qu'on avoit eſſarté les forêts qui avançoient juſques-là. Ce fut ce Prince qui en fit conſtruire une nouvelle à Roiſſy, que c'eſt là que furent battues les monnoies de la ſeconde race, ſur leſquels on lit *Rauciaco*, de même qu'on entend de Combeaux celles de la premiere race, où il y a *Combellis fit* ; je penſe enfin que les deux étages de la tour qui ſubſte en partie, étoient une eſpece de fortification à la maniere de ces temps-là, & un lieu propre à cacher des tréſors. Il s'étoit formé à Roiſſy une tradition qu'il y en avoit. On les y a cherché, mais ſans rien trouver.

Baluz. T. 2. Capit.

Duchêne, *Chron. Fontanell. T. II.*

Chron. Frodoardi.

Or comme les maiſons des Rois ſont ſujettes à la viciſſitude des temps ainſi que le reſte, celle de Roiſſy eſt devenue abandon-

née de même que d'autres. Il a pu s'écouler deux ou trois siécles, jusqu'à ce que quelques Hermites profiterent des ruines de cette solitude pour s'y retirer, & y bâtir un petit oratoire du titre de la Sainte Vierge; & comme par le laps du temps il y étoit cru quelque cormier, arbre dont le fruit convient assez à des solitaires, ce canton particulier de la forêt de Roissy fut nommé le Cormier, & par la suite Notre Dame du Cormier.

Chartul. Livriac. fol. 98.

Le premier titre qui en fait mention l'appelle simplement *Domus de Cormer*. Il est de l'an 1195. C'est la ratification que Maurice de Sully Evêque de Paris fait de la donation d'une vigne située à Livry, & de quelques prés tuez entre Chelles & Gournay, que Pierre Mauvoisin avoit faite à cette maison. Voila les premiers fonds que l'on connoît avoir été donnez à ces Solitaires du Cormier, qui vers ce temps-là embrasserent la regle austere que l'on suivoit à l'Abbaye de Livry, qui s'établissoit alors, & à laquelle peu d'années après ils furent unis. Les Seigneurs de Grez leur accordant en 1110, un septier de grain dans la dixme de Grez, qualifient encore ce lieu *Ecclesia Eremitarum de Cormerio.* Vers l'an 1220, Isabelle femme de Matthieu de Buisson donna à la même maison qu'elle appelle *pauper domus de Cormier* un septier de bled, moitié d'hivernage & moitié d'avoine à prendre chaque année dans la dixme de Lognes; ce qui fut agréé en 1223, par Henri Comte de Bar-le-Duc, du fief duquel cette dixme relevoit. Dès l'an 1221, cette petite maison passoit pour un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Livry; elle est sous cette dénomination dans la Bulle de Confirmation des biens de Livry donnée en 1221, par

Ibid. f. 99.

Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 92.

par Honorius III. En 1226, Eudes de Gonesse Chevalier, & Robert son frere Homme d'armes donnerent à la maison du Cormier toute la dixme qu'ils avoient à Quincy au Diocèse de Meaux, en sept arpens de vignes. *Chartul. Liviac. f. 2.*

En 1227, Jean de Beaumont & Isabelle la Bouteillere, établirent une Chapellenie à l'autel du Cormier, en marquant que si la Chapelle devenoit impratiquable, la fondation seroit portée à l'Abbaye de Livry. Les biens qu'ils destinerent pour cela consistoient en cent sols parisis de rente: Un muid de bled ybernage dans leur champart de Ferrieres, & si cela ne suffisoit pas dans leur grange de Croissy; de plus un doublier de vin à prendre dans les vendanges de Croissy, ce qui fut confirmé en 1231, par Almaric de Meulent & A son épouse. Isabelle ajoûta en 1219, qu'elle vouloit que le doublier de vin fut pris en mere goute *in mera gutta in cuva mea à Priore de Cormerio & consociis.* Erard de Montmorency, & Jeanne de Longueval sa femme Seigneurs de Croissy, furent même si scrupuleux touchant cette aumône en 1293, que pour dedomager le Prieur du tort qu'on lui avoit fait, il lui donnerent du bois à prendre à Croissy. *Ibid, f. 96.* *Ibid.* *fol. 99.*

Eudes de Berrun Chevalier eût même la dévotion d'y faire construire encore un autel dans la pauvre Chapelle de ce lieu, (ce sont ses termes) *Pauperi Capella B. M. de Comerio*, & il destina pour cet effet sa dixme de Quincy proche Meaux en 1227, ce que Pierre de Cornillon Chevalier Seigneur de Quincy, accorda, comme étant de son fief. Ce même Pierre de Cornillon voulut que les Religieux du Cormier se ressentissent de ses liberralités, & il leur donna en 1239, *fol. 96.* *fol. 97.*

sa vigne de Quincy, dont Morard Souch
de Meaux jouissoit pour sa vie.

fol. 99. Robert Prêtre de Ferrieres leur fit pr
en 1288, d'un arpent de vigne à Cro
ce qui fut alloué par Jean Briart Cheva
& même dans ce temps-là, un habitan
Tournan qui avoit une piece de pré aussi
tuée à Croissy, en fit aumône *cremo de C*
mers ; expression qui marque bien une vr
solitude.

Radulfe Abbé de Saint Victor touché
fol. 97. la vie édifiante de ces Religieux, leur donn
en 1236, pour la fondation d'une Chapelle-
nie une maison située à Paris proche Sainte
Croix de la Cité.

Vers ce temps-là, cette Communauté se
fol. 98. trouva en état d'acheter une dixme à Com-
beaux. Jean d'Haubertvilliers Chevalier, &
Julienne son épouse, en firent la vente, don-
nant pour cautions Thomas de Chevry, &
Simon de Beaubourg Chevaliers. Guillaume
de Chevry Homme d'armes, approuva le
contrat comme premier Seigneur, & Raoul
de Chevry alors simple clerc Chanoine de
Clermont comme second Seigneur : c'est lui
qui fut depuis Evêque d'Evreux.

On ne trouve plus rien sur cette maison
du Cormier depuis ces temps-là. Elle n'est
pas même dans le Catalogue des Prieurez
dressé du temps de Saint Louis. Mais au XV
siécle, il y avoit encore un titre de Prieur
sous le Doyenné de Lagny, & son revenu
étoit estimé monter à trente livres. En 1549,
l'Abbaye de Livry dont il est membre traita
de quelques uns de ses biens avec Maitre
p. Par. Jean de Cerisay, cause pour laquelle il y eût
ib. information *de commodo*. Ce Bénéfice est au-
jourd'hui possédé par un Chanoine Regulier

de la Congrégation de France, & il a ſon article au rolle des Decimes: Mais il n'y a plus de ſervice dans le lieu, ni reſtant que les ruines que j'ai marquées ci-deſſus, & qui ſont preſque toutes couvertes d'arbres de la Forêt. De Fer les a marquées dans ſa Carte un peu trop vers le ſeptentrion, & trop loin de l'Egliſe de Roiſſy. Il s'eſt encore trompé en les qualifiant de *Ruines de l'Abbaye de Cormieres*. Jamais il n'y a eu d'Abbé en ce lieu: Et ſon vrai nom a toûjours été le Cormier au ſingulier & *Cormerium* en latin.

Dans l'avant dernier ſiécle, ce Prieuré fut poſſedé ſucceſſivement par pluſieurs Commendataires. Le plus célebre fut Frere Gilbert Genebrard qui en fut pourvu l'an 1574, en vertu d'une réſignation en Cour de Rome. Cet illuſtre Bénédictin étoit alors Proffeſſeur Royal de langue Hébraïque. *Reg. Ep. Par. 9 Dec. 1574.*

Il eſt aux environs de Roiſſy un lieu appellé la Frette Saint Pere, ou la Ferme du haut Pas de Pontau. Il y a des prez dans cette dépendance. Cenſ. du Sr. de Gournay, 1621.



PONTCARRÉ.

EN parlant de ce village, on se trouve embarassé dès le commencement, parce qu'il est incertain comment il faut écrire son nom & le prononcer. On ne montre point de titres latins où il en soit fait mention, plus anciens que le commencement du XVI siécle; le premier que j'aye vû l'appelle *Potus quadratus*, ce qui marque que vers l'an 1500, quelques uns disoient *Pot carré*. Il a été facile de faire *Pont* du mot *Pot*: Mais malgré cette facilité: le nom de Pont me paroît devoir l'emporter, & avoir été l'expression véritable; d'autant que l'on trouve dès l'an 1520, *Pons quadratus*. Au reste quoiqu'il y ait un pont en ce lieu, comme il n'est que pour des eaux conduites artificiellement, je ne le croi pas non plus que le nom que porte ce village lui soit venu de ce que le premier pont de ce lieu ait été carré, quoique ce soit le sentiment de M. de Valois, mais de ce que celui qui l'a fait faire, ou même celui qui l'a construit s'appelloit Carré. Ce qui m'induit à le penser, est que l'on voit à une lieue delà un peu plus, tirant vers Tournan & sur la Paroisse de Favieres, un lieu dit Puis carré, & par corruption Pi carré. Or s'il s'agit d'un puits, il est inoui qu'il s'en trouve de quarré: Il est plus naturel de croire que celui qui le fit creuser s'appelloit Carré. J'en dis de même de Pont carré.

Notit. Gal. p. 428. col. 1.

Ce lieu de Pont carré, n'étoit d'abord

qu'un hameau de la Paroisse de Favieres. Louis Picot Conseiller au Parlement pensa à y établir une Vicairie perpetuelle vers l'an 1500. & après avoir pris les mésures nécessaires avec Jean de Saulsay Abbé d'Hermieres, & avec Jean de Costes Prieur Curé de Ferrieres, l'établissement se fit par un Décret d'Etienne Poncher Evêque de Paris, de l'an 1506, 17 Juillet, & le 19 du même mois, ce Prélat conféra cette Vicairie à Frere Jean le Maistre Prêtre Religieux d'Hermieres.

La situation du lieu est dans une plaine voisine des bois qui conduisent à Hermieres, Favieres & Tournan; le Château au moins est dans cette position entouré d'eau & de bosquets. Le gros du village qui est voisin de l'Eglise se trouve au midi de Ferrieres à la distance de demie lieue, ce qui fait qu'on n'y compte que 10 lieues de Paris, du côté de l'orient. Les maisons qui composent cette Paroisse, sont éparses dans la campagne. Elles forment 47 feux, suivant le dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709; ce que l'auteur du Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, a cru pouvoir fournir 256 habitans. Le dernier état des feux du Royaume que le sieur Doisy à fait imprimer en 1745, en marque encore 47 à Pont carré; le plus juste étoit de le fixer à quarante ou environ. Le territoire un peu froid à cause du voisinage des bois & du petit vallon ne l'a point rendu propre à la vigne, mais seulement aux labourages & paturages.

On tient par tradition, que ce qui est cause que S. Roch est patron de l'Eglise de ce lieu, est que longtems avant l'érection du

Vicariat ou Cure, il y avoit une Ch
sous l'invocation de ce Saint qu'un h
de guerre attaqué de la peste y avoit
truite en conséquence d'un vœu. On ne
gueres placer ce fait au plûtôt que da
XV siécle. Si la tombe d'une femme q
y voit devant le sanctuaire, n'a pas été
portée de Ferrieres toute gravée après a
servi à une autre sépulture, il faut dire qu
inhumoit en ce lieu dès le XIV. Quoiq
en soit, l'Eglise que l'on voit aujourd'hu
Pont carré est très petite & peu solideme
bâtie, mais supportée par une Tour qui pa
roît nouvelle, Il n'y a point de collatéra
d'aucun côté. J'avois conjecturé que cet édi-
fice quoique caduque pouvoit n'avoir gueres
que 100 ans. J'ai trouvé depuis, un acte dans
lequel on exposoit en 1668, à l'Archevêque
de Paris que le chœur tomboit, & que cette
Eglise étoit devenue trop petite pour conte-
nir l'affluence des peuples, pour lesquelles
raisons le Prélat permit de faire des quêtes
afin de la rebâtir plus grande. On y lit dans
la nef une inscription qui nous apprend qu'en
l'an 1661, le Pape Alexandre VII, avoit
accordé des Indulgences à la Confrérie de
Saint Roch érigée dans cette Eglise: Que
l'an 1668, le Pere Claude Fournet Vicaire
Général de la Sainte Trinité, l'a enrichie
d'une relique du même S. Roch, laquelle
M. Hardouin de Peréfixe Archevêque de Pa-
ris, vint lui-même recevoir & exposer à la
vénération des Fideles, permettant qu'on cé-
lébrât desormais le Dimanche d'après la
Saint Jean Baptiste la mémoire de cette sus-
ception; ce que M. de Harlay son successeur
a confirmé.

Reg. Archiep. 20 Oct. 1668.

De tous les Pouillés de Paris qui ont été imprimez, il n'y a que celui de l'an 1626, qui fasse mention de Pont carré, encore ce bénéfice n'y est-il que sous le nom de Vicairie perpetuelle. Cependant, elle est qualifiée *Ecclesia Parochialis* dans toutes les provisions expédiées depuis l'érection du Titre, & c'etoit le Seigneur du lieu qui nommoit le sujet, lequel étoit ensuite présenté par l'Abbé d'Hermieres lorsque c'étoit un Religieux Prémontré, & répréseпté c'est-à-dire aprouvé une seconde fois selon la coûtume par l'Archidiacre. J'ai vu une commission donnée par l'Evéque de Paris le 31 Décembre 1560, pour informer s'il y avoit à Hermieres un Religieux qui put être fait Curé *de Poto quadrato* à la place de frere Pierre Herrissé décédé. Le temps des guerres de la Religion sur la fin de ce siécle abrégea ces céremonies, & le Seigneur présenta un Prêtre séculier. Il y avoit eu dès l'an 1529, une contestation entre le Curé de la Brosse, & Frere Jean le Maistre Curé de Pont carré, au sujet des limites de leur territoire, mais après que les Commissaires eurent donné une interprétation au Decret, les parties transigerent le 17 Août par devant P. le Roy, & J. Contesse Notaires au Châtelet. *Reg. Episc.*

Je trouve qu'en 1573, Thomas Maury résigna à Julien Morin Premontré la Cure de Saint Roch de Pont carré, le 9 Août.

¶ Je n'ai trouvé les Seigneurs de Pont-carré que depuis l'érection de la Paroisse.

En 1506, jusqu'environ 1530, cette terre appartint à Louis Picot Conseiller au Parlement.

En 1535, c'étoit un autre Louis Picot.

apparemment fils du précédent. Il est qualifié *Miles Baro de Damnapetra, Vicecomes de Rosnay Dominus de Pomeuse & Pontis quadrati* dans l'acte de la nomination qu'il fit cette année.

La Seigneurie passa ensuite à un Monsieur de Vignols dont la fille Antoinette qualifiée Dame d'Argini & de Pont-carré épousa Jean Camus Baron de Bagnols en Lyonnois, &c.

Geoffroy Camus quatriéme fils de Jean Camus Seigneur de Pont-carré, succéda à son pere en cette terre; & eût la Seigneurie de Torcy. Il fut reçu Maître des Requêtes en 1573. Il épousa Jeanne Sanguin fille de Jacques Seigneur de Livry & de Barbe de Thou. Ce fut lui qui obtint de Charles IX des Lettres dattées de Paris au mois d'Octobre, qui permettoient l'établissement d'une Foire à Pont-carré le 16 Août jour de S. Roch. Il est qualifié Conseiller d'Etat dans l'acte de la présentation qu'il fit au mois d'Avril 1596, de Maistre Pierre le Pic pour la Cure de Pon-carré. L'inscription de l'an 1618, qui se lit au bas de la Tour de l'Eglise de Torcy le suppose encore en vie alors.

Hist. des Prési. p. 354.

VII. vol. des Bann. du Châtelet, fol. 286.

Depuis ce temps-là cette Seigneurie a passé dans cette famille de pere en fils.

Nicolas Camus mort soudoyen du Parlement en 1645.

Dictionn. Historique.

Nicolas Camus reçu Conseiller au Parlement en 1636, décédé en 1660.

Nicolas Camus reçu Conseiller au Parlement en 1661, puis Conseiller d'honneur en tous les Parlemens du Royaume, mort en 1705.

Nicolas Pierre Camus, reçu Conseiller au Parlement en 1688, Maistre des Requêtes en 1691.

1691, nommé premier Président du Parlement de Rouen en 1703.

Geoffroy Macé né du premier mariage de Nicolas Pierre Camus avec Marie-Anne Claude-Auguste le Boulanger, reçu Conseiller au Parlement en 1718; & Maistre des Requêtes en 1722.



EMERY *ou* HEMERY,

Autrement

EMERAINVILLE.

IL eſt aſſez difficile de rien dire de certain ſur l'origine du nom de ce lieu. On le trouve écrit des deux façons ci-deſſus marquées, & encore d'une troiſiéme maniere qui eſt Hermeri : Mais les actes où cela paroît ne paſſent pas le XIII ſiécle. Il y auroit encore eu une quatriéme maniere de l'écrire, ſuppoſé que ce nom de lieu fût dérivé d'un nom propre d'homme : C'eſt Aymeri ou Aimeri, car le nom *Aymericus* a été porté dans l'antiquité par pluſieurs perſonnes ; & nous ſçavons à n'en point douter, que certains lieux ont porté le nom du propietaire tout ſimplement & ſans aucune terminaiſon, par exemple Trouſſeau & Fromond proche Corbeil qui viennent de deux Seigneurs l'un appellé *Troſſillus*, l'autre *Fromundus* qui vivoient au XII ſiécle. Mais perſonne en parlant du village de Brie dont il s'agit n'a écrit ſon nom par Aymery ou Aimeri.

Chartul. Prior. Longip. f. 48. Il pourroit ſeulement ſe faire que ce lieu eût été appellé *Terra Hermeri* dans des ſiécles reculez, de même qu'en l'an 1100, il y avoit une Terre de ce nom aux environs de Pequeuſe proche Limours. Quoiqu'il en ſoit, ce qui ſe rencontre de plus ancien avec le nom d'Hemery village en queſtion, eſt une acte de l'an 1220. Hemery étoit donc

eslors une Terre qui avoit ses Seigneurs; iais sans être pour cela Paroisse.

Ce village est à quatre lieues ou un peu plus e Paris vers l'orient entre Combeaux & eaubourg petites Paroisses, où si l'on veut es lieux plus considérables, entre la Queue : Torcy. C'est un pays plat couvert de bois u bocages. On ne connoît cette Paroisse ans le dénombrement de l'Election de Paris ue sous le nom d'Emerenville. Elle est dite voir 69 feux dans celui qui fut imprimé en 709; dans le Dictionnaire Universel de la 'rance de l'an 1726, elle est marquée de 50 habitans & dans le Catalogue des lieux u Royaume donné en 1745, par le sieur)oisy, elle est en effet composée d'environ 5 feux, dont six ou sept sont proche l'Egli-: & le reste à Malenoue.

L'Eglise n'est qu'une petite Chapelle iarrée d'une construction récente. Elle est us l'invocation de S. Eloy. On y lit sur le ur du côté gauche ou septentrional, que arie le Camus épouse de Michel Particelli ontrolleur Général du Roy en ses Finan-s, Seigneur d'Emery, Courcerain, & de moitié de Malnoue, a établi la Confrerie : la Charité en 1686, & des sœurs pour le in des malades. De plus qu'en 1640, le 28 ovembre elle avoit donné à la même Egli-d'Emery une Relique de S. Saturnin Mar-r extraite de la châsse de S. Saturnin qui est ns la Chapelle desdits sieurs le Camus aux inimes de la Place Royale. La fondation dessus n'a pas eu lieu à ce que l'on m'a as-ré. Si la Relique est de l'un des deux Satur-n qui sont au Martyrologe le 29 Novem-e, elle très-avérée. Sous le lutrin est une mbe de mabre noir sur laquelle on lit gra-

vé. *Icy repose Messire Denis le Camus Chevalier Seigneur d'Hemery, Courcerain & Malnoue Conseiller du Roy en ses Conseils & Président en sa Cour des Aides.* Ce qui est suivi du détail d'une fondation faite vers l'an 1690.

Il n'y a pas apparence qu'il y eût une Cure érigée a Emery au XIII siécle. Le Pouillé de ce temps-là n'en fait aucune mention. Ce peut avoir été d'abord une annexe ou succursale de Combeaux laquelle aura été érigée en Paroisse dans le XIVe siécle & comme Malnoue en dependoit on l'attribua aussi à la nouvelle Paroisse d'Hemery. On la trouve dans le Pouillé écrit au XV en ces termes: *Curatus S. Eligii de Hemery ...... De mals noa.* Ces derniers mots qui sont en une seconde colomne, signifient que la Cure étoit à la nomination de l'Abbesse de Malenoue comme elle a continué d'y être suivant le témoignage des Pouillés écrits & imprimez depuis. J'ai vu des actes de présentation de 1472, & 1486, 19 Juin & 25 May. Il faut croire que l'Evêque de Paris qui érigea ce lieu en Cure en accorda la nomination à l'Abbaye de Malenoue, pour lui procurer quelque avantage dans le tems que ses biens étoient diminuez. Au reste c'est aujourd'hui le Curé qui est gros Décimateur. On demanda en 1644, d'ériger en cette Eglise une Confrérie de N. D. du Mont Carmel. Si cela fut accordé. La fondation de Messes par le Président le Camus a eu plus de durée.

Reg. Ep. Par. 27 Aug.

¶ Ansel d'Hemery qui est le premier Seigneur de ce lieu que l'on connoisse avoit aussi quelques droits à Chenevieres. Il étoit l'an 1220, en contestation avec l'Abbaye de Saint Maur touchant l'étendue du port de ce lieu

Chartul. S. Mauri, f. 27.

[i]l prétendoit devoir être moins large, & [p]erdit par sentence d'arbitres. Ces mêmes [dr]oits sur Chenevieres reparoissent en 1240, [&] c'étoit alors Robert d'Hemery Chevalier [qu]i en jouissoit. La derniere année du même [siè]cle, la terre d'Hemery étoit possédée par [un] Escuyer (ou Homme d'Armes) nommé [Si]mon: On lit qu'en 1299, Gaucher, sire de [C]hastillon Connêtable de Champagne écri[vi]t à Charles Comte de Valois pour le prier [de] dispenser ce Simon d'Hemery Escuyer, [de] la garde qu'il lui devoit à Tournan un [m]ois par chaque année. En 1361; le Comte [de] Dommartin, fit un accord avec un nom[m]é Matthieu *de Esmeriaco milite*. Dans les [tab]les de cire qui contiennent les noms des [O]fficiers de la Cour du Roy Philippe le Bel qui ont été imprimées en 1746, à Florence [où] on les conserve, est marqué *Symon de [H]emeriaco* parmi les Chevaliers.

Tabul. S Genov. Paris.

Cod. Sor. ms. 1319. f. 119.

Reg. conc. Par.

Après un vuide de plus de 200 ans, on [tr]ouve la Terre d'Hemery dans la famille [de] Messieurs de Thou. Christophe de Thou [Pr]emier Président au Parlement de Paris, est [no]mmé Seigneur d'Hemery dans le Procès-[ve]rbal de la coûtume de Paris de l'an 1580. [Il] décéda 2 ans après. Son troisiéme fils Jac[qu]es-Auguste de Thou Président à mortier, [&] illustre par ses fameux ouvrages, posséda [ce]tte Terre après lui & mourut en 1617.

Hist. des Présidens, p. 356.

En 1633, Michel Particelle Intendant des [F]inances étoit Seigneur d'Hemery, comme [il] paroît par la permission qu'il obtint le 31 [O]ctobre de faire célébrer la messe en l'ora[to]ire de son Château. Il étoit marié à Marie [le] Camus au moins dès le mois de Février [1]640. Il continua d'être à la tête des Finan[c]es sous le Cardinal Mazarin.

Reg. Arch. Par.

Il a donné sa terre d'Hemery à de Couserans femme de M. de Laun des Requêtes.

Reg. Ep. Par. N. Dailly étoit Seigneur d'He 1664, le 21 May.

En 1680, Denis le Camus Présid Cour des Aydes est qualifié de d'Hemery, selon son épitaphe en la

Visit. Archid. Moreri *Camus*, p. 474 En 1700, cette terre appartenoit à de Meruvillette.

M. de Valois n'a rien dit de ce sa Notice du Diocèse de Paris. La environs de Paris dressée en 171 mémoires du sieur Jouvin de Ro aussi oublié cette Paroisse.

Dict. Univ. Il y a en Picardie au Diocèse d une Paroisse dite Esmery - Hallon seul lieu connu qui porte le même notre Hemery, au moins pour l ciation.



BEAUBOURG.

LA terminaiſon en *Bourg* qui eſt ſi commune du côté de l'Allemagne, ne ſe trouve donnée dans le Diocèſe de Paris qu'au ſeul lieu dont il s'agit ici. Il y a deux ſentimens parmi les ſçavans ſur l'origine du mot Bourg, qu'on exprime en latin par *Burgus*, les uns voulant que cela ſignifie un amas de maiſons, d'autres prétendant que cela veut dire une Tour ou Fortification. Il eſt difficile de ſe déterminer par rapport à Beaubourg: cependant j'aimerois mieux prendre ici le mot Bourg dans le ſens qu'il auroit ſignifié une Tour, enſorte que ſon origine viendroit d'une belle fortereſſe qu'il y auroit eu en ce lieu, & qui aura été détruite dans la ſuite des temps. C'eſt au moins dès le commencement du XIII ſiécle qu'il y avoit là un village une Paroiſſe & un Seigneur ſous le nom latin *de Belloburgo*, ainſi que le feront voir les monumens qui ſeront produits ci-après.

Cette Paroiſſe eſt éloignée de Paris de cinq lieues du côté du levant. Les lieux les plus conſidérables qui en ſont voiſins, ſont Torcy du côté du nord'eſt; & la Queue vers le ſud-eſt, tous deux à la diſtance d'une lieue plus ou moins. Croiſſy qui eſt plus directement au levant n'en eſt éloignée que d'un quart de lieue: Après avoir paſſé ſur le bord d'une grande piéce d'eau on monte & l'on eſt dans l'avenue du Château de Beaubourg tout entouré de foſſez pleins d'eau. La ſituation du territoire forme une plaine de labourages,

Il y a peu d'habitans, encore sont-ils répandus dans la campagne. Selon le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709. il y avoit alors 13 feux. Le Dictionnaire Universel de la France évalua le tout en 1726, à 65 habitans. Le dernier dénombrement qui a été publié en 1745, par le sieur Doisy y marque 14 feux, lesquels peuvent former 40 à 50 communians.

L'Eglise Paroissiale du titre de Sainte Marie Magdelene est fort petite & ressemble à une Chapelle. Elle a sa grande porte dans la Cour du Château.

Il fut permis en 1666, d'y exposer des reliques, que le Cardinal Ginnetti avoit données au mois de Novembre de l'année précédente à Luc de Clotomont.

Reg. Archiep.

La cure est à la nomination de l'Abbesse de Malnoue. Le Pouillé du XIII siécle le déclare en ces termes *Abbatissæ de Footello Ecclesia de Belloburgo*. Les Pouillés du XV siécle met *Abbatissa de Malanoa* ce qui revient au même & qui est suivi par les Pouillés rédigez depuis, excepté par celui qui fut imprimé en 1626, où on lit *Capellania de Belloburgo*, Chapelle de Beaubourg *Prior S. Martini à campis*, ce qui est fautif en tout. Les Religieuses de Malnoue avoient autrefois toute la dixme sur le territoire de Beaubourg en payant un gros au Curé : Mais par transaction du 30 Juillet 1528, elles abandonnerent la dixme au Curé en place de son gros, à conditon que toutes les terres qui composent leur ferme de Segray assise sur le territoire de Beaubourg seroient exemptes de cette dixme, mais chargée pour leur part & portion des réparations du chœur & cancel de l'Eglise Paroissiale ; ce qu'elles ont

exécuté en conséquence de plusieurs Jugemens rendus contre elles en la Justice de Beaubourg. Cette même cure de Beaubourg (car ce village est l'unique de son nom en France) est célèbre dans les Traités sur les Résignations; & cela à l'occasion de Jerome Veralli Légat du Pape Jules III, au milieu de l'avant dernier siécle, dont le Dataire avoit admis la résignation par petite date avec la clause ordinaire de dérogation à la regle des vingt jours, & quoique le résignant fut décédé dans les vingt jours, le Dataire avoit expédié la signature au profit d'un valet du Légat son oncle comme si la Cure eût vaqué par mort; ce qui fut cause d'un ajournement personnel du Parlement contre ce Dataire. Vie de Dumoulin, p. 72

¶ Les Seigneurs de Beaubourg commencent dès le XIII siécle. Le grand Pastoral de l'Eglise de Paris fournit en 1221, le nom de Jean de Beaubourg Chevalier du fief duquel étoit mouvante la dixme de Guiberville, & qui en approuva l'aliénation. De Bellobutgo.

Simon de Beaubourg Chevalier approuva pareillement en 1240, que Robert de Hemery Chevalier eût vendu à l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris des droits qu'il avoit à Cheneviere sur Marne, dans la censive de Sainte Genevieve; & cela comme premier Seigneur du fief. Le même Simon *de Belloburgo* parût comme plege ou caution avec Thomas de Chevry Chevalier dans un acte passé vers le même temps sur la dixme de Combeaux. *Chartul. S. Genov.* *Chartul. Liviac. f. 98.*

Simon des Essarts paroît avoir été Seigneur de Beaubourg en 1326, en ce que dans une vente faite alors de la Terre de Clautaumont par Nicolas Collimer de Tournay sire de Loges à Agnès de Chailly Damoiselle. Titre de M. Brulart.



d'une Marie Braque qui la porta
à Pierre de Villebeon.

Pierre de Villebeon Seigneu
bourg à cause de Marie Braque

Ibid. vendit en 1393, adveu & dénom
cette Terre & de celle de Clo
Pierre de Clery Ecuyer à cause
tel de Clery sis à Courtery-lez-M

Raoul de Longueval ayant ép
Braque veuve de Pierre de Ville
hommage au Seigneur de Mont
haute justice de Beaubourg & Cl
la moyenne & basse relevant du
ry ci-dessus nommé appartenoit
Alix de Soisy veuve de Pierre de
cuyer.

La Seigneurie revint aux enfan
de Villebeon & de Marie Braqu
partage fait le 11 Mars 1414, ent
rite de Villebeon.

Jean sire de Villebeon, & Nic
lebeon, femme de Robert de

du Drac & sa femme, avoueroient qu'ils tiennent en fief dudit sire Jean la Haute-Justice de Clotaumont & Beaubourg.

Guillaume du Drac fût donc Seigneur de Beaubourg jusques bien avant dans le XV. siécle.

Girard du Drac Vicomte d'Ay lui succéda & jouissoit en 1468.

Jean du Drac frere de Girard fût Seigneur en 1475, & l'étoit encore vers 1480. Il eût pour fille Anne du Drac laquelle porta la Terre de Beaubourg &c. dans la maison de Marle. Hist. des Présid. p. 123.

Jean de Marle Seigneur de Versigny, devint Seigneur de Beaubourg par son mariage avec Anne fille de Jean du Drac & l'étoit en 1501.

Christophe de Marles fils aîné de Jean fût Seigneur de Beaubourg & Clotaumont Conseiller au Parlement & Chanoine d'Avranches. Il mourut en 1555, âgé de 70 ans, après avoir institué son héritier universel Chistophe Hector son neveu.

Chistophe Hector troisième fils de René Hector Seigneur de Pereuse & de Nicole de Marles sœur de Christophe de Marles, fût institué héritier universel par le même Christophe son oncle & parein, à la charge de porter les nom & armes de Marles. Il fut Maître des Requêtes Seigneur de Beaubourg & Clotaumont. Quelques mémoires portent qu'avant lui Nicolas Hector son frere aîné qui fut Conseiller au Parlement puis Maître des Requêtes & Prevôt des Marchands, jouit de la Terre de Beaubourg en 1580, & qu'il rendit hommage en 1594, à Robert de Gaumont Bourgeois de Paris Seigneur pour moitié du fief de Clery sis à Courtery, & que

Christophe Hector qui prit le nom de ...
les le rendit en 1596, à la Chatelleni...
Mont-jay pour la Haute-Justice de B...
bourg & Clotaumont.

Jacques Hector de Marles second fil...
Christophe Hector & de Magdelene Bart...
lemi sa seconde femme étoit Seigneur ...
Beaubourg & Clotaumont dès l'an 161...
Maitre des Requêtes & Président au Gra...
Conseil. Il mourut le 10 Octobre 1651. ...
avoit eu de sa femme Claude Hector, l...
quelle fut mariée à Bernard Hector de Marl...
son cousin.

Bernard Hector de Marles devint Seig-
neur de Beaubourg & Clotaumont par son
mariage avec sa cousine fille unique de Jac-
ques Hector. Il jouissoit des deux Seigneu-
ries en 1653. Mais douze ans après il les ven-
dit à Marie Vivien.

Marie Vivien veuve de Simon Bachelier
Receveur Général des Finances d'Orleans
acheta cette Terre en 1665.

Simon Bachelier fils de Simon & de Marie
& pareillement Receveur Général des Fi-
nances d'Orleans, succéda en 1668, à sa me-
re. Il épousa Magdelene de Broé.

Ces deux Seigneuries furent ensuite pos-
sedées par leurs descendans. Sçavoir en
1697, par Jean-Baptiste-Joseph Bachelier
leur fils, & en 1711, par Louis-Jean-Bap-
tiste Bachelier fils de Jean Baptiste Joseph,
& enfin en 1717, par Simon-Louis de Bru-
lart à cause de Marie Bonne Bachelier sa me-
re, fille de Simon second du nom seul héri-
tier de Louis Jean Baptiste son cousin.

Présentement Beaubourg & Clotaumont
relevent en plein fief de la Tour de Mont-
jay; parce que les Seigneurs de Mont-jay

ont acheté la Terre de Courtery où est situé le Fief de Clercy ou Clery.

Il n'est pas indifferent d'observer que toutes les maisons & les terres des paysans de Beaubourg appartiennent en propre à M. le Marquis de Brulart actuellement Seigneur.

CLOTAUMONT dont il a été parlé jusqu'ici est situé sur la Paroisse de Beaubourg, vers le midi. Dans quelques Dictionnaires il est écrit Clotomont, & dans les cartes des environs de Paris Clostomau, Clos Tommeau, Lostomaux. Mais il faut sans doute s'en tenir aux plus anciens titres qui mettent Clotaumont, par exemple celui de l'an 1355, dans lequel Nicolas Braque Chevalier reçoit de Jean de Challon Comte d'Auxerre sire de Mont-jay la Haute-Justice à Clotaumont jusqu'à 60 sols en échange de 40 arpens de bois qu'il consent relever du Seigneur de Mont-jay, lesquels Bois nommez les Bois de Clarcy proche Meaux, le même Braque prétendoit être en franc alleu.

SEGRAL que les Cartes des environs de Paris ont défiguré en l'écrivant *les Grez* ou *les Gray*; ou bien *Grez* est un autre Ecart de la Paroisse de Beaubourg du côté du Septentrion, lequel consiste dans une Ferme qui appartient à l'Abbaye de Malenoue. Le véritable nom latin est *Fons secretus* (*a*) & c'est sous ce nom que Jeanne la Pichonne Abbesse de ce Monastere rentra vers l'an 1480, dans ce bien qui avoit été aliéné : peut-être avoit ce

Necrol. Malanoda. *Gall. Chr. T. 7. col. 581*

(*a*) Il y a auprès de Pluviers en Beausse une fontaine minérale de même nom assez célebre.

dit primitivement *Fons sacratus*, & que c'auroit été une des fontaines où les payens faisoient des vœux.

¶ Les mouvances de Beaubourg & de Clotaumont sont : la Terre d'Hemery qui en releve en plein fief, ainsi qu'un arriere-fief sis au même village d'Hemery, tenu du Seigneur de Clotaumont, & qui fut aux héritiers d'Etienne Bollard en 1489 de 24 sols de menus cens, portant vente & amende, & pouvoit valoir 60 sols tournois.

La Terre de Charentoneau avec le moulin & plusieurs isles sur la Marne.

La moitié du Fief des Bordes, l'autre moitié relevant du Seigneur de Croissy.

Plus la Ferme de Segray, dont toutes les terres sont situées aux lieux où le Seigneur de Beaubourg perçoit sa censive, & dont la déclaration a été donnée le 30 Juillet 1600 à M. Christophe-Hector de Marle, comme étant situé au territoire & finage de Beaubourg.

¶ Le nom de *Bellus Burgus* se trouve dans le Cartulaire de Saint Maur à un endroit fort difficile à entendre. On y lit qu'en

Chart. S. Mori. f. 27. 1224 Pierre de Montreuil donna à ce Monastere son Fief *apud Fossatum in Bello-burgo.*

On voit ailleurs qu'en 1642 les Religieuses de Montmartre ont eu auprès de

du Par. Beaubourg un bois-taillis, dit le Buisson de la Minere, contenant 215 arpens 23 perches.

iq. de T. I. ¶ Selon Sauval c'est un Jean de Beaubourg, natif de Beaubourg en Brie, qu'a tiré son nom la rue qu'on appelle à Paris la rue Beaubourg : Et c'étoit de ce Jean

de Beaubourg que descendoit le Président Beaubourg, Conseiller d'Etat, que Louis XIII employa souvent.

M. de Valois n'a pas dit un mot du village de Beaubourg dans sa Notice des environs de Paris.



CROISSY EN BR

DEs cinq ou six Paroisses connu
France sous le nom de Croissy,
en a deux situées dans le Diocèse de P
L'une est sur le bord de la Seine prc
Chatou, vers Saint Germain en Laye
dans l'Archidiaconé de Paris; l'autre
celui de Brie Doyenné de Lagny : c'est c
le dont il s'agit ici. L'origine de son no
paroît devoir être la même que celle c
l'autre Croicy, que M. de Valois dériv
du safran qui y seroit venu en abondance,
ou d'un particulier Gaulois appellé Chrocus
à qui ce lieu auroit appartenu ; car, dit-il,
c'étoit un nom propre d'homme aussi-bien
chez les Gaulois que chez les Allemans.
Ce Sçavant a omis de parler de Croissy en
Brie, quoiqu'il n'ait pas pu ignorer son
existence, puisqu'il a eu sous les yeux l'an-
cien Pouillé du XIII siécle qu'il cite sou-
vent, & dans lequel l'Eglise de ce lieu est
nommée *Ecclesia de Crossiaco*. Il nous au-
roit peut-être fait observer que ce lieu n'est
jamais écrit dans les titres *Crociacum*, de
même que l'autre Croissy ou Croicy, &
que cela peut faire une différence. La petite
Histoire manuscrite de l'Abbaye de Lagny
qu'on m'a communiquée, fait mention d'un
des plus anciens monumens où se trouve le
nom de Croissy, en disant qu'après que ce
Monastere eut été rétabli sous le Roi Ro-
bert, Henri, *Croissiaci Dominus*, lui donna,
du consentement de Sophie sa femme, un vil-
lage

fage appellé *Croissiacum*, pour fournir au luminaire & aux ornemens : mais d'un autre côté l'Ecrivain de la vie de Burchard Comte de Corbeil, qui fut un Moine de l'Abbaye de Saint Maur vivant en 1058, appelle *Cruciacum* ce même village, lorsqu'il remarque que son Monastere y avoit du revenu dont le produit devoit servir à la solemnité de l'Anniversaire d'Elisabeth femme de ce Comte (*a*). Dans le fond *Cruciacum* ou *Crociacum* paroît plus dans la regle des anciens noms que *Croissiacum*. Mais cette derniere fut la seule qu'on employa dans les actes latins du XIII siécle ; quelquefois même dans ces actes on avoit scrupule de dire *apud Croissiacum*, & on aimoit mieux dire *apud Croissy*. Duchêne T. IV. p. 124.

Ce village est à cinq lieues & demie de Paris vers le levant, entre Beaubourg & Collegien qui en sont très-voisins. Torcy qui est plus éloigné en est à une lieue du côté du septentrion. Croissy est dans un petit vallon exposé au couchant, où l'on ne voit point de vignes, quoiqu'il y en ait eu autrefois. Le bien du pays sont des terres labourables, avec quelques prés à la faveur du petit ruisseau qui y passe, & qui se jette dans la Marne une lieue plus bas proche Noisiel. On y comptoit en 1709 quarante feux suivant le dénombrement de l'Election imprimé alors ; ce qui a été évalué dans le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, à cent soixante & un habitans.

(*a*) Il pourroit cependant se faire que dans l'endroit où il y a *Cruciaci* il faille lire *Torciaci* ; car on ne voit pas que l'Abbaye de Saint Maur eût aucun bien à Croissy, au lieu qu'elle en possédoit beaucoup à Torcy.

Le sieur Doisy n'y a marqué que trente-six feux dans son Dénombrement imprimé en 1745 : ce qui peut fournir cent communians.

L'Eglise Paroissiale a pour patron S. Marcel, Martyr de Challon sur Saone. Elle étoit autrefois au bout du village du côté du midi ; on l'a rebâtie plus avant dans le lieu au commencement de ce siécle. Elle n'a que la forme d'une Chapelle surmontée d'un petit clocher, mais elle est très-propre. Je ne sçai si le nombre d'Eglises du titre de S. Marcel de Challon qui sont au Diocèse de Paris, ne viendroit point de quelques Oratoires que le pieux Roi Gontran, très-dévot envers ce saint Martyr, auroit fait construire dans le temps qu'il résida dans le voisinage de Paris, ou qu'il le fréquenta. Les Paroissiens obtinrent le 11 Août 1474 de l'Evêque de Paris, de faire publier dans les lieux circonvoisins des Indulgences qu'ils avoient obtenues de Guillaume Cardinal d'Ostie.

Reg. Ep. Par.

La Cure a toujours été conférée par l'Ordinaire *pleno jure*, comme l'attestent les Pouillés du XIII & XV siécles, & les suivans. Le Pelletier ne la connoissant pas, ne l'a pas mise dans le sien imprimé en 1692.

L'Auteur du Pouillé du XV siécle transcrivant l'ancienne estimation du revenu, l'a mise à seize livres de revenu. Il falloit qu'il ne fût pas considérable sous le regne de Louis XI, puisqu'on lui joignoit la Cure de la Brosse par les mêmes Lettres de Provision ; & qu'en 1479 Raoul de Chiefdeville en fut ainsi pourvû, aussi-bien qu'Olivier Caron son successeur. Plus aciennement, sous Charles VI, le Curé étoit si

Gall. Chr. T. 7. col. 588. ad an. 1398.

peu occupé, qu'il étoit chargé de la conduite du temporel de l'Abbaye de Malnoue.

Il y a eu aussi une Chapellenie dans l'ancienne Eglise Paroissiale; mais on en ignore le titre : elle étoit à la pleine collation Episcopale. De plus il y en avoit une autre sous l'invocation de la sainte Vierge dans le Château Seigneurial aussi de la même collation. L'addition qui a été faite par une main posterieure au Pouillé du XV siécle, porte que cette Chapelle est autrement dite *de Montaumer*, & qu'elle est fondée dans l'Eglise de Saint Gervais de Paris. Pendant qu'elle étoit encore dans le Château de Croissy l'an 1477, Jean Baillet Conseiller au Parlement en devint titulaire par permutation de son Canonicat & de sa Prévôté d'Auvers en l'Eglise de Chartres.

Pouillé du XV siécle & de 1648.

Reg. Ep Par. 26 *Jan*

L'Ecole pour les Filles est fondée en cette Paroisse : ce sont des Sœurs tirées d'un établissement formé à Nevers. Elles ont aussi le soin des malades.

Doublet rapporte que Charles Comte de Dammartin, Seigneur de la Riviere, fonda à Saint Denis une Messe quotidienne, pour laquelle il assigna une rente sur les terres de Croissy & Champigny en Brie.

Doublet, p. 1077.

¶ Pour remonter le Catalogue des Seigneurs de Croissy au plus haut point dont l'on ait des monumens, il faut répéter ici le nom d'Henri qui se désaisit d'une partie en faveur de l'Abbaye de Lagny, laquelle venoit d'être rebâtie sous le Roi Robert, & qui, de l'agrément de Sophie son épouse, en destina le revenu pour l'entretien du luminaire & pour les ornemens. On voit par la suite que cette Abbaye inféoda cette

Hist. Latin. ms.



qu'elle fut ainsi titrée ; car on i
médiatement après, (c'est-à-dire
Chartul. li-vr. ac. f. 99. dix ans) qu'Erard de Montmore
lifié Sire de Conflans & de Cro
pour épouse Jeanne de Longue
Hist. Latin. ms. qu'il en soit, Aubert de Longue
en fief la terre de Croissy, excep
teau, en payoit douze livres d
quarante-quatre sextiers d'avoine
Ibidem. de Lagny : & Erard de Montm
reconnut obligé aux mêmes paye
le fief de Croissy. Il y a apparenc
& Jeanne sa femme, ou leurs pré
Seigneurs, avoient distrait du
leur terre, pour en enrichir les
Réguliers du Prieuré du Cormier
sins : Au moins on lit que le Pri
Chartul. li-vier. f. 99. les poursuivre au sujet des deux
de mere-goutte que ces Religieu
droit de prendre à Croissy, & qu
obligés de dédommager cette Com
en lui donnant du bois à prendre

mage à l'Abbaye de Lagny l'an 1344. *Hist. Latin. ms.*

Nicolas Braque Chevalier prenoit en 1355 la qualité de Seigneur de Croissy dans un échange qu'il fit alors avec Jean de Challon Seigneur de Montjay. On lit que Nicolas l'avoit acheté pour le Régent Charles, dans la vûe de parvenir au réachat du Roi Jean, & qu'il l'avoit eu de Pierre de Palas, moyennant 4000 liv. de monnoie d'or. Titres de M. de Brulard Seigneur de Beaubourg. Compte du Trésor 1358. *apud* d'Hoz. p. 30. Reg. 31.

Bureau de la Riviere, Chevalier & Officier du Roi Charles V, possédoit cette Terre en 1372, & en fit hommage à l'Abbaye de Lagny, mais il ne la conserva pas long-temps. *Hist. Latin. ms.*

Jean Juvenal des Ursins, Baron de Treignel & de Marigny, Vicomte de Troyes, la possédoit, & en prêta foi & hommage à la même Abbaye en 1376 & 1379. Il y avoit à Croissy sous le regne de Charles VI un fort Château ; mais le Samedi-Saint de l'an 1479 les Armignacs y mirent le feu, brûlerent femmes, enfans, bestiaux, grains, & percerent de lances les hommes qui voulurent se sauver. *Ibidem.* Journal du reg. de Charles VI, p. 61.

Après les guerres des Anglois, au XV siécle, cette Terre appartint à Perrete de la Riviere, Dame de la Roche-Guyon. Elle fit alors une déclaration de ce qui en dépendoit, entr'autres un fief à Montfermail ; le fief Maledisme (qu'on a altéré en Maudine) ; le fief de Champs qu'avoit tenu Philippe d'Orgemont : tout cela étoit tenu du Roi. Quelques terres & prés étoient tenus de l'Abbé de Lagny ; & des bois l'étoient du Seigneur de la Queue. *Tab. Episc. Par. in Feud.*

Sous Louis XI la Seigneurie de Croissy étoit possédée par Jacques d'Etouteville



qualifié Seigneur de Croiſſy d
verbal de la Coutume de Pari
née. Il avoit eu dès 1484, d
celle de Torcy.

Sauval, T. 3. p. 453.

Michel de Champrond, Bai
ne de Chartres, étoit en 155
Croiſſy & de la Bourdiniere. I
Jeanne Parent. Dans quelques
la qualité de Baron de Croiſſ

Archiv. Ep. Parif.

Dans le dernier ſiécle, Joac
Grand Audiencier de Franc
gneur de Croiſſy. Mais com
auſſi la Terre de Torcy, il y
e Marché & les deux Foires q
blies à Croiſſy, & cela par Le
regiſtrées le 23 Mars 1675.

Charles Colbert, frere du
niſtre, & qui fut revêtu de pl
tés, eut la Seigneurie de Cr
mariage avec Françoiſe Bera
Joachim ci-deſſus nommé ve
Ce Miniſtre & Sécrétaire d'E

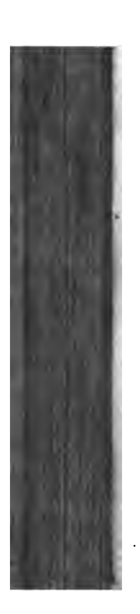
de ses travaux le 17 Octobre 1687. Il mourut en 1656. En 1700 la Terre étoit encore possédée par François Beraud.

Jean-Baptiste Colbert fils du précédent, Ministre & Sécretaire d'Etat, Chancelier des Ordres du Roi, a été plus connu sous le nom de Marquis de Torcy depuis la réunion des deux Seigneuries. Il est qualifié Marquis de Torcy & Croissy dans les Lettres Patentes qu'il obtint en 1726, pour le rétablissement des fourches patibulaires en ses Seigneuries. Il est décédé en 174

Jean-Baptiste-Joachim Colbert, né en 1703 de Jean-Baptiste Marquis de Torcy & de Catherine-Felicité Arnaud, nommé Colonel du Régiment Royal le premier Février 1719, a porté dès-lors le titre de Marquis de Croissy.

¶ Le nom de Croissy se trouve dans les titres qui regardent le Prieuré du Cormier plus que par tout ailleurs. Cette petite maison de Chanoines Reguliers n'en étoit qu'à une lieue, cependant sur le territoire de la Paroisse de Roissy, & dans la Forêt même où elle pouvoit manquer des commodités de la vie. Alix, femme de Guillaume de Garlande, conjointement avec son mari, donna vers l'an 1213 à ce Couvent un muid de bled à prendre dans sa grange de Croissy.

Jean de Beaumont & Isabeau la Bouteillere y fondant une Chapelle, destinerent en 1227 pour la doter un doublier de vin, qui seroit levé à Croissy pendant les vendanges; & depuis en 1249 elle déclara qu'elle vouloit que le Prieur & ses Confreres le prissent dans sa cuve même de Croissy & de la meregoutte. Ce Chevalier avoit aussi une ferme ou Grange au même lieu de Croissy. Enfin, *Chartul. Liuriac. f. 96.*



depuis. Il y en eut de grandes
chées sous le Roi Philippe-Aug
me Alix nommée ci-dessus,
de Garlande son mari céderen
Chartul. Li- de Livry nouvellement fondée
vriac. fol. 2. trois cens arpens de ces Nova
rent à cet effet la remise à Eu
Evèque de Paris, qui siégea de
qu'en 1208 : ce qu'il confirmer
Après quoi une Bulle d'Honori
Gall. Chr. ma en 1221 toutes ces donat
T. 7 Instrum. Croissy, faites tant à l'Abbay
qu'au Prieuré du Cormier qui
J'ai cru devoir ne pas oublier
frichement de forêt sur le
Croissy : il confirme ce que je
de Lognes, que la grande Fo
étoit en ces quartiers là.

On voit dans des Lettres d
de Garlande Seigneur de Livry
Regist. Phi- femme, en 1208, une assignati
lipp. Aug. à sa Chapelle de Croissy, pour
de Champagne mere de Philip

du don fait par ce Prince au Dauphin le 22 Janvier 1411 de la Terre & Seigneurie de Maudiſne-lez-Croiſſy, pour y tenir & loger ſes faucons & autres oiſeaux, appartenantes à un ſuivant du Duc d'Orleans, déclaré criminel de leze-Majeſté.

Fin du Tome XIV.

[illegible]



[redacted]





